

**VILLE D'AUXERRE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**du Jeudi 11 avril 2019**

-----

Ordre du jour

**Conseil municipal du jeudi 11 avril 2019**  
**Sommaire**

Rapporteur :

**Finances**

2019-022	Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées – Approbation de la commune	Guy FEREZ
2019-023	Budget primitif 2019 – Budget Principal	Pascal HENRIAT
2019-024	Budget primitif 2019 – Budget Assainissement	Pascal HENRIAT
2019-025	Budget primitif 2019 – Budget Crématorium	Pascal HENRIAT
2019-026	Fiscalité directe locale -Taux 2019	Pascal HENRIAT
2019-027	Autorisations de Programme / Crédits de Paiement – Modification – Création	Pascal HENRIAT
2019-028	Attributions des subventions 2019 aux associations et organismes	Pascal HENRIAT
2019-029	Contentieux SDIS – Communication de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes	Guy FEREZ

**Environnement / Énergie**

2019-030	Délégation de Service Public du réseau de chaleur des Hauts d'Auxerre – Avenant n°4	Denis ROYCOURT
----------	---	----------------

**Ressources Humaines**

2019-031	Rapport égalité hommes-femmes	Jean-Paul SOURY
2019-032	Création des emplois saisonniers	Jean-Paul SOURY
2019-033	Actualisation de la participation aux repas et avenant à la convention	Jean-Paul SOURY
2019-034	Rattachement aux Commissions administratives paritaires communes entre la Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre	Jean-Paul SOURY
2019-035	Rattachement aux Commissions consultatives paritaires communes entre la Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre	Jean-Paul SOURY
2019-036	Personnel municipal – Rattachement au Comité technique commun entre la Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre	Jean-Paul SOURY
2019-037	Renouvellement contrat d'assurance statutaire – Autorisation de consultation par le centre de gestion	Jean-Paul SOURY

**Administration Générale**

2019-038	Actes de gestion courante	Guy FEREZ
2019-039	Vente d'un logement social allée du Maine - Avis de la commune	Guy PARIS

**Conseil municipal du jeudi 11 avril 2019**  
**Sommaire**

2019-040 Vœu du maire contre la fermeture du collège Bienvenu  
Martin

Rapporteur :  
Guy FERREZ

**N°2019 - 022 – Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées – Approbation de la commune**

**Rapporteur : Guy FEREZ**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission placée sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération (CA) au sein de laquelle chaque commune membre de la CA dispose d'une voix.

Elle a pour mission d'évaluer financièrement les charges transférées des communes vers la CA en rendant un rapport. Ce dernier constitue la base de travail pour calculer l'attribution de compensation versée par la CA à ses communes membres.

Ce rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres.

L'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette commission, réunie le 12 novembre 2018, s'est portée sur la conséquence du transfert de la compétence urbanisme planification qui regroupe la création et la révision des plans locaux d'urbanisme, l'établissement des règlements de publicité et l'exercice du droit de préemption urbain.

La méthode de calcul proposé par la CLECT relève de la procédure dérogatoire.

Pour la Ville d'Auxerre, le rapport de la CLECT, qui est joint à la présente délibération, fait apparaître un montant d'attribution de compensation réduit de 16 000 € pour 2019 et cela pour 3 ans puisqu'au 01/01/2022 marque la date à laquelle un PLUI doit être instauré.

Le conseil municipal est sollicité pour rendre un avis sur le rapport de la CLECT.

---

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 12 novembre 2018,
- D'approuver la méthode de calcul proposée par la CLECT,
- D'approuver, par conséquent, le montant de l'attribution de compensation.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances :

---

**Vote du conseil municipal :**

voix pour (unanimité) : 36

voix contre :

abstention(s) :

absent(s) lors du vote : 3 Marc  
Guillemain, Rita Daubisse, Malika Ounes

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général  
des collectivités territoriales)*

Publiée le : 15/04/19

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019



communauté  
de l'auxerrois

## COMPTE RENDU DE LA C.L.E.C.T.

### Réunion du 12 novembre 2018

#### Etai<sup>e</sup>nt présents :

Pascal HENRIAT, Béatrice CLOUZEAU, Christine GABUET (remplacée par Gérard DELILLE), Fabrice BOURGEOIS, Guy BOURRAT (remplacé par François DEMOULIN), Daniel GIRARD, Josette ALFARO, Yves VECTEN, Martine BARGE (remplacée par Aurélie BERGER), Jean-Luc BRETAGNE, David JOANNIC, Jaques DUMONT, Chantal BEAUFILS, Denis CUMONT, Ferhat ULAS, Henri DURNERIN, Michel DUCROUX, Bernard Riant, Christophe BONNEFOND, Pascal BARBERET, Lionel MION, Denis DENREE

#### Absent(e)s excusé(e)s :

Alain STAUB, Maria PEREIRA, Frédéric PETIT, Emmanuel BOUGEROLLE, Elisabeth CELIS, Daniel CRENE, Jean-Michel LANGET

#### Assistaient également :

Nicolas BRIOLLAND, en qualité de Vice-président aux Finances

Le rapport de la CLECT a été présenté en séance.

Après débat, voici le résultat du vote de la commission :

Pour : 18

Contre : 2 (Gurgy et Villeneuve-Saint-Salves)

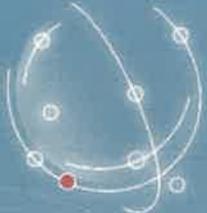
Abstention : 1 (Venoy)

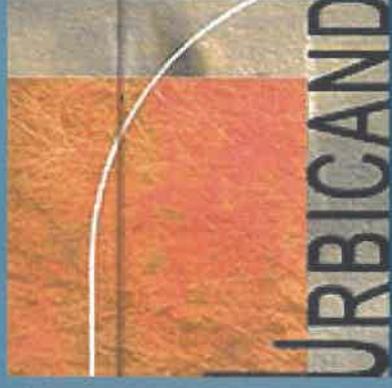
A Auxerre, le 13 février 2019,

Le Président de la CLECT,

  
Pascal BARBERET



  
**espelia**  
Conseil pour  
la performance publique



Auxerre, le 12 novembre 2018

 **Rapport d'évaluation des charges transférées**

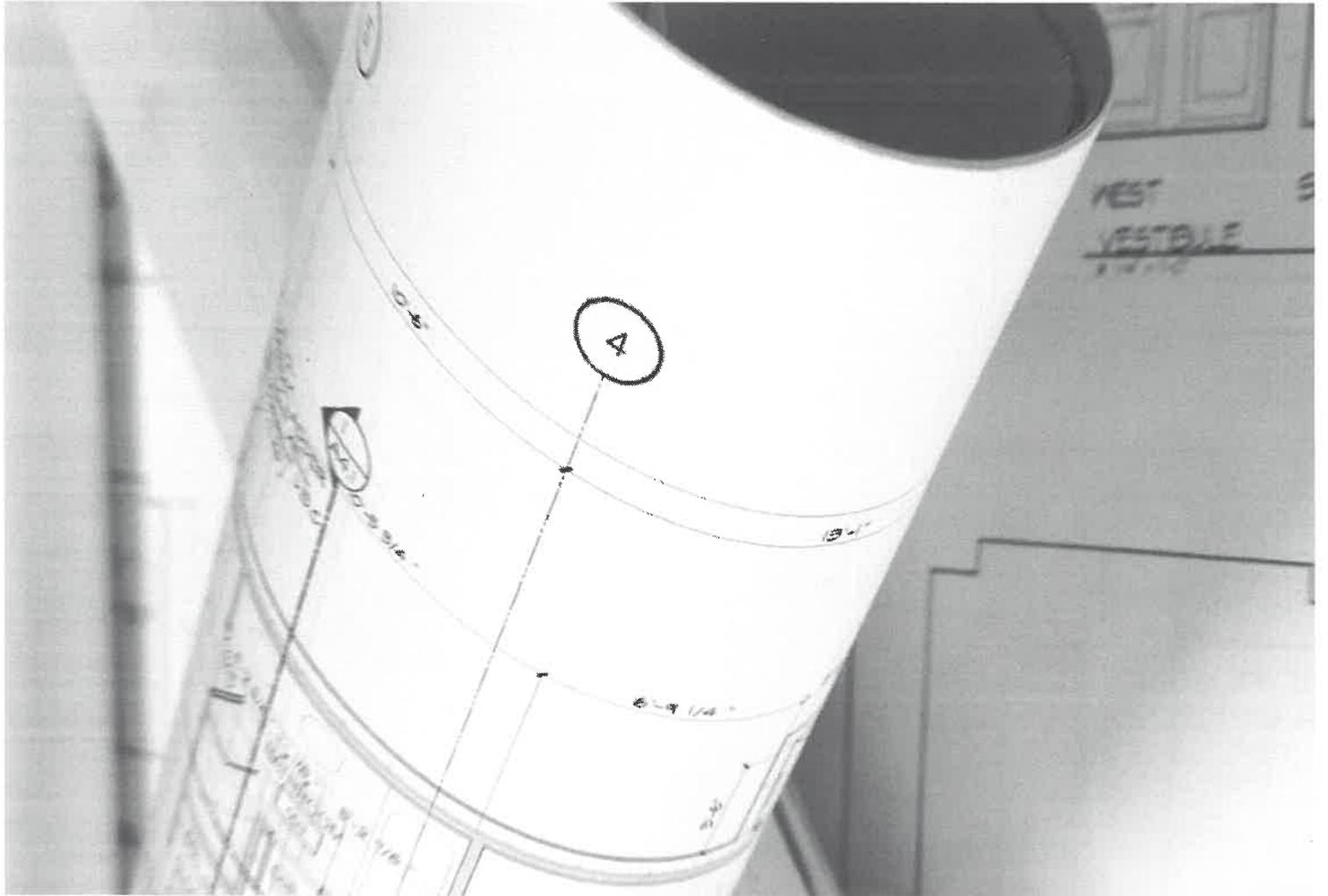
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

# Sommaire

01	Présentation de la compétence transférée
02	Examen d'une méthode alternative de calcul (M. Cumont)
03	Reconstruire les coûts pour calculer les charges transférées
04	Calcul des charges transférées et variation des attributions de compensation

# 01

## Présentation de la compétence transférée



# Le contenu de la compétence PLU



- Traitement administratif des DIA



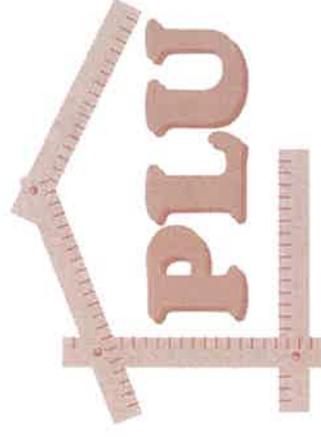
- Ressources humaines



- Traitement administratif des DPU



- Ressources humaines



- Création / Révision de PLU
- Modification de PLU



- Ressources humaines
- Bureau d'étude
- Enquête publique

## Les DIA ...

Charges transférées



Communes  
CA  
Auxerrois



Convention de  
gestion de l'exercice  
du DPU

## ...et les DPU

Très peu de communes ont exercé  
leur droit de préemption au cours  
des trois dernières années



Le coût transféré est donc difficile  
à reconstituer et serait marginal



Il est donc choisi de ne pas le  
comptabiliser dans le transfert de  
compétence

## « PLU » : plusieurs scénarios rencontrés

1

2

3

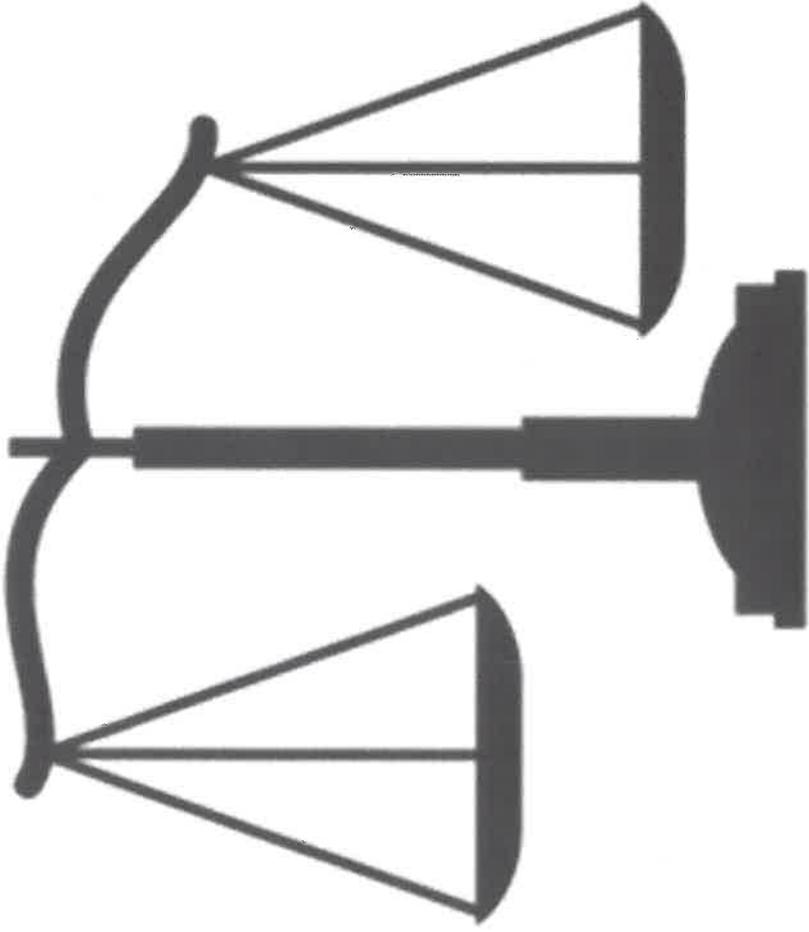
4

- Communes en train de réviser / élaborer leur PLU

- Communes allant élaborer leur PLU dans les 3 années à venir

- Communes ayant un PLU et pouvant engager, potentiellement, des modifications

- Communes n'ayant pas de PLU et ne pouvant engager



## 02

Examen d'une méthode  
alternative de calcul soumise  
par M. Cumont

## Examen de la compatibilité avec le droit

- Dispositions applicables : IV et V de l'article 1609 nonies C du CGI
- La méthode proposée relèverait de la procédure dérogatoire (cf 1° bis du V)
- La méthode proposée s'appuie sur un principe :  
« les charges de personnel induites par l'exercice de la compétence PLU et DIA, [...] sont neutralisées par la mutation d'un agent d'une commune vers la CA »
  - Or le transfert de compétence emporte transfert des agents ou mise à dispo de l'EPCI, pour le temps passé sur la compétence, par chaque commune (L. 5211-4-1 du CGCT)
  - Il ne s'agit pas d'une compensation par les communes : celle-ci est réglée par les AC
- Il n'est pas possible qu'une seule commune transfère le personnel nécessaire pour exercer la compétence communautaire sur tout le territoire

## Applicabilité à la compétence urbanisme

- La méthode proposée formule un autre principe :  
« toutes les communes qui sont ou seront en cours d'élaboration, de révision ou de modification de leur PLU communal assument à l'euro près ces dépenses [...] au fur et à mesure et ceci jusqu'au 31/12/2021. »
  - Or en vertu du principe d'exclusivité de l'exercice des compétences dans le bloc local, les communes sont dessaisies depuis le 1/1/2017 et ne peuvent même plus mandater
  - Y contrevenir constituerait une forme de gestion de fait irrégulière
- Pour mémoire, la « convention de gestion des modalités d'exercice de la compétence urbanisme par la CA et ses communes membres »
  - a été conclue pour 2017 à titre transitoire et prorogée jusqu'au 31/12/2018
  - respecte le ppe d'exclusivité : les communes agissent au nom et pour le compte de la CA
- Toutes dépenses résiduelles sont déjà prises en charge par la CA et compensées par une diminution de l'attrib. de comp. de chaque commune à l'€/€

## Conclusion

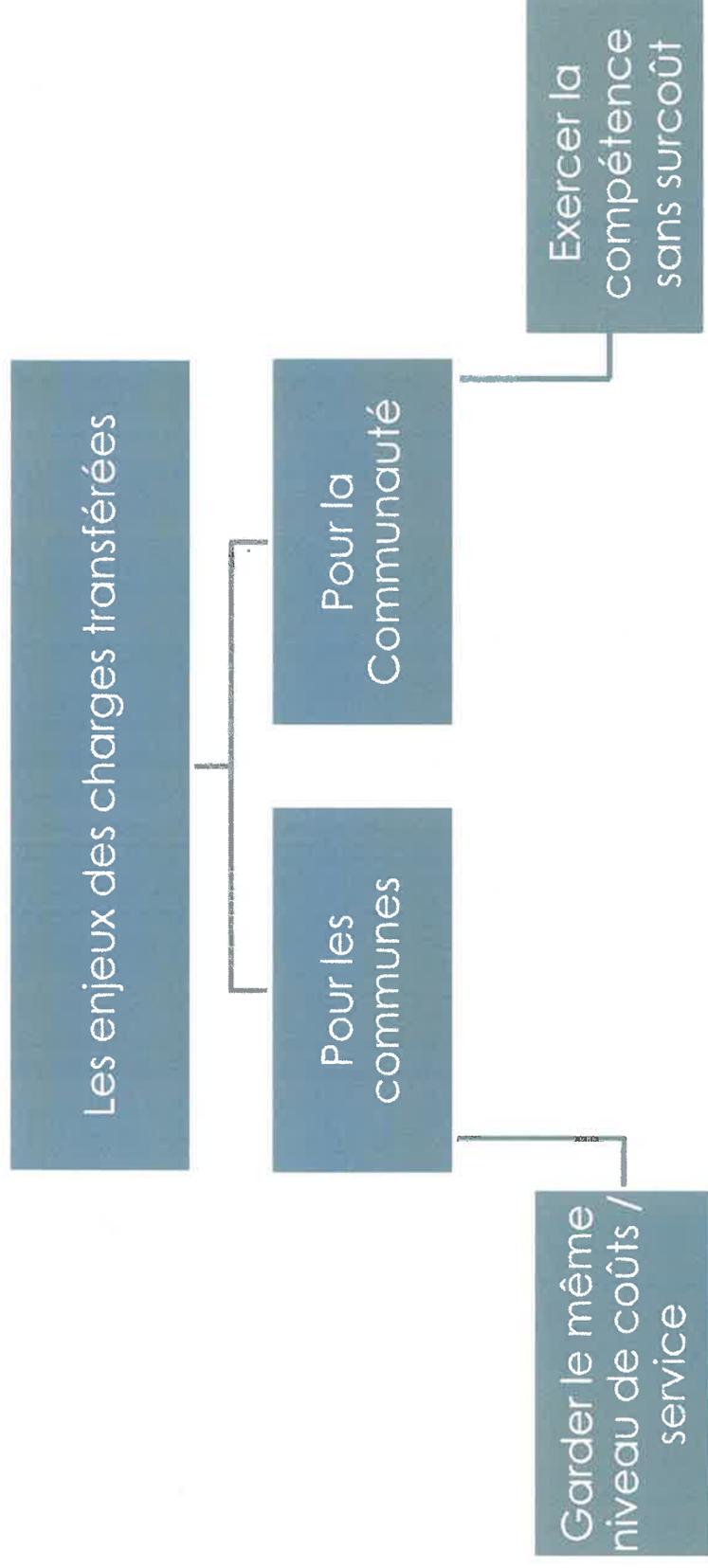
- Contradiction avec les dispositions légales sur le transfert de compétence
  - Règles générales de la Coopération intercommunale
  - Article L. 5211-4-1 du CGCT
- Contradiction avec le principe d'exclusivité des compétences dans le bloc local
- Contradiction avec le principe de neutralité budgétaire dans un EPCI à FPU
- Conclusion : inapplicable à l'évaluation des charges transférées à la CA de l'Auxerrois au titre de la compétence urbanisme

# 03

Reconstruire les coûts pour  
calculer les charges  
transférées



## Les charges transférées



- Les charges transférées correspondent au **coût de la compétence avant transfert** pour la commune
- Payées tous les ans, les charges transférées doivent permettre à la Communauté d'agglomération **d'exercer la compétence à la place des communes**

# Les méthodes d'évaluation des charges transférées

## Délibération sur le transfert de compétences

### Méthode légale

#### Évaluation par la CLECT des charges transférées (méthode décrite au 1609 nonies C du CGI) :

##### Dépenses non liées à un équipement :

- Estimation du coût réel dans les exercices précédents le transfert (lissé sur une période de référence) :
- Ligne budgétaires dans les états financiers de la commune
  - Appréciation à partir de ratio moyen

##### Dépenses liées à un équipement :

- Estimation d'un coût moyen annualisé intégrant :
- Coût de réalisation ou d'acquisition
  - Coût de renouvellement
  - Charges financières
  - Dépenses d'entretien

Remise du rapport évaluant les charges transférées au plus tard le 30 septembre de l'année suivant le transfert.

Approbation du rapport à la majorité qualifiée des conseils municipaux, dans les 3 mois, et transmission au conseil communautaire.

En cas de non transmission, ou de non approbation, le coût net des charges transférées est constaté par arrêté préfectoral sur la base des comptes administratifs des Collectivités à l'origine du transfert.

### Méthode dérogatoire (nécessite un consensus politique)

Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement

#### Conditions :

- Délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées
- Prise en compte du rapport de la CLECT

## Évaluation des charges pour la compétence « urbanisme »

- **Difficultés importantes d'évaluation** des charges transférées
  - Charges très ponctuelles, récurrence faible (10 à 20 ans, voire plus en PLU)
  - Taux de retour des communes moyen, pratiques très hétérogènes
  - Des situations très différentes lors du transfert => les CA les reflètent d'autant plus mal
- **Cela implique** (comme souvent en urbanisme) **de reconstruire les coûts**
  - Méthode et paramètres de calcul communs à toutes les communes
  - Harmonisation des situations selon des typologies à convenir
  - Montant de charge nette transférée obtenu par calcul
- Approbation **nécessairement** par la voie dite « **dérogatoire** » (au sens du CGI)
  - Modalités particulières de vote du rapport transmis par la CLECT
    - Délibération à la majorité des 2/3 du Conseil communautaire
    - Délibération à la majorité simple de chacun des conseils municipaux concernés
  - Une revoyure dans 3 ans serait pertinente

## Les cas du Plan local d'urbanisme

1

PLU en cours de révision

- Prise en compte du reste à payer à partir du 01/01/2019
- Ce coût est étalé sur **3 ans\***

2

PLU à élaborer d'ici 3 ans

- Prise en compte du coût estimatif d'élaboration / création d'un PLU
- Ce coût est étalé sur **3 ans\***

3

PLU à éventuellement modifier

- Prise en compte du coût de modifications (2 000 € pour moyenne entre simplifiée ou non)
- Ce coût est étalé sur **3 ans\***

4

Pas de PLU

- Pas de coût

\* 01/01/2022 : date de la fin de l'opposition au passage en PLUi

## PLU en révision : reste à payer

- 10 marchés en cours
- 32,8 k€ de reste à payer en 2019 et au-delà
- 10 enquêtes publiques : 61,08 k€

## Les besoins en attente

- 4 élaborations de PLU (Chiffry, Escamps, Jussy, Vincelottes) : 112 000 € d'ici 2021 (4 PLU à 28 k€ HT)

- 4 modifications recensées (1 ou 2 à Monéteau, Venoy, Escolives), en prévoir 2 à 3 par an environ, soit 10 d'ici 2021 = 30 k€ sur 4 ans

Objet du marché (Elaboration, révision, modification)	Date de signature	Montant HT total (€)	Montant HT des factures réglées au 31/10/18	Montant HT des factures à régler avant le 31/12/18	Reste à payer en € HT au 1/1/2019
Augy	16/03/16	24 361	21 224		3 237 €
Auxerre	Sept 16	66 100	66 100		0
Branches		30 416	24 333		6 083 €
Champs sur Yonne	12/04/16	23 680	15 725	4 975	2 980 €
Chevannes					0
Lindry	15/07/15	25 992 TC-940	22 705		3 287 € (+ 940 € si TC)
Montigny-la-Resle	24/01/13	23 027	23 027		0
Perrigny	06/15	31 750	27 838,61	3 911,39	0
St-Bris le Vineux		22 275 TC 1 800	5 050		17 225 € (+ 1 800 € si TC)
Villeneuve St Salves		30 450	29 097	1 353	0
<b>TOTAL</b>					<b>32 812 €</b> (+ 2 740 € si TC)

## En perspective...

- Mise en compatibilité des PLU avec le SCOT qui sera approuvé en 2019 = révision ou modification de 5 PLU pré-Grenelle (Appoigny, Charbuy, Escolives, Gy l'Évêque, Monéteau). Délai de 1 à 3 ans pour approuver le nouveau PLU
- Charges de 50 à 180 k€

## Barème de coût d'élaboration / modification d'un PLU

	Coût par tranche de commune selon nb hab*			
	273 à 999	1000 à 2000	2 à 3000	3 à 5000 plus 5000
Elaboration PLU	28 000,00 €	35 000,00 €	40 000,00 €	45 000,00 €
Nombre jours PLU/an	3	5	7,00	8,00
Catégorie	35	35	35	35
Catégorie d'agent	B	B	B	B
Charges de pers. /an				
Suivi du PLU	735,00 €	1 225,00 €	1 715,00 €	1 960,00 €
Modifications PLU /an	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
				6 300,00 €
				500,00 €

Cat C = 25 €/h  
 Cat B = 35 €/h  
 Cat A = 55 €/h

- Le coût général d'élaboration ou de révision d'un PLU correspond au coût d'intervention d'un BET selon le nombre d'habitants, et de tous frais d'enquête publique
- Les charges de personnel correspondent au coût pour la commune (et demain la Communauté) pour le suivi de la mission
- Lissage du suivi PLU sur 3 ans (au lieu de 4 précédemment)

## Barème de coût pour le traitement des DIA

Coût par tranche de commune selon nb hab*					
	273 à 999	1000 à 2000	2 à 3000	3 à 5000	plus 5000
Nombre de DIA / an	7	20	20	75	520
DIA	175,00 €	500,00 €	500,00 €	1 875,00 €	13 000,00 €

1h d'un agent = 25 €

- Le nombre de DIA à traiter est souvent fonction du nombre d'habitants
- On compte en moyenne 1h d'un agent de cat C pour chaque DIA
- Le coût présenté est annuel

# 04

Calcul des charges transférées et variation des attributions de compensation



## Cas n°1 : les communes en cours de révision/élaboration de leur PLU

Communes	PLU (coût annuel)			Enquête publique (Commissaire, pubils,...)		DIA	COÛT NET reconstruit (/an)
	Cas n°1 : la commune est en cours d'élaboration ou de révision du PLU	Coût lissé sur 3 ans	modifications prévues (coût annuel)	(coût annuel)	(coût annuel)		
Augy	3 237,00 €	1 079,00 €	500,00 €	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €	4 079,00 €
Auxerre	0,00 €	0,00 €	500,00 €	2 500,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	16 000,00 €
Branches	6 083,13 €	2 027,71 €	500,00 €	2 000,00 €	175,00 €	175,00 €	4 702,71 €
Champs-sur-Yonne	2 980,00 €	993,33 €	500,00 €	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €	3 993,33 €
Chevannes	0,00 €	0,00 €	500,00 €	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €	3 000,00 €
Lindry	3 287,00 €	1 095,67 €	500,00 €	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €	4 095,67 €
Montigny-la-Resle	0,00 €	0,00 €	500,00 €	2 000,00 €	175,00 €	175,00 €	2 675,00 €
Perrigny	0,00 €	0,00 €	500,00 €	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €	3 000,00 €
St-Bris-le-Vineux	17 225,00 €	5 741,67 €	500,00 €	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €	8 741,67 €
Villeneuve-st-Salves	0,00 €	0,00 €	500,00 €	2 000,00 €	175,00 €	175,00 €	2 675,00 €

## Cas n°2 : les communes allant élaborer leur PLU

Communes	PLU (coût annuel)		DIA	COÛT NET reconstruit (/an)
	Cas n°2: les communes allant élaborer leur PLU	Coût lissé sur 3 ans		
Chitry	28 000,00 €	9 333,33 €	0,00 €	10 068,33 €
Escamps	28 000,00 €	9 333,33 €	0,00 €	10 068,33 €
Jussy	28 000,00 €	9 333,33 €	0,00 €	10 068,33 €
Vincelottes	28 000,00 €	9 333,33 €	0,00 €	10 068,33 €

## Cas n°3 : les communes ayant un PLU et pouvant, éventuellement, le modifier

Communes	PLU (coût annuel)	DIA	COÛT NET reconstruit (/an)
	modifications prévues (coût annuel)	(coût annuel)	
Appoigny	500,00 €	1 875,00 €	2 375,00 €
Bleigny-le-Carreau	500,00 €	175,00 €	675,00 €
Charbuy	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
Escolives-Ste-Camille	500,00 €	175,00 €	675,00 €
Gy-l'Evêque	500,00 €	175,00 €	675,00 €
Irancy	500,00 €	175,00 €	675,00 €
Monéteau	500,00 €	1 875,00 €	2 375,00 €
Quenne	500,00 €	175,00 €	675,00 €
St-Georges-sur-Baulche	500,00 €	1 875,00 €	2 375,00 €
Vallan	500,00 €	175,00 €	675,00 €
Venoy	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
Villefargeau	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €

## Cas n°4 : les communes sans PLU donc sans DIA

- Non concernées par le transfert de la compétence « Urbanisme »
  - Coulanges-la-Vineuse
  - Gurgy
  - Vincelles

## Synthèse par commune

Communes	Variation du montant d'AC	AC au 1er janvier 2018	AC au 1er janvier 2019
Appoigny	- 2 375,00 €	863 934,00 €	861 559,00 €
Augy	- 4 079,00 €	65 137,00 €	61 058,00 €
Auxerre	- 16 000,00 €	15 918 912,00 €	15 902 912,00 €
Bleigny-le-Carreau	- 675,00 €	36 605,00 €	35 930,00 €
Branches	- 4 702,71 €	31 280,00 €	26 577,29 €
Champs-sur-Yonne	- 3 993,33 €	218 548,00 €	214 554,67 €
Charbuy	- 1 000,00 €	28 024,00 €	27 024,00 €
Chevannes	- 3 000,00 €	61 603,00 €	58 603,00 €
Chitry	- 10 068,33 €	87 835,00 €	77 766,67 €

## Synthèse par commune

Communes	Variation du montant d'AC	AC au 1er janvier 2018	AC au 1er janvier 2019
Coulanges-la-Vineuse	- €	63 100,00 €	63 100,00 €
Escamps	- 10 068,33 €	64 466,00 €	54 397,67 €
Escolives-Ste-Camille	- 675,00 €	191 215,00 €	190 540,00 €
Gurgy	- €	139 008,00 €	139 008,00 €
Gy-l'Evêque	- 675,00 €	31 839,00 €	31 164,00 €
Irancy	- 675,00 €	20 120,00 €	19 445,00 €
Jussy	- 10 068,33 €	27 399,00 €	17 330,67 €
Lindry	- 4 095,67 €	133 179,00 €	129 083,33 €
Monéteau	- 2 375,00 €	3 392 239,00 €	3 389 864,00 €
Montigny-la-Resle	- 2 675,00 €	71 642,00 €	68 967,00 €

# Synthèse par commune

Communes	Variation du montant d'AC	AC au 1er janvier 2018	AC au 1er janvier 2019
Perrigny	- 3 000,00 €	375 810,00 €	372 810,00 €
Quenne	- 675,00 €	5 273,00 €	4 598,00 €
St-Bris-le-Vieux	- 8 741,67 €	92 360,00 €	83 618,33 €
St-Georges-sur-Baulche	- 2 375,00 €	289 954,00 €	287 579,00 €
Vallan	- 675,00 €	16 014,00 €	15 339,00 €
Venoy	- 1 000,00 €	273 934,00 €	272 934,00 €
Villefargeau	- 1 000,00 €	77 659,00 €	76 659,00 €
Ville neuve -st-Salves	- 2 675,00 €	33,00 €	- 2 642,00 €
Vincelles	- €	126 122,00 €	126 122,00 €
Vincelottes	- 10 068,33 €	67 284,00 €	57 215,67 €



AC négative

**CONTACT :**

Anne GENTIL

Directrice

Urbicand

Claude KAYSER

Consultant senior

Espelia

---

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

**N°2019 - 023 – Budget primitif 2019 – Budget Principal**

**Rapporteur : Pascal HENRIAT**

Le Budget Primitif 2019 de la Ville d'Auxerre est arrêté en dépenses et recettes comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>47 092 837 €</b>	<b>47 092 837 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>26 732 175 €</b>	<b>26 732 175 €</b>

Le détail du budget primitif du budget principal 2019 est présenté dans le rapport de présentation joint à ce projet de délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- D'adopter le Budget Primitif 2019 de la Ville d'Auxerre tel que présenté.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances :

---

**Vote du conseil municipal :**

voix pour (unanimité) : 28

voix contre : 8 Isabelle Joaquina,  
Elisabeth Gérard-Billebault, Patrick

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 15/04/19

---

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

Tuphé, Michèle Bourhis, Guillaume  
Larrivé, Jean-Pierre Bosquet, Stéphane  
Azamar-Krier, Virginie Delorme

abstention(s) :

absent(s) lors du vote : 3 Marc  
Guillemain, Rita Daubisse, Malika Ounes

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019
  - Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019
-

**AUXERRE**

# **Budget primitif 2019**

**Rapport de présentation**

# SOMMAIRE

## Préambule

Le budget primitif de la Ville se compose du budget principal et de deux budgets annexes : Assainissement et Crématorium.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le présent budget décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2019, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

## **Budget principal**

### Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	Page 3
Dépenses de fonctionnement	Page 8

### Section d'investissement

Recettes d'investissement	Page 13
Dépenses d'investissement	Page 16

## **Budgets annexes**

Page 20

Le budget principal de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	47 092 837 €
Section d'investissement	26 884 063 €
Total	73 976 900 €

Le budget primitif est en diminution par rapport à celui de 2018. Il tient compte des transferts à la Communauté de l'Auxerrois, du Stade nautique, des Zones d'Activités Économiques (ZAE) et de la création de services communs portés par la Communauté. Ces évolutions de périmètre rendent difficiles les comparaisons entre BP 2018 et 2019. Ces modifications ont globalement un effet neutre sur les grands équilibres.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1°) Recettes de fonctionnement

	BP 2018 en €	BP 2019 en €	% par rapport au BP 2018	% du BP 2019
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>60 768 545</b>	<b>47 092 837</b>	<b>-22,50 %</b>	<b>100 %</b>
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>60 008 545</b>	<b>46 492 837</b>	<b>-22,52 %</b>	<b>98,73 %</b>
013 Atténuation de charges	76 850	56 350	-26,68 %	0,12 %
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 910 443	2 323 130	-20,18 %	4,93 %
73 Impôts et taxes	43 114 283	30 303 128	-29,71 %	64,35 %
74 Dotations et participations	12 293 781	12 272 181	-0,18 %	26,06 %
75 Autres produits de gestion courante	1 499 688	1 437 048	-4,18 %	3,05 %
77 Produits exceptionnels	113 500	101 000	-11,01 %	0,21 %
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>760 000</b>	<b>600 000</b>	<b>- 21,05 %</b>	<b>1,27 %</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	760 000	600 000	- 2,56 %	1,27 %

Les recettes de fonctionnement baissent globalement de -22,50 %. Les recettes réelles qui représentent 98,73 % des recettes diminuent de - 22,52 %.

a) Produits des services (chapitre 70)

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Évolution 2019/2018</b>
Produits des services	2 910 443 €	2 323 130 €	- 20,18 %

Ce chapitre est en baisse de - 20,18 % en raison principalement du transfert des recettes du stade nautique à la Communauté de l'Auxerrois qui était de 530 000 € au BP 2018. La mise en place d'une DSP camping induit également la fin de la recette dorénavant directement perçue par le délégataire pour 75 000 €.

Sans ces mouvements, le niveau de recettes de ce chapitre est globalement maintenu avec des évolutions contrastées.

Les recettes liées aux droits de stationnement sont estimées à 500 000 €.

Est inscrit dans ce chapitre, suite à la création de services communs, un remboursement de la Communauté de l'Auxerrois de frais informatiques et d'affranchissement portés par la Ville pour des raisons techniques, pour 35 800 €.

Il faut noter également des différences importantes de recettes concernant les mises à disposition de personnels :

- depuis le budget assainissement - 70 000 €
- depuis la caisse des écoles : + 56 000 €
- pour le personnel du conservatoire : - 62 100 €

A noter enfin les évolutions de recettes suivantes :

- fréquentation cryptes Abbaye Saint Germain : + 8 000 €
- fréquentation des centres de loisirs : + 6 100 €
- fréquentation structures petite enfance : + 6 000 €
- taxes funéraires : + 4 000 €
- fréquentation du conservatoire : + 3400 €
- vacances à la ville sur une année pleine : + 3 000 €
- fréquentation Beaux-Arts et artothèque : + 2 500 €
- Location de matériel : - 8 000 €
- fréquentation des équipements de quartiers : - 6 750 €
- Bibliothèque : - 900 €

b) Impôts et taxes (chapitre 73)

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Évolution 2019/2018</b>
Impôts et taxes	43 114 283	30 303 128	- 29,71 %

Le chapitre 73, Impôts et taxes, baisse de 12 811 155 € par rapport au BP 2018 soit - 29,71 %.

Cette diminution est liée à celle de l'attribution de compensation provenant de la Communauté de l'Auxerrois et dont sont déduits les transferts Stade nautique, ZAE, documents d'urbanisme et la création des services communs portés par la CA. Cette baisse est de 13 406 332 € de BP à BP. Elle intègre une baisse de 120 000 € liée à la revalorisation du régime indemnitaire des agents de la Ville transférés à la CA, dans le cadre de la convergence des rémunérations.

Outre cette modification de périmètre qui impacte l'attribution de compensation, le chapitre 73 regroupe :

- Les contributions directes (taxes d'habitation, foncière bâti et non bâti) :

C'est le principal poste de recettes de fonctionnement (25 178 435 €). La prévision intègre une revalorisation forfaitaire des bases par l'État de 2,2 % et une évolution physique ou évolution naturelle des bases de 0,5 %.

Pour l'année 2019, il sera proposé au Conseil Municipal de prévoir un maintien des taux de fiscalité en vigueur en 2018 comme détaillé dans le tableau suivant :

	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Taxe d'habitation	21,14 %	21,14 %
Taxe foncière bâti	24,76 %	24,76 %
Taxe foncière non bâti	74,27 %	74,27 %

Dans l'attente des décisions de l'État sur le choix de la compensation de cette recette fiscale, la réforme de la taxe d'habitation (dégrèvement progressif sur 3 ans) est toujours neutre pour le budget de la Ville en 2019.

- Les autres taxes :

La recette prévue pour la taxe additionnelle aux droits de mutation a été estimée en hausse: elle est inscrite pour un montant de 800 000 € soit +100 000 € par rapport au BP 2018.

La recette de la taxe sur la consommation finale d'électricité est stable avec 800 000 € comme en 2018.

Comme au BP 2018, la recette liée à la taxe locale sur la publicité extérieure est estimée à 700 000 € avec le rattrapage d'une année.

Les droits de place (marchés et échafaudages, coupures de rues) sont estimés stables.

Une recette liée au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) est pour la 1ère fois inscrite au budget primitif pour 23 418 €, la Ville étant provisoirement bénéficiaire et contributrice.

c) Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Évolution 2019/2018</b>
Dotations et participations	12 293 781 €	12 272 181 €	- 0,18 %

Le chapitre 74 est en légère baisse de - 21 600 €

## Les principales recettes provenant de l'Etat

Le chapitre 74 regroupe notamment les dotations versées par l'État aux collectivités locales. Parmi ces dotations, il faut citer la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui comprend la dotation forfaitaire, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Pour la 2ème année, la dotation forfaitaire ne sera pas diminuée pour contribuer au redressement des finances publiques.

En 2019, la dotation forfaitaire calculée sur la base de la notification 2018 devrait être malgré tout en baisse de - 114 000 € de BP à BP suite à la mobilisation de la DGF pour alimenter la péréquation. La baisse aurait été plus importante sans la prise en compte de la hausse de la population auxerroise.

La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) augmentera d'à peu près le même montant, profitant de cette augmentation de la péréquation. Cette hausse sera de BP à BP de + 118 000 € pour une DSU estimée à 2 438 000 €.

La DNP (Dotation Nationale de Péréquation) est quasi stable à 347 000 €.

La Dotation Globale de Décentralisation (DGD) hygiène et santé devrait rester stable comme ces dernières années. Le montant inscrit en 2018 était déjà de 434 000 €.

Des recettes de FCTVA sont inscrites en fonctionnement depuis l'année dernière, à hauteur de 105 400 € pour compenser les dépenses de TVA supportées en fonctionnement pour des opérations de gros entretien exécutées en 2017.

Les compensations de l'État au titre des impôts directs locaux sont estimées à un montant de 1 545 000 € contre 1 343 063 € au BP 2018 soit + 201 937 €. Le détail est présenté dans le tableau suivant :

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Évolution 2019/2018</b>
Allocations compensatrices	1 343 063 €	1 545 000 €	+ 15,03 %
dont compensation au titre de la TP	32 500 €	0 €	- 100%
dont compensation au titre de la TH	1 270 118 €	1 395 000 €	+ 9,83 %
dont compensation au titre de la TF	40 445 €	150 000 €	+ 270,87 %

Le BP 2019 constatera également sur ce chapitre

- la fin du fonds de soutien aux activités périscolaires de - 140 000 € suite à la fin de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.
- une subvention de la DRAC pour le fonctionnement du conservatoire pour un montant de 38 000 €.
- une subvention notifiée de l'État pour un projet du muséum pour 6 000 €.
- 7 500 € de participation pour l'organisation des élections européennes

### Les autres recettes provenant principalement de la CAF

La principale augmentation en provenance de la CAF est liée à la poursuite du projet de territorialisation de la politique de cohésion sociale avec la mise en œuvre des derniers projets de territoire pour St Siméon et Rive droite. La recette prévue au BP 2019 passe de 320 000 € à 480 000 €.

Par ailleurs, la recette du Contrat Enfance Jeunesse est estimée à 590 000 € au lieu de 545 000 € au BP 2018 soit + 45 000 €. Les autres recettes provenant de la CAF sont globalement stables.

### Recettes diverses

Le BP 2019 constate la fin remboursement par l'OAH de la moitié du coût des correspondants de nuit pour -100 000 €

#### d) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Évolution 2019/2018</b>
Autres produits de gestion courante	1 499 688 €	1 437 048 €	- 4,18 %

Ce chapitre est en baisse de - 4,18 % (soit -62 640 €), ce qui s'explique principalement par :

- la non inscription du reversement partiel de la TP pour les terres du Canada en l'attente d'une nouvelle convention pour : - 30 150 €.
- des recettes liées à l'entretien des véhicules en diminution de : - 10 000 €.
- une redevance d'occupation du chauffage urbain en baisse de : - 8 200 €.
- des recettes de location de salle des équipements de quartier : - 1 200 €

#### e) Produits exceptionnels (chapitre 77)

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Évolution 2019/2018</b>
Produits exceptionnels	113 500 €	101 000 €	- 11,01 %

Par nature, il est difficile de comparer les recettes de ce chapitre qui regroupe les produits exceptionnels.

Ce chapitre comprend les recettes liées aux remboursements de sinistres ou encore les refacturations aux particuliers de travaux réalisées pour leur compte dans le cadre de procédures d'hygiène. La baisse correspond à la fin de l'inscription des avoirs liés aux recettes publicitaires d'Auxerremag.

#### f) Atténuations de charges (chapitre 013)

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Évolution 2019/2018</b>
Atténuation de charges	76 850 €	56 350 €	- 26,67 %

Le montant de ce chapitre est en baisse en raison de la réduction des contrats aidés.

## 2°) Dépenses de fonctionnement

	<b>BP 2018 en €</b>	<b>BP 2019 en €</b>	<b>% par rapport au BP 2018</b>	<b>% du BP 2019</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>60 768 545</b>	<b>47 092 837</b>	<b>-22,50 %</b>	<b>100 %</b>
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>55 717 016</b>	<b>42 817 599</b>	<b>+ 2,67 %</b>	<b>90,92 %</b>
011 Charges à caractère général	13 449 516	13 021 064	-3,19 %	27,65 %
012 Charges de personnel et assimilé	32 319 275	19 807 000	-38,71 %	42,06 %
65 Autres charges de gestion courante	8 104 987	8 153 927	+0,60 %	17,31 %
014 Atténuation de produits (sauf ICNE)	407 000	460 165	+13,06 %	0,98 %
66 Charges financières	1 234 560	1 168 774	-5,33 %	2,48 %
67 Charges exceptionnelles	151 678	156 670	+3,29 %	0,33 %
68 Dotations aux provisions	50 000	50 000	0 %	0,11 %
022 Dépenses imprévues				
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>5 051 529</b>	<b>4 275 238</b>	<b>-15,37</b>	<b>9,08 %</b>
023 Transfert à la section d'investissement	2 291 529	1 675 238	-26,89 %	3,56 %
042 Opé. d'ordre de transfert entre sections	2 760 000	2 600 000	-5,80 %	5,52 %

### a) Charges à caractère général (chapitre 011)

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Évolution 2019/2018</b>
Charges à caractère général	13 449 516 €	13 021 064 €	-3,19 %

L'évolution du chapitre 011 est de -3,19 % soit -428 452 €.

La principale évolution de ce chapitre est liée au transfert du Stade nautique à la Communauté de l'Auxerrois. Les dépenses liées au Stade nautique de ce chapitre en 2018 étaient de 783 810 €. Les autres transferts n'impliquent pas de modification du chapitre.

A périmètre constant, l'évolution de BP 2018 à BP 2019 serait de + 2,8 %.

### **A la hausse**

- Hausse coût du chauffage : + 135 253 €
- Hausse du coût de l'électricité : + 54 000 €
- Intégration de St Siméon et P&M Curie dans le chauffage urbain : + 30 000 €
- Coût du carburant : + 25 000 €

- Pérennisation du festival Rues Barrées : + 14 650 €
- Exposition d'été : + 17 000 €
- Création d'une boutique Muséum : + 4 500 €
- Passage de la dotation par élève de 46 à 48 € : + 5 722 €
  
- Animation du réseau de référents durables : + 20 000 €
- Vacances à la Ville sur une année pleine : + 10 000 €
- Mallettes PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) : + 9 500 €
- Diagnostic qualité de l'air intérieur dans les équipements de petite enfance : + 5 000 €
- Mise en place de restauration pour le centre de loisirs Ste Geneviève le mercredi : + 4 000 €
  
- Maintenance sur voirie, prestations externes : + 60 000 €
- Sécurisation, réfection place Surugue suite travaux concessionnaires : + 50 000 €
- Entretien nouvelles caméras de vidéoprotection : + 27 000 €
- Réfection suite sondage Cordeliers et St Germain : + 24 000 €
  
- Affranchissement de la Communauté (remboursé) : + 23 600 €
- Accompagnement de la dématérialisation : + 23 000 €
- Maintenance des logiciels : + 21 690 €
- Frais télécommunications (remboursé en partie par la CA) : + 13 500 €
- Fournitures atelier mécanique : + 10 000 €
- Fournitures atelier reprographie : + 9 400 €
- Divers et @ administration RH : + 9 300 €
- Frais RGPD – protection des donnée à rembourser à la Communauté : + 6 500 €
  
- Reprise couverture bas côté nord Abbaye St Germain : + 190 000 €
- Maintenance corrective des bâtiments (selon réalisé 2018) : + 59 121 €
- Réfection étanchéité : maintenance corrective: + 58 200 €
- Travaux amélioration Muséum : + 20 000 €
- Reprise étanchéité du toit OCKA : + 15 000 €
- Diagnostic accessibilité conservatoire : + 15 000 €
- Améliorations locaux scolaires : + 10 000 €
- Diagnostic lutte surchauffe thermique : + 10 000 €
- Diagnostic équipement de territoire St Siméon : + 10 000 €
- Diagnostic école des Piedalloues : + 10 000 €

### **A la baisse**

- Baisse coût assurance dommage aux biens suite renégociation : - 124 000 €
- Baisse assurance multi-risques suite renégociation et baisse de l'effectif : - 10 000 €
- La fin des NAP (Nouvelles Activités Scolaires) : - 112 750 €
- Fin de l'AMO suite reprise en interne du suivi du chauffage : - 104 200 €
- Baisse suite renégociation nouveau marché nettoyage : - 86 418 €
- Baisse coût maintenance suite renégociation : - 24 900 €
- Traitement des déchets : - 20 000 €
- Acquisition d'équipement de protection individuelle : - 10 460 €
- Fournitures écoles suite baisse des effectifs scolaires : - 6 992 €

b) Charges de personnel et assimilé (chapitre 012)

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Évolution 2019/2018</b>
Charges de personnel et assimilé	32 319 275 €	19 807 000 €	- 38,71 %

C'est le chapitre le plus impacté par la création de services communs au sein de la Communauté de l'Auxerrois et le transfert du Stade nautique. Après retraitement, l'évolution de BP à BP est de 2 % comme présenté dans le tableau ci dessous :

<b>EVOLUTION DU 012 dans les 2 structures (hors budgets annexes)</b>			
<b>Chiffres dans BP sans retraitement</b>			
	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	
CA	<b>5 305 000</b>	<b>18 234 660</b>	
VA	<b>32 319 275</b>	<b>19 807 000</b>	<b>-38,71%</b>
<b>Retraité à périmètre constant</b>			
	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	
CA Historique	<b>5 305 000</b>	<b>5 076 000</b>	<b>-4,32%</b>
VA transférée	32 319 275	13 158 660	
VA historique		19 807 000	
VA	<b>32 319 275</b>	<b>32 965 660</b>	<b>2,00%</b>
<b>TOTAL CA +VA</b>	<b>37 624 275</b>	<b>38 041 660</b>	<b>1,11%</b>

Cette évolution de 2 % s'explique de la façon suivante :

Le dispositif PPCR, mis en place pour l'ensemble de la fonction publique et qui revalorise les carrières des fonctionnaires, reprend en 2019 après avoir été gelé en 2018. Cela se traduit sur 2019 par une revalorisation indiciaire pour certains fonctionnaires. Le coût de cette mesure est estimé à 63 000 €.

L'autre évolution concerne le régime indemnitaire. Suite à la mutualisation des services entre la Ville et l'Agglomération, un processus de convergence entre les rémunérations des agents municipaux et celles des agents communautaires a été engagé. La première étape de hausse du régime indemnitaire décidée en décembre 2018 et qui réduit les écarts sur la part fixe du régime indemnitaire sera mise en œuvre. Elle est évaluée à 180 000 euros pour l'année.

Le budget RH intègre enfin le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) dont 50 000 € d'avancement de grade et de promotion interne.

De façon générale, les efforts de maîtrise de la masse salariale se poursuivront, les départs d'agents n'étant pas systématiquement remplacés ou donnant lieu à des réorganisations internes.

Le budget intègre les prévisions de recrutement sur postes vacants ainsi qu'une enveloppe destinées aux remplacements d'agents absents ou renforts d'activité ainsi que les crédits pour les élections.

c) Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Évolution 2019/2018</b>
Autres charges de gestion courante	8 104 987 €	8 153 927 €	+ 0,60 %

Ce chapitre est quasiment stable, en augmentation de 48 940 €

Le chapitre 65 comprend notamment :

- la contribution au SDIS en diminution de - 200 000 € de BP à BP pour atteindre le montant de 2,6 M€ suite au jugement du tribunal administratif et à la décision qui en a découlé du Conseil d'administration du SDIS ;
- la contribution obligatoire aux écoles privées, en hausse de 13 000 € ;
- l'admission de créances en non-valeur à 70 000 € au lieu de 20 000 € au BP 2018
- La prise en compte de la hausse des coûts de licences informatiques pour + 9 300 €

Les subventions sont en augmentation sur ce chapitre de 184 789 €

- Cette hausse est principalement liée à :
  - o la hausse de la subvention de + 74 000 € au CCAS qui ne bénéficie plus d'une recette exceptionnelle de la CAF,
  - o de la mise en place de la compensation de service public pour le camping de 77 000 €,
  - o de transfert de charges dans le domaine des sports comme la compensation du coûts des fluides pour le logement provisoire du RCA durant les travaux et le remboursement de la prise en charge de salaires d'éducateurs pris en charge directement par les clubs à la place de la Ville.

Le détail des subventions est présenté dans la délibération d'attribution des subventions 2019.

d) Charges financières (chapitre 66)

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Évolution 2019/2018</b>
Charges financières	1 234 560 €	1 168 774 €	- 5,33 %

Les frais financiers diminuent de - 5,33 % en raison du niveau bas des taux d'intérêt et de la baisse de l'encours de la dette.

e) Charges exceptionnelles (chapitre 67)

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Évolution 2019/2018</b>
Charges exceptionnelles	151 678 €	156 670 €	+ 3,29 %

Ce chapitre est quasi inchangé avec une variation de + 3,29 %, soit + 4 992 €.

Les crédits de ce chapitre permettent de faire face aux frais divers de gestion comme les titres annulés sur exercice antérieur, des reversements ou des travaux liés à des sinistres avec tiers

f) Atténuation de produits (chapitre 014)

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Évolution 2019/2018</b>
Atténuation de produits	407 000 €	460 165 €	+ 13,06 %

Ce chapitre intègre :

- la participation de la Ville au FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : 380 165 € au BP. L'État a décidé dans le cadre du projet de loi de finances 2018 de stopper la croissance du FPIC. Celui-ci augmente légèrement du fait de la modification provisoire du CIF de la Communauté.
- les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants pour 40 000 €.
- l'ajout cette année de 38 000 € pour des remboursements de la taxe d'aménagement.

g) Dotations aux provisions (chapitre 68)

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Évolution 2019/2018</b>
Dotations aux provisions	50 000 €	50 000 €	0 %

Pas d'évolution sur ce chapitre qui porte sur les provisions pour risques, notamment les créances irrécouvrables.

h) Dépenses d'ordre : virement à la section d'investissement et transfert entre sections

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Évolution 2019/2018</b>
Virement à la section d'investissement (023)	2 291 529 €	1 675 238 €	- 26,89 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	2 760 000 €	2 600 000 €	- 5,80 %
Total	5 051 529 €	4 275 238 €	- 15,37 %

Le virement à la section d'investissement est en baisse. Le montant de la dotation aux amortissements est également en diminution. Les règles d'équilibre budgétaire sont respectées.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1°) Recettes d'Investissement

		<b>BP 2018 en €</b>	<b>BP 2019 en €</b>	<b>% par rapport au BP 2018</b>	<b>% du BP 2019</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		26 424 459	26 732 174	- 13,55%	100 %
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>5 193 529</b>	<b>4 395 738</b>	<b>-15,36 %</b>	<b>26,99 %</b>
021	Transfert de la section d'investissement	2 291 529	1 675 238	-26,89 %	10,29 %
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	2 760 000	2 600 000	-5,80 %	15,97 %
041	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	142 000	120 500	-15,14 %	0,74 %
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>		<b>21 230 930</b>	<b>22 336 436</b>	<b>5,21 %</b>	<b>23,01 %</b>
13	Subventions d'investissement (hors 1342)	1 299 919	341 948	-73,69 %	1,27 %
1342	Amendes de police	350 000	350 000	0 %	1,3 %
16	Emprunts (hors 166 et 16449)	7 217 511	10 137 905	40 ,46 %	37,92 %
165	Cautions	5 000	5 000	0 %	0,01 %
16449	Opérations sur revolving	3 877 500	4 000 000	3,16 %	14,96 %
166	Refinancement d'emprunts	5 000 000	5 000 000	0 %	18,70 %
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 550 000	1 898 883	22,51 %	7,10 %
26	Participation et créances rattachées à des participants	0	0	-	
27	Autres immobilisations financières	112 000	40 500	-63,84 %	0,15 %
024	Produits des cessions	1 769 000	542 200	-69,35 %	2,02 %
4582	Opérations pour compte de tiers	50 000	20 000	-60,00 %	0,07 %

a) Dotations, fonds et réserves (chapitre 10)

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Évolution 2019/2018</b>
Dotations et fonds propres (FCTVA-TLE)	1 550 000 €	1 898 883 €	22,51 %

Le chapitre 10 regroupe :

- le montant du fond de compensation de la TVA prévu pour 2019 de 1 748 883 € ; chiffre supérieur à celui de 2018 puisque le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2017. Or le niveau de ces dépenses a été nettement supérieur en 2017 par rapport à celui de 2016 ;
- la taxe d'aménagement, dont le montant pour 2019 est estimé à 150 000 €.

b) Subventions d'investissement (chapitre 13)

Les subventions d'investissement qui viennent cofinancer les dépenses de la Ville sont estimées à 342 000 € avec les subventions notifiées pour :

- la construction du bâtiment de la vie étudiante de l'IUT,
- la coulée verte
- la maison de quartier Sainte Geneviève

Des recettes complémentaires, non encore certaines sont à prévoir notamment par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou la Dotation Politique de la Ville (DPV). Elles seront inscrites lorsqu'elles seront notifiées lors d'une prochaine décision modificative et viendront réduire le recours à l'emprunt.

c) Produits des cessions (chapitre 024)

Le produit des cessions pour l'année 2019 est estimé à 542 000 € avec notamment :

- une emprise porte de Paris à l'OAH pour 270 000 €
- la vente d'un terrain de 1800 m<sup>2</sup> des anciennes serres municipales rue du 24 août pour 150 000 € ;
- une partie du terrain de l'ex moulin rouge pour 100 000 €.

d) Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Évolution 2019/2018</b>
Emprunts nouveaux	7 217 511 €	10 137 905 €	40,46 %
Opérations sur revolving	3 877 500 €	4 000 000 €	3,16 %
Renégociation d'emprunts	5 000 000 €	5 000 000 €	0 %

Le recours à l'emprunt est en augmentation par rapport à l'année 2018.

Les 5 M€ de renégociation de dette n'influent pas sur le budget puisqu'un montant identique est inscrit en dépenses d'investissement. Il en est de même pour les 4 M€ pour les opérations sur revolving qui n'influent pas sur le budget : un même montant est également inscrit en dépenses.

Ces deux lignes permettent de rechercher des économies de frais financiers.

e) Recettes d'ordre : virement de la section de fonctionnement et transfert entre sections

Le virement de la section de fonctionnement est en diminution de -26,89 %, la dotation aux amortissements est en baisse de -5,80 %.

## 2°) Dépenses d'Investissement

	<b>BP 2018 en €</b>	<b>BP 2018 en €</b>	<b>% par rapport au BP 2017</b>	<b>% du BP 2019</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>26 424 459</b>	<b>26 732 175</b>	<b>1,16 %</b>	<b>100 %</b>

<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE</b>		<b>902 000</b>	<b>720 500</b>	<b>- 20,12 %</b>	<b>2,70 %</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	760 000	600 000	-21,05 %	2,25 %
041	Opé. d'ordre à l'intérieur section invt	142 000	120 500	-15,14 %	0,45 %

<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>25 522 459</b>	<b>26 011 675</b>	<b>1,92 %</b>	<b>97,30 %</b>
20- 21-23	Dépenses d'équipement	11 331 635	11 111 250	-1,94 %	41,56 %
204	Subventions d'équipement versées	480 133	1 120 126	133,29 %	4,19 %
4581	Opérations pour compte de tiers	50 000	50 000	0 %	0,19 %
16	Remboursement capital 1641 + 1678	4 774 191	4 771 299	-0,06 %	17,84 %
165	Cautions	9 000	9 000	0 %	0,03 %
16449	Opérations sur revolving	3 877 500	4 000 000	3,16 %	14,96 %
166	Refinancement d'emprunts	5 000 000	5 000 000	0 %	18,70 %

Les dépenses d'investissement sont stables à la fois dans partie dépenses d'équipement et dans la part remboursement de la dette. Seules augmentent les dépenses de subventions d'investissement.

a) Immobilisations incorporelles (chapitre 20), subventions d'équipement versées (chapitre 204), corporelles (chapitre 21) et « en cours » (chapitre 23)

	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Évolution 2019/2018</b>
Immobilisations incorporelles (20)	617 000 €	493 000 €	- 20,10 %
Subventions d'équipement versées (204)	480 133 €	859 551	79,02 %
Attribution de compensation négative (Stade nautique) (204)		260 575	-
Immobilisations corporelles (21)	1 185 200 €	864 178	-27,09 %
Immobilisations en cours (23)	9 529 435 €	9 734 072	2,14 %
<b>Total</b>	<b>11 811 768 €</b>	<b>12 211 376</b>	<b>3,38 %</b>

b) Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

Ce chapitre comprend la partie subventions d'investissement habituelle à laquelle s'ajoute cette année l'attribution de compensation « négative » en lien avec le transfert du stade nautique. Cette attribution de compensation a été estimée à 260 575 €.

859 551 € seront versés en 2019 à divers associations et organismes, soit une augmentation de 79,02 % par rapport à 2018. Ce montant comprend notamment des crédits pour :

- le Conseil départemental pour la reconstruction du gymnase Albert Camus à hauteur de 200 000 €
- l'OAH participation au coût des fouilles Porte de Paris : 173 322 €
- l'OAH réalisation d'une maison de santé rive droite : 130 000 €
- l'OAH, plan de relance du logement social:158 968 €
- Les clubs sportifs dans le cadre des subventions d'équipement décidées chaque année avec l'OMS pour 79 984 €.
- le Club vert pour une rénovation du centre pour 44 000 €
- l'OPAH RU en lien avec la Communauté de l'Auxerrois : 20 000 €
- ...

L'ensemble est détaillé dans la délibération d'attribution des subventions 2019, présentée à ce même conseil municipal.

c) Immobilisations incorporelles (chapitre 20) corporelles (chapitre 21) et « en cours » (chapitre 23)

Hors grosses opérations, l'amélioration du patrimoine existant, les aménagements réalisés par la Ville et les moyens attribués aux services sont assurés par les enveloppes budgétaires suivantes :

Enveloppes	Montant
<b>Patrimoine</b>	<b>630 178 €</b>
Bâtiments	480 500 €
Équipements sportifs	37 678 €
Collections/Archives	70 000€
Cuisine centrale	42 000 €
<b>Aménagements</b>	<b>1 857 700 €</b>
Voirie – éclairage – mobilier urbain	1 477 000 €
Réseau pluvial	196 700 €
Espaces verts	64 000 €
Conseils de quartier	80 000 €
Annonces marchés publics	40 000 €
<b>Moyens</b>	<b>600 000 €</b>
Informatique et télécoms	150 000 €
Véhicules et engins	150 000 €
Mobilier / matériel	300 000 €

Des programmes sont également poursuivis

<b>Programmes</b>	<b>1 033 000 €</b>
Ad'Ap (Accessibilité) et quais de bus	397 000 €
Aménagements liés à Vigipirate	150 000 €
Schéma directeur numérique	300 000 €
Programme Citergie - améliorations énergétiques	186 000 €

La section d'investissement prévoit également des projets parmi lesquels on peut citer les plus importants financièrement ou les plus emblématiques :

<b>RENOUVELLEMENT URBAIN</b>	<b>109 600 €</b>
NPNRU - Brichères/Sainte-Geneviève - étude	102 100 €
NPNRU - Rosoirs	7 500 €
<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	<b>260 000 €</b>
IUT – Bâtiment de la vie étudiante	260 000 €
<b>AMÉNAGEMENT</b>	<b>1 640 000 €</b>
Place Saint Germain	550 000 €
Horodateurs stationnement	500 000 €
Aménagement Montardoins	221 500 €
Coulée verte	166 000 €
Espaces de loisirs à Laborde	190 000 €
Place des Cordeliers	12 500 €
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>318 000 €</b>
Programme menuiseries isolantes	128 000 €
Toiture photovoltaïque	120 000 €
Amélioration thermique	70 000 €
<b>PATRIMOINE</b>	<b>1 041 272 €</b>
Contrat de chauffe – amélioration des chaudières	830 272 €
Optimisation locaux St Siméon	115 000 €
Arquebuse	96 000 €
<b>PATRIMOINE HISTORIQUE</b>	<b>976 000 €</b>
Abbaye Saint-Germain - sécurité incendie et mise en accessibilité	582 000 €
Tour de l'horloge	250 000 €
Cathédrale Saint Etienne- colonnes sèches	120 000 €
Chapelle du lycée Jacques Amiot - contrefort	24 000 €
<b>SPORTS</b>	<b>1 400 000 €</b>
Terrain synthétique hauts d'Auxerre	1 000 000 €
Charpente complexe gymnique	240 000 €
Stade Pierre Bouillot	160 000 €
<b>ENSEIGNEMENT – PETITE ENFANCE</b>	<b>729 000 €</b>
Groupe scolaire Clairions	280 000 €
Amélioration thermique du bati accueillant des enfants lors de canicule	210 000 €
Réfection cour d'école des Mignottes	80 000 €
Amélioration sanitaires maternelle Paris et Rive Droite	80 000 €
Abords du restaurant scolaire Jean-Zay	79 000 €

#### d) Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Ce chapitre comprend le remboursement en capital de la dette 4,771 M€, d'éventuelles renégociations d'emprunts pour 5 M€ et des opérations sur revolving pour 4 M€.

## BUDGETS ANNEXES

### Le budget annexe du service de l'Assainissement

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	1 573 640 €	1 573 640 €
Investissement	1 980 524 €	1 980 524 €

Le budget assainissement intègre :

- La réfection des réseaux de la rue Louis Braille tant en domaine public que privé, et de l'avenue Jean Mermoz.
- Des travaux d'amélioration des eaux usées (déversoir d'orage de la chaînette, reprise des branchements place Saint Germain et rue du lycée Jacques Amiot),
- Des travaux sur des prises de temps de pluie, rue Belfort, avenue Champlerois sur le réseau unitaire)
- La poursuite des travaux de mise en séparatif du secteur Braille, Champlys et De Lattre de Tassigny et de mise en conformité
- Une extension de réseau chemin des Boutilliers

Lors du conseil municipal du 18 décembre 2018, la surtaxe assainissement a été portée à 0,7413 € HT / m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 soit +5 % par rapport à 2018. Ce budget est financé également par les subventions de l'agence de l'eau.

### Le budget annexe du Crématorium

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	30 000 €	30 000 €
Investissement	3 000 €	3 000 €

Pour le crématorium, la redevance perçue permet de rembourser l'emprunt encore actif de ce budget.

**AUXERRE**

***BUDGET PRIMITIF***

***2019***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE  
dont la population est de 3500 habitants et plus

VILLE D'AUXERRE

Numéro SIRET : 21890024900010

POSTE COMPTABLE : Auxerre

M. 14

**BUDGET PRIMITIF**  
**voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2019

**SOMMAIRE**

Pages	
	<p><b>I - Informations d'ordre général</b>                      A - Informations statistiques, fiscales et financières                      B - Modalités de vote du budget  <b>II - Présentation générale du budget</b>                      A1- Vue d'ensemble - Sections                      A2- Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres                      A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres                      B1- Balance générale du budget - Dépenses                      B2- Balance générale du budget - Recettes  <b>III - Vote du budget</b>                      A1- Section de fonctionnement - Détail des dépenses                      A2- Section de fonctionnement - Détail des recettes                      B1- Section d'investissement - Détail des dépenses                      B2- Section d'investissement - Détail des recettes                      B3- Opérations d'équipement pour vote - Détail des chapitres et articles                      B3- Opérations d'équipement pour info - Détail des chapitres et articles</p>

<b>IV - ANNEXES</b>		Joint.	Ss Obj
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1- Présentation croisée par fonction (fonctionnement) A1- Présentation croisée par fonction (investissement) A2- Etat de la dette 2.1- Détail des crédits de trésorerie 2.2- Répartition par nature de dette 2.3- Répartition des emprunts par structure de taux 2.4- Typologie de la répartition de l'encours 2.5- Détail des opérations de couverture 2.6- Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 2.7- Autres dettes A3- Méthode utilisée pour les amortissements A4- Etat des provisions A5- Etalement des provisions A6- Equilibre des opérations financières A7- Etats des dépenses, recettes services eau assainissement 1.1- Fonctionnement 1.2- Investissement A7.2- Etat de la répartition de la TEOM A8- Etat des charges transférées A9- Détail des opérations pour le compte de tiers		
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1- Etat des engagements donnés et reçus 1.1- Etat des emprunts garantis 1.2- Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 1.3- Etat des contrats de crédit - bail 1.4- Etat des contrats de partenariat public - privé 1.5- Etat des autres engagements donnés 1.6- Etat des engagements reçus 1.7- Subventions versées dans le cadre du vote du budget B2- Etat des autorisations de programme, crédits de paiement B3- Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	<b>C - Autres éléments d'information</b>		
	C1- Etat du personnel C2- Liste des organismes avec engagements financiers pris C3.1- Organismes auxquels adhère la commune, l'établissement C3.2- Liste des organismes des établissements publics créés C3.3- Liste des services individualisés dans un budget annexe C3.4- Liste services assujettis à la TVA non érigés en budget		
	<b>D - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures</b>		
	D1- Décisions en matière de taux de contributions directes D2- Arrêté et signatures		

BUDGET PRINCIPAL	2019
------------------	------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES et FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine) Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	36569 470

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
fiscal	financier		
38 565 363.00	43 683 929.00	1 176.86	1 285.01

Informations financières - RATIOS		Valeurs communales	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 170.87	1 223.00
2	Produit des impositions directes / population	688.52	610.00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 271.37	1 402.00
4	Dépenses d'équipement brut / population	33.93	247.00
5	Encours de dette / population	1 522.32	1 079.00
6	DGF / population	139.19	212.00
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0.46 %	0.61 %
8	Dépenses de fonct. et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	1.12 %	0.95 %
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	0.26 %	0.18 %
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	1.20 %	0.77 %

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
  - avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3,
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1. (1)

(2) Mention complétée ou rayer la mention inutile

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	47 092 837.00	47 092 837.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		47 092 837.00	47 092 837.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	26 732 175.00	26 732 175.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		26 732 175.00	26 732 175.00
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET		73 825 012.00	73 825 012.00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 345 534.00	13 020 632.00	13 020 632.00	13 020 632.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	32 319 275.00	19 807 432.00	19 807 432.00	19 807 432.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	407 000.00	460 165.00	460 165.00	460 165.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 104 987.00	8 153 927.00	8 153 927.00	8 153 927.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>54 176 796.00</b>	<b>41 442 156.00</b>	<b>41 442 156.00</b>	<b>41 442 156.00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	1 234 560.00	1 168 773.00	1 168 773.00	1 168 773.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	151 678.00	156 670.00	156 670.00	156 670.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	50 000.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
022	DEPENSES IMPREVUES				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>55 613 034.00</b>	<b>42 817 599.00</b>	<b>42 817 599.00</b>	<b>42 817 599.00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 291 529.00	1 675 238.00	1 675 238.00	1 675 238.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 760 000.00	2 600 000.00	2 600 000.00	2 600 000.00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 051 529.00</b>	<b>4 275 238.00</b>	<b>4 275 238.00</b>	<b>4 275 238.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>60 664 563.00</b>	<b>47 092 837.00</b>	<b>47 092 837.00</b>	<b>47 092 837.00</b>

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	47 092 837.00
--	---------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	76 850.00	56 350.00	56 350.00	56 350.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 910 443.00	2 323 130.00	2 323 130.00	2 323 130.00
73	IMPOTS ET TAXES	43 114 283.00	30 303 128.00	30 303 128.00	30 303 128.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	12 293 781.00	12 272 181.00	12 272 181.00	12 272 181.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 139 718.00	1 437 048.00	1 437 048.00	1 437 048.00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>59 535 075.00</b>	<b>46 391 837.00</b>	<b>46 391 837.00</b>	<b>46 391 837.00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	113 500.00	101 000.00	101 000.00	101 000.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>59 648 575.00</b>	<b>46 492 837.00</b>	<b>46 492 837.00</b>	<b>46 492 837.00</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	760 000.00	600 000.00	600 000.00	600 000.00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>760 000.00</b>	<b>600 000.00</b>	<b>600 000.00</b>	<b>600 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>60 408 575.00</b>	<b>47 092 837.00</b>	<b>47 092 837.00</b>	<b>47 092 837.00</b>

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	47 092 837.00
--	---------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 675 238.00
---	--------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
<b>010</b>	<b>COMPTES DE STOCKS ET EN COURS</b>	<b>60 000.00</b>			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	617 000.00	368 000.00	368 000.00	368 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	480 133.00	1 120 126.00	1 120 126.00	1 120 126.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 170 300.00	989 178.00	989 178.00	989 178.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION		9 244 472.00	9 244 472.00	9 244 472.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	9 526 435.00	489 600.00	489 600.00	489 600.00
	Total des opérations d'équipement				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>11 853 868.00</b>	<b>12 211 376.00</b>	<b>12 211 376.00</b>	<b>12 211 376.00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13 660 691.00	13 780 299.00	13 780 299.00	13 780 299.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>13 660 691.00</b>	<b>13 780 299.00</b>	<b>13 780 299.00</b>	<b>13 780 299.00</b>
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	50 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>25 564 559.00</b>	<b>26 011 675.00</b>	<b>26 011 675.00</b>	<b>26 011 675.00</b>
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>700 000.00</b>	<b>600 000.00</b>	<b>600 000.00</b>	<b>600 000.00</b>
<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>142 000.00</b>	<b>120 500.00</b>	<b>120 500.00</b>	<b>120 500.00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>842 000.00</b>	<b>720 500.00</b>	<b>720 500.00</b>	<b>720 500.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>26 406 559.00</b>	<b>26 732 175.00</b>	<b>26 732 175.00</b>	<b>26 732 175.00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	26 732 175.00
---	---------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
<b>010</b>	<b>COMPTES DE STOCKS ET EN COURS</b>	<b>60 000.00</b>			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	1 649 919.00	691 948.00	691 948.00	691 948.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	16 095 011.00	19 137 905.00	19 137 905.00	19 137 905.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>17 804 930.00</b>	<b>19 829 853.00</b>	<b>19 829 853.00</b>	<b>19 829 853.00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 550 000.00	1 898 883.00	1 898 883.00	1 898 883.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	112 000.00	40 500.00	40 500.00	40 500.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 769 000.00	542 201.00	542 201.00	542 201.00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>3 436 000.00</b>	<b>2 486 584.00</b>	<b>2 486 584.00</b>	<b>2 486 584.00</b>
45x2	Total des opérations pour compte de tiers	50 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>21 290 930.00</b>	<b>22 336 437.00</b>	<b>22 336 437.00</b>	<b>22 336 437.00</b>
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 291 529.00</b>	<b>1 675 238.00</b>	<b>1 675 238.00</b>	<b>1 675 238.00</b>
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>2 700 000.00</b>	<b>2 600 000.00</b>	<b>2 600 000.00</b>	<b>2 600 000.00</b>
<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>142 000.00</b>	<b>120 500.00</b>	<b>120 500.00</b>	<b>120 500.00</b>
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>5 133 529.00</b>	<b>4 395 738.00</b>	<b>4 395 738.00</b>	<b>4 395 738.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>26 424 459.00</b>	<b>26 732 175.00</b>	<b>26 732 175.00</b>	<b>26 732 175.00</b>

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	26 732 175.00
---	---------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 675 238.00
---	--------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 020 632.00		13 020 632.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	19 807 432.00		19 807 432.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	460 165.00		460 165.00
<b>60</b>	<b>ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS</b>			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 153 927.00		8 153 927.00
66	CHARGES FINANCIERES	1 168 773.00		1 168 773.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	156 670.00		156 670.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	50 000.00	2 600 000.00	2 650 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES			
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 675 238.00</b>	<b>1 675 238.00</b>
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>42 817 599.00</b>	<b>4 275 238.00</b>	<b>47 092 837.00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

47 092 837.00

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 780 299.00		13 780 299.00
	Total des opérations d'équipement	489 600.00		489 600.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	368 000.00		368 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (hors opérations)	1 120 126.00		1 120 126.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	989 178.00		989 178.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	9 244 472.00	700 000.00	9 944 472.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		20 500.00	20 500.00
45x-1	Total des opérations pour compte de tiers	20 000.00		20 000.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>26 011 675.00</b>	<b>720 500.00</b>	<b>26 732 175.00</b>

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

26 732 175.00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	56 350.00		56 350.00
60	<b>ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS</b>			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 323 130.00		2 323 130.00
72	<b>PRODUCTION IMMOBILISEE</b>		<b>600 000.00</b>	<b>600 000.00</b>
73	IMPOTS ET TAXES	30 303 128.00		30 303 128.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	12 272 181.00		12 272 181.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 437 048.00		1 437 048.00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	101 000.00		101 000.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>46 492 837.00</b>	<b>600 000.00</b>	<b>47 092 837.00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

47 092 837.00

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 898 883.00		1 898 883.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	691 948.00		691 948.00
15	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	19 142 905.00		19 142 905.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		20 500.00	20 500.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		100 000.00	100 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 500.00		40 500.00
28	<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>		<b>2 600 000.00</b>	<b>2 600 000.00</b>
45x-2	Total des opérations pour compte de tiers	20 000.00		20 000.00
021	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 675 238.00</b>	<b>1 675 238.00</b>
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	542 201.00		542 201.00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>22 336 437.00</b>	<b>4 395 738.00</b>	<b>26 732 175.00</b>

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

26 732 175.00

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>13 345 534.00</b>	<b>13 020 632.00</b>	<b>13 020 632.00</b>
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	4 165 864.00	3 965 864.00	3 965 864.00
605	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	126 675.00	160 675.00	160 675.00
605458	travaux centres sociaux	20 000.00		
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	390 000.00	233 663.00	233 663.00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	1 590 000.00	1 511 129.00	1 511 129.00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	140 000.00	170 000.00	170 000.00
60621	COMBUSTIBLES	45 000.00	45 000.00	45 000.00
60622	CARBURANTS	230 000.00	255 000.00	255 000.00
60623	ALIMENTATION	66 755.00	79 060.00	79 060.00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	204 390.00	164 700.00	164 700.00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	441 514.00	440 632.00	440 632.00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	319 949.00	323 405.00	323 405.00
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	227 000.00	227 000.00	227 000.00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	60 460.00	50 000.00	50 000.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	109 110.00	100 350.00	100 350.00
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	84 255.00	85 255.00	85 255.00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	110 756.00	119 995.00	119 995.00
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	6 660 139.00	6 754 628.00	6 754 628.00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	3 746 162.00	3 593 905.00	3 593 905.00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	156 540.00	177 905.00	177 905.00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	48 218.00	41 460.00	41 460.00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	49 750.00	56 100.00	56 100.00
61521	TERRAINS	119 000.00	119 000.00	119 000.00
615221	BATIMENTS PUBLICS	735 538.00	1 018 998.00	1 018 998.00
615231	VOIRIES	566 000.00	694 100.00	694 100.00
615232	RESEAUX	23 200.00	23 200.00	23 200.00
61551	MATERIEL ROULANT	58 000.00	58 000.00	58 000.00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	129 300.00	145 000.00	145 000.00
6156	MAINTENANCE	394 200.00	394 050.00	394 050.00
6161	MULTIRISQUES	129 000.00	113 000.00	113 000.00
6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE - CONSTRUCTION	233 430.00	109 430.00	109 430.00
617	ETUDES ET RECHERCHES	34 900.00	4 500.00	4 500.00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	39 250.00	38 500.00	38 500.00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	112 600.00	114 130.00	114 130.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	85 050.00	53 350.00	53 350.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 981 901.00	1 737 210.00	1 737 210.00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	5 000.00	3 000.00	3 000.00
6226	HONORAIRES	11 500.00	59 400.00	59 400.00
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	57 000.00	66 500.00	66 500.00
6228	DIVERS	152 800.00	28 600.00	28 600.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	68 000.00	68 800.00	68 800.00
6232	FETES ET CEREMONIES	4 350.00	4 830.00	4 830.00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	55 780.00	50 380.00	50 380.00
6237	PUBLICATIONS	70 000.00	110 000.00	110 000.00
6238	DIVERS	86 415.00	82 060.00	82 060.00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	232 425.00	204 245.00	204 245.00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 000.00	4 000.00	4 000.00
6256	MISSIONS	49 600.00	33 480.00	33 480.00
6257	RECEPTIONS	104 180.00	105 180.00	105 180.00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	95 000.00	125 000.00	125 000.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	170 000.00	183 500.00	183 500.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	11 500.00	11 500.00	11 500.00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	257 921.00	169 835.00	169 835.00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	416 430.00	249 750.00	249 750.00
62848	Redevances->autres prestal°	127 000.00	127 000.00	127 000.00
62875	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP		6 150.00	6 150.00
62876	AU GFP DE RATTACHEMENT		20 000.00	20 000.00
62878	A D'AUTRES ORGANISMES	3 000.00	24 000.00	24 000.00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
- 63 - 63512 637	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES TAXES FONCIERES AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	537 630.00 516 840.00 20 790.00	562 930.00 539 550.00 23 380.00	562 930.00 539 550.00 23 380.00
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>32 319 275.00</b>	<b>19 807 432.00</b>	<b>19 807 432.00</b>
- 62 - 6218	AUTRES SERVICES EXTERIEURS AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	185 000.00 185 000.00	140 000.00 140 000.00	140 000.00 140 000.00
- 63 - 6331 6332 6336 6338	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES VERSEMENT DE TRANSPORT COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L. COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	485 146.00 130 473.00 104 428.00 191 821.00 58 424.00	303 806.00 83 100.00 64 980.00 119 830.00 35 896.00	303 806.00 83 100.00 64 980.00 119 830.00 35 896.00
- 64 - 64111 64112 64118 64131 64138 64168 6451 6453 6454 6455 6475	CHARGES DE PERSONNEL REMUNERATION PRINCIPALE NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE AUTRES INDEMNITES REMUNERATIONS NON TITULAIRES AUTRES INDEMNITES AUTRES EMPLOIS D'INSERTION COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F. COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C. COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	31 649 129.00 15 645 980.00 398 017.00 2 578 370.00 3 323 599.00 412 603.00 3 790 735.00 5 080 936.00 233 889.00 85 000.00 100 000.00	19 363 626.00 9 056 839.00 260 871.00 1 893 986.00 2 276 676.00 317 029.00 65 250.00 2 257 236.00 2 991 494.00 111 245.00 73 000.00 60 000.00	19 363 626.00 9 056 839.00 260 871.00 1 893 986.00 2 276 676.00 317 029.00 65 250.00 2 257 236.00 2 991 494.00 111 245.00 73 000.00 60 000.00
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>407 000.00</b>	<b>460 165.00</b>	<b>460 165.00</b>
- 70 - 70389	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES REVERSEMENTS SUR REDEVANCES	2 000.00 2 000.00	2 000.00 2 000.00	2 000.00 2 000.00
- 73 - 7391172 739223 73925 73942	IMPOTS ET TAXES DEGREV. TAXE HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET Fond de péréq. intercom & com REVERS. SUR TAXE DE VERSEMENT DE TRANSPORT	405 000.00 40 000.00 365 000.00	458 165.00 40 000.00 380 165.00 38 000.00	458 165.00 40 000.00 380 165.00 38 000.00
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>8 104 987.00</b>	<b>8 153 927.00</b>	<b>8 153 927.00</b>
- 65 - 651 6531 6532 6533 6534 6535 6541 6542 6553 6558 657351 657362 65737 6574	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES... IMDEMNITES FRAIS DE MISSION COTISATIONS DE RETRAITE COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE FORMATION CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR CREANCES ETEINTES SERVICE D'INCENDIE AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES GFP DE RATTACHEMENT CCAS AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	8 104 987.00 36 000.00 225 000.00 2 000.00 10 000.00 22 000.00 15 000.00 20 000.00 2 000.00 2 810 990.00 494 000.00 196 000.00 802 000.00 49 000.00 3 420 997.00	8 153 927.00 45 300.00 227 000.00 2 000.00 11 000.00 23 000.00 15 000.00 70 000.00 2 000.00 2 602 277.00 503 601.00 200 000.00 876 000.00 49 000.00 3 527 749.00	8 153 927.00 45 300.00 227 000.00 2 000.00 11 000.00 23 000.00 15 000.00 70 000.00 2 000.00 2 602 277.00 503 601.00 200 000.00 876 000.00 49 000.00 3 527 749.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b> (a)=011+012+014+65+656		<b>54 176 796.00</b>	<b>41 442 156.00</b>	<b>41 442 156.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>1 234 560.00</b>	<b>1 168 773.00</b>	<b>1 168 773.00</b>
- 66 - 66111 66112 6688	CHARGES FINANCIERES INTERETS REGLES A ECHEANCE INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES AUTRES	1 234 560.00 1 156 094.00 -12 707.00 91 173.00	1 168 773.00 1 095 906.00 -17 133.00 90 000.00	1 168 773.00 1 095 906.00 -17 133.00 90 000.00
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>151 678.00</b>	<b>156 670.00</b>	<b>156 670.00</b>
- 67 - 6711 6714 6718 673	CHARGES EXCEPTIONNELLES INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES BOURSES ET PRIX AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	151 678.00 5 000.00 8 520.00 127 858.00 10 300.00	156 670.00 5 000.00 8 520.00 132 850.00 10 300.00	156 670.00 5 000.00 8 520.00 132 850.00 10 300.00
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>50 000.00</b>	<b>50 000.00</b>	<b>50 000.00</b>
- 68 - 6815	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DAP - PR RISQUES ET CHARGES DE FONCTION. COURANT	50 000.00 50 000.00	50 000.00 50 000.00	50 000.00 50 000.00
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)={a)+66+67+68+022</b>		<b>55 613 034.00</b>	<b>42 817 599.00</b>	<b>42 817 599.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 291 529.00	1 675 238.00	1 675 238.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 291 529.00	1 675 238.00	1 675 238.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 760 000.00	2 600 000.00	2 600 000.00
- 60 - 60311	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS VARIAT. STOCKS MAT. PREM. ET FOURNIT. AUTRES QUE T	60 000.00 60 000.00		
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
- 68 - 6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	2 700 000.00 2 700 000.00	2 600 000.00 2 600 000.00	2 600 000.00 2 600 000.00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 051 529.00</b>	<b>4 275 238.00</b>	<b>4 275 238.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>5 051 529.00</b>	<b>4 275 238.00</b>	<b>4 275 238.00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>	<b>60 664 563.00</b>	<b>47 092 837.00</b>	<b>47 092 837.00</b>
---	----------------------	----------------------	----------------------

<b>RESTES A REALISER N-1</b>	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>	<b>47 092 837.00</b>

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	141 128.18
Montant des ICNE de l'exercice N-1	158 161.18
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-17 033.00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>76 850.00</b>	<b>56 350.00</b>	<b>56 350.00</b>
- 60 - 6096	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS D'APPROVISIONNEMENTS NON STOCKES	500.00 500.00	500.00 500.00	500.00 500.00
- 64 - 6419 6459	CHARGES DE PERSONNEL REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	76 350.00 69 850.00 6 500.00	55 850.00 49 350.00 6 500.00	55 850.00 49 350.00 6 500.00
<b>70</b>	<b>PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &amp; VENTES DIVERSES</b>	<b>2 910 443.00</b>	<b>2 323 130.00</b>	<b>2 323 130.00</b>
- 70 - 70311 70312 70323 70328 70384 70388 7062 70631 7066 7067 70688 7083 70841 70846 70848 70873 70876 7088	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET) REDEVANCES FUNERAIRES REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE A CARACTERE SPORTIF REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG. AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES) AUX BUDG. ANNEX., REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE AU GFP DE RATTACHEMENT AUX AUTRES ORGANISMES PAR LES CCAS PAR LE GFP DE RATTACHEMENT AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	2 910 443.00 75 000.00 15 000.00 85 603.00 740 000.00 4 000.00 263 000.00 535 000.00 402 650.00 212 000.00 168 000.00 10 040.00 280 000.00 3 000.00 87 300.00 8 250.00 1 100.00 20 500.00	2 323 130.00 75 000.00 19 000.00 84 930.00 512 000.00 178 000.00 4 000.00 276 300.00 8 000.00 404 800.00 172 000.00 135 000.00 2 000.00 310 000.00 3 200.00 25 200.00 7 800.00 86 900.00 19 000.00	2 323 130.00 75 000.00 19 000.00 84 930.00 512 000.00 178 000.00 4 000.00 276 300.00 8 000.00 404 800.00 172 000.00 135 000.00 2 000.00 310 000.00 3 200.00 25 200.00 7 800.00 86 900.00 19 000.00
<b>73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>43 114 283.00</b>	<b>30 303 128.00</b>	<b>30 303 128.00</b>
- 73 - 73111 73211 73223 7336 7337 7338 7343 7351 7368 7381	IMPOTS ET TAXES TAXES FONCIERES ET D'HABITATION ATTRIBUTION DE COMPENSATION FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC DROITS DE PLACE DROITS DE STATIONNEMENT AUTRES TAXES TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	43 114 283.00 24 733 000.00 15 912 283.00 220 000.00 20 000.00 29 000.00 800 000.00 700 000.00 700 000.00	30 303 128.00 25 178 435.00 2 505 957.00 46 836.00 1 200.00 20 000.00 30 700.00 800 000.00 700 000.00 800 000.00	30 303 128.00 25 178 435.00 2 505 957.00 46 836.00 1 200.00 20 000.00 30 700.00 800 000.00 700 000.00 800 000.00
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>12 293 781.00</b>	<b>12 272 181.00</b>	<b>12 272 181.00</b>
- 74 - 7411 74123 74127 744 745 7461 74718 7472 7473 74748 74751 7478 748314 74834	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DOTATION FORFAITAIRE DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION FCTVA DOTATION SPECIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS D.G.D. AUTRES REGIONS DEPARTEMENTS AUTRES COMMUNES GFP DE RATTACHEMENT AUTRES ORGANISMES DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	12 293 781.00 5 204 000.00 2 320 000.00 351 000.00 140 000.00 2 800.00 434 000.00 140 390.00 22 700.00 107 000.00 4 000.00 92 861.00 2 090 758.00 32 500.00 40 445.00	12 272 181.00 5 090 000.00 2 438 000.00 347 000.00 105 400.00 434 000.00 55 075.00 8 000.00 107 000.00 4 000.00 92 058.00 1 993 500.00 150 000.00	12 272 181.00 5 090 000.00 2 438 000.00 347 000.00 105 400.00 434 000.00 55 075.00 8 000.00 107 000.00 4 000.00 92 058.00 1 993 500.00 150 000.00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
74835	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	1 270 118.00	1 395 000.00	1 395 000.00
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	6 889.00	6 728.00	6 728.00
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	34 320.00	41 420.00	41 420.00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS		5 000.00	5 000.00
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 139 718.00</b>	<b>1 437 048.00</b>	<b>1 437 048.00</b>
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 139 718.00	1 437 048.00	1 437 048.00
752	REVENUS DES IMMEUBLES	306 226.00	687 829.00	687 829.00
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	367 059.00	302 651.00	302 651.00
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	466 433.00		
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		446 568.00	446 568.00
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a)=70+73+74+75+013		<b>59 535 075.00</b>	<b>46 391 837.00</b>	<b>46 391 837.00</b>
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
- 76 -	PRODUITS FINANCIERS			
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>113 500.00</b>	<b>101 000.00</b>	<b>101 000.00</b>
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	113 500.00	101 000.00	101 000.00
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.	50 000.00	50 000.00	50 000.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	63 500.00	51 000.00	51 000.00
<b>78</b>	<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>			
- 78 -	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78</b>		<b>59 648 575.00</b>	<b>46 492 837.00</b>	<b>46 492 837.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	760 000.00	600 000.00	600 000.00
- 60 - 60311	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS VARIAT. STOCKS MAT. PREM. ET FOURNIT. AUTRES QUE T	60 000.00 60 000.00		
- 72 - 722	PRODUCTION IMMOBILISEE IMMOBILISATIONS CORPORELLES	700 000.00 700 000.00	600 000.00 600 000.00	600 000.00 600 000.00
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>760 000.00</b>	<b>600 000.00</b>	<b>600 000.00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>	<b>60 408 575.00</b>	<b>47 092 837.00</b>	<b>47 092 837.00</b>
---	----------------------	----------------------	----------------------

<b>RESTES A REALISER N-1</b>	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>	<b>47 092 837.00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
<b>010</b>	<b>COMPTES DE STOCKS ET EN COURS</b>	<b>60 000.00</b>		
- 31 - 311	MATIERES PREMIERES (ET FOURNITURES) MATIERES PREMIER. ET FOURNIT. AUTRES QUE TERRAINS	60 000.00 60 000.00		
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>617 000.00</b>	<b>368 000.00</b>	<b>368 000.00</b>
- 20 - 2031 2033 2051	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	617 000.00 412 000.00 40 000.00 165 000.00	368 000.00 113 000.00 50 000.00 205 000.00	368 000.00 113 000.00 50 000.00 205 000.00
<b>204</b>	<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	<b>480 133.00</b>	<b>1 120 126.00</b>	<b>1 120 126.00</b>
- 20 - 204172 204182 20421 20422 204412 2046	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BATIMENTS ET INSTALLATIONS BATIMENTS ET INSTALLATIONS BIENS MOBILIERES, MATERIEL ET ETUDES BATIMENTS ET INSTALLATIONS BATIMENTS ET INSTALLATIONS ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	480 133.00 89 987.00 1 013.00 84 240.00 304 893.00	1 120 126.00 158 968.00 148 124.00 549 322.00 3 137.00 260 575.00	1 120 126.00 158 968.00 148 124.00 549 322.00 3 137.00 260 575.00
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 170 300.00</b>	<b>989 178.00</b>	<b>989 178.00</b>
- 21 - 2111 2121 2152 2161 2182 2183 2184 2188	IMMOBILISATIONS CORPORELLES TERRAINS NUS PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES INSTALLATIONS DE VOIRIE OEUVRES ET OBJETS D'ART MATERIEL DE TRANSPORT MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE MOBILIER AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 170 300.00 213 000.00 90 000.00 5 000.00 150 000.00 198 000.00 112 690.00 401 610.00	989 178.00 30 000.00 109 000.00 165 000.00 245 000.00 300 000.00 140 178.00	989 178.00 30 000.00 109 000.00 165 000.00 245 000.00 300 000.00 140 178.00
<b>22</b>	<b>IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION</b>			
- 22 -	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>9 526 435.00</b>	<b>9 244 472.00</b>	<b>9 244 472.00</b>
- 23 - 2312 2313 2315 2316	IMMOBILISATIONS EN COURS AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS CONSTRUCTIONS INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	9 526 435.00 170 000.00 5 360 448.00 3 943 987.00 52 000.00	9 244 472.00 1 214 500.00 4 491 772.00 3 481 200.00 57 000.00	9 244 472.00 1 214 500.00 4 491 772.00 3 481 200.00 57 000.00
	19001 OPTIMISATION LOCAUX ST SIMEON 19002 ARQUEBUSE 19003 PLACE DES CORDELIERS 19004 MONTARDOINS 19005 NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES 19006 NPNRU ROSOIRS		115 000.00 31 000.00 12 500.00 221 500.00 102 100.00 7 500.00	115 000.00 31 000.00 12 500.00 221 500.00 102 100.00 7 500.00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chapitre / Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>11 793 868.00</b>	<b>12 211 376.00</b>	<b>12 211 376.00</b>
<b>10</b>	<b>DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES</b>			
- 10 -	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>13 660 691.00</b>	<b>13 780 299.00</b>	<b>13 780 299.00</b>
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 660 691.00	13 780 299.00	13 780 299.00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	4 417 048.00	4 414 156.00	4 414 156.00
16449	OPERAT. AFFERENTES A OPTION TIRAGE SUR LIGNE TRESO	3 877 500.00	4 000 000.00	4 000 000.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	9 000.00	9 000.00	9 000.00
166	REFINANCEMENT DE DETTE	5 000 000.00	5 000 000.00	5 000 000.00
1678	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES	357 143.00	357 143.00	357 143.00
- 16 -	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>			
<b>27</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
- 27 -	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>13 660 691.00</b>	<b>13 780 299.00</b>	<b>13 780 299.00</b>
458108	travaux forcés pour tiers	50 000.00	20 000.00	20 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>50 000.00</b>	<b>20 000.00</b>	<b>20 000.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>25 504 559.00</b>	<b>26 011 675.00</b>	<b>26 011 675.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	700 000.00	600 000.00	600 000.00
<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>				
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
<i>Charges transférées</i>		700 000.00	600 000.00	600 000.00
- 21 -	NEUTRALISATIONS ET REALISATIONS D'OPERATIONS			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	700 000.00	600 000.00	600 000.00
2313	CONSTRUCTIONS	700 000.00	600 000.00	600 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	142 000.00	120 500.00	120 500.00
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	100 000.00	100 000.00	100 000.00
2313	CONSTRUCTIONS	100 000.00	100 000.00	100 000.00
- 27 -	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	42 000.00	20 500.00	20 500.00
2762	CREANCES SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION TVA	42 000.00	20 500.00	20 500.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>902 000.00</b>	<b>720 500.00</b>	<b>720 500.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>		<b>26 406 559.00</b>	<b>26 732 175.00</b>	<b>26 732 175.00</b>
<b>RESTES A REALISER N-1</b>				
<b>D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>				<b>26 732 175.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
<b>010</b>	<b>COMPTES DE STOCKS ET EN COURS</b>	<b>60 000.00</b>		
- 31 - 311	MATIERES PREMIERES (ET FOURNITURES) MATIERES PREMIER. ET FOURNIT. AUTRES QUE TERRAINS	60 000.00 60 000.00		
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 649 919.00</b>	<b>691 948.00</b>	<b>691 948.00</b>
- 13 - 1321 1322 1323 13251 1327 1342	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX REGIONS DEPARTEMENTS GFP DE RATTACHEMENT BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS AMENDES DE POLICE	1 649 919.00 111 159.00 539 057.00 511 721.00 137 982.00 350 000.00	691 948.00 3 028.00 62 500.00 213 896.00 62 524.00 350 000.00	691 948.00 3 028.00 62 500.00 213 896.00 62 524.00 350 000.00
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>16 095 011.00</b>	<b>19 137 905.00</b>	<b>19 137 905.00</b>
- 16 - 1641 16449 166  - 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES EMPRUNTS EN EUROS OPERAT. AFFERENTES A OPTION TIRAGE SUR LIGNE TRESO REFINANCEMENT DE DETTE  <b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	16 095 011.00 7 217 511.00 3 877 500.00 5 000 000.00	19 137 905.00 10 137 905.00 4 000 000.00 5 000 000.00	19 137 905.00 10 137 905.00 4 000 000.00 5 000 000.00
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
- 21 -  - 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES  <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			
- 23 -  - 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS  <b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>17 744 930.00</b>	<b>19 829 853.00</b>	<b>19 829 853.00</b>
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>1 550 000.00</b>	<b>1 898 883.00</b>	<b>1 898 883.00</b>
- 10 - 10222 10226  - 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES F.C.T.V.A. TAXE D'AMENAGEMENT  DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 550 000.00 1 400 000.00 150 000.00	1 898 883.00 1 748 883.00 150 000.00	1 898 883.00 1 748 883.00 150 000.00
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>	<b>5 000.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
- 16 - 165	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	5 000.00 5 000.00	5 000.00 5 000.00	5 000.00 5 000.00
- 16 -	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>			
<b>27</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>112 000.00</b>	<b>40 500.00</b>	<b>40 500.00</b>
- 27 - 274 2762	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES PRETS CREANCES SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION TVA	112 000.00 70 000.00 42 000.00	40 500.00 20 000.00 20 500.00	40 500.00 20 000.00 20 500.00
<b>024</b>	<b>PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>1 769 000.00</b>	<b>542 201.00</b>	<b>542 201.00</b>
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 769 000.00	542 201.00	542 201.00
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		<b>3 436 000.00</b>	<b>2 486 584.00</b>	<b>2 486 584.00</b>
458208	Travaux forcés pour tiers	50 000.00	20 000.00	20 000.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>50 000.00</b>	<b>20 000.00</b>	<b>20 000.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>21 230 930.00</b>	<b>22 336 437.00</b>	<b>22 336 437.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 291 529.00	1 675 238.00	1 675 238.00
021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	2 291 529.00	1 675 238.00	1 675 238.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 700 000.00	2 600 000.00	2 600 000.00
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
- 15 -	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
	NEUTRALISATIONS ET REALISATIONS D'OPERATIONS			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS			
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	2 700 000.00	2 600 000.00	2 600 000.00
280417	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	300 000.00	300 000.00	300 000.00
28042	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERS. DE DROIT PRIVE	1 100 000.00		
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		1 100 000.00	1 100 000.00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 300 000.00	1 200 000.00	1 200 000.00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 051 529.00</b>	<b>4 275 238.00</b>	<b>4 275 238.00</b>
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	142 000.00	120 500.00	120 500.00
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 000.00	20 500.00	20 500.00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 000.00	20 500.00	20 500.00
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	104 000.00	100 000.00	100 000.00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	4 000.00		
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	100 000.00	100 000.00	100 000.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>5 193 529.00</b>	<b>4 395 738.00</b>	<b>4 395 738.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>		<b>26 424 459.00</b>	<b>26 732 175.00</b>	<b>26 732 175.00</b>
<b>RESTES A REALISER N-1</b>				
<b>R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>				<b>26 732 175.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 19001

Libellé : OPTIMISATION LOCAUX ST SIMEON

POUR VOTE (chapitre)

Art.	LIBELLE	Réalisations cumulées 1/1/N	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DEPENSES		115 000.00	115 000.00
23- 2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS		115 000.00 115 000.00	115 000.00 115 000.00
	Besoin(-) / Excédent(+)	0.00	-115 000.00	-115 000.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	115 000.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 19002

Libellé : ARQUEBUSE

POUR VOTE (chapitre)

Art.	LIBELLE	Réalisations cumulées 1/1/N	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DEPENSES		31 000.00	31 000.00
23 2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS		31 000.00 31 000.00	31 000.00 31 000.00
	Besoin(-) / Excédent(+)	0.00	-31 000.00	-31 000.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	31 000.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 19003

Libellé : PLACE DES CORDELIERS

POUR VOTE (chapitre)

Art.	LIBELLE	Réalisations cumulées 1/1/N	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DEPENSES		12 500.00	12 500.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		12 500.00	12 500.00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		12 500.00	12 500.00
	Besoin(-) / Excédent(+)	0.00	-12 500.00	-12 500.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	12 500.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 19004

Libellé : MONTARDOINS

POUR VOTE (chapitre)

Art.	LIBELLE	Réalisations cumulées 1/1/N	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DEPENSES		221 500.00	221 500.00
23 2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS		221 500.00 221 500.00	221 500.00 221 500.00
	Besoin(-) / Excédent(+)	0.00	-221 500.00	-221 500.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	221 500.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 19005

Libellé : NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES

POUR VOTE (chapitre)

Art.	LIBELLE	Réalisations cumulées 1/1/N	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DEPENSES		102 100.00	102 100.00
23 2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS		102 100.00 102 100.00	102 100.00 102 100.00
	Besoin(-) / Excédent(+)	0.00	-102 100.00	-102 100.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	102 100.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 19006

Libellé : NPNRU ROSOIRS

POUR VOTE (chapitre)

Art.	LIBELLE	Réalisations cumulées 1/t/N	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DEPENSES		7 500.00	7 500.00
23 2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS		7 500.00 7 500.00	7 500.00 7 500.00
	Besoin(-) / Excédent(+)	0.00	-7 500.00	-7 500.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	7 500.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 03002

Libellé : COULEE VERTE

POUR INFORMATION

Art.	LIBELLE	Réalisations cumulées 1/1/N	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DEPENSES	129 892.28	166 000.00	166 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	129 892.28	166 000.00	166 000.00
2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	129 892.28	166 000.00	166 000.00
	Besoin(-) / Excédent(+)	-129 892.28	-166 000.00	-166 000.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	166 000.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 16001

Libellé : AD AP

POUR INFORMATION

Art.	LIBELLE	Réalisations cumulées 1/1/N	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DEPENSES	664 362.53	280 000.00	280 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	95 681.14	25 000.00	25 000.00
2031	FRAIS D'ETUDES	95 681.14	25 000.00	25 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	568 681.39	255 000.00	255 000.00
2313	CONSTRUCTIONS	524 517.18	255 000.00	255 000.00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	44 164.21		
	TOTAL RECETTES	208 717.50		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	208 717.50		
1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	208 717.50		
	Besoin(-) / Excédent(+)	-455 645.03	-280 000.00	-280 000.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	280 000.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 16002

Libellé : SCHEMA NUMERIQUE

POUR INFORMATION

Art.	LIBELLE	Réalisations cumulées 1/1/N	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DEPENSES	331 144.06	300 000.00	300 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	256 237.69	175 000.00	175 000.00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	256 237.69	175 000.00	175 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	74 906.37	125 000.00	125 000.00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	74 906.37	125 000.00	125 000.00
	TOTAL RECETTES	42 050.00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	42 050.00		
1322	REGIONS	22 050.00		
1328	AUTRES	20 000.00		
	Besoin(-) / Excédent(+)	-289 094.06	-300 000.00	-300 000.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	300 000.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 17002

Libellé : VIGIPIRATE

POUR INFORMATION

Art.	LIBELLE	Réalisations cumulées 1/1/N	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DEPENSES	342 448.92	150 000.00	150 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 251.20		
2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST	12 989.19		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 262.01		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	293 197.72	150 000.00	150 000.00
2313	CONSTRUCTIONS	186 846.82	150 000.00	150 000.00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	106 350.90		
	TOTAL RECETTES	22 078.18		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	22 078.18		
1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	22 078.18		
	Besoin(-) / Excédent(+)	-320 370.74	-150 000.00	-150 000.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	150 000.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 17003

Libellé : QUAIS DE BUS

POUR INFORMATION

Art.	LIBELLE	Réalisations cumulées 1/1/N	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DEPENSES	295 323.04	117 000.00	117 000.00
23 2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	295 323.04 295 323.04	117 000.00 117 000.00	117 000.00 117 000.00
	TOTAL RECETTES	24 457.00		
13 1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	24 457.00 24 457.00		
	Besoin(-) / Excédent(+)	-270 866.04	-117 000.00	-117 000.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	117 000.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 17004

Libellé : VIDEO PROTECTION URBAINE

POUR INFORMATION

Art.	LIBELLE	Réalisations cumulées 1/1/N	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DEPENSES	61 795.89	35 000.00	35 000.00
23 2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	61 795.89 61 795.89	35 000.00 35 000.00	35 000.00 35 000.00
	TOTAL RECETTES	14 375.40		
13 1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	14 375.40 14 375.40		
	Besoin(-) / Excédent(+)	-47 420.49	-35 000.00	-35 000.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	35 000.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 17005

Libellé : CITERGIE

POUR INFORMATION

Art.	LIBELLE	Réalisations cumulées 1/1/N	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DEPENSES	561 745.53	168 000.00	168 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	57 501.60		
2031	FRAIS D'ETUDES	47 504.40		
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	9 997.20		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	76 044.79		
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	48 405.92		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 638.87		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	428 199.14	168 000.00	168 000.00
2313	CONSTRUCTIONS	418 380.71	168 000.00	168 000.00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	9 818.43		
	Besoin(-) / Excédent(+)	-561 745.53	-168 000.00	-168 000.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	168 000.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 17006

Libellé : GS LES CLAIRIONS

POUR INFORMATION

Art.	LIBELLE	Réalisations cumulées 1/1/N	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DEPENSES	604 931.41	280 000.00	280 000.00
23 2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	604 931.41 604 931.41	280 000.00 280 000.00	280 000.00 280 000.00
	TOTAL RECETTES	155 592.58		
13 1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	155 592.58 155 592.58		
	Besoin(-) / Excédent(+)	-449 338.83	-280 000.00	-280 000.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	280 000.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 18001

Libellé : CONTRAT CHAUFFE

POUR INFORMATION

Art.	LIBELLE	Réalisations cumulées 1/1/N	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DEPENSES		634 964.00	634 964.00
23 2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS		634 964.00 634 964.00	634 964.00 634 964.00
	TOTAL RECETTES			
	Besoin(-) / Excédent(+)	0.00	-634 964.00	-634 964.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	634 964.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 18002

Libellé : TOUR DE L'HORLOGE

POUR INFORMATION

Art.	LIBELLE	Réalisations cumulées 1/1/N	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DEPENSES	6 843.88	250 000.00	250 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 843.88	250 000.00	250 000.00
2313	CONSTRUCTIONS	6 843.88	250 000.00	250 000.00
	Besoin(-) / Excédent(+)	-6 843.88	-250 000.00	-250 000.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	250 000.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 18003

Libellé : COMPLEXE GYMNIQUE

POUR INFORMATION

Art	LIBELLE	Réalisations cumulées 1/1/N	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DEPENSES		240 000.00	240 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		240 000.00	240 000.00
2313	CONSTRUCTIONS		240 000.00	240 000.00
	Besoin(-) / Excédent(+)	0.00	-240 000.00	-240 000.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	240 000.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 18004

Libellé : GYMNASE ALBERT CAMUS

POUR INFORMATION

Art.	LIBELLE	Réalisations cumulées 1/1/N	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DEPENSES		200 000.00	200 000.00
204 20422	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES BATIMENTS ET INSTALLATIONS		200 000.00 200 000.00	200 000.00 200 000.00
	Besoin(-) / Excédent(+)	0.00	-200 000.00	-200 000.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	200 000.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 19100

Libellé : PLACE ST GERMAIN

POUR INFORMATION

Art.	LIBELLE	Réalisations cumulées 1/1/N	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DEPENSES		500 000.00	500 000.00
23 2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		500 000.00 500 000.00	500 000.00 500 000.00
	Besoin(-) / Excédent(+)	0.00	-500 000.00	-500 000.00

Besoin de financement (Dépenses RaR + budget) - (Recettes RaR + budget)	500 000.00
Excédent de financement (Recettes RaR + budget) - (Dépenses RaR + budget)	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**INVESTISSEMENT**

No	Libellé	TOTAL	Non ventiable 01	0 SERVICES GÉNÉRAUX	1 SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE
	<b>DEPENSES</b>							
	Dépenses réelles	26 011 675.00	13 771 299.00	1 903 404.00	43 000.00	1 265 239.00	1 429 787.00	2 434 094.00
	Equipements municipaux	11 091 250.00		1 898 404.00	23 000.00	1 259 239.00	1 429 787.00	1 832 035.00
	Equip. non municipaux	1 120 126.00				6 000.00		602 059.00
	Opérations financières	13 780 299.00	13 771 299.00					
	Dépenses d'ordre	720 500.00						
	<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>26 732 175.00</b>	<b>13 771 299.00</b>	<b>2 603 404.00</b>	<b>43 000.00</b>	<b>1 285 239.00</b>	<b>1 430 287.00</b>	<b>2 434 094.00</b>
	<b>RAR N-1 et reports</b>							
	<b>Total cumulé dépenses</b>	<b>26 732 175.00</b>	<b>13 771 299.00</b>	<b>2 603 404.00</b>	<b>43 000.00</b>	<b>1 285 239.00</b>	<b>1 430 287.00</b>	<b>2 434 094.00</b>
	<b>RECETTES</b>							
	<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>26 732 175.00</b>	<b>25 874 227.00</b>	<b>452 000.00</b>	<b>20 000.00</b>	<b>253 896.00</b>	<b>1 000.00</b>	
	<b>RAR N-1 et reports</b>							
	<b>Total cumulé recettes</b>	<b>26 732 175.00</b>	<b>25 874 227.00</b>	<b>452 000.00</b>	<b>20 000.00</b>	<b>253 896.00</b>	<b>1 000.00</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**INVESTISSEMENT**

No	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMÉNAGEMENT ET SERVS. URBAINS	9 ACTION ECONOMIQUE
	<b>DEPENSES</b>					
	Dépenses réelles	130 000.00	477 408.00	276 968.00	4 191 026.00	89 450.00
	Equipements municipaux		473 368.00	118 000.00	3 970 567.00	86 850.00
	Equip. non municipaux	130 000.00	4 040.00	158 968.00	216 459.00	2 600.00
	Opérations financières					
	Dépenses d'ordre					
	<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>130 000.00</b>	<b>477 408.00</b>	<b>276 968.00</b>	<b>4 191 026.00</b>	<b>89 450.00</b>
	<b>RAR N-1 et reports</b>					
	<b>Total cumulé dépenses</b>	<b>130 000.00</b>	<b>477 408.00</b>	<b>276 968.00</b>	<b>4 191 026.00</b>	<b>89 450.00</b>
	<b>RECETTES</b>					
	<b>Total recettes de l'exercice</b>				<b>128 024.00</b>	<b>3 028.00</b>
	<b>RAR N-1 et reports</b>					
	<b>Total cumulé recettes</b>				<b>128 024.00</b>	<b>3 028.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	
	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>	
	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SERVICES GÉNÉRAUX	1 SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE
<b>DEPENSES</b>								
	<b>Total dépenses de l'exercice</b>	47 092 837.00	6 058 176.00	7 701 523.00	3 861 848.00	5 937 461.00	7 581 851.00	4 615 687.00
	<b>RAR N-1 et reports</b>							
	<b>Total cumulé dépenses</b>	47 092 837.00	6 058 176.00	7 701 523.00	3 861 848.00	5 937 461.00	7 581 851.00	4 615 687.00
<b>RECETTES</b>								
	<b>Total recettes de l'exercice</b>	47 092 837.00	40 751 328.00	1 553 229.00	54 000.00	434 440.00	535 498.00	369 490.00
	<b>RAR N-1 et reports</b>							
	<b>Total cumulé recettes</b>	47 092 837.00	40 751 328.00	1 553 229.00	54 000.00	434 440.00	535 498.00	369 490.00

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

No	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMÉNAGEMENT ET SERVS. URBAINS	9 ACTION ECONOMIQUE
	DEPENSES					
	Total dépenses de l'exercice	931 205.00	4 976 657.00	17 941.00	4 351 191.00	1 059 297.00
	RAR N-1 et reports					
	Total cumulé dépenses	931 205.00	4 976 657.00	17 941.00	4 351 191.00	1 059 297.00
	RECETTES					
	Total recettes de l'exercice	49 200.00	1 479 250.00	25 240.00	1 181 641.00	659 521.00
	RAR N-1 et reports					
	Total cumulé recettes	49 200.00	1 479 250.00	25 240.00	1 181 641.00	659 521.00

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>IV</b>	<b>A1</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>	

**INVESTISSEMENT**

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	SERVICES GÉNÉRAUX 0	SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE 1	ENSEIGNEMENT - FORMATION 2	CULTURE 3	SPORT ET JEUNESSE 4
<b>Total dépenses</b>		<b>26 732 175.00</b>	<b>13 771 299.00</b>	<b>2 603 404.00</b>	<b>43 000.00</b>	<b>1 285 239.00</b>	<b>1 430 287.00</b>	<b>2 434 094.00</b>
Dépenses réelles		26 011 675.00	13 771 299.00	1 903 404.00	43 000.00	1 265 239.00	1 429 787.00	2 434 094.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13 780 299.00	13 771 299.00	5 000.00			100 000.00	602 059.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	368 000.00		220 000.00		6 000.00		37 678.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 120 126.00		609 500.00	23 000.00	161 000.00	13 000.00	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	989 178.00						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	9 244 472.00		1 068 904.00		1 098 239.00	1 316 787.00	1 794 357.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS							
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Opérations d'équipement		489 600.00						
19001	OPTIMISATION LOCAUX ST SIMEON	115 000.00						
19002	ARQUEBUSE	31 000.00						
19003	PLACE DES CORDELIERS	12 500.00						
19004	MONTARDOINS	221 500.00						
19005	NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES	102 100.00						
19006	NPNRU ROSOIRS	7 500.00						
Opérations pour compte de tiers		20 000.00			20 000.00			
Dépenses d'ordre		720 500.00		700 000.00		20 000.00	500.00	
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS	600 000.00		600 000.00				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	120 500.00		100 000.00		20 000.00	500.00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
<b>Total recettes</b>		<b>26 732 175.00</b>	<b>25 874 227.00</b>	<b>452 000.00</b>	<b>20 000.00</b>	<b>253 896.00</b>	<b>1 000.00</b>	
Recettes réelles		22 336 437.00	21 598 989.00	352 000.00	20 000.00	233 896.00	500.00	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**INVESTISSEMENT**

No	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMÉNAGEMENT ET SERVS. URBAINS	9 ACTION ECONOMIQUE
<b>Total dépenses</b>		<b>130 000.00</b>	<b>477 408.00</b>	<b>276 968.00</b>	<b>4 191 026.00</b>	<b>89 450.00</b>
Dépenses réelles		130 000.00	477 408.00	276 968.00	4 191 026.00	89 450.00
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES				4 000.00	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				48 000.00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				216 459.00	2 600.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	130 000.00	4 040.00	158 968.00	125 000.00	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		20 000.00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		338 368.00	118 000.00	3 453 967.00	55 850.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		115 000.00		343 600.00	31 000.00
	Opérations d'équipement		115 000.00			31 000.00
19001	OPTIMISATION LOCAUX ST SIMEON				12 500.00	
19002	ARQUEBUSE				221 500.00	
19003	PLACE DES CORDELIERS				102 100.00	
19004	MONTARDOINS				7 500.00	
19005	NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES					
19006	NPNRU ROSOIRS					
	Opérations pour compte de tiers					
	Dépenses d'ordre					
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS					
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
<b>Total recettes</b>					<b>128 024.00</b>	<b>3 028.00</b>
Recettes réelles					128 024.00	3 028.00

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>IV</b>	<b>A1</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>	

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SERVICES GÉNÉRAUX	1 SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	542 201.00	542 201.00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 898 883.00	1 898 883.00	350 000.00		213 896.00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	691 948.00		2 000.00				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	19 142 905.00	19 137 905.00					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 500.00	20 000.00			20 000.00	500.00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS							
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				20 000.00			
	Opérations pour compte de tiers	20 000.00			20 000.00			
	Recettes d'ordre	4 395 738.00	4 275 238.00	100 000.00		20 000.00	500.00	
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS							
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 675 238.00	1 675 238.00					
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	2 600 000.00	2 600 000.00	100 000.00		20 000.00	500.00	
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	120 500.00						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
23	IMMOBILISATIONS EN COURS							

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A1

No	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMÉNAGEMENT ET SERVS. URBAINS	9 ACTION ECONOMIQUE
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES				125 024.00	3 028.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				3 000.00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Opérations pour compte de tiers						
Recettes d'ordre						
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>IV</b>	<b>A1</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>	

**FONCTIONNEMENT**

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	SERVICES GÉNÉRAUX 0	SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE 1	ENSEIGNEMENT - FORMATION 2	CULTURE 3	SPORT ET JEUNESSE 4
<b>Total dépenses</b>		<b>47 092 837.00</b>	<b>6 058 176.00</b>	<b>7 701 523.00</b>	<b>3 861 848.00</b>	<b>5 937 461.00</b>	<b>7 581 851.00</b>	<b>4 615 687.00</b>
Dépenses réelles		42 817 599.00	1 782 938.00	7 701 523.00	3 861 848.00	5 937 461.00	7 581 851.00	4 615 687.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 020 632.00	11 500.00	4 521 050.00	72 828.00	1 577 803.00	901 161.00	1 277 715.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	19 807 432.00		2 471 943.00	1 136 243.00	3 953 358.00	5 202 160.00	2 647 486.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	460 165.00	458 165.00					
022	DEPENSES IMPREVUES							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 153 927.00	78 500.00	636 010.00	2 602 777.00	406 300.00	1 478 030.00	689 486.00
66	CHARGES FINANCIERES	1 168 773.00	1 168 773.00					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	156 670.00	16 000.00	72 520.00	50 000.00		500.00	1 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO	50 000.00	50 000.00					
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
Dépenses d'ordre		4 275 238.00	4 275 238.00					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 675 238.00	1 675 238.00					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	2 600 000.00	2 600 000.00					
<b>Total recettes</b>		<b>47 092 837.00</b>	<b>40 751 328.00</b>	<b>1 553 229.00</b>	<b>54 000.00</b>	<b>434 440.00</b>	<b>535 498.00</b>	<b>369 490.00</b>
Recettes réelles		46 492 837.00	40 751 328.00	963 229.00	54 000.00	434 440.00	535 498.00	369 490.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	56 350.00		56 350.00	4 000.00	172 000.00	295 300.00	166 100.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	2 323 130.00	134 000.00	358 100.00				
73	IMPTS ET TAXES	30 303 128.00	30 061 928.00	60 898.00		4 540.00	230 518.00	177 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	12 272 181.00	10 549 400.00	457 881.00		242 900.00	9 680.00	26 390.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 437 048.00	6 000.00					
76	PRODUITS FINANCIERS	101 000.00		20 000.00	50 000.00	15 000.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISION							
Recettes d'ordre		600 000.00		600 000.00				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	600 000.00		600 000.00				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

No	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMÉNAGEMENT ET SERVS. URBAINS	9 ACTION ECONOMIQUE
<b>Total dépenses</b>		<b>931 205.00</b>	<b>4 976 657.00</b>	<b>17 941.00</b>	<b>4 351 191.00</b>	<b>1 059 297.00</b>
Dépenses réelles		931 205.00	4 976 657.00	17 941.00	4 351 191.00	1 059 297.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	54 205.00	888 986.00	17 941.00	3 439 273.00	258 170.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		3 368 320.00		853 618.00	174 304.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS				2 000.00	
022	DEPENSES IMPREVUES					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	877 000.00	719 301.00		40 000.00	626 523.00
66	CHARGES FINANCIERES		50.00		16 300.00	300.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO					
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	Dépenses d'ordre					
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE</b>					
<b>Total recettes</b>		<b>49 200.00</b>	<b>1 479 250.00</b>	<b>25 240.00</b>	<b>1 181 641.00</b>	<b>659 521.00</b>
Recettes réelles		49 200.00	1 479 250.00	25 240.00	1 181 641.00	659 521.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				900 930.00	220 000.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	46 000.00	246 700.00		21 200.00	3 325.00
73	IMPOTS ET TAXES				21 000.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				222 511.00	436 196.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 200.00	7 050.00	25 240.00		
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISION				16 000.00	
	Recettes d'ordre					
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE</b>					

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

## FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SERVICES GÉNÉRAUX	1 SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE
	DEPENSES							
	Total dépenses de l'exercice	47 092 837.00	6 058 176.00	7 701 523.00	3 861 848.00	5 937 461.00	7 581 851.00	4 615 687.00
	RAR N-1 et reports							
	Total cumulé dépenses	47 092 837.00	6 058 176.00	7 701 523.00	3 861 848.00	5 937 461.00	7 581 851.00	4 615 687.00
	RECETTES							
	Total recettes de l'exercice	47 092 837.00	40 751 328.00	1 553 229.00	54 000.00	434 440.00	535 498.00	369 490.00
	RAR N-1 et reports							
	Total cumulé recettes	47 092 837.00	40 751 328.00	1 553 229.00	54 000.00	434 440.00	535 498.00	369 490.00

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

## FONCTIONNEMENT

No	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMÉNAGEMENT ET SERVS. URBAINS	9 ACTION ECONOMIQUE
	DEPENSES					
	<b>Total dépenses de l'exercice</b>	931 205.00	4 976 657.00	17 941.00	4 351 191.00	1 059 297.00
	<b>RAR N-1 et reports</b>					
	<b>Total cumulé dépenses</b>	931 205.00	4 976 657.00	17 941.00	4 351 191.00	1 059 297.00
	RECETTES					
	<b>Total recettes de l'exercice</b>	49 200.00	1 479 250.00	25 240.00	1 181 641.00	659 521.00
	<b>RAR N-1 et reports</b>					
	<b>Total cumulé recettes</b>	49 200.00	1 479 250.00	25 240.00	1 181 641.00	659 521.00

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

## FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SERVICES GÉNÉRAUX	1 SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE
<b>Total dépenses</b>		<b>47 092 837.00</b>	<b>6 058 176.00</b>	<b>7 701 523.00</b>	<b>3 861 848.00</b>	<b>5 937 461.00</b>	<b>7 581 851.00</b>	<b>4 615 687.00</b>
Dépenses réelles		42 817 599.00	1 782 938.00	7 701 523.00	3 861 848.00	5 937 461.00	7 581 851.00	4 615 687.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 020 632.00	11 500.00	4 521 050.00	72 828.00	1 577 803.00	901 161.00	1 277 715.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	19 807 432.00	458 165.00	2 471 943.00	1 136 243.00	3 953 358.00	5 202 160.00	2 647 486.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	460 165.00						
022	DEPENSES IMPREVUES							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 153 927.00	78 500.00	636 010.00	2 602 777.00	406 300.00	1 478 030.00	689 486.00
66	CHARGES FINANCIERES	1 168 773.00	1 168 773.00	72 520.00	50 000.00		500.00	1 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	156 670.00	16 000.00					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO	50 000.00	50 000.00					
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
	Dépenses d'ordre	4 275 238.00	4 275 238.00					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 675 238.00	1 675 238.00					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	2 600 000.00	2 600 000.00					
<b>Total recettes</b>		<b>47 092 837.00</b>	<b>40 751 328.00</b>	<b>1 553 229.00</b>	<b>54 000.00</b>	<b>434 440.00</b>	<b>535 498.00</b>	<b>369 490.00</b>
Recettes réelles		46 492 837.00	40 751 328.00	953 229.00	54 000.00	434 440.00	535 498.00	369 490.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	56 350.00		56 350.00	4 000.00	172 000.00	295 300.00	166 100.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	2 323 130.00	134 000.00	368 100.00				
73	IMPOTS ET TAXES	30 303 128.00	30 061 928.00	60 898.00		4 540.00	230 518.00	177 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	12 272 181.00	10 549 400.00	457 881.00		242 900.00	9 680.00	26 390.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 437 048.00	6 000.00			15 000.00		
76	PRODUITS FINANCIERS	101 000.00		20 000.00	50 000.00			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISION							
Recettes d'ordre		600 000.00		600 000.00				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	600 000.00		600 000.00				

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMÉNAGEMENT ET SERVS. URBAINS	9 ACTION ECONOMIQUE
<b>Total dépenses</b>		<b>931 205.00</b>	<b>4 976 657.00</b>	<b>17 941.00</b>	<b>4 351 191.00</b>	<b>1 059 297.00</b>
Dépenses réelles		931 205.00	4 976 657.00	17 941.00	4 351 191.00	1 059 297.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	54 205.00	888 986.00	17 941.00	3 439 273.00	258 170.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		3 368 320.00		853 618.00	174 304.00
022	DÉPENSES IMPREVUES				2 000.00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	877 000.00	719 301.00		40 000.00	626 523.00
66	CHARGES FINANCIERES				16 300.00	300.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		50.00			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO					
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	Dépenses d'ordre					
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE</b>					
<b>Total recettes</b>		<b>49 200.00</b>	<b>1 479 250.00</b>	<b>25 240.00</b>	<b>1 181 641.00</b>	<b>659 521.00</b>
Recettes réelles		49 200.00	1 479 250.00	25 240.00	1 181 641.00	659 521.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				900 930.00	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	46 000.00	246 700.00		21 200.00	220 000.00
73	IMPOTS ET TAXES				21 000.00	3 325.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		1 225 500.00		222 511.00	436 196.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 200.00	7 050.00	25 240.00		
76	PRODUITS FINANCIERS				16 000.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISION					
	Recettes d'ordre					
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE</b>					

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT  
**Fonction 0 SERVICES GÉNÉRAUX**  
 (DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPÉRATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GÉNÉ. DE LA COLLECTIVITÉ	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONNALES
<b>DEPENSES</b>		<b>13 759 699.00</b>	<b>6 058 176.00</b>	<b>7 668 923.00</b>	<b>3 000.00</b>	<b>29 600.00</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>13 759 699.00</b>	<b>6 058 176.00</b>	<b>7 668 923.00</b>	<b>3 000.00</b>	<b>29 600.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 532 550.00	11 500.00	4 521 050.00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 471 943.00		2 471 943.00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	458 165.00	458 165.00			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	714 510.00	78 500.00	603 410.00	3 000.00	29 600.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS					
66	CHARGES FINANCIERES	1 168 773.00	1 168 773.00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	88 520.00	16 000.00	72 520.00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO	50 000.00	50 000.00			
022	DEPENSES IMPREVUES					
<b>023</b>	<b>.VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 675 238.00</b>	<b>1 675 238.00</b>			
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE</b>	<b>2 600 000.00</b>	<b>2 600 000.00</b>			
	<b>Restes à réaliser - reports</b>					
<b>RECETTES</b>		<b>42 304 557.00</b>	<b>40 751 328.00</b>	<b>1 553 229.00</b>		
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>42 304 557.00</b>	<b>40 751 328.00</b>	<b>1 553 229.00</b>		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	56 350.00		56 350.00		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	492 100.00	134 000.00	358 100.00		
73	IMPOTS ET TAXES	30 061 928.00	30 061 928.00			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	10 610 298.00	10 549 400.00	60 898.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	463 881.00	6 000.00	457 881.00		
76	PRODUITS FINANCIERS			20 000.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000.00				
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISION					
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE</b>	<b>600 000.00</b>		<b>600 000.00</b>		
	<b>Restes à réaliser - reports</b>					
<b>SOLDE</b>		<b>28 544 858.00</b>	<b>34 693 152.00</b>	<b>-6 115 694.00</b>	<b>-3 000.00</b>	<b>-29 600.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT

**Fonction 1 SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE**

(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	11 SÉCURITÉ INTERIEURE	12 HYGIÈNE ET SALUBRITÉ PUBLIQUE
<b>DEPENSES</b>		<b>3 861 848.00</b>	<b>3 560 416.00</b>	<b>301 432.00</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>3 861 848.00</b>	<b>3 560 416.00</b>	<b>301 432.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	72 828.00	59 478.00	13 350.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 136 243.00	848 161.00	288 082.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 602 777.00	2 602 777.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000.00	50 000.00	
<b>Restes à réaliser - reports</b>				
<b>RECETTES</b>		<b>54 000.00</b>	<b>50 000.00</b>	<b>4 000.00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>54 000.00</b>	<b>50 000.00</b>	<b>4 000.00</b>
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	4 000.00		4 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 000.00	50 000.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
<b>Restes à réaliser - reports</b>				
<b>SOLDE</b>		<b>-3 807 848.00</b>	<b>-3 510 416.00</b>	<b>-297 432.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT

**Fonction 2      ENSEIGNEMENT - FORMATION  
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)**

No	LIBELLE	TOTAL	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	25 SERVS, ANNEXES D'ENSEIGNEMENT
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>5 937 461.00</b>	<b>788 680.00</b>	<b>3 594 972.00</b>	<b>427.00</b>	<b>34 000.00</b>	<b>1 519 382.00</b>
		<b>5 937 461.00</b>	<b>788 680.00</b>	<b>3 594 972.00</b>	<b>427.00</b>	<b>34 000.00</b>	<b>1 519 382.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 577 803.00	12 155.00	847 458.00	127.00	34 000.00	684 063.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 953 358.00	776 525.00	2 341 514.00	300.00		835 319.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	406 300.00		406 000.00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
	<b>Restes à réaliser - reports</b>						
		<b>434 440.00</b>		<b>137 000.00</b>		<b>9 900.00</b>	<b>287 540.00</b>
<b>RECETTES</b>							
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>434 440.00</b>		<b>137 000.00</b>		<b>9 900.00</b>	<b>287 540.00</b>
		<b>434 440.00</b>		<b>137 000.00</b>		<b>9 900.00</b>	<b>287 540.00</b>
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	172 000.00		118 000.00			54 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 540.00		4 000.00			540.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	242 900.00		15 000.00		9 900.00	233 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 000.00					
	<b>Restes à réaliser - reports</b>						
		<b>-5 503 021.00</b>	<b>-788 680.00</b>	<b>-3 457 972.00</b>	<b>-427.00</b>	<b>-24 100.00</b>	<b>-1 231 842.00</b>
<b>SOLDE</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT

Fonction 3      **CULTURE**

(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSER. ET DIFFU. PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE
<b>DEPENSES</b>		<b>7 581 851.00</b>	<b>271 474.00</b>	<b>3 930 336.00</b>	<b>3 260 930.00</b>	<b>119 111.00</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>7 581 851.00</b>	<b>271 474.00</b>	<b>3 930 336.00</b>	<b>3 260 930.00</b>	<b>119 111.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	901 161.00	340.00	136 182.00	729 128.00	35 511.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 202 160.00	186 764.00	2 492 594.00	2 522 802.00	83 600.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 478 030.00	84 370.00	1 301 060.00	9 000.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00		500.00		
	<b>Restes à réaliser - reports</b>					
<b>RECETTES</b>		<b>535 498.00</b>		<b>450 998.00</b>	<b>84 500.00</b>	
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>535 498.00</b>		<b>450 998.00</b>	<b>84 500.00</b>	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	295 300.00		221 400.00	73 900.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	230 518.00		224 518.00	6 000.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 680.00		5 080.00	4 600.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	<b>Restes à réaliser - reports</b>					
<b>SOLDE</b>		<b>-7 046 353.00</b>	<b>-271 474.00</b>	<b>-3 479 338.00</b>	<b>-3 176 430.00</b>	<b>-119 111.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT  
**Fonction 4 SPORT ET JEUNESSE**  
 (DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE
<b>DEPENSES</b>		<b>4 615 687.00</b>	<b>1 238 454.00</b>	<b>1 406 943.00</b>	<b>1 970 290.00</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>4 615 687.00</b>	<b>1 238 454.00</b>	<b>1 406 943.00</b>	<b>1 970 290.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 277 715.00	63 580.00	864 265.00	349 870.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	2 647 486.00	689 948.00	541 678.00	1 415 860.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	689 486.00	484 926.00		204 560.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00		1 000.00	
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE</b>				
<b>Restes à réaliser - reports</b>					
<b>RECETTES</b>		<b>369 490.00</b>	<b>13 300.00</b>	<b>78 090.00</b>	<b>278 100.00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>369 490.00</b>	<b>13 300.00</b>	<b>78 090.00</b>	<b>278 100.00</b>
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	166 100.00	8 000.00		158 100.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	177 000.00		57 000.00	120 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	26 390.00	5 300.00	21 090.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE</b>				
<b>Restes à réaliser - reports</b>					
<b>SOLDE</b>		<b>-4 246 197.00</b>	<b>-1 225 154.00</b>	<b>-1 328 853.00</b>	<b>-1 692 190.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT

**Fonction 5 INTERVENTIONS SOCIALES  
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)**

No	LIBELLE	TOTAL	52 INTERVENTIONS SOCIALES
<b>DEPENSES</b>			
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>931 205.00</b>	<b>931 205.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	54 205.00	54 205.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	877 000.00	877 000.00
<b>Restes à réaliser - reports</b>			
<b>RECETTES</b>		<b>49 200.00</b>	<b>49 200.00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>49 200.00</b>	<b>49 200.00</b>
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	46 000.00	46 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 200.00	3 200.00
<b>Restes à réaliser - reports</b>			
<b>SOLDE</b>		<b>-882 005.00</b>	<b>-882 005.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

## FONCTIONNEMENT

## Fonction 6 FAMILLE

## (DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	60 SERVICES COMMUNS	63 AIDES À LA FAMILLE	64 CRÈCHES ET GARDERIES
<b>DEPENSES</b>		<b>4 976 657.00</b>	<b>2 274 998.00</b>	<b>8 200.00</b>	<b>2 693 459.00</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>4 976 657.00</b>	<b>2 274 998.00</b>	<b>8 200.00</b>	<b>2 693 459.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	888 986.00	667 618.00		221 368.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 368 320.00	1 534 779.00		1 833 541.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	719 301.00	72 601.00	8 200.00	638 500.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50.00			50.00
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
<b>RECETTES</b>		<b>1 479 250.00</b>	<b>527 750.00</b>		<b>951 500.00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>1 479 250.00</b>	<b>527 750.00</b>		<b>951 500.00</b>
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	246 700.00	28 700.00		218 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 225 500.00	492 000.00		733 500.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 050.00	7 050.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
<b>SOLDE</b>		<b>-3 497 407.00</b>	<b>-1 747 248.00</b>	<b>-8 200.00</b>	<b>-1 741 959.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT

Fonction 7 LOGEMENT

(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	<sup>70</sup> SERVICES COMMUNS	<sup>71</sup> PARC PRIVÉ DE LA VILLE
<b>DEPENSES</b>				
Dépenses de l'exercice		17 941.00	15 441.00	2 500.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 941.00	15 441.00	2 500.00
Restes à réaliser - reports				
<b>RECETTES</b>				
Recettes de l'exercice		25 240.00		25 240.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 240.00		25 240.00
Restes à réaliser - reports				
<b>SOLDE</b>		<b>7 299.00</b>	<b>-15 441.00</b>	<b>22 740.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**  
**Fonction 8 AMÉNAGEMENT ET SERVS. URBAINS**  
**(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)**

No	LIBELLE	TOTAL	81 SERVICES URBAINS	82 AMÉNAGEMENT URBAIN
<b>DEPENSES</b>		<b>4 351 191.00</b>	<b>1 557 236.00</b>	<b>2 793 955.00</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>4 351 191.00</b>	<b>1 557 236.00</b>	<b>2 793 955.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 439 273.00	1 549 236.00	1 890 037.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	853 618.00		853 618.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 000.00		2 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	40 000.00		40 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 300.00	8 000.00	8 300.00
<b>Restes à réaliser - reports</b>				
<b>RECETTES</b>		<b>1 181 641.00</b>	<b>232 811.00</b>	<b>948 830.00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>1 181 641.00</b>	<b>232 811.00</b>	<b>948 830.00</b>
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	900 930.00	180 000.00	720 930.00
73	IMPOTS ET TAXES	21 200.00		21 200.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	21 000.00	21 000.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	222 511.00	31 811.00	190 700.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 000.00		16 000.00
<b>Restes à réaliser - reports</b>				
<b>SOLDE</b>		<b>-3 169 550.00</b>	<b>-1 324 425.00</b>	<b>-1 845 125.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT  
**Fonction 9 ACTION ECONOMIQUE**  
 (DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHÉS	94 AIDES AU COMMERCE & SERV MARCH	95 AIDES AU TOURISME
<b>DEPENSES</b>		<b>1 059 297.00</b>	<b>630 523.00</b>	<b>297 295.00</b>	<b>18 000.00</b>	<b>113 479.00</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>1 059 297.00</b>	<b>630 523.00</b>	<b>297 295.00</b>	<b>18 000.00</b>	<b>113 479.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	258 170.00	99 000.00	122 691.00		36 479.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	174 304.00		174 304.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	626 523.00	531 523.00		18 000.00	77 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	300.00		300.00		
	<b>Restes à réaliser - reports</b>					
<b>RECETTES</b>		<b>659 521.00</b>	<b>434 204.00</b>	<b>221 992.00</b>	<b>3 325.00</b>	
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>659 521.00</b>	<b>434 204.00</b>	<b>221 992.00</b>	<b>3 325.00</b>	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	220 000.00		220 000.00		
73	IMPOTS ET TAXES	3 325.00			3 325.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	436 196.00	434 204.00	1 992.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	<b>Restes à réaliser - reports</b>					
<b>SOLDE</b>		<b>-399 776.00</b>	<b>-196 319.00</b>	<b>-75 303.00</b>	<b>-14 675.00</b>	<b>-113 479.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT  
**Fonction 0 SERVICES GÉNÉRAUX**  
 (DETAIL DES RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPÉRATIONS NON VENTILABLES	020 ADM. GÉNÉ. DE COLLECTIVITÉ	021 ASSEMBLÉE LOCALE	022 ADM. GÉNÉRALE DE L'ÉTAT	023 INFO. COMMUNICATI- ON, PUBLICITÉ
<b>DEPENSES</b>		<b>13 759 699.00</b>	<b>6 058 176.00</b>	<b>5 027 666.00</b>	<b>278 000.00</b>	<b>949 363.00</b>	<b>233 755.00</b>
Dépenses de l'exercice		<b>13 759 699.00</b>	<b>6 058 176.00</b>	<b>5 027 666.00</b>	<b>278 000.00</b>	<b>949 363.00</b>	<b>233 755.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 532 550.00	11 500.00	3 932 026.00		33 153.00	220 755.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 471 943.00	458 165.00	1 001 220.00		916 210.00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	458 165.00	78 500.00	30 300.00			13 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	714 510.00			278 000.00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS						
66	CHARGES FINANCIERES	1 168 773.00	1 168 773.00	64 120.00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	88 520.00	16 000.00				
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO	50 000.00	50 000.00				
022	DEPENSES IMPREVUES						
023	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 675 238.00</b>	<b>1 675 238.00</b>				
042	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE</b>	<b>2 600 000.00</b>	<b>2 600 000.00</b>				
	Restes à réaliser - reports						
<b>RECETTES</b>		<b>42 304 557.00</b>	<b>40 751 328.00</b>	<b>1 355 763.00</b>		<b>14 228.00</b>	<b>84 188.00</b>
Recettes de l'exercice		<b>42 304 557.00</b>	<b>40 751 328.00</b>	<b>1 355 763.00</b>		<b>14 228.00</b>	<b>84 188.00</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	56 350.00		55 850.00			75 000.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	492 100.00	134 000.00	187 100.00			
73	IMPOTS ET TAXES	30 061 928.00	30 061 928.00				
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	10 610 298.00	10 549 400.00	46 420.00		14 228.00	9 188.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	463 881.00	6 000.00	446 393.00			
76	PRODUITS FINANCIERS			20 000.00			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000.00					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISION						
042	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE</b>	<b>600 000.00</b>		<b>600 000.00</b>			
	Restes à réaliser - reports						
<b>SOLDE</b>		<b>28 544 858.00</b>	<b>34 693 152.00</b>	<b>-3 671 903.00</b>	<b>-278 000.00</b>	<b>-935 135.00</b>	<b>-149 567.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**  
**SERVICES GÉNÉRAUX**  
**(DETAIL DES RUBRIQUES)**

*Fonction 0*

No	LIBELLE	024 FÊTES ET CÉRÉMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS	026 CIMETIÈRES ET POMPES FUNÈBRES	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONNALES
<b>DEPENSES</b>						
<b>Dépenses de l'exercice</b>						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	229 300.00	65 169.00	40 647.00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	298 834.00		255 679.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		257 110.00	25 000.00	3 000.00	29 600.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS					
66	CHARGES FINANCIERES	8 400.00				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO					
022	DEPENSES IMPREVUES					
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE</b>					
<b>Restes à réaliser - reports</b>						
		<b>3 500.00</b>		<b>95 550.00</b>		
<b>RECETTES</b>						
<b>Recettes de l'exercice</b>						
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	500.00		94 000.00		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	2 000.00		250.00		
73	IMPOTS ET TAXES			1 300.00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000.00				
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISION					
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE</b>					
<b>Restes à réaliser - reports</b>						
		<b>-533 034.00</b>	<b>-322 279.00</b>	<b>-225 776.00</b>	<b>-3 000.00</b>	<b>-29 600.00</b>
<b>SOLDE</b>						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT

Fonction 1 SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE

(DETAIL DES RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	110 SERVICES COMMUNS	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVS. PROTECT. CIVILE	12 HYGIÈNE ET SALUBRITÉ PUBLIQUE
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>3 861 848.00</b>	<b>497 157.00</b>	<b>444 254.00</b>	<b>2 618 505.00</b>	<b>500.00</b>	<b>301 432.00</b>
		<b>3 861 848.00</b>	<b>497 157.00</b>	<b>444 254.00</b>	<b>2 618 505.00</b>	<b>500.00</b>	<b>301 432.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	72 828.00	37 590.00	5 660.00	16 228.00		13 350.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 136 243.00	409 567.00	438 594.00			288 082.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 602 777.00			2 602 277.00	500.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000.00	50 000.00				
	<b>Restes à réaliser - reports</b>						
		<b>54 000.00</b>	<b>50 000.00</b>				<b>4 000.00</b>
<b>RECETTES</b>							
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>54 000.00</b>	<b>50 000.00</b>				<b>4 000.00</b>
		<b>54 000.00</b>	<b>50 000.00</b>				<b>4 000.00</b>
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	4 000.00					
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS						
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 000.00	50 000.00				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
	<b>Restes à réaliser - reports</b>						
		<b>-3 807 848.00</b>	<b>-447 157.00</b>	<b>-444 254.00</b>	<b>-2 618 505.00</b>	<b>-500.00</b>	<b>-297 432.00</b>
<b>SOLDE</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT - FORMATION**  
**(DETAIL DES RUBRIQUES)**

Fonction 2

No	LIBELLE	TOTAL	20 SERVICES COMMUNS	211 ECOLLES MATERNELLES	212 ECOLLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>5 937 461.00</b>	<b>788 680.00</b>	<b>1 795 089.00</b>	<b>1 411 306.00</b>	<b>388 577.00</b>	<b>427.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 577 803.00	12 155.00	226 034.00	232 847.00	388 577.00	127.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 953 358.00	776 525.00	1 569 055.00	772 459.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	406 300.00			406 000.00		300.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				<b>137 000.00</b>		
<b>RECETTES</b>		<b>434 440.00</b>					
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>434 440.00</b>			<b>137 000.00</b>		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	172 000.00			118 000.00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 540.00			4 000.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	242 900.00			15 000.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 000.00					
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				<b>-1 274 306.00</b>		
<b>SOLDE</b>		<b>-5 503 021.00</b>	<b>-788 680.00</b>	<b>-1 795 089.00</b>	<b>-1 274 306.00</b>	<b>-388 577.00</b>	<b>-427.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

## FONCTIONNEMENT

## ENSEIGNEMENT - FORMATION

## Fonction 2

## (DETAIL DES RUBRIQUES)

No	LIBELLE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	251 HEBERGEMENT ET RESTO. SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	254 MEDECINE SCOLAIRE	255 CLASSES DECOUVERTES ET SERVS.
<b>DEPENSES</b>						
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>34 000.00</b>	<b>1 321 485.00</b>	<b>144 949.00</b>	<b>1 448.00</b>	<b>51 500.00</b>
		<b>34 000.00</b>	<b>1 321 485.00</b>	<b>144 949.00</b>	<b>1 448.00</b>	<b>51 500.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	34 000.00	497 115.00	134 000.00	1 448.00	51 500.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		824 370.00	10 949.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
<b>Restes à réaliser - reports</b>						
		<b>9 900.00</b>	<b>267 000.00</b>	<b>540.00</b>		<b>20 000.00</b>
<b>RECETTES</b>						
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>9 900.00</b>	<b>267 000.00</b>	<b>540.00</b>		<b>20 000.00</b>
			<b>34 000.00</b>	<b>540.00</b>		<b>20 000.00</b>
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE					
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 900.00	233 000.00			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
<b>Restes à réaliser - reports</b>		<b>-24 100.00</b>	<b>-1 054 485.00</b>	<b>-144 409.00</b>	<b>-1 448.00</b>	<b>-31 500.00</b>
<b>SOLDE</b>						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT  
**Fonction 3**      **CULTURE**  
 (DETAIL DES RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	30 SERVICES COMMUNS	311 EXPRESS. MUSIC, LYRIQUE...	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES	313 THÉÂTRES	314 CINÉMAS, SALLES DE SPECTACLES
<b>DEPENSES</b>		<b>7 581 851.00</b>	<b>271 474.00</b>	<b>3 006 203.00</b>	<b>262 479.00</b>	<b>661 304.00</b>	<b>350.00</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>7 581 851.00</b>	<b>271 474.00</b>	<b>3 006 203.00</b>	<b>262 479.00</b>	<b>661 304.00</b>	<b>350.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	901 161.00	340.00	97 250.00	21 278.00	17 304.00	350.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 202 160.00	186 764.00	2 256 013.00	236 581.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 478 030.00	84 370.00	652 440.00	4 620.00	644 000.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00		500.00			
<b>Restes à réaliser - reports</b>							
<b>RECETTES</b>		<b>535 498.00</b>		<b>407 918.00</b>	<b>38 000.00</b>		<b>5 080.00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>535 498.00</b>		<b>407 918.00</b>	<b>38 000.00</b>		<b>5 080.00</b>
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	295 300.00		183 400.00	38 000.00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	230 518.00		224 518.00			5 080.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 680.00					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
<b>Restes à réaliser - reports</b>							
<b>SOLDE</b>		<b>-7 046 353.00</b>	<b>-271 474.00</b>	<b>-2 598 285.00</b>	<b>-224 479.00</b>	<b>-661 304.00</b>	<b>4 730.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT  
**Fonction 3**      **CULTURE**  
 (DETAIL DES RUBRIQUES)

No	LIBELLE	321 BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN PATRIMOINE CULTUREL	33 ACTION CULTURELLE
<b>DEPENSES</b>						
<b>Dépenses de l'exercice</b>						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 189 795.00	1 360 864.00	54 345.00	655 926.00	119 111.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	207 787.00	248 474.00	54 345.00	218 522.00	35 511.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	982 008.00	1 110 390.00		430 404.00	83 600.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		2 000.00		7 000.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				<b>3 900.00</b>	
<b>RECETTES</b>						
<b>Recettes de l'exercice</b>						
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	12 900.00	67 700.00		3 900.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	12 900.00	67 700.00		3 900.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 000.00	61 000.00		3 900.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 900.00	6 000.00			
	<b>Restes à réaliser - reports</b>					
<b>SOLDE</b>		<b>-1 176 895.00</b>	<b>-1 293 164.00</b>	<b>-54 345.00</b>	<b>-652 026.00</b>	<b>-119 111.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT  
**Fonction 4 SPORT ET JEUNESSE**  
 (DETAIL DES RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	40 SERVICES COMMUNS	411 SALLES DE SPORT, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 EQUIP. SPORTIFS OU LOISIR
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>4 615 687.00</b>	<b>1 238 454.00</b>	<b>874 245.00</b>	<b>395 861.00</b>	<b>1 000.00</b>	<b>128 587.00</b>
		<b>4 615 687.00</b>	<b>1 238 454.00</b>	<b>874 245.00</b>	<b>395 861.00</b>	<b>1 000.00</b>	<b>128 587.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 277 715.00	63 580.00	450 460.00	356 836.00		49 719.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 647 486.00	689 948.00	423 785.00	39 025.00		78 868.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	689 486.00	484 926.00			1 000.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00					
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE</b>						
	<b>Restes à réaliser - reports</b>						
		<b>369 490.00</b>	<b>13 300.00</b>	<b>45 118.00</b>	<b>15 000.00</b>	<b>16 972.00</b>	<b>1 000.00</b>
<b>RECETTES</b>							
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>369 490.00</b>	<b>13 300.00</b>	<b>45 118.00</b>	<b>15 000.00</b>	<b>16 972.00</b>	<b>1 000.00</b>
		<b>166 100.00</b>	<b>8 000.00</b>	<b>41 000.00</b>	<b>15 000.00</b>		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	177 000.00	5 300.00	4 118.00		16 972.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS						
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	26 390.00					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE</b>						
	<b>Restes à réaliser - reports</b>						
		<b>-4 246 197.00</b>	<b>-1 225 154.00</b>	<b>-829 127.00</b>	<b>-380 861.00</b>	<b>15 972.00</b>	<b>-127 587.00</b>
<b>SOLDE</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT  
**Fonction 4**     **SPORT ET JEUNESSE**  
 (DETAIL DES RUBRIQUES)

No	LIBELLE	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTS. POUR LES JEUNES
<b>DEPENSES</b>		<b>7 250.00</b>	<b>1 878 844.00</b>	<b>91 446.00</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>7 250.00</b>	<b>1 878 844.00</b>	<b>91 446.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 250.00	265 784.00	84 086.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		1 415 860.00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		197 200.00	7 360.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE</b>			
<b>Restes à réaliser - reports</b>			<b>278 100.00</b>	
<b>RECETTES</b>			<b>278 100.00</b>	
<b>Recettes de l'exercice</b>			<b>158 100.00</b>	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE		120 000.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE</b>			
<b>Restes à réaliser - reports</b>		<b>-7 250.00</b>	<b>-1 600 744.00</b>	<b>-91 446.00</b>
<b>SOLDE</b>				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT

**Fonction 5 INTERVENTIONS SOCIALES  
(DETAIL DES RUBRIQUES)**

No	LIBELLE	TOTAL	520 SERVICES COMMUNS	524 AUTRES SERVICES
<b>DEPENSES</b>				
<b>Dépenses de l'exercice</b>				
		<b>931 205.00</b>	<b>923 205.00</b>	<b>8 000.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	54 205.00	54 205.00	8 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	877 000.00	869 000.00	8 000.00
<b>Restes à réaliser - reports</b>				
		<b>49 200.00</b>	<b>49 200.00</b>	
<b>RECETTES</b>				
<b>Recettes de l'exercice</b>				
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	46 000.00	46 000.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 200.00	3 200.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 200.00		
<b>Restes à réaliser - reports</b>				
		<b>-882 005.00</b>	<b>-874 005.00</b>	<b>-8 000.00</b>
<b>SOLDE</b>				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT  
FAMILLE  
**Fonction 6 (DETAIL DES RUBRIQUES)**

No	LIBELLE	TOTAL	60 SERVICES COMMUNS	601 SERVICES COMMUNS HT	63 AIDES À LA FAMILLE	64 CRÈCHES ET GARDERIES
<b>DEPENSES</b>						
<b>Dépenses de l'exercice</b>						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	888 986.00	501 374.00	166 244.00	8 200.00	221 368.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 368 320.00	1 534 779.00	166 244.00	8 200.00	1 833 541.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	719 301.00	72 601.00			638 500.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50.00				50.00
<b>Restes à réaliser - reports</b>		<b>1 479 250.00</b>	<b>520 700.00</b>	<b>7 050.00</b>		<b>951 500.00</b>
<b>RECETTES</b>						
<b>Recettes de l'exercice</b>						
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	246 700.00	28 700.00			218 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 225 500.00	492 000.00			733 500.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 050.00	7 050.00			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
<b>Restes à réaliser - reports</b>		<b>-3 497 407.00</b>	<b>-1 588 054.00</b>	<b>-159 194.00</b>	<b>-8 200.00</b>	<b>-1 741 959.00</b>
<b>SOLDE</b>						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**  
**Fonction 7 LOGEMENT**  
**(DETAIL DES RUBRIQUES)**

No	LIBELLE	TOTAL	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE
<b>DEPENSES</b>				
Dépenses de l'exercice		17 941.00	15 441.00	2 500.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 941.00	15 441.00	2 500.00
Restes à réaliser - reports				
<b>RECETTES</b>				
Recettes de l'exercice		25 240.00		25 240.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 240.00		25 240.00
Restes à réaliser - reports				
<b>SOLDE</b>		<b>7 299.00</b>	<b>-15 441.00</b>	<b>22 740.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT  
**Fonction 8 AMÉNAGEMENT ET SERVS. URBAINS**  
 (DETAIL DES RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	810 SERVICES COMMUNS	811 EAU ET ASSAINISSE- MENT	812 COLLECTE ORDURE MÉNAGÈRES	813 PROPRETÉ URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>4 351 191.00</b>	<b>16 300.00</b>	<b>182 200.00</b>	<b>127 000.00</b>	<b>288 638.00</b>	<b>943 098.00</b>
		<b>4 351 191.00</b>	<b>16 300.00</b>	<b>182 200.00</b>	<b>127 000.00</b>	<b>288 638.00</b>	<b>943 098.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 439 273.00	16 300.00	182 200.00	127 000.00	288 638.00	935 098.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	853 618.00					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 000.00					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	40 000.00					8 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 300.00					
	<b>Restes à réaliser - reports</b>						
		<b>1 181 641.00</b>		<b>180 000.00</b>	<b>22 811.00</b>		
<b>RECETTES</b>							
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>1 181 641.00</b>		<b>180 000.00</b>	<b>22 811.00</b>		
		<b>1 181 641.00</b>		<b>180 000.00</b>	<b>22 811.00</b>		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	900 930.00					
73	IMPOTS ET TAXES	21 200.00					
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	21 000.00					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	222 511.00			22 811.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 000.00					
	<b>Restes à réaliser - reports</b>						
		<b>-3 169 550.00</b>	<b>-16 300.00</b>	<b>-2 200.00</b>	<b>-104 189.00</b>	<b>-288 638.00</b>	<b>-943 098.00</b>
<b>SOLDE</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT  
**Fonction 8 AMÉNAGEMENT ET SERVS. URBAINS**  
 (DETAIL DES RUBRIQUES)

No	LIBELLE	816 AUTRES RESEAUX ET SERVS.	820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OP. D'AMÉNAGEMENT URBA.
<b>DEPENSES</b>							
<b>Dépenses de l'exercice</b>							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		561 300.00	296 600.00	1 427 074.00	508 981.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		561 300.00	296 600.00	1 427 074.00	508 981.00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		123 760.00	288 600.00	968 696.00	508 981.00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		397 540.00		456 078.00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		40 000.00	8 000.00	2 000.00		
<b>Restes à réaliser - reports</b>							
		30 000.00		725 350.00	157 000.00		66 480.00
<b>RECETTES</b>							
<b>Recettes de l'exercice</b>							
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE			673 150.00	17 000.00		30 780.00
73	IMPOTS ET TAXES			21 200.00			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	21 000.00		15 000.00	140 000.00		35 700.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 000.00		16 000.00			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
<b>Restes à réaliser - reports</b>							
		30 000.00	-561 300.00	428 750.00	-1 270 074.00	-508 981.00	66 480.00
<b>SOLDE</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT  
**Fonction 9 ACTION ECONOMIQUE**  
 (DETAIL DES RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	901 ECONOMIQUE HT	91 FOIRES ET MARCHÉS	94 AIDES AU COMMERCE & SERV MARCH	95 AIDES AU TOURISME
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>1 059 297.00</b>	<b>630 523.00</b>		<b>297 295.00</b>	<b>18 000.00</b>	<b>113 479.00</b>
		<b>1 059 297.00</b>	<b>630 523.00</b>		<b>297 295.00</b>	<b>18 000.00</b>	<b>113 479.00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	258 170.00	99 000.00		122 691.00		36 479.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	174 304.00	531 523.00		174 304.00	18 000.00	77 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	626 523.00			300.00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	300.00					
	<b>Restes à réaliser - reports</b>						
		<b>659 521.00</b>	<b>52 289.00</b>	<b>381 915.00</b>	<b>221 992.00</b>	<b>3 325.00</b>	
<b>RECETTES</b>							
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>659 521.00</b>	<b>52 289.00</b>	<b>381 915.00</b>	<b>221 992.00</b>	<b>3 325.00</b>	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	220 000.00			220 000.00		
73	IMPOTS ET TAXES	3 325.00				3 325.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	436 196.00	52 289.00	381 915.00	1 992.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
	<b>Restes à réaliser - reports</b>						
		<b>-399 776.00</b>	<b>-578 234.00</b>	<b>381 915.00</b>	<b>-75 303.00</b>	<b>-14 675.00</b>	<b>-113 479.00</b>
<b>SOLDE</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

## INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SERVICES GÉNÉRAUX	1 SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE
<b>DEPENSES</b>								
	Dépenses réelles	26 011 675.00	13 771 299.00	1 903 404.00	43 000.00	1 265 239.00	1 429 787.00	2 434 094.00
	Equipements municipaux	11 091 250.00		1 898 404.00	23 000.00	1 259 239.00	1 429 787.00	1 832 035.00
	Equip. non municipaux	1 120 126.00				6 000.00		602 059.00
	Opérations financières	13 780 299.00	13 771 299.00					
	Dépenses d'ordre	720 500.00						
	<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>26 732 175.00</b>	<b>13 771 299.00</b>	<b>2 603 404.00</b>	<b>43 000.00</b>	<b>1 285 239.00</b>	<b>1 430 287.00</b>	<b>2 434 094.00</b>
	<b>RAR N-1 et reports</b>							
	<b>Total cumulé dépenses</b>	<b>26 732 175.00</b>	<b>13 771 299.00</b>	<b>2 603 404.00</b>	<b>43 000.00</b>	<b>1 285 239.00</b>	<b>1 430 287.00</b>	<b>2 434 094.00</b>
<b>RECETTES</b>								
	<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>26 732 175.00</b>	<b>25 874 227.00</b>	<b>452 000.00</b>	<b>20 000.00</b>	<b>253 896.00</b>	<b>1 000.00</b>	
	<b>RAR N-1 et reports</b>							
	<b>Total cumulé recettes</b>	<b>26 732 175.00</b>	<b>25 874 227.00</b>	<b>452 000.00</b>	<b>20 000.00</b>	<b>253 896.00</b>	<b>1 000.00</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

No	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMÉNAGEMENT ET SERVS. URBAINS	9 ACTION ECONOMIQUE
	DEPENSES					
	Dépenses réelles	130 000.00	477 408.00	276 968.00	4 191 026.00	89 450.00
	Equipements municipaux		473 368.00	118 000.00	3 970 567.00	86 850.00
	Equip. non municipaux	130 000.00	4 040.00	158 968.00	216 459.00	2 600.00
	Opérations financières					
	Dépenses d'ordre					
	<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>130 000.00</b>	<b>477 408.00</b>	<b>276 968.00</b>	<b>4 191 026.00</b>	<b>89 450.00</b>
	RAR N-1 et reports					
	<b>Total cumulé dépenses</b>	<b>130 000.00</b>	<b>477 408.00</b>	<b>276 968.00</b>	<b>4 191 026.00</b>	<b>89 450.00</b>
	RECETTES					
	<b>Total recettes de l'exercice</b>				<b>128 024.00</b>	<b>3 028.00</b>
	RAR N-1 et reports					
	<b>Total cumulé recettes</b>				<b>128 024.00</b>	<b>3 028.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	SERVICES GÉNÉRAUX 0	SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE 1	ENSEIGNEMENT - FORMATION 2	CULTURE 3	SPORT ET JEUNESSE 4
<b>Total dépenses</b>		<b>26 732 175.00</b>	<b>13 771 299.00</b>	<b>2 603 404.00</b>	<b>43 000.00</b>	<b>1 285 239.00</b>	<b>1 430 287.00</b>	<b>2 434 094.00</b>
Dépenses réelles		26 011 675.00	13 771 299.00	1 903 404.00	43 000.00	1 265 239.00	1 429 787.00	2 434 094.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			5 000.00			100 000.00	602 059.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	368 000.00	13 771 299.00	220 000.00		6 000.00		37 678.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 120 126.00		609 500.00	23 000.00	161 000.00	13 000.00	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	989 178.00						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	9 244 472.00		1 068 904.00		1 098 239.00	1 316 787.00	1 794 357.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS							
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
	Opérations d'équipement	489 600.00						
19001	OPTIMISATION LOCALX ST SIMEON	115 000.00						
19002	ARQUEBUSE	31 000.00						
19003	PLACE DES CORDELIERS	12 500.00						
19004	MONTARDOINS	221 500.00						
19005	NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES	102 100.00						
19006	NPNRU ROSOIRS	7 500.00						
	Opérations pour compte de tiers	20 000.00			20 000.00			
	Dépenses d'ordre	720 500.00		700 000.00		20 000.00	500.00	
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS	600 000.00		600 000.00				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	120 500.00		100 000.00		20 000.00	500.00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
<b>Total recettes</b>		<b>26 732 175.00</b>	<b>25 874 227.00</b>	<b>452 000.00</b>	<b>20 000.00</b>	<b>253 896.00</b>	<b>1 000.00</b>	
Recettes réelles		22 336 437.00	21 598 989.00	352 000.00	20 000.00	233 896.00	500.00	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	542 201.00	542 201.00					

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

No	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMÉNAGEMENT ET SERVS. URBAINS	9 ACTION ECONOMIQUE
<b>Total dépenses</b>		<b>130 000.00</b>	<b>477 408.00</b>	<b>276 968.00</b>	<b>4 191 026.00</b>	<b>89 450.00</b>
Dépenses réelles		130 000.00	477 408.00	276 968.00	4 191 026.00	89 450.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				4 000.00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				48 000.00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	130 000.00	4 040.00	158 968.00	216 459.00	2 600.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		20 000.00		125 000.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		338 368.00	118 000.00	3 453 967.00	55 850.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		115 000.00		343 600.00	31 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Opérations d'équipement						
19001	OPTIMISATION LOCAUX ST SIMEON		115 000.00			31 000.00
19002	ARQUEBUSE				12 500.00	
19003	PLACE DES CORDELIERS				221 500.00	
19004	MONTARDOINS				102 100.00	
19005	NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES				7 500.00	
19006	NPNRU ROSOIRS					
Opérations pour compte de tiers						

Dépenses d'ordre				
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			

<b>Total recettes</b>				<b>128 024.00</b>	<b>3 028.00</b>
Recettes réelles				128 024.00	3 028.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

**INVESTISSEMENT**

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SERVICES GÉNÉRAUX	1 SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 898 883.00	1 898 883.00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	691 948.00		350 000.00		213 896.00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	19 142 905.00	19 137 905.00	2 000.00				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	40 500.00	20 000.00			20 000.00	500.00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
	Opérations pour compte de tiers	20 000.00			20 000.00			
	Recettes d'ordre	4 395 738.00	4 275 238.00	100 000.00		20 000.00	500.00	
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS							
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 675 238.00	1 675 238.00					
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	2 600 000.00	2 600 000.00	100 000.00		20 000.00	500.00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	120 500.00						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
23	IMMOBILISATIONS EN COURS							

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>IV</b>	<b>A1</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>	

**INVESTISSEMENT**

No	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMÉNAGEMENT ET SERVS. URBAINS	9 ACTION ECONOMIQUE
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				125 024.00	3 028.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				3 000.00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Opérations pour compte de tiers						
Recettes d'ordre						
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT  
**Fonction 0 SERVICES GÉNÉRAUX**  
 (DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPÉRATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GÉNÉ. DE LA COLLECTIVITÉ
	<b>DEPENSES</b>	<b>16 374 703.00</b>	<b>13 771 299.00</b>	<b>2 603 404.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>16 374 703.00</b>	<b>13 771 299.00</b>	<b>2 603 404.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	600 000.00		600 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000.00		100 000.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13 776 299.00	13 771 299.00	5 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	220 000.00		220 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	609 500.00		609 500.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 068 904.00		1 068 904.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
N°	<b>Opérations d'équipement</b>			
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>26 326 227.00</b>	<b>25 874 227.00</b>	<b>452 000.00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>26 326 227.00</b>	<b>25 874 227.00</b>	<b>452 000.00</b>
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>1 675 238.00</b>	<b>1 675 238.00</b>	<b>100 000.00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	542 201.00	542 201.00	350 000.00
024	PRODUITS DES CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS	2 600 000.00	2 600 000.00	2 000.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	100 000.00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 898 883.00	1 898 883.00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	350 000.00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	19 139 905.00	19 137 905.00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

Fonction 0 SERVICES GÉNÉRAUX

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPÉRATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GÉNÉ. DE LA COLLECTIVITÉ
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 000.00	20 000.00	
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
<b>SOLDE</b>		<b>9 951 524.00</b>	<b>12 102 928.00</b>	<b>-2 151 404.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

## INVESTISSEMENT

**Fonction 1      SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE**  
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	11 SÉCURITÉ INTÉRIEURE
	<b>DEPENSES</b>	<b>43 000.00</b>	<b>43 000.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>43 000.00</b>	<b>43 000.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 000.00	23 000.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
<b>N°</b>	<b>Opérations d'équipement</b>		
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>20 000.00</b>	<b>20 000.00</b>
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	20 000.00	20 000.00
	<b>Restes à réaliser - reports</b>		
	<b>RECETTES</b>	<b>20 000.00</b>	<b>20 000.00</b>
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>20 000.00</b>	<b>20 000.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>20 000.00</b>	<b>20 000.00</b>
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	20 000.00	20 000.00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

*Fonction 1*      **SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE**

No	LIBELLE	TOTAL	11 SÉCURITÉ INTÉRIEURE
	<b>Restes à réaliser - reports</b>		
		<b>-23 000.00</b>	<b>-23 000.00</b>
	<b>SOLDE</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

Fonction 2      **ENSEIGNEMENT - FORMATION**  
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	25 SERVS, ANNEXES D'ENSEIGNEMENT
	<b>DEPENSES</b>	<b>1 285 239.00</b>	<b>866 494.00</b>	<b>266 000.00</b>	<b>152 745.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>1 285 239.00</b>	<b>866 494.00</b>	<b>266 000.00</b>	<b>152 745.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000.00			20 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			6 000.00	36 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 000.00			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	161 000.00	125 000.00		36 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 098 239.00	741 494.00	260 000.00	96 745.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
N°	<b>Opérations d'équipement</b>				
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>				
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>RECETTES</b>	<b>253 896.00</b>		<b>213 896.00</b>	<b>40 000.00</b>
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>253 896.00</b>		<b>213 896.00</b>	<b>40 000.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000.00			20 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	213 896.00		213 896.00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 000.00			20 000.00
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

Fonction 2      ENSEIGNEMENT - FORMATION

No	LIBELLE	TOTAL	<sup>21</sup> ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	<sup>23</sup> ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	<sup>25</sup> SERVS, ANNEXES D'ENSEIGNEMENT
	Restes à réaliser - reports				
	<b>SOLDE</b>	<b>-1 031 343.00</b>	<b>-866 494.00</b>	<b>-52 104.00</b>	<b>-112 745.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**INVESTISSEMENT**  
**Fonction 3 CULTURE**  
**(DETAIL SOUS-FONCTION)**

No	LIBELLE	TOTAL	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERV. ET DIFFU. PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE
	<b>DEPENSES</b>	<b>1 430 287.00</b>	<b>51 805.00</b>	<b>1 374 849.00</b>	<b>3 633.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>1 430 287.00</b>	<b>51 805.00</b>	<b>1 374 849.00</b>	<b>3 633.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	500.00	500.00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 000.00	25 000.00	75 000.00	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	13 000.00	13 000.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		13 305.00	1 299 849.00	3 633.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 316 787.00			
N°	<b>Opérations d'équipement</b>				
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>				
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>RECETTES</b>	<b>1 000.00</b>	<b>1 000.00</b>		
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>1 000.00</b>	<b>1 000.00</b>		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	500.00	500.00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	500.00			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

Fonction 3      CULTURE

No	LIBELLE	TOTAL	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSER. ET DIFFU. PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>SOLDE</b>	<b>-1 429 287.00</b>	<b>-50 805.00</b>	<b>-1 374 849.00</b>	<b>-3 633.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		<b>A1</b>

INVESTISSEMENT  
**Fonction 4 SPORT ET JEUNESSE**  
 (DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE
	<b>DEPENSES</b>	<b>2 434 094.00</b>	<b>329 662.00</b>	<b>1 854 932.00</b>	<b>249 500.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>2 434 094.00</b>	<b>329 662.00</b>	<b>1 854 932.00</b>	<b>249 500.00</b>
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	602 059.00	291 984.00	260 575.00	49 500.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	37 678.00	37 678.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 794 357.00		1 594 357.00	200 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
N°	<b>Opérations d'équipement</b>				
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>				
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>RECETTES</b>				
	<b>Recettes de l'exercice</b>				
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				

**Opérations pour compte de tiers**

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

Fonction 4 SPORT ET JEUNESSE

No	LIBELLE	TOTAL	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>SOLDE</b>	<b>-2 434 094.00</b>	<b>-329 662.00</b>	<b>-1 854 932.00</b>	<b>-249 500.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**INVESTISSEMENT**  
**Fonction 5 INTERVENTIONS SOCIALES**  
**(DETAIL SOUS-FONCTION)**

No	LIBELLE	TOTAL	51 SANTÉ
	<b>DEPENSES</b>	<b>130 000.00</b>	<b>130 000.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>130 000.00</b>	<b>130 000.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	130 000.00	130 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
<b>N°</b>	<b>Opérations d'équipement</b>		
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>		
	<b>Restes à réaliser - reports</b>		
	<b>RECETTES</b>		
	<b>Recettes de l'exercice</b>		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>		
	<b>Restes à réaliser - reports</b>		
	<b>SOLDE</b>	<b>-130 000.00</b>	<b>-130 000.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**INVESTISSEMENT**  
**Fonction 6 FAMILLE**  
**(DETAIL SOUS-FONCTION)**

No	LIBELLE	TOTAL	60 SERVICES COMMUNS	64 CRÈCHES ET GARDERIES
	<b>DEPENSES</b>	<b>477 408.00</b>	<b>377 612.00</b>	<b>99 796.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>477 408.00</b>	<b>377 612.00</b>	<b>99 796.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 040.00		4 040.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	20 000.00	20 000.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	338 368.00	242 612.00	95 756.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
N°	<b>Opérations d'équipement</b>	<b>115 000.00</b>	<b>115 000.00</b>	
19001	OPTIMISATION LOCAUX ST SIMEON	115 000.00	115 000.00	
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>Restes à réaliser - reports</b>			
	<b>RECETTES</b>			
	<b>Recettes de l'exercice</b>			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>Restes à réaliser - reports</b>			
	<b>SOLDE</b>	<b>-477 408.00</b>	<b>-377 612.00</b>	<b>-99 796.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

Fonction 7 LOGEMENT

(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF
	<b>DEPENSES</b>	<b>276 968.00</b>	<b>118 000.00</b>	<b>158 968.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>276 968.00</b>	<b>118 000.00</b>	<b>158 968.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	158 968.00		158 968.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	118 000.00	118 000.00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
N°	<b>Opérations d'équipement</b>			
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>Restes à réaliser - reports</b>			
	<b>RECETTES</b>			
	<b>Recettes de l'exercice</b>			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>Restes à réaliser - reports</b>			
<b>SOLDE</b>		<b>-276 968.00</b>	<b>-118 000.00</b>	<b>-158 968.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**INVESTISSEMENT**  
**Fonction 8 AMÉNAGEMENT ET SERVS. URBAINS**  
**(DETAIL SOUS-FONCTION)**

No	LIBELLE	TOTAL	81 SERVICES URBAINS	82 AMÉNAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT
	<b>DEPENSES</b>	<b>4 191 026.00</b>	<b>196 700.00</b>	<b>3 828 326.00</b>	<b>166 000.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>4 191 026.00</b>	<b>196 700.00</b>	<b>3 828 326.00</b>	<b>166 000.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 000.00		4 000.00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	48 000.00		48 000.00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	216 459.00		216 459.00	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	125 000.00		125 000.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		196 700.00	3 091 267.00	166 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 453 967.00			
<b>N°</b>	<b>Opérations d'équipement</b>	<b>343 600.00</b>		<b>343 600.00</b>	
19003	PLACE DES CORDELIERS	12 500.00		12 500.00	
19004	MONTARDOINS	221 500.00		221 500.00	
19005	NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES	102 100.00		102 100.00	
19006	NPNRU ROSOIRS	7 500.00		7 500.00	
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>				
	<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>128 024.00</b>		<b>65 524.00</b>	<b>62 500.00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>128 024.00</b>		<b>65 524.00</b>	<b>62 500.00</b>
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>128 024.00</b>		<b>65 524.00</b>	<b>62 500.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	125 024.00		62 524.00	62 500.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000.00		3 000.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>				

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

Fonction 8 AMÉNAGEMENT ET SERVS. URBAINS

No	LIBELLE	TOTAL	81 SERVICES URBAINS	82 AMÉNAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
<b>Restes à réaliser - reports</b>					
<b>SOLDE</b>		<b>-4 063 002.00</b>	<b>-196 700.00</b>	<b>-3 762 802.00</b>	<b>-103 500.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		<b>A1</b>

**INVESTISSEMENT**  
**Fonction 9 ACTION ECONOMIQUE**  
**(DETAIL SOUS-FONCTION)**

No	LIBELLE	TOTAL	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHÉS	95 AIDES AU TOURISME
	<b>DEPENSES</b>	<b>89 450.00</b>	<b>2 600.00</b>	<b>81 000.00</b>	<b>5 850.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>89 450.00</b>	<b>2 600.00</b>	<b>81 000.00</b>	<b>5 850.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 600.00	2 600.00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 850.00		50 000.00	5 850.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
<b>N°</b>	<b>Opérations d'équipement</b>	<b>31 000.00</b>		<b>31 000.00</b>	
19002	ARQUEBUSE	31 000.00		31 000.00	
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>				
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>RECETTES</b>	<b>3 028.00</b>	<b>3 028.00</b>		
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>3 028.00</b>	<b>3 028.00</b>		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 028.00	3 028.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>				

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

*Fonction 9 ACTION ECONOMIQUE*

No	LIBELLE	TOTAL	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHÉS	95 AIDES AU TOURISME
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>SOLDE</b>	<b>-86 422.00</b>	<b>428.00</b>	<b>-81 000.00</b>	<b>-5 850.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT  
**Services GÉNÉRAUX**  
 Fonction 0 (DETAIL RUBRIQUE)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPÉRATIONS NON VENTILABLES	020 ADM. GÉNÉ. DE COLLECTIVITÉ	024 FÊTES ET CÉRÉMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS	026 CIMETIÈRES ET POMPES FUNÈBRES
	<b>DEPENSES</b>	<b>16 374 703.00</b>	<b>13 771 299.00</b>	<b>2 574 532.00</b>	<b>1 405.00</b>	<b>5 762.00</b>	<b>21 705.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>16 374 703.00</b>	<b>13 771 299.00</b>	<b>2 574 532.00</b>	<b>1 405.00</b>	<b>5 762.00</b>	<b>21 705.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	600 000.00		600 000.00			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000.00		100 000.00			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13 776 299.00	13 771 299.00	5 000.00			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	220 000.00		220 000.00			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	609 500.00		589 500.00	1 405.00	5 762.00	20 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 068 904.00		1 060 032.00			1 705.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
N°	<b>Opérations d'équipement</b>						
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>						
	<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>26 326 227.00</b>	<b>25 874 227.00</b>	<b>451 000.00</b>			<b>1 000.00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>26 326 227.00</b>	<b>25 874 227.00</b>	<b>451 000.00</b>			<b>1 000.00</b>
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>1 675 238.00</b>	<b>1 675 238.00</b>				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	542 201.00	542 201.00				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 600 000.00	2 600 000.00				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	100 000.00		100 000.00			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 898 883.00	1 898 883.00				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	350 000.00		350 000.00			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	19 139 905.00	19 137 905.00				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

*Fonction 0*      **SERVICES GÉNÉRAUX**

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPÉRATIONS NON VENTILABLES	020 ADM. GÉNÉ. DE COLLECTIVITÉ	024 FÊTES ET CÉRÉMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS	026 CIMETIÈRES ET POMPES FUNÈBRES
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 000.00	20 000.00				
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
<b>SOLDE</b>		<b>9 951 524.00</b>	<b>12 102 928.00</b>	<b>-2 123 532.00</b>	<b>-1 405.00</b>	<b>-5 762.00</b>	<b>-20 705.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

## INVESTISSEMENT

**Fonction 1      SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE  
(DETAIL RUBRIQUE)**

No	LIBELLE	TOTAL	110 SERVICES COMMUNS	112 POLICE MUNICIPALE
	<b>DEPENSES</b>	<b>43 000.00</b>	<b>23 000.00</b>	<b>20 000.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>43 000.00</b>	<b>23 000.00</b>	<b>20 000.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 000.00	3 000.00	20 000.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
<b>N°</b>	<b>Opérations d'équipement</b>			
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>20 000.00</b>	<b>20 000.00</b>	
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	20 000.00	20 000.00	
	<b>Restes à réaliser - reports</b>			
	<b>RECETTES</b>	<b>20 000.00</b>	<b>20 000.00</b>	
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>20 000.00</b>	<b>20 000.00</b>	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>20 000.00</b>	<b>20 000.00</b>	
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	20 000.00	20 000.00	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

**Fonction 1 SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE**

No	LIBELLE	TOTAL	110 SERVICES COMMUNS	112 POLICE MUNICIPALE
	<b>Restes à réaliser - reports</b>			
		<b>-23 000.00</b>	<b>-3 000.00</b>	<b>-20 000.00</b>
	<b>SOLDE</b>			

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		
		<b>A1</b>

INVESTISSEMENT  
**Fonction 2      ENSEIGNEMENT - FORMATION**  
 (DETAIL RUBRIQUE)

No	LIBELLE	TOTAL	211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLEES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	251 HEBERGEMENT ET RESTO. SCOLAIRE
	<b>DEPENSES</b>	<b>1 285 239.00</b>	<b>114 255.00</b>	<b>8 118.00</b>	<b>744 121.00</b>	<b>266 000.00</b>	<b>152 745.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>1 285 239.00</b>	<b>114 255.00</b>	<b>8 118.00</b>	<b>744 121.00</b>	<b>266 000.00</b>	<b>152 745.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	20 000.00					20 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 000.00				6 000.00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	161 000.00			125 000.00		36 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 098 239.00	114 255.00	8 118.00	619 121.00	260 000.00	96 745.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						
<b>N°</b>	<b>Opérations d'équipement</b>						
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>						
	<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>253 896.00</b>				<b>213 896.00</b>	<b>40 000.00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>253 896.00</b>				<b>213 896.00</b>	<b>40 000.00</b>
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>20 000.00</b>				<b>213 896.00</b>	<b>20 000.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE						
041	OPERATIONS PATRIMONIALES						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	213 896.00					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 000.00					20 000.00

**Opérations pour compte de tiers**

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

*Fonction 2*      **ENSEIGNEMENT - FORMATION**

No	LIBELLE	TOTAL	211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPÉES	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	251 HÉBERGEMENT ET RESTO. SCOLAIRE
	<b>Restes à réaliser - reports</b>						
	<b>SOLDE</b>	<b>-1 031 343.00</b>	<b>-114 255.00</b>	<b>-8 118.00</b>	<b>-744 121.00</b>	<b>-52 104.00</b>	<b>-112 745.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**INVESTISSEMENT**  
**CULTURE**  
 (DETAIL RUBRIQUE)

*Fonction 3*

No	LIBELLE	TOTAL	311 EXPRESS. MUSIC, LYRIQUE...	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES	313 THEATRES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES
	<b>DEPENSES</b>	<b>1 430 287.00</b>	<b>49 628.00</b>	<b>1 034.00</b>	<b>1 143.00</b>	<b>88 815.00</b>	<b>102 756.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>1 430 287.00</b>	<b>49 628.00</b>	<b>1 034.00</b>	<b>1 143.00</b>	<b>88 815.00</b>	<b>102 756.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE						
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	500.00			500.00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	100 000.00	25 000.00				50 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	13 000.00	13 000.00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 316 787.00	11 628.00	1 034.00	643.00	88 815.00	52 756.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						
N°	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	<b>RECETTES</b>	<b>1 000.00</b>			<b>1 000.00</b>		
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>1 000.00</b>			<b>1 000.00</b>		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE						
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	500.00			500.00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	500.00					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				500.00		
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

**Fonction 3      CULTURE**  
(DETAIL RUBRIQUE)

No	LIBELLE	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN PATRIMOINE CULTUREL	33 ACTION CULTURELLE
	<b>DEPENSES</b>	<b>29 500.00</b>	<b>1 153 778.00</b>	<b>3 633.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>29 500.00</b>	<b>1 153 778.00</b>	<b>3 633.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	25 000.00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 500.00	1 153 778.00	3 633.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
<b>N°</b>	<b>Opérations d'équipement</b>			
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>Restes à réaliser - reports</b>			
	<b>RECETTES</b>			
	<b>Recettes de l'exercice</b>			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

Fonction 3 CULTURE

No	LIBELLE	TOTAL	311 EXPRESS. MUSIC, LYRIQUE...	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES	313 THEATRES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES
	<b>Restes à réaliser - reports</b>						
		<b>-1 429 287.00</b>	<b>-49 628.00</b>	<b>-1 034.00</b>	<b>-143.00</b>	<b>-88 815.00</b>	<b>-102 756.00</b>
	<b>SOLDE</b>						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

Fonction 3      CULTURE

No	LIBELLE	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN PATRIMOINE CULTUREL	33 ACTION CULTURELLE
	<b>Restes à réaliser - reports</b>			
		<b>-29 500.00</b>	<b>-1 153 778.00</b>	<b>-3 633.00</b>
	<b>SOLDE</b>			

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

Fonction 4 SPORT ET JEUNESSE  
(DETAIL RUBRIQUE)

No	LIBELLE	TOTAL	40 SERVICES COMMUNS	411 SALLES DE SPORT, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 EQUIP. SPORTIFS OU LOISIR
	<b>DEPENSES</b>	<b>2 434 094.00</b>	<b>329 662.00</b>	<b>1 330 957.00</b>	<b>206 026.00</b>	<b>260 575.00</b>	<b>57 374.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>2 434 094.00</b>	<b>329 662.00</b>	<b>1 330 957.00</b>	<b>206 026.00</b>	<b>260 575.00</b>	<b>57 374.00</b>
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS						
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	602 059.00	291 984.00			260 575.00	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	37 678.00	37 678.00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 794 357.00		1 330 957.00	206 026.00		57 374.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						
N°	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
<b>Restes à réaliser - reports</b>							
	<b>RECETTES</b>						
<b>Recettes de l'exercice</b>							
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS						
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						

Opérations pour compte de tiers

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT  
**Fonction 4**      **SPORT ET JEUNESSE**  
 (DETAIL RUBRIQUE)

No	LIBELLE	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTS. POUR LES JEUNES
	<b>DEPENSES</b>	<b>169 500.00</b>	<b>80 000.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>169 500.00</b>	<b>80 000.00</b>
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	49 500.00	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		80 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	120 000.00	
N°	<b>Opérations d'équipement</b>		
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>		
	<b>Restes à réaliser - reports</b>		
	<b>RECETTES</b>		
	<b>Recettes de l'exercice</b>		
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

Fonction 4 SPORT ET JEUNESSE

No	LIBELLE	TOTAL	40 SERVICES COMMUNS	411 SALLES DE SPORT, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 ÉQUIP. SPORTIFS OU LOISIR
	Restes à réaliser - reports						
	<b>SOLDE</b>	<b>-2 434 094.00</b>	<b>-329 662.00</b>	<b>-1 330 957.00</b>	<b>-206 026.00</b>	<b>-260 575.00</b>	<b>-57 374.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

*Fonction 4*      **SPORT ET JEUNESSE**

No	LIBELLE	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTS. POUR LES JEUNES
<b>Restes à réaliser - reports</b>			
<b>SOLDE</b>		<b>-169 500.00</b>	<b>-80 000.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**INVESTISSEMENT**  
**INTERVENTIONS SOCIALES**  
 (DETAIL RUBRIQUE)

Fonction 5

No	LIBELLE	TOTAL	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETAB SANITAIRES
	<b>DEPENSES</b>	<b>130 000.00</b>	<b>130 000.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>130 000.00</b>	<b>130 000.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	130 000.00	130 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS,		
<b>N°</b>	<b>Opérations d'équipement</b>		
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>		
	<b>Restes à réaliser - reports</b>		
	<b>RECETTES</b>		
	<b>Recettes de l'exercice</b>		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>		
	<b>Restes à réaliser - reports</b>		
	<b>SOLDE</b>	<b>-130 000.00</b>	<b>-130 000.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

Fonction 6      FAMILLE  
(DETAIL RUBRIQUE)

No	LIBELLE	TOTAL	60 SERVICES COMMUNS HT	601 SERVICES COMMUNS HT	64 CRÈCHES ET GARDERIES
	<b>DEPENSES</b>	<b>477 408.00</b>	<b>363 788.00</b>	<b>13 824.00</b>	<b>99 796.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>477 408.00</b>	<b>363 788.00</b>	<b>13 824.00</b>	<b>99 796.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 040.00			4 040.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	20 000.00	20 000.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	338 368.00	228 788.00	13 824.00	95 756.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	<b>Opérations d'équipement</b>	<b>115 000.00</b>	<b>115 000.00</b>		
N°					
19001	OPTIMISATION LOCAUX ST SIMEON	115 000.00	115 000.00		
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>				
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>RECETTES</b>				
	<b>Recettes de l'exercice</b>				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>				
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>SOLDE</b>	<b>-477 408.00</b>	<b>-363 788.00</b>	<b>-13 824.00</b>	<b>-99 796.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

Fonction 7 LOGEMENT

(DETAIL RUBRIQUE)

No	LIBELLE	TOTAL	71 PARC PRIVÉ DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF
	<b>DEPENSES</b>	<b>276 968.00</b>	<b>118 000.00</b>	<b>158 968.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>276 968.00</b>	<b>118 000.00</b>	<b>158 968.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	158 968.00		158 968.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	118 000.00	118 000.00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
<b>N°</b>	<b>Opérations d'équipement</b>			
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>Restes à réaliser - reports</b>			
	<b>RECETTES</b>			
	<b>Recettes de l'exercice</b>			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>Restes à réaliser - reports</b>			
<b>SOLDE</b>		<b>-276 968.00</b>	<b>-118 000.00</b>	<b>-158 968.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	
<b>IV</b>	<b>A1</b>

**INVESTISSEMENT**  
**AMENAGEMENT ET SERVS. URBAINS**  
**(DETAIL RUBRIQUE)**

**Fonction 8**

No	LIBELLE	TOTAL	811 EAU ET ASSAINISSE- MENT	821 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OP. D'AMENAGEMENT URBA.
	<b>DEPENSES</b>	<b>4 191 026.00</b>	<b>196 700.00</b>	<b>1 160 000.00</b>	<b>1 646 137.00</b>	<b>90 267.00</b>	<b>931 922.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>4 191 026.00</b>	<b>196 700.00</b>	<b>1 160 000.00</b>	<b>1 646 137.00</b>	<b>90 267.00</b>	<b>931 922.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 000.00			4 000.00		20 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	48 000.00		28 000.00			213 322.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	216 459.00		85 000.00		40 000.00	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	125 000.00		1 047 000.00	1 639 000.00	50 267.00	355 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		196 700.00				
21	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 453 967.00					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						
<b>N°</b>	<b>Opérations d'équipement</b>	<b>343 600.00</b>					<b>343 600.00</b>
19003	PLACE DES CORDELIERS	12 500.00					12 500.00
19004	MONTARDOINS	221 500.00					221 500.00
19005	NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES	102 100.00					102 100.00
19006	NPNRU ROSOIRS	7 500.00					7 500.00
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>						
	<b>Restes à réaliser - reports</b>						
	<b>RECETTES</b>	<b>128 024.00</b>			<b>3 000.00</b>		<b>62 524.00</b>
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>128 024.00</b>			<b>3 000.00</b>		<b>62 524.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	125 024.00					62 524.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000.00			3 000.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**INVESTISSEMENT**  
**Fonction 8 AMÉNAGEMENT ET SERVS. URBAINS**  
**(DETAIL RUBRIQUE)**

No	LIBELLE	830 SERVICES COMMUNS
	<b>DEPENSES</b>	<b>166 000.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>166 000.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	166 000.00
<b>N°</b>	<b>Opérations d'équipement</b>	
19003	PLACE DES CORDELIERS	
19004	MONTARDOINS	
19005	NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES	
19006	NPNRU ROSOIRS	
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>	
<b>Restes à réaliser - reports</b>		
	<b>RECETTES</b>	<b>62 500.00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>62 500.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	62 500.00
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

Fonction 8 AMÉNAGEMENT ET SERVS. URBAINS

No	LIBELLE	TOTAL	811 EAU ET ASSAINISSE- MENT	821 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OP. D'AMENAGEMENT URBA.
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS						
<b>Restes à réaliser - reports</b>							
<b>SOLDE</b>		<b>-4 063 002.00</b>	<b>-196 700.00</b>	<b>-1 160 000.00</b>	<b>-1 643 137.00</b>	<b>-90 267.00</b>	<b>-869 396.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

*Fonction 8 AMÉNAGEMENT ET SERVS. URBAINS*

No	LIBELLE	830 SERVICES COMMUNS
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
	<b>Restes à réaliser - reports</b>	
	<b>SOLDE</b>	<b>-103 500.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		<b>A1</b>

INVESTISSEMENT  
**Fonction 9 ACTION ECONOMIQUE**  
 (DETAIL RUBRIQUE)

No	LIBELLE	TOTAL	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHÉS	95 AIDES AU TOURISME
	<b>DEPENSES</b>	<b>89 450.00</b>	<b>2 600.00</b>	<b>81 000.00</b>	<b>5 850.00</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>89 450.00</b>	<b>2 600.00</b>	<b>81 000.00</b>	<b>5 850.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 600.00	2 600.00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 850.00		50 000.00	5 850.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
<b>N°</b>	<b>Opérations d'équipement</b>	<b>31 000.00</b>		<b>31 000.00</b>	
19002	ARQUEBUSE	31 000.00		31 000.00	
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>				
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>RECETTES</b>	<b>3 028.00</b>	<b>3 028.00</b>		
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>3 028.00</b>	<b>3 028.00</b>		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 028.00	3 028.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				

**Opérations pour compte de tiers**

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		<b>A1</b>

INVESTISSEMENT

*Fonction 9 ACTION ECONOMIQUE*

No	LIBELLE	TOTAL	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHÉS	95 AIDES AU TOURISME
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>SOLDE</b>	<b>-86 422.00</b>	<b>428.00</b>	<b>-81 000.00</b>	<b>-5 850.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>		<b>A2.1</b>

**A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2019	Montant des tirages 2018	Montant des remboursements 2018		Encours restant dû au 01/01/2019
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
200903 - 090654	28/12/2009	2 750 000,00	0,00	10 353,83	0,00	2 750 000,00
201101 - 090655	28/12/2009	810 000,00	0,00	3 020,49	0,00	810 000,00
201802 - Tirage EONIA - MIN519137EUR	15/01/2018	4 000 000,00	2 000 000,00	4 326,39	0,00	2 000 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>7 560 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>17 700,71</b>	<b>0,00</b>	<b>5 560 000,00</b>

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>		<b>A2.2</b>

**A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Possibilité de remboursement anticipé O/N	Profil d'amortissement (7)	Catégorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)					
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
163 Emprunts obligataires (Total)																
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					89 958 753,92											
1641 Emprunts en euros (total)					85 958 753,92											
200502 - 3029828	CAISSE D'EPARGNE	13/02/2005	05/02/2005	25/05/2005	2 300 000,00	F	Taux fixe à 3,74 %	3,74	3,79	EUR	T	C	O	A-1		
200503 - 3046062	CAISSE D'EPARGNE	24/10/2005	24/10/2005	25/01/2006	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3,24 %	3,24	3,28	EUR	T	C	O	A-1		
200505-1 - min237058eur 001	SFIL CAFFIL	16/12/2005	16/12/2005	01/01/2007	1 500 000,00	V	(Eonia(Positifé)-Floor-0.04 sur Eonia(Positifé) + 0.04	2,46	2,50	EUR	M	P	O	A-1		
200505-2 - min237058eur 002	SFIL CAFFIL	16/12/2005	16/12/2005	01/01/2007	1 900 000,00	V	(Eonia(Positifé)-Floor-0.04 sur Eonia(Positifé) + 0.04	2,43	2,50	EUR	M	P	O	A-1		
200505-3 - min237058eur 003	SFIL CAFFIL	16/12/2005	16/12/2005	01/01/2007	1 900 000,00	V	(Eonia(Positifé)-Floor-0.04 sur Eonia(Positifé) + 0.04	2,43	2,50	EUR	M	P	O	A-1		
200601 - 30 56185	CAISSE D'EPARGNE	04/02/2006	04/02/2006	25/07/2006	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3,49 %	3,49	3,54	EUR	T	P	O	A-1		
200605 - 3241440	CAISSE D'EPARGNE	22/02/2007	22/02/2007	25/05/2007	6 000 000,00	F	Taux fixe à 3,8 %	3,80	3,85	EUR	T	P	O	A-1		
200704 - MIN244426EUR	DEXIA CL	30/11/2007	30/11/2007	01/12/2008	4 900 000,00	V	Euribor 12 M-Floor 0 sur Euribor 12 M	4,65	4,72	EUR	A	P	O	A-1		
200705	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	27/12/2007	27/12/2007	27/03/2008	4 600 000,00	F	Taux fixe à 4,58 %	4,58	4,73	EUR	T	P	O	A-1		
200801 - 3275810	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2008	15/12/2008	15/04/2009	7 000 000,00	F	Taux fixe à 4,68 %	4,68	4,76	EUR	T	P	O	A-1		

200803 - 1129850	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/12/2008	23/12/2008	01/05/2009	3 500 000,00	V	(Euribor 03 M - Floor -0.39 sur Euribor 03 M) + 0.39	3,44	3,54	EUR	T	P	O	A-1
200804 - 1129854	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/02/2009	10/02/2009	01/08/2009	3 500 000,00	V	LEP + 1.04	4,04	4,04	EUR	T	P	O	A-1
200902	CREDIT MUTUEL	20/11/2009	01/01/2010	31/03/2010	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4.3 %	4,30	4,37	EUR	T	P	O	A-1
200903 - 090654	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	28/12/2009	30/12/2009	15/02/2010	5 000 000,00	V	TAM(Postfixé) + 0.7	1,29	1,31	EUR	X	X	O	A-1
201101 - 090655	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	28/12/2009	30/12/2009	15/03/2011	1 350 000,00	V	TAM(Postfixé) + 0.7	1,22	1,24	EUR	X	X	O	A-1
201301 - AN096685	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2012	28/12/2012	10/04/2013	5 500 000,00	F	Taux fixe à 3.37 %	3,37	3,41	EUR	T	P	O	A-1
201401 - MIN281747EUR	SFIL CAFFIL	24/12/2013	11/02/2014	01/12/2014	1 000 000,00	V	Eonia(Postfixé) + 1.75	1,94	2,50	EUR	T	C	O	A-1
201501 - MON503119EUR	SFIL CAFFIL	06/05/2015	22/05/2015	01/09/2015	1 506 861,39	F	Taux fixe à 1.23 %	1,23	1,24	EUR	T	P	O	A-1
201502 - MON503118EUR	SFIL CAFFIL	06/05/2015	22/05/2015	01/09/2015	886 669,55	F	Taux fixe à 1.4 %	1,40	1,41	EUR	T	P	O	A-1
201503 - 95 77579	CAISSE D'EPARGNE	20/07/2015	20/07/2015	25/03/2016	3 079 206,77	F	Taux fixe à 1.86 %	1,86	1,87	EUR	T	P	O	A-1
201601 - MIN502213EUR	SFIL CAFFIL	29/12/2014	16/02/2015	01/06/2016	4 000 000,00	V	Eonia(Postfixé) + 1.14	1,07	1,21	EUR	T	P	O	A-1
201602 - 9790715	CAISSE D'EPARGNE	18/09/2016	25/10/2016	25/01/2017	2 658 733,91	V	(Euribor 03 M + 0.59)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,58	0,59	EUR	T	P	O	A-1
201603 - 9791066	CAISSE D'EPARGNE	19/09/2016	25/10/2016	25/01/2017	1 910 147,71	V	(Euribor 03 M + 0.53)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,53	0,54	EUR	T	P	O	A-1
201701 - MON514794EUR	SFIL CAFFIL	17/05/2017	23/05/2017	01/09/2017	3 021 834,27	V	(Euribor 03 M + 0.65)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,65	0,66	EUR	T	P	O	A-1
201702 - 9923759	CAISSE D'EPARGNE	03/05/2017	23/05/2017	25/09/2017	1 581 330,69	F	Taux fixe à 0.74 %	0,74	0,74	EUR	T	P	O	A-1
201703 - ONE 8935922-8935927	SOCIETE GENERALE	22/12/2016	30/06/2017	30/09/2017	3 500 000,00	F	Taux fixe à 0.75 %	0,75	0,76	EUR	T	C	O	A-1
201801 - MON520299EUR	SFIL CAFFIL	15/01/2018	30/01/2018	01/02/2019	1 464 788,33	V	(Euribor 12 M + 0.21)-Floor 0 sur Euribor 12 M	0,21	0,21	EUR	A	P	O	A-1

201802 - MINS19137EUR	BANQUE POSTALE	15/01/2018	30/01/2019	01/05/2019	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1,48 %	1,48	1,49	EUR	T	P	O	A-1
99010 - 06146760100	CREDIT AGRICOLE	05/10/2001	17/01/2000	05/04/2000	899 181,30	V	Eurbor 03 M + 0,15-Floor - 0,15 sur Eurbor 03 M	3,77	3,83	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					4 000 000,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
201802 - Tirage EONIA - MINS19137EUR	BANQUE POSTALE	15/01/2018	30/01/2019	05/04/2018	4 000 000,00	V	(Eonia(Positifxé ) + 0,35)-Floor 0 sur Eonia(Positifxé)	0,35	0,36	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avarces consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					2 500 000,00									
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)					2 500 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
201210	CG de Yonne	30/10/2012	30/10/2012	30/10/2013										
<b>Total général</b>					<b>92 458 753,92</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Eurbor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICINE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
<b>A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)</b>													
Emprunts et dettes au 01/01/2019													
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		2 569 195,00		55 312 899,24									141 128,18
1641 Emprunts en euros (total)		2 569 195,00		53 312 699,24									141 128,18
200502 - 3029828	N		A-1	7 18 750,00	6,15	F	Taux fixe à 3,74 %	3,79	115 000,00	25 266,38			2 195,30
200503 - 3046062	N		A-1	1 050 000,00	6,82	F	Taux fixe à 3,24 %	3,28	150 000,00	32 197,50			5 265,00
200505-1 - mir237058eur 001	O	727 128,17	A-1	727 128,57	7,92	F	Taux fixe à 2,65 %	2,68	80 197,17	18 300,96	-2 323,54		0,00
200505-2 - mir237058eur 002	O	921 033,42	A-1	921 033,93	7,92	F	Taux fixe à 2,65 %	2,68	101 583,68	23 181,33	-2 943,16		0,00
200505-3 - mir237058eur 003	O	921 033,42	A-1	921 033,93	7,92	F	Taux fixe à 2,65 %	2,68	101 583,68	23 181,33	-2 943,16		0,00
200601 - 30 58185	N		A-1	1 374 027,75	7,32	F	Taux fixe à 3,49 %	3,54	163 185,46	45 833,34			7 629,99
200605 - 3241440	N		A-1	3 030 605,54	8,15	F	Taux fixe à 3,8 %	3,85	319 006,42	110 652,98			10 017,85
200704 - MIN244426EUR	N		A-1	2 751 526,88	8,92	V	Euribor 01 M-Floor 0 sur Euribor 01 M	0,00	253 489,05	0,00			0,00
200705	N		A-1	2 587 464,03	8,99	F	Taux fixe à 4,58 %	4,73	237 970,49	116 036,01			1 195,63
200801 - 3275810	N		A-1	4 383 799,11	10,04	F	Taux fixe à 4,68 %	4,76	341 665,06	199 223,70			39 410,81
200803 - 1129850	N		A-1	2 022 368,99	10,08	V	(Euribor 03 M-Floor - 0,39 sur Euribor 03 M) + 0,39	0,07	174 139,24	1 647,18			314,75
200804 - 1129854	N		A-1	2 292 976,20	10,08	V	LEP + 1,04	2,29	166 819,51	50 659,70			7 911,96
200902	N		A-1	979 215,52	11	F	Taux fixe à 4,3 %	4,37	71 227,16	40 967,96			0,00
200903 - 090654	N		A-1	2 750 000,00	10,12	V	TAM(Postfixe) + 0,7	0,34	250 000,00	9 273,53			7 478,78
201101 - 090655	N		A-1	810 000,00	11,21	V	TAM(Postfixe) + 0,7	0,34	67 500,00	2 730,66			2 037,04
201301 - AN096685	N		A-1	4 276 201,00	14,02	F	Taux fixe à 3,37 %	3,41	238 000,43	141 121,27			30 241,64
201401 - MIN281747EUR	N		A-1	787 500,00	15,67	V	Euribor 03 M + 1,61	1,32	50 000,00	10 166,43			814,95
201501 - MON603119EUR	N		A-1	1 124 533,83	9,42	F	Taux fixe à 1,23 %	1,24	112 289,08	13 315,16			1 002,97
201502 - MON503118EUR	N		A-1	720 925,98	13,42	F	Taux fixe à 1,4 %	1,41	48 863,29	9 837,19			757,94
201503 - 95 77579	N		A-1	2 662 200,89	15,98	F	Taux fixe à 1,86 %	1,87	144 241,22	48 514,74			650,47
201601 - MIN602213EUR	N		A-1	3 547 965,27	17,17	F	Taux fixe à 2,19 %	2,21	171 224,95	76 300,65			5 957,13
201602 - 9790715	N		A-1	2 363 922,29	15,07	V	(Euribor 03 M + 0,56) Floor 0 sur Euribor 03 M	0,59	148 692,27	13 573,37			2 391,22
201603 - 9791056	N		A-1	1 606 690,12	10,07	V	(Euribor 03 M + 0,53) Floor 0 sur Euribor 03 M	0,54	152 938,51	8 325,60			1 433,97

201701 - MON514794EUR	N		A-1	2 837 744,01	14,92	V	(Euribor 03 M + 0.65) Floor 0 sur Euribor 03 M	0,66	130 574,64	16 381,30	1 466,38
201702 - 9923759	N		A-1	1 291 911,21	6,4	F	Taux fixe à 0.74 %	0,74	194 737,13	9 020,59	789,36
201703 - ONE 893592Z-893592Z- 893592Z	N		A-1	3 237 500,00	18,5	F	Taux fixe à 0.75 %	0,76	175 000,00	24 118,09	63,80
201801 - MON520289EUR	N		A-1	1 464 786,33	14,08	V	(Euribor 12 M + 0.21) Floor 0 sur Euribor 12 M	0,21	67 881,64	3 135,87	2 713,49
201802 - MIN519137EUR	N		A-1	0,00	20	F	Taux fixe à 1.48 %	0,00	129 647,45	44 085,92	9 387,75
99010 - 06146760100	N		A-1	70 885,16	1,01	V	Euribor 03 M + 0.15- Floor -0.15 sur Euribor 03 M	0,00	56 697,51	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)											
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)				2 000 000,00					0,00	1 166,67	
201802 - Tirage EONIA - MIN519137EUR	N		A-1	2 000 000,00	0,08	V	(Eonia(Postfixé) + 0.35)-Floor 0 sur Eonia(Postfixé)	0,36	0,00	1 166,67	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)											
1671 Avances consolidées du Trésor (total)											
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)											
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)											
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)											
1678 Autres emprunts et dettes (total)				357 142,84					357 142,84	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)											
1681 Autres emprunts (total)											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)											
1687 Autres dettes (total)				357 142,84					357 142,84	0,00	
201210	N		A-1	357 142,84	0,53	F	Taux fixe à 0 %	0,00	357 142,84	0,00	
<b>Total général</b>				<b>2 569 195,00</b>					<b>4 771 297,88</b>	<b>1 120 217,40</b>	<b>141 128,18</b>
											<b>-8 209,87</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV  
A2.3

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capés (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66B.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 76B.

## IV - ANNEXES

IV

A2.4

### ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

#### A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indice	Indice sous-jacents	A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)					
		(1) Indice zone euros	(2) Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indice hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>	Nombre de produits	31					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	55 669 842 €					
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swap)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		IV
		A2.5

		Instrument de couverture											
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert					Instrument de couverture					Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2019	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		2 589 195,43					2 589 195,00				0,00	0,00	0,00
swap 200505 - 2617386M	200505-2- mic237058eur 002	921 033,93	01/12/2026	NATIXIS	swap	taux	921 033,42	01/07/2010	01/12/2026	M			
swap 200505 - 2617386M	200505-1 - mic237058eur 001	727 126,57	01/12/2026	NATIXIS	swap	taux	727 126,17	01/07/2010	01/12/2026	M			
swap 200505 - 2617386M	200505-3 - mic237058eur 003	921 033,93	01/12/2026	NATIXIS	swap	taux	921 033,42	01/07/2010	01/12/2026	M			
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		
A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)		
		A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
<b>Taux fixe (total)</b>									
swep 200505 - 2617396M	200505-2 - min237058eur 002	Taux fixe à 2,65 %	2,68	Euribor 01 M + 0,03	-0,34	877 526,31	61 978,83		A-1
swep 200505 - 2617396M	200505-1 - min237058eur 001	Taux fixe à 2,65 %	2,68	Euribor 01 M + 0,03	-0,34	248 355,65	17 541,12		A-1
swep 200505 - 2617396M	200505-3 - min237058eur 003	Taux fixe à 2,65 %	2,68	Euribor 01 M + 0,03	-0,34	314 585,33	22 218,86		A-1
<b>Taux variable simple (total)</b>									
<b>Taux complexe (total) (2)</b>									
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		A2.6

**A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 01/01 DE L'EXERCICE	ANNUITE A PAYER AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES</b>		<b>A2.7</b>

**A2.7 - AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

## A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-2 du CGCT) : 609.80 €	126 du 26/05/1996 23 du 31/10/1997 195 du 24 10/2006

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	M1420421 - 20421 - M14 - SUBV PRIVE BIENS MOB MAT ET ETUDES	5	
Linéaire	M1420422 - 20422 - M14 - SUBV PRIVE BAT ET INSTAL	5	
Linéaire	M142051 - 2051 - M14 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2	
Linéaire	M142121 - 2121 - M14 - PLANTATION	15	
Linéaire	M142128 - 2128 - M14 - AGCMT ET AMNGT AUTRES TERRAINS	25	
Linéaire	M142135 - 2135 - M14 - INSTAL AGCMT ET AMNGT CONSTRUCTIONS	20	
Linéaire	M142152 - 2152 - M14 - INSTALLATIONS DE VOIRIE	15	
Linéaire	M142182-1 - 2182 - M14 - MAT TRSPT (VH FONCTION)	2	
Linéaire	M142182-2 - 2182 - M14 - MAT TRSPT (VH 2 ROUES)	5	
Linéaire	M142182-3 - 2182 - M14 - MAT TRSPT (BENNE ORDURES)	8	
Linéaire	M142182-4 - 2182 - M14 - MAT TRSPT (VH LEGERS)	10	
Linéaire	M142182-5 - 2182 - M14 - MAT TRSPT (VH CAMIONS CARS INDUS)	12	
Linéaire	M142183-1 - 2183 - M14 - MATERIEL INFORMATIQUE	5	
Linéaire	M142183-2 - 2183 - M14 - MATERIEL REPROGRAPHIE	7	
Linéaire	M142184 - 2184 - M14 - MOBILIER	10	
Linéaire	M142188-1 - 2188 - M14 - AUTRE MATERIEL	10	
Linéaire	M142188-2 - 2188 - M14 - EQUIPEMENTS DES CUISINES	8	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>Prov. pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges.....						
Provisions pour pertes de change .....						
Provisions pour garanties d'emprunts .....						
Autres provisions pour risques .....						
.....						
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>						
- des immobilisations .....						
- des stocks .....						
- des comptes de tiers .....						
- des comptes financiers .....						
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Prov. pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges .....	50000	31/12/2018	2789110.09	2839110.09	0	2839110.09
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>						
- des comptes de tiers .....	0	2010	55900	55900	0	55900
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>4 771 299.00</b>	<b>4 771 299.00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>4 771 299.00</b>	<b>4 771 299.00</b>
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros	4 414 156.00	4 414 156.00
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes	357 143.00	357 143.00
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	<b>Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)</b>		
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	TAXE D'AMENAGEMENT		
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 771 299.00			4 771 299.00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>6 756 822.00</b>	<b>6 756 822.00</b>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	<b>1 939 383.00</b>	<b>1 939 383.00</b>
10222	FCTVA	1 748 883.00	1 748 883.00
10223	TLE		
10226	Taxe d'aménagement	150 000.00	150 000.00
10228	Autres fonds		
13146	Attributions de compensation d'investissement		
13246	Attributions de compensation d'investissement		
138	Autres subvent* invest. non transf.		
139146	Attributions de compensation d'investissement		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières	40 500.00	40 500.00
274	PRETS	20 000.00	20 000.00
2762	CREANCES SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION TVA	20 500.00	20 500.00
27638	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>	<b>4 817 439.00</b>	<b>4 817 439.00</b>
15	Provisions pour risques et charges		
1517	PROVISIONS POUR GARANTIES D'EMPRUNTS		
1518	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations	2 600 000.00	2 600 000.00
2802	FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA.NUM DU CADAST		
2804111	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		
2804131	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		
28041512	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		
280417	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	300 000.00	300 000.00
2804172	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		
2804182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		
28042	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERS. DE DROIT PRIVE		
280421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 100 000.00	1 100 000.00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		
28121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES		
28132	IMMEUBLES DE RAPPORT		
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE		
281757	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE		
28182	MATERIEL DE TRANSPORT		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE		
28184	MOBILIER		
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 200 000.00	1 200 000.00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations		
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers		
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	542 201.00	542 201.00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 675 238.00	1 675 238.00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	6 756 822.00				6 756 822.00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 4 771 299.00
Ressources propres disponibles	IV 6 756 822.00
Solde (IV - II)	V 1 985 523.00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.1.1</b>

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

**A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
...	...	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
...	...	
65	Autres charges de gestion courante	
...	...	
66	Charges financières	
...	...	
67	Charges exceptionnelles	
...	...	
68	Dotations aux provisions (3)	
...	...	
014	Atténuations de produits	
...	...	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre section</i>	
...	...	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.</i>	
...	...	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

## A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. des services, du domaine et ventes div.	
...	...	
73	Impôts et taxes	
...	...	
74	Dotations et participations	
...	...	
75	Autres produits de gestion courante	
...	...	
76	Produits financiers	
...	...	
77	Produits exceptionnels	
...	...	
78	Reprises sur provisions (3)	
...	...	
013	Atténuations de charges	
...	...	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	
...	...	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.</i>	
...	...	
Total des recettes d'ordre		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.1.2</b>

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

**A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)	
...	...	
204	Subv. d'équipements versées (hors opé.)	
...	...	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
...	...	
22	Immob. reçues en affectation (hors opé.)	
...	...	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
...	...	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...	...	
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.)		
...	...	
45...1.	Opé. c/ de tiers n°... (1 ligne par opé.)	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
...	...	
041	Opérations patrimoniales	
...	...	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		

## A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
20	Immobilisations incorporelles	
...	...	
204	Subventions d'équipements versées	
...	...	
21	Immobilisations corporelles	
...	...	
22	Immobilisations reçues en affectation	
...	...	
23	Immobilisations en cours	
...	...	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...	...	
45...2.	Opé. c/ de tiers n°... (1 ligne par opé.)	
<b>Total des recettes réelles</b>		
<hr/>		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
...	...	
041	Opérations patrimoniales	
...	...	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>		

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service ;  
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement. ;

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

<b>DEPENSES (1)</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	
...	...	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
...	...	
66	Charges financières	
...	...	
67	Charges exceptionnelles	
...	...	
68	Dotations aux provisions (3)	
...	...	
014	Atténuations de charges	
...	...	
022	Dépenses imprévues (3)	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre section</i>	
...	...	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

**A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

<b>RECETTES (1)</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
<b>Recettes issues de la TEOM</b>		
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	
<b>Dotations et participations reçues</b>		
74...	...	
<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>		
70	Prod. des services, du domaine et ventes div.	
...	...	
75	Autres produits de gestion courante	
...	...	
76	Produits financiers	
...	...	
77	Produits exceptionnels	
...	...	
78	Reprises sur provisions (3)	
...	...	
013	Atténuations de produits	
...	...	
<b>Total des recettes réelles</b>		
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	
...	...	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;  
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;  
 (3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

<b>ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

<b>DEPENSES (1)</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
	<b>Remboursement d'emprunts et dettes assimilées</b>	
16...	...	
	<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	
20...	...	
21...	...	
22...	...	
23...	...	
26...	...	
27...	...	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.)	
...	...	
	<b>Autres dépenses éventuelles</b>	
10...	...	
13...	...	
...	...	
45...1.	Opé. c/ de tiers n°... (1 ligne par opé.)	
020	Dépenses imprévues	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
...	...	
041	Opérations patrimoniales	
...	...	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>	

**A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

<b>RECETTES (1)</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
	<b>Souscription d'emprunts et dettes assimilées</b>	
16...	...	
	<b>Dotations et subventions reçues</b>	
10...	...	
13...	...	
	<b>Autres recettes éventuelles</b>	
20...	...	
21...	...	
22...	...	
23...	...	
26...	...	
27...	...	
...		
45...2.	Opé. c/ de tiers n°... (1 ligne par opé.)	
024	Produits des cessions	
	<b>Total des recettes réelles</b>	
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	
...	...	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
...	...	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A8</b>
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	

**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III)

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>A9</b>

**A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	(...) Intitulé de l'opération :travaux forcés	Date de la délibération :	
		RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>			
(...)	(5) travaux forcés pour compte de tiers		20 000
	040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		
	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
	Annulations sur dépenses (c) (6)		
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>			
<b>RECETTES (b)</b>			
	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		20 000
	040 Financement par le mandataire		
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers		
	Annulations sur recettes (d) (6)		
<b>Recettes nettes (b - d)</b>			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).  
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.  
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
 (7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux à la date de vote du budget (6)		Niveau de taux	Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux (3)	Index (4)				Taux (5)	Index (4)	En intérêts (8)
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					457 347,05 €	42 142,63 €											591,78 €	42 142,63 €
CH AUXERRE	1989	P	EQUIP SCE GYNECOLOGIE	DEXIA CL	457 347,05 €	42 142,63 €	0	A	V	Moyenne TME sur 06 M + 0.6	V	Moyenne TME sur 06 M + 0.6	1,41%	A-1		591,78 €	42 142,63 €	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					1 735 000,00 €	798 701,27 €											11 282,81 €	150 269,38 €
A.J.A.OMNISPORTS	2005	P	Couverture de deux courts de tennis	SOCIETE GENERALE	35 000,00 €	5 278,63 €	2	M	F	Taux fixe à 4.9 %	F	Taux fixe à 2 %	2,02%	A-1		78,22 €	2 993,77 €	
OGEAC SAINT JOSEPH*	2012	P	Construction école Ste Thérèse	CREDIT AGRICOLE	500 000,00 €	291 309,22 €	6	M	F	Taux fixe à 2.35 %	F	Taux fixe à 2.35 %	2,38%	A-1		6 376,16 €	43 785,47 €	
OGEAC SAINT JOSEPH*	2011	P	Construction école Ste Thérèse	CAISSE D'EPARGNE	700 000,00 €	441 910,30 €	9	M	F	Taux fixe à 3.25 %	F	Taux fixe à 0.8 %	0,80%	A-1		3 359,52 €	48 005,71 €	
SA CLINIQUE PAUL BERT	2005	P	Reprise gestion polyclinique Ste Marguerite	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	500 000,00 €	60 203,12 €	1	M	F	Taux fixe à 4.2 %	F	Taux fixe à 4.2 %	4,28%	A-1		1 468,73 €	56 474,43 €	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					127 814 102,86 €	100 920 943,48 €											1 729 927,18 €	3 946 857,07 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	18A-STGL-SITE GENEV/CHGT USAGE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	107 046,00 €	16 358,45 €	1	A	V	Livret A + 0.25	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1		163,58 €	8 138,53 €	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	23A-ZC20-REHA 116 LOGTS ST SIMEON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	485 504,00 €	74 824,34 €	2	A	V	Livret A + 0.25	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1		752,39 €	37 226,04 €	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	18A-SGU2-SITE GENEV/CHGT USAGE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	83 600,00 €	12 884,18 €	2	A	V	Livret A + 0.25	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1		129,56 €	6 410,03 €	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	19A-EGR4-REHA 112 LOGTS EGRISSELLES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	136 506,00 €	52 786,80 €	7	A	V	Livret A + 0.25	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1		535,89 €	7 664,00 €	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	18A-SG01-SGE1-SITE GENEV/REHA 278 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	308 673,00 €	35 021,83 €	2	A	V	Livret A + 0.25	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1		479,91 €	17 423,79 €	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	84C-BR18-BRICHIERES CONST 40 ANRU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 040 600,00 €	1 459 751,95 €	22	A	V	Livret A + 0.5	V	Livret A + 0.5	1,25%	A-1		18 746,90 €	59 648,70 €	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	84C-BR18-BRICHIERES CONST 40 ANRU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	596 000,00 €	512 318,11 €	37	A	V	Livret A + 0.5	V	Livret A + 0.5	1,25%	A-1		1 833,82 €	10 975,23 €	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	23A-ZC19 REHA 112 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31 587,00 €	4 966,73 €	2	A	V	Livret A + 0.5	V	Livret A + 0.5	1,25%	A-1		62,11 €	2 468,93 €	

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2006	P	84C-BRIE-BRICHÈRES 30 PLUS CD	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 327 300,00 €	1 750 225,12 €	23	A	V	Livret A + 0,65	3,40%	V	Livret A + 0,65	1,40%	A-1	24 503,15 €	65 028,45 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2006	P	84C-BRIE-BRICHÈRES PRU FONCIER	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	368 000,00 €	308 783,65 €	38	A	V	Livret A + 0,65	3,40%	V	Livret A + 0,65	1,40%	A-1	4 322,97 €	6 210,59 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2006	P	GENEVIEVE REHA 205	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	44 906,00 €	9 736,01 €	3	A	V	Livret A + 0,65	3,40%	V	Livret A + 0,65	1,40%	A-1	136,30 €	3 265,09 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2006	P	84C-BRIE-BRICHÈRES 40 PLUS CD	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 172 900,00 €	2 366 151,06 €	23	A	V	Livret A + 0,65	3,40%	V	Livret A + 0,65	1,40%	A-1	33 406,11 €	88 655,85 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2006	P	84C-BRIE-BRICHÈRES 40 PRU FONCIER	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	381 000,00 €	328 621,72 €	38	A	V	Livret A + 0,65	3,40%	V	Livret A + 0,65	1,40%	A-1	4 600,70 €	6 609,60 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	GRATTERY-CONST 40	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 889 000,00 €	1 489 536,38 €	24	A	V	Livret A + 0,65	3,65%	V	Livret A + 0,65	1,40%	A-1	20 882,84 €	50 173,60 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	GRATTERY-CONST 40	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	268 000,00 €	228 339,15 €	39	A	V	Livret A + 0,65	3,65%	V	Livret A + 0,65	1,40%	A-1	3 172,07 €	4 259,72 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	LGTS CHARGE FONC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	247 694,73 €	223 395,11 €	41	A	V	Livret A + 0,8	2,05%	V	Livret A + 0,8	1,55%	A-1	3 515,02 €	3 813,86 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	89C-NOUJ-LA NOUE CONST 23 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31 921,19 €	27 952,09 €	41	A	V	Livret A + (-0,2)	1,05%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1	155,84 €	593,43 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	89C-NOUJ-LA NOUE CONST 23 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	191 424,15 €	159 810,35 €	31	A	V	Livret A + (-0,2)	1,05%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1	890,52 €	4 581,16 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	10C-BR60-1401-BRICHÈRES 140 REHA	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	254 000,00 €	139 297,71 €	10	A	V	Livret A + 0,45	3,95%	V	Livret A + 0,45	1,20%	A-1	1 674,54 €	13 194,01 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BRIE-BRICHÈRES 9 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	645 536,82 €	550 390,32 €	31	A	V	Livret A + 0,45	1,70%	V	Livret A + 0,45	1,20%	A-1	6 696,66 €	14 209,94 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BRIE-BRICHÈRES 9 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	62 934,33 €	56 213,93 €	41	A	V	Livret A + 0,45	1,70%	V	Livret A + 0,45	1,20%	A-1	684,44 €	1 037,20 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	90C-GR42-CONST 18 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	195 020,40 €	162 256,71 €	31	A	V	Livret A + (-0,3)	0,95%	V	Livret A + (-0,3)	0,45%	A-1	750,40 €	4 725,56 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2007	P	AVENANT REAMENAGT 119436(2)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 319 952,21 €	1 552 194,72 €	13	A	V	Livret A + 0,4	3,40%	V	Livret A + 0,4	1,15%	A-1	21 425,64 €	77 564,62 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2007	P	AVENANT REAMENAGT 119436	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17 087 727,17 €	13 462 569,54 €	22	A	V	Livret A + 1,2	4,20%	V	Livret A + 1,2	1,95%	A-1	285 996,90 €	312 967,55 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	Réaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 935 586,57 €	2 403 025,89 €	17	A	V	Livret A + 0,6	3,60%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	32 440,85 €	96 651,93 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	Reaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 368 289,00 €	3 869 839,21 €	20	A	V	Livret A + 1,15	4,15%	V	Livret A + 1,15	1,90%	A-1	73 526,94 €	114 577,96 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2007	P	Réaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	407 451,28 €	109 141,04 €	3	S	V	Inflation Livret A + 2,35	1,91%	V	Inflation Livret A + 2,35	4,11%	A-1	3 784,41 €	34 473,26 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2007	P	Réaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 462 454,21 €	2 995 507,72 €	13	S	V	Inflation Livret A + 2,35	1,91%	V	Inflation Livret A + 2,35	4,11%	A-1	110 564,56 €	159 712,90 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	Réaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	86 868,52 €	63 151,59 €	14	S	V	Inflation Livret A + 2,35	1,91%	V	Inflation Livret A + 2,35	4,11%	A-1	2 559,23 €	3 003,13 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2009	P	77A-FJT2-ETILUSES REHA 108 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	502 000,00 €	347 624,37 €	15	A	V	Livret A + 0,25	4,25%	V	Livret A + 0,25	1,00%	A-1	3 476,24 €	20 142,96 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	LGTS CHARGE FONC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	142 878,09 €	128 161,93 €	41	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	1 755,89 €	2 287,71 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	90C-GR42-CHARGE FONCIERE PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	347 061,61 €	311 314,97 €	41	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	4 255,18 €	5 557,03 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	90C-GR42-CONST 3/18 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	174 254,25 €	142 938,05 €	31	A	V	Livret A + (-0,7)	0,55%	V	Livret A + (-0,7)	0,05%	A-1	72,37 €	4 432,29 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	90C-GR42-CONST 3/18 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	69 216,99 €	58 727,13 €	41	A	V	Livret A + (-0,7)	0,55%	V	Livret A + (-0,7)	0,05%	A-1	29,74 €	1 383,99 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BRIE-BRICHÈRES CONST 40 ANRU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	136 000,00 €	112 990,90 €	26	A	V	Livret A + 0,25	1,50%	V	Livret A + 0,25	1,00%	A-1	1 129,81 €	3 665,72 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BRIE-BRICHÈRES 40 PLUS CD	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	200 000,00 €	168 148,39 €	26	A	V	Livret A + 0,25	1,50%	V	Livret A + 0,25	1,00%	A-1	1 661,46 €	5 390,78 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BRIE-BRICHÈRES 30 PLUS CD	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	215 000,00 €	178 609,51 €	26	A	V	Livret A + 0,25	1,50%	V	Livret A + 0,25	1,00%	A-1	1 786,10 €	5 795,07 €

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRAI-LOC-L BRAILLE PREFI CONST 19 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 083 996,26 €	976 902,00 €	33	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	13 064,48 €	22 831,18 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRAI-LOC-L BRAILLE PREFI CONST 19 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	271 563,92 €	263 039,31 €	43	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	3 382,32 €	4 248,61 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRAI-LOC-L BRAILLE PREFI CONST 5 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	383 575,35 €	338 837,89 €	33	A	V	Livret A + (-0.2)	2,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	1 847,32 €	9 090,34 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRAI-LOC-L BRAILLE PREFI CONST 5 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	55 082,62 €	50 366,76 €	43	A	V	Livret A + (-0.2)	2,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	274,45 €	1 014,70 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRAI-LOC-L BRAILLE PREFI CONST 24 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	247 353,11 €	217 920,95 €	33	A	V	Livret A + (-0.3)	1,95%	V	Livret A + (-0.3)	0,45%	A-1	972,15 €	5 946,00 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	ROMAIN PREFI CONST	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 023 157,53 €	922 073,88 €	33	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	12 331,24 €	21 549,79 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	ROMAIN PREFI CONST	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	243 037,42 €	226 458,75 €	43	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	3 027,02 €	3 802,31 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	ROMAIN PREFI CONST 4	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	224 024,91 €	197 896,25 €	33	A	V	Livret A + (-0.2)	2,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	1 078,91 €	5 309,16 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	ROMAIN PREFI CONST 4	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	50 005,56 €	45 715,29 €	43	A	V	Livret A + (-0.2)	2,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	249,15 €	921,15 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	ROMAIN PREFI CONST	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	223 023,60 €	196 486,38 €	33	A	V	Livret A + (-0.3)	1,95%	V	Livret A + (-0.3)	0,45%	A-1	876,53 €	5 361,15 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 992 186,92 €	1 732 133,04 €	23	A	V	Livret A + 1.13	3,38%	V	Livret A + 1.13	1,88%	A-1	32 032,79 €	57 687,52 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	466 951,60 €	444 148,43 €	43	A	V	Livret A + 1.13	3,38%	V	Livret A + 1.13	1,88%	A-1	8 217,76 €	6 552,46 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	187 042,28 €	170 350,51 €	33	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	2 251,89 €	3 974,93 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2011	P	AVENANT RECAMENAGT 119438	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	114 300,00 €	106 715,47 €	32	A	V	Livret A + 0.6	2,35%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	1 452,53 €	1 512,66 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2011	P	77A-FI2-FI2EUSES REHA 106 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	53 790,00 €	41 254,56 €	18	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	556,94 €	2 040,08 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	GRATTERY-CONST 20	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 082 802,00 €	963 012,56 €	34	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	13 000,67 €	22 506,57 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	90C-GRAT1-AVE GRATTERY-CH.FONCIERE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	312 163,00 €	286 988,21 €	44	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	3 874,34 €	4 818,62 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	18A-SGEZ-SGE4-REHA	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 580 926,00 €	1 161 539,20 €	14	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	15 680,78 €	75 950,65 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2011	P	COMPACTAGE 119432-01/06/2012	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 342 295,81 €	1 043 749,20 €	14	A	V	Livret A + 1.2	3,45%	V	Livret A + 1.2	1,95%	A-1	21 114,65 €	52 157,12 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	COMPACTAGE 119433-01/06/2012	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 944 328,28 €	3 769 197,78 €	33	A	V	Livret A + 0.67	2,92%	V	Livret A + 0.67	1,42%	A-1	53 522,61 €	48 653,85 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2011	P	COMPACTAGE 119434-01/06/2012	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 859 117,40 €	1 032 350,28 €	3	A	F	Taux fixe à 3.39 %	3,39%	F	Taux fixe à 3.39 %	3,39%	A-1	32 538,65 €	325 612,03 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	94C-VEEN-PL-VEENS VEFA 15 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	688 110,00 €	622 721,72 €	35	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	8 406,74 €	14 036,11 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	94C-VEEN-PL-VEENS VEFA 15 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	112 390,00 €	104 519,98 €	45	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	1 411,02 €	1 703,33 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	98C-PLC1-PL-CENTRALE CONST 31 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 215 082,00 €	2 004 573,74 €	35	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	27 061,75 €	45 182,95 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	98C-PLC1-PL-CENTRALE CONST 31 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	45 138,00 €	41 977,26 €	45	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	566,89 €	684,09 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1980	P		Caisse de prêt aux organismes HLM	4 512,49 €	193,17 €	1	A	F	Taux fixe à 2.95 %	2,95%	F	Taux fixe à 2.95 %	2,95%	A-1	5,70 €	193,17 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Rehabilitation de 284 logements situés allées Roncollin, Heurnaise et Bescherreau à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 142 342,00 €	987 483,57 €	20	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	13 331,03 €	40 986,63 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1994	P	HAMEAU COTEAU II CIL	Comité interprofessionnel du logement	167 683,92 €	11 837,65 €	0	A	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1	356,13 €	11 837,65 €

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1994	P	VAUBAN I EMPRT CIL	Comité Interprofessionnel du logement	292 702,11 €	19 101,10 €	0	A	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1	573,03 €	19 101,10 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1994	P	VAUBAN II EMPRT CIL	Comité Interprofessionnel du logement	156 260,24 €	10 197,22 €	0	A	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1	305,92 €	10 197,22 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1993	P	JEAN JAURES 2 <sup>o</sup> TRANCHE	Comité Interprofessionnel du logement	190 256,37 €	13 430,42 €	0	A	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1	402,91 €	13 430,42 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1993	P	JEAN JAURES 1 <sup>o</sup> TR. CIL	Comité Interprofessionnel du logement	39 331,85 €	2 776,44 €	0	A	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1	83,29 €	2 776,44 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1993	P	HAMEAUX DU COTEAU I CIL	Comité Interprofessionnel du logement	45 734,71 €	3 228,49 €	0	A	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1	96,85 €	3 228,49 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1994	P	HAMEAUX DU COTEAU II CIL	Comité Interprofessionnel du logement	170 742,90 €	10 401,58 €	1	A	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1	312,05 €	10 401,58 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1994	P	RESIDENCE JEMMAPES CIL	Comité Interprofessionnel du logement	211 141,89 €	12 862,72 €	0	A	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1	385,88 €	12 862,72 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1998	P	LES MIGNOTTES V 20 LOGTS PLA	Comité Interprofessionnel du logement	152 449,02 €	9 140,50 €	1	A	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	A-1	182,81 €	9 140,50 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1999	P	HAMEAU DU COTEAU VI	Comité Interprofessionnel du logement	48 783,69 €	2 924,94 €	1	A	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	A-1	58,50 €	2 924,94 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2000	P	ACQUIS AMELIOR 8 LOGTS CITE GOURS	Comité Interprofessionnel du logement	33 081,44 €	3 928,11 €	1	A	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	A-1	78,56 €	1 944,59 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2000	P	RESID EPERON 36 LOGEMENTS	Comité Interprofessionnel du logement	123 331,25 €	14 644,25 €	1	A	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	A-1	292,88 €	7 249,65 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Rehabilitation énergétique de 48 logements - Résidence Jean-Jaures à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	124 314,00 €	107 461,74 €	20	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	1 450,73 €	4 460,32 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	logements - Hameau des Brichères à Auxerre - 4ème construction de 33	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 000 691,00 €	2 775 940,57 €	35	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	37 475,20 €	60 392,95 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	logements - Hameau des Brichères à Auxerre - 4ème construction de 33	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 023 400,00 €	967 040,83 €	45	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	13 055,05 €	15 303,56 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	logements - Hameau des Brichères à Auxerre - 4ème construction de 33	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	166 347,00 €	151 814,61 €	35	A	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	834,98 €	3 824,90 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	logements - Hameau des Brichères à Auxerre - 4ème construction de 33	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	41 300,00 €	38 522,15 €	45	A	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	211,87 €	738,25 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	logements - Hameau des Brichères à Auxerre - 4ème construction de 12	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	602 407,00 €	557 286,98 €	35	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	7 523,37 €	12 124,26 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	logements - Hameau des Brichères à Auxerre - 4ème construction de 12	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	238 500,00 €	225 365,68 €	45	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	3 042,44 €	3 566,44 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	logements - Hameau des Brichères à Auxerre - 4ème construction de 12	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	202 882,00 €	185 157,85 €	35	A	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	1 018,37 €	4 664,97 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	logements - Hameau des Brichères à Auxerre - 4ème construction de 12	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	44 500,00 €	41 506,92 €	45	A	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	228,29 €	795,45 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 164 logements - Quartier Sainte-Genève à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	422 810,00 €	365 492,91 €	20	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	4 934,15 €	15 170,21 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2000	P	ST-SIMEON 140 LOGEMENTS	Comité Interprofessionnel du logement	70 279,00 €	8 006,33 €	2	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1	120,09 €	3 973,36 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2001	P	REHABILITAT. 84 LOGTS ST SIMEON	Comité Interprofessionnel du logement	381 122,54 €	64 647,32 €	3	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1	989,71 €	21 229,05 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2001	P	RESIDCE LEON PEIGNE 4 LOGTS	Comité Interprofessionnel du logement	7 470,00 €	3 944,81 €	15	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1	59,17 €	236,47 €

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2002	P	BAT. AVENUE DE LA TURGOTINE	Comité interprofessionnel du logement	38 112,00 €	15 378,54 €	9	A	F	Taux fixe à 1,5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1,5 %	1,50%	A-1	230,68 €	1 608,74 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2002	P	4 LOGTS RUE DES PRES COULONS	Comité interprofessionnel du logement	21 960,00 €	8 861,05 €	9	A	F	Taux fixe à 1,5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1,5 %	1,50%	A-1	132,92 €	926,96 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 25 logements - Les images à Chursin	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 056 212,00 €	1 902 202,62 €	35	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	25 679,74 €	41 384,04 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 29 logements - Les images à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	265 000,00 €	250 406,31 €	45	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	3 380,49 €	3 962,71 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 28 logements - Résidence des Carrières à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 987 320,00 €	1 838 470,61 €	35	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	24 819,35 €	39 997,50 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 28 logements - Résidence des Carrières à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	640 000,00 €	604 754,86 €	45	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	8 164,19 €	9 570,33 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 15 logements - Résidence des Carrières à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	863 338,00 €	798 674,36 €	35	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	10 782,10 €	17 375,85 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 15 logements - Résidence des Carrières à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	304 000,00 €	287 258,55 €	45	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	3 877,99 €	4 545,91 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2003	P	RUE HUBERT FABUREAU 20 LGTS	Comité interprofessionnel du logement	224 700,00 €	100 012,83 €	10	A	F	Taux fixe à 1,5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1,5 %	1,50%	A-1	1 500,19 €	9 344,61 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2003	P	RUE DE L'ALOUETTE 7 LGTS	Comité interprofessionnel du logement	86 000,00 €	38 278,19 €	10	A	F	Taux fixe à 1,5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1,5 %	1,50%	A-1	574,17 €	3 676,49 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2004	P	10 logts rue Camille Desmoulin	Comité interprofessionnel du logement	108 000,00 €	56 854,90 €	10	A	F	Taux fixe à 1,5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1,5 %	1,50%	A-1	852,82 €	4 359,63 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2004	P	CAISSE D'EPARGNE	CAISSE D'EPARGNE	850 000,00 €	73 465,21 €	1	A	F	Taux fixe à 3,99 %	3,99%	F	Taux fixe à 3,99 %	3,99%	A-1	2 931,28 €	73 465,21 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2004	P	32 logts Résidence Jeanna Hérol	Comité interprofessionnel du logement	198 800,00 €	103 602,24 €	11	A	F	Taux fixe à 1,5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1,5 %	1,50%	A-1	1 554,03 €	7 944,22 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2004	P	1ère tranche BRICHES	Comité interprofessionnel du logement	502 700,00 €	264 638,38 €	11	A	F	Taux fixe à 1,5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1,5 %	1,50%	A-1	3 969,58 €	20 292,47 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Réhabilitation de 98 logements quartier des Rosoifs à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	219 649,00 €	189 465,23 €	21	A	V	Livret A + 0,6	1,60%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	2 557,78 €	7 863,97 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Réhabilitation de 56 logements quartier Saint Siméon à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	61 580,00 €	53 117,80 €	21	A	V	Livret A + 0,6	1,60%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	717,09 €	2 204,71 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	90 000,00 €	84 008,51 €	37	A	V	Livret A + (-0,2)	0,80%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1	461,52 €	2 063,53 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	57 500,00 €	53 672,11 €	36	A	V	Livret A + (-0,2)	0,80%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1	295,20 €	1 311,98 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	C	CREDIT COOPERATIF	CREDIT COOPERATIF	2 000 000,00 €	1 468 666,72 €	11	T	F	Taux fixe à 3,3 %	3,34%	F	Taux fixe à 3,3 %	3,34%	A-1	46 750,00 €	133 333,32 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	C	CIC EST	CIC EST	532 750,00 €	419 540,54 €	16	T	F	Taux fixe à 3,4 %	3,44%	F	Taux fixe à 3,4 %	3,44%	A-1	13 924,75 €	26 637,52 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	C	CREDIT COOPERATIF	CREDIT COOPERATIF	498 732,30 €	407 298,01 €	12	T	F	Taux fixe à 2,6 %	2,63%	F	Taux fixe à 2,6 %	2,63%	A-1	10 265,57 €	33 248,83 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 654 199,00 €	2 503 199,67 €	36	A	V	Livret A + 0,6	1,60%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	33 793,20 €	52 604,62 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	460 000,00 €	440 645,17 €	46	A	V	Livret A + 0,6	1,60%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	5 948,71 €	6 774,60 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	116 416,00 €	108 666,94 €	36	A	V	Livret A + (-0,2)	0,80%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1	597,66 €	2 666,26 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	229 800,00 €	217 957,78 €	46	A	V	Livret A + (-0,2)	0,80%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1	1 188,77 €	4 076,48 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	284 065,00 €	272 112,75 €	46	A	V	Livret A + 0,6	1,60%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	3 673,52 €	4 183,54 €

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	91 126,50 €	85 060,01 €	36	A	V	Livret A + (-0,2)	0,80%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1	467,83 €	2 079,23 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	34 338,75 €	32 565,18 €	46	A	V	Livret A + (-0,2)	0,80%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1	179,13 €	609,14 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	43 556,25 €	41 723,59 €	46	A	V	Livret A + 0,6	1,60%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	563,27 €	641,48 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	264 792,00 €	249 727,79 €	36	A	V	Livret A + 0,6	1,60%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	3 371,33 €	5 248,02 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 569 081,00 €	4 309 142,62 €	37	A	V	Livret A + 0,6	1,60%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	58 173,43 €	90 556,43 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	524 000,00 €	501 952,31 €	47	A	V	Livret A + 0,6	1,60%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	6 776,36 €	7 717,15 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 243 716,00 €	1 149 625,42 €	22	A	V	Livret A + (-0,25)	0,50%	V	Livret A + (-0,25)	0,50%	A-1	5 749,13 €	47 297,67 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	895 499,00 €	861 206,21 €	37	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	11 626,28 €	17 494,39 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	106 660,00 €	103 624,71 €	47	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	1 398,93 €	1 548,45 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 527 360,00 €	1 468 870,32 €	37	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	19 828,75 €	29 838,37 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	134 000,00 €	130 186,67 €	47	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	1 757,52 €	1 945,36 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	470 165,00 €	449 025,62 €	37	A	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1	2 469,64 €	10 656,97 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	92 700,00 €	89 459,49 €	47	A	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1	492,03 €	1 633,63 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 971 267,00 €	1 895 778,07 €	37	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	25 593,00 €	38 510,50 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	589 219,00 €	576 272,14 €	37	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	7 779,67 €	11 706,29 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	377 996,00 €	330 952,10 €	13	T	F	Taux fixe à 1,05 %	0,26%	F	Taux fixe à 1,05 %	1,05%	A-1	3 367,89 €	23 893,07 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 048 000,00 €	1 893 392,44 €	22	A	V	Livret A + (-0,25)	0,50%	V	Livret A + (-0,25)	0,50%	A-1	9 450,55 €	77 884,04 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	363 301,00 €	349 388,52 €	37	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	4 716,75 €	7 097,41 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	260 000,00 €	248 503,98 €	37	A	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1	1 365,70 €	5 893,28 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	604 323,00 €	581 180,68 €	37	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	7 845,94 €	11 806,00 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	752 252,00 €	723 444,80 €	37	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	9 766,50 €	14 695,93 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	730 799,00 €	702 813,32 €	38	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	9 481,88 €	14 276,83 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	506 030,00 €	486 651,76 €	38	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	6 565,58 €	9 865,76 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18 011,00 €	17 201,20 €	38	A	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	V	Livret A + (-0,2)	0,55%	A-1	94,61 €	408,24 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	310 000,00 €	310 000,00 €	39	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	4 185,00 €	0,00 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1986	P	ACQ.AMIEL 7 LOGIS RUE DE PARIS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	281 954,46 €	71 380,87 €	5	A	V	Livret A + 0,52	4,94%	V	Livret A + 0,52	1,27%	A-1	906,54 €	14 419,16 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	RESIDENCE DU PARC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 059 000,00 €	583 512,03 €	9	A	V	Livret A + 0,45	3,45%	V	Livret A + 0,45	1,20%	A-1	7 015,12 €	55 269,13 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	COMPACTAGE 2	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	55 997,72 €	47 222,48 €	25	A	V	Livret A + 0,71	1,96%	V	Livret A + 0,71	1,46%	A-1	689,45 €	1 380,58 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	COMPACTAGE 5	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 054 045,66 €	4 821 337,29 €	15	S	V	Inflation Livret A + 2,05	0,78%	V	Inflation Livret A + 2,05	3,20%	A-1	170 843,67 €	237 692,05 €

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2009	P	COMPACTAGE 7	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 026 885,34 €	900 243,34 €	32	A	V	Livret A + 1	2,25%	V	Livret A + 1	1,75%	A-1	15 754,26 €	18 690,96 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2009	P	Réaménagement emprunt n° 50	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	569 042,44 €	381 050,22 €	13	A	V	Livret A + 1.2	2,45%	V	Livret A + 1.2	1,95%	A-1	7 430,48 €	26 170,01 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2009	P	Réaménagement emprunt n° 137	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	101 594,45 €	47 391,22 €	6	A	V	Livret A + 1.2	3,70%	V	Livret A + 1.2	1,95%	A-1	924,13 €	7 163,89 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	40 908,00 €	40 908,00 €	34	A	V	Livret A + 0.6	1,35%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	552,26 €	922,06 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	476 500,00 €	476 500,00 €	24	A	V	Livret A + (-0.25)	0,50%	V	Livret A + (-0.25)	0,50%	A-1	2 382,50 €	17 941,11 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1999	P	AVENANT REAMENAGT 1-19439	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 064 096,01 €	1 289 143,33 €	6	A	V	Livret A + 1.2	4,30%	V	Livret A + 1.2	1,95%	A-1	44 276,91 €	156 893,18 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2001	P	64C-EPER-RESID.EPERON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25 458,99 €	13 920,07 €	14	A	V	Livret A + 1.2	4,20%	V	Livret A + 1.2	1,95%	A-1	271,44 €	970,71 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2001	P	64C-EPER-RESID.EPERON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	268 005,37 €	142 270,95 €	14	A	V	Livret A + 0.7	3,70%	V	Livret A + 0.7	1,45%	A-1	2 062,93 €	10 194,26 €
DOMANYS	2013	P	Construction d'une résidence étudiante	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 965 263,58 €	1 797 752,96 €	35	A	V	Livret A + 1.16	2,41%	V	Livret A + 1.16	1,91%	A-1	34 762,27 €	36 565,93 €
DOMANYS	2013	P	Construction d'une résidence étudiante	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	193 121,55 €	176 301,05 €	35	A	V	Livret A + 1.05	2,30%	V	Livret A + 1.05	1,80%	A-1	3 212,29 €	3 659,72 €
DOMANYS	2014	P	Opération Denfert-Rochereau (61 PLS)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	359 250,00 €	336 215,05 €	35	A	V	Livret A + 1.04	2,29%	V	Livret A + 1.04	1,79%	A-1	6 018,25 €	6 714,29 €
DOMANYS	2014	P	Opération de la Maladière (40 PLUS)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	187 250,00 €	174 020,88 €	35	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	2 349,28 €	3 779,45 €
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>130 006 448,91 €</b>	<b>101 761 787,38 €</b>										<b>1 741 801,57 €</b>	<b>4 039 259,08 €</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV - ANNEXES**

<b>IV</b>	
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	204 276,40 €
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	- €
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	5 940 073,00 €
Provisions pour garanties d'emprunts	- €
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>6 144 349,40 €</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>47 092 837,00 €</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>13,05%</b>
---	---------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>
<b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	
	Mobilier : ... Immobilier : ...										
	Mobilier : ... Immobilier : ...										
	Mobilier : ... Immobilier : ...										

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier  
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest. (1)	Somme nette des parts Invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 1/1/N (budget primitif et supplémentaire) ou au 31/12/N (compte administratif)  
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

**B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	<b>8017 Subventions à verser en annuités.....</b>						
	...						
	<b>8018 Autres engagements donnés.....</b>						
	Au profit d'organismes publics.....						
	...						
	Au profit d'organismes privés (1).....						
	...						
	<b>TOTAL.....</b>						

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) : L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dettes en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dettes en capital 1/1/N " correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	<b>8026</b>	<b>Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>					
	[...]						
	<b>8027</b>	<b>Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)...</b>					
	[...]						
	<b>8028</b>	<b>Autres engagements reçus.....</b>					
	A l'exception de ceux reçus des entreprises.....						
	[...]						
	Engagements reçus des entreprises.....						
	[...]						
		<b>TOTAL</b>					

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET  
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: auto;"> Voir délibération séparée </div>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: auto;"> Voir délibération séparée </div>			

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

	N° et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2019	Reste à financer 2020	Reste à financer (>2020)
19001-2019	OPTIMISATION LOCAUX ST SIMEON		1 300 000.00	1 300 000.00		115 000.00	235 000.00	950 000.00
19002-2019	ARQUEBUSE		5 390 300.00	5 390 300.00		31 000.00	1 520 800.00	3 638 500.00
19003-2019	PLACE DES CORDELIERS		12 500.00	12 500.00		12 500.00		
19004-2019	MONTARDOINS		221 500.00	221 500.00		221 500.00		
19005-2019	NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES		102 100.00	102 100.00		102 100.00		
19006-2019	NPNRU ROSOIRS		7 500.00	7 500.00		7 500.00		
2003-2-2003	Couîée verte	1 025 330.00	290 728.37	1 316 058.37	1 017 132.75	166 000.00	132 925.62	
2017-1-2017	Eglise Saint pierre	6 130 000.00		6 130 000.00	302 708.57		1 215 508.41	4 611 783.02
2018-2-2017	Tour de l'horloge	1 900 000.00	700 000.00	2 600 000.00	100 000.00		1 206 843.88	1 043 156.12
2018-3-2018	Complexe Gymnique	545 000.00		545 000.00	25 000.00		280 000.00	
2018-4-2018	Gymnase Albert Camus	1 000 000.00		1 000 000.00	200 000.00		200 000.00	600 000.00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>ETAT DES RECETTES GREVEES D ' UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

**B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

...	Libellé de la recette :		
<b>Reste à employer au 01/01/N :</b>			
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Montant</b>
<b>Total recettes</b>			
<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Montant</b>
<b>Total dépenses</b>			
<b>Reste à employer au 31/12/N :</b>			
<b>TOTAL Reste à employer au 01/01/N</b>			
<b>TOTAL Recettes</b>		<b>TOTAL Dépenses</b>	
<b>TOTAL Reste à employer au 31/12/N :</b>			

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services							
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
		85,00	2,00	87,00	70,30	2,00	72,30
	A	15,00		15,00	9,60	2,00	11,60
	B	10,00		10,00	9,50	0,00	9,50
	C	60,00	2,00	62,00	51,20	0,00	51,20
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		108,00	37,00	145,00	122,90	5,00	127,90
	A	2,00		2,00	1,00	1,00	2,00
	B	8,00		8,00	5,00	3,00	8,00
	C	98,00	37,00	135,00	116,90	1,00	117,90
<b>FILIERE SANITAIRE SOCIALE (d)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		62,00	7,00	69,00	50,80	7,00	57,80
	A	4,00	2,00	6,00	4,10	0,10	4,20
	B	16,00		16,00	7,70	4,00	11,70
	C	42,00	5,00	47,00	39,00	2,90	41,90
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		11,00	0,00	11,00	2,80	7,00	9,80
	A	2,00		2,00		2,00	2,00
	B	9,00		9,00	2,80	5,00	7,80
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		65,00	26,00	92,00	59,70	15,20	74,90
	A	22,00	5,00	28,00	20,60	2,60	23,20
	B	27,00	16,00	43,00	19,70	12,60	32,30
	C	16,00	5,00	21,00	19,40		19,40
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		54,00	10,00	59,00	56,80	1,00	57,80

	A	10,00		9,00	9,00	1,00	10,00
B	44,00	10,00	50,00	47,80	0,00	0,00	47,80
C	13,00	0,00	13,00	10,00	0,00	0,00	10,00
<b>FLIERE POLICE (j)</b>							
	13,00		13,00	10,00			10,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>	1,00	0,00	0,00	1,00			1,00
	1,00			1,00			
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>	<b>399,00</b>	<b>82,00</b>	<b>476,00</b>	<b>374,30</b>	<b>37,20</b>	<b>411,50</b>	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l

(4) Equivalent temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temp de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
Adjoint technique princ 1è cl	C	TECH	466		article 1. 1224-3 Du code du travail	CDD
Animateur	B	ANIM	415		Loi 12 mars 2012	CDD
Assist ens artist princ 1è cl	B	CULT	484		3-2	CDD
Assist ens artist princ 1è cl	B	CULT	404		3-2	CDD
Assist ens artist princ 1è cl	B	CULT	404		3-2	CDD
Assist ens artist princ 1è cl	B	CULT	419		3-2	CDD
Assist ens artist princ 2è cl	B	CULT	534		3-2	CDD
Assist ens artist princ 2è cl	B	CULT	416		3-2	CDD
Assist ens artist princ 2è cl	B	CULT	436		3-2	CDD
Assist ens artist princ 2è cl	B	CULT	362		3-2	CDD
Assist ens artist princ 2è cl	B	CULT	369		3-2	CDD
Assist ens artist princ 2è cl	B	CULT	401		3-2	CDD
Assist ens artist princ 2è cl	B	CULT	534		3-2	CDD
Assist ens artistique	B	CULT	349		3-2	CDD
Assist ens artistique	B	CULT	343		3-2	CDD
Assist ens artistique	B	CULT	343		3-2	CDD
Assist ens artistique	B	CULT	355		3-2	CDD
Assist ens artistique	B	CULT	349		3-2	CDD
Assist ens artistique	B	CULT	349		3-2	CDD
Assistiant de Conservation	A	CULT	343		3-2	CDD
Assistiant Socio-éducatif	B	SOC	356		3-2	CDD
Assistiant Socio-éducatif	B	SOC	362		3-2	CDD
Assistiant Socio-éducatif	B	SOC	356		3-2	CDD
Attaché Territorial	A	ADMI	510		3-3,2	CDD
Attaché Territorial	A	ADMI	388		3-3,2	CDD
Auxiliaire puér princ 2ème cl	C	SOC	380		article 1. 1224-3 Du code du travail	CDD
Auxiliaire puér princ 2ème cl	C	SOC	328		3-2	CDD
Auxiliaire puér princ 2ème cl	C	SOC	328		3-2	CDD
Educateur APS pal 2ème classe	B	SPORT	480		article 1. 1224-3 Du code du travail	CDD
Educateur des APS	B	SPORT	396		article 1. 1224-3 Du code du travail	CDD

Educateur des APS	B	SPORT	355		article L. 1224-3 Du code du travail	CDD
Educateur des APS	B	SPORT	355		article L. 1224-3 Du code du travail	CDD
Educateur des APS	B	SPORT	349		3-2	CDD
Educateur jeunes enfants	B	SOC	356		3-2	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	645		3-3,2	CDD
Professeur d'enseignement arti	A	CULT	625		3-2	CDD
Professeur d'enseignement arti	A	CULT	583		3-2	CDD
Professeur d'enseignement arti	A	CULT	442		3-2	CDD
Professeur d'enseignement arti	A	CULT	469		3-2	CDD
Professeur d'enseignement arti	A	CULT	547		3-2	CDD
Psychologue classe normale	A	CULT	452		3-3,2	CDD
Conseiller des APS	A	SPORT	985		article L. 1224-3	CDD
Conseiller des APS	A	SPORT	836		Du code du travail article L. 1224-3	CDD
Technicien principal 2ème cl	B	TECH	436		3-2	CDD
Technicien territorial	B	TECH	441		3-2	CDD
Technicien territorial	B	TECH	349		3-2	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
Auxiliaire puér prime 2ème cl	C	SOC	328,00		3-1	CDD
ATSEM principal 2ème classe	C	SOC	330,00		3,2	CDD
ATSEM principal 2ème classe	C	SOC	333,00		3,2	CDD
adjoit d'animation	C	ANIM	326,00		3,2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	326,00		3,2	CDD
Auxiliaire puér prime 2ème cl	C	SOC	328,00		3,2	CDD
Auxiliaire puér prime 2ème cl	C	SOC	328,00		3,2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	326,00		3,2	CDD
Attaché Cons. Pat.	A	CULT	388,00		3,1	CDD
Educateur	B	SPORT	356,00		3,2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	325,00		3,2	CDD
Auxiliaire puér prime 2ème cl	C	SOC	328,00		3-1	CDD
Assist. Soc.éduc.	B	SOC	356,00		3,2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	326,00		3,2	CDD
Attaché Territ.	A	ADMI	445,00		3,2	CDD
Assistant de Conservation	A	CULT	349,00		3,2	CDD
Assistant de Conservation	A	CULT	349,00		3,2	CDD
Rédacteur	B	ADMI	349,00		3,2	CDD
Adjoint du patrimoine	C	CULT	326,00		3,2	CDD
Collaborateur de cabinet			617,00	Collaborateur de cabinet		CDD
Collaborateur de cabinet			617,00	Collaborateur de cabinet		CDD

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>		
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>		<b>C2</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
	OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT		OPH	80 438 863,54 €
	CH AUXERRE		CH	42 142,834
	A.L.A. OMNISPORTS		Association	5 218,834
	ORSEC SAINT JOSEPH		Association	133 210,574
	SA CLINIQUE PAUL LEBERT		Ets Médico-Soc Priv	80 203,124
	DOMARNS		SA HLM	2 484 288,94 €
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité  
(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrat ou décisions de l'exécutif)  
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régime intéressé, ...)

**SUBVENTIONS EXERCICE 2019  
DELEGATION SERVICE PUBLIC**

<b>Article</b>	<b>Fonction</b>	<b>Intitulé de l'association</b>	<b>Montant en euros</b>
65748	313	AIDA - Ass. Icaunaise de développement artistique - DSP Théâtre	644 000
65748	90	Centre France Evènements - DSP Auxerrexpo	396 000
65748	40	Maison des randonneurs - DSP	35 720
65748	311	Service compris - DSP SILEX	635 000
65748	95	FRERY sas entreprise - DSP Camping de la ville d'Auxerre	77 000

**EXERCICE 2019**  
**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES**  
**SUBVENTIONS SUPERIEURES A 75 000 €**

Article	Fonction	Intitulé de l'association	Montant en euros par associations
65748	313	AIDA - Ass. Icaunaise de développement artistique DSP Théâtre	644 000
		<b>Total</b>	<b>644 000</b>
65748	40	AJA omnisports	67 000
20421	40	AJA Omnisports – section échecs – Matériels pour tournoi (vidéo projecteurs)	1 448
20421	40	AJA Omnisports – section école multisports - Acquisition de matériel de sécurité pour la pratique de matériel roulant (type cyclo et trottinette)	997
20421	40	AJA Omnisports – section judo - Acquisition de 2 nouveaux tapis « nage komi »	1 020
65748	40	AJA omnisports (randonnées cyclotouristes "La Franck Pineau")	5 000
65748	40	AJA duathlon (organisation du tri kayathlon)	350
65748	40	AJA Marathon	1 000
65748	311	AJA musique	2 000
		<b>Total</b>	<b>78 815</b>
657362	520	Centre communal d'action sociale d'Auxerre	869 000
657362	63	Centre communal d'action sociale d'Auxerre (Fonds d'Action Conjoncturelle)	7 000
		<b>Total</b>	<b>876 000</b>
65748	90	Centre France Evènements - DSP Auxerrexpo	396 000
		<b>Total</b>	<b>396 000</b>
657351	025	Communauté de l'auxerrois (participation au service des navettes)	200 000
		<b>Total</b>	<b>200 000</b>
20422	40	Conseil Départemental de l'Yonne - Reconstruction gymnase Albert Camus	200 000
		<b>Total</b>	<b>200 000</b>
65748	95	FRERY sas entreprise - DSP Camping de la ville d'Auxerre	77 000
		<b>Total</b>	<b>77 000</b>
65748	421	Les Gulli'vert - centre de loisirs	95 000

Article	Fonction	Intitulé de l'association	Montant en euros par associations
20421	421	Les Gulli'vert - centre de loisirs - Acquisition de matériel de restauration, matériel de bureau, matériel sportif et sonorisation	5 500
		<b>Total</b>	<b>100 500</b>
65748	33	Maison des Jeunes et de la Culture d'Auxerre - MJC St Pierre	83 600
		<b>Total</b>	<b>83 600</b>
65748	64	MFB SSAM (Mutualité Française Bourguignonne Services de soins et accompagnement mutualiste) "Les Loupiots"	110 000
65748	64	MFB SSAM (Mutualité Française Bourguignonne Services de soins et accompagnement mutualiste) Crèche familiale mutualiste de l'auxerrois	220 000
		<b>Total</b>	<b>330 000</b>
65748	90	Mission Locale	47 485
65748	90	Mission Locale -maison de la jeunesse	37 920
		<b>Total</b>	<b>85 405</b>
20422	511	Office Auxerrois de l'Habitat - Maison de santé Rive droite	130 000
204172	72	Office Auxerrois de l'Habitat Plan de relance du logement social (dette)	158 968
20422	824	Office Auxerrois de l'Habitat Porte de Paris fouilles archéologiques	173 322
		<b>Total</b>	<b>462 290</b>
65748	421	Patronage Laïque Paul Bert – Centre de loisirs	37 600
20421	40	Patronage laïque paul bert – section rollers – Achat de rollers de compétition	3 290
65748	421	Patronage Laïque Paul Bert (fonctionnement association) + section escalade - Aide à l'encadrement + section rollers - Aide à l'encadrement	44 600
		<b>Total</b>	<b>85 490</b>
65748	64	Ribambelle	76 000
20421	64	Ribambelle -Acquisition de 2 armoires, 1 lit bébé équipé et 1 meuble à casiers	1 500
		<b>Total</b>	<b>77 500</b>
65748	40	Rugby club Auxerrois	94 000
20421	40	Rugby club auxerrois - Achat des protections des poteaux	4 410
65748	40	Rugby Club Auxerrois - Location de bâtiments modulaires	10 080
		<b>Total</b>	<b>108 490</b>
65748	311	Service compris - DSP Silex	635 000
		<b>Total</b>	<b>635 000</b>
65748	40	Stade auxerrois - club omnisports	120 000

<b>Article</b>	<b>Fonction</b>	<b>Intitulé de l'association</b>	<b>Montant en euros par associations</b>
20421	40	Stade Auxerrois – Local boules	12 000
65748	40	Stade auxerrois (tournois des "15 ans")	600
20421	40	Stade auxerrois Omnisports – football - Acquisition d'un vitabri (3 m x 3 m) avec poids de lestage	1 224
20421	40	Stade auxerrois Omnisports – handisport – Achat de 2 fauteuils roulants de basket pour la compétition avec les derniers éléments de sécurités	4 800
20421	40	Stade auxerrois Omnisports – muay thaï - Achat de 13 kits de boxe thaï/kick (protège-dents, protège-tibia, coquilles et gants) – primo équipement	645
20421	40	Stade auxerrois Omnisports – muay thaï – Achat d'un lot de 13 casques « green hill castle » avec barre de protection et protège-tête noir – primo équipement	715
20421	40	Stade auxerrois Omnisports – muay thaï - Achat d'un lot pédagogique de sécurité comprenant 3 boucliers de frappe incurvé, 1 sac uppercut venum classic, 5 paos courbés, 1 sac de frappe métal boxe, 2 protège-tibias – primo équipement	1 415
20421	40	Stade auxerrois Omnisports – tennis - Achat de 5 tableaux « score »	608
20421	40	Stade auxerrois Omnisports – aikido/laïdo (arts martiaux) Achat de 2 lots de 10 tatamis de 5cm (dojo vaulabelle) en lien avec la section muay thaï	1 798
20421	40	Stade auxerrois Omnisports – athlétisme – Acquisition d'un kit cellules radio	1 873
20421	40	Stade auxerrois Omnisports – billard - 6 tapis de billard	2 438
65748	40	Stade auxerrois omnisports (Opération stade Maximômes)	366
20421	40	Stade auxerrois Omnisports –force athlétique - Achat d'une machine « pectoraux/épaule »	3 733
		<b>Total</b>	<b>152 215</b>

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS</b>	<b>C3.1</b>
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A</b>	<b>C3.3</b>
<b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A</b>	<b>C3.4</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b> <i>Communauté Agglomération Auxerrois</i>		<i>Subventions</i>	
<b>Autres organismes de regroupement</b> <i>Siteua Syndicat Energie Auxerrois Syndicat Etude Canal N. Seine</i>		<i>Cotisation Cotisation</i>	

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature et l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS		.../.../...	.../.../...		
CE					
Régies personnalisées					
...					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT). Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :  
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière,  
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière		.../.../...	.../.../...			
Lotissement						
Service social et médico-social						
...						

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...		.../.../...	.../.../...	

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D1 D2</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Variation de taux/N-1	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	.....	.....	voir délibération séparée.	.....	.....	.....%
TFPB	.....	.....		.....	.....%	
TFPNB	.....	.....		.....	.....%	
CFE	.....	.....		.....	.....%	
<b>TOTAL</b>	.....	.....%		.....	.....%	

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

REPUBLIQUE FRANCAISE

21890024900440 VILLE D'AUXERRE

POSTE COMPTABLE DE ...

SERVICE PUBLIC LOCAL  
COMMUNE  
dont la population est de 3500 habitants et plus

M49

**BUDGET PRIMITIF**

ASSAINISSEMENT

ANNEE 2019

**SOMMAIRE**

Pages	
	<b>I - Informations générales</b> - Modalités de vote du budget <b>II- Présentation générale du budget</b> A1- Vue d'ensemble - Sections A2- Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1- Balance générale du budget - Dépenses B2- Balance générale du budget - Recettes <b>III - Vote du budget</b> A1- Section d'exploitation - Détail des dépenses A2- Section d'exploitation - Détail des recettes B1- Section d'investissement - Détail des dépenses B2- Section d'investissement - Détail des recettes B3- Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES			
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1- Etat de la dette 1.1- Détail des crédits de trésorerie 1.2- Répartition par nature de dette 1.3- Répartition des emprunts par structure de taux 1.4- Typologie de la répartition de l'encours 1.5- Détail des opérations de couverture 1.6- Autres dettes A2- Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1- Etat des provisions et des dépréciations A3.2- Etalement des provisions A4.1- Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2- Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1.1- Etats dépenses, recettes services eau et assainissement - Exploitation A5.1.2- Etats dépenses, recettes services eau et assainissement - Investissement A5.2.1- Etats dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec. - Exploitation A5.2.2- Etats dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec. - Investissement A6- Etat des charges transférées A7- Détail des opérations pour le compte de tiers		
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1- Etat des emprunts garantis par la régie B1.2- Calcul du ratio d'endettement B1.3- Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4- Etat des contrats de crédit - bail B1.5- Etat des contrats de partenariat public - privé B1.6- Etat des autres engagements donnés B1.7- Etat des engagements reçus B2.1- Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2- Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	<b>C - Autres éléments d'information</b>		
	C1.1- Etat du personnel C1.2- Personnel de l'étab. de rattach. employé par la régie C2- Liste des organismes avec engagements financiers pris C3- Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	<b>D - Arrêté et signatures</b>		
	D - Arrêté et signatures		

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1).
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :  
 .....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :

- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - cumulé - de l'exercice précédent (2).  
 Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires en cours

V - Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".  
 (2) Rayer la mention inutile

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 573 640.00	1 573 640.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		1 573 640.00	1 573 640.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 980 524.87	1 980 524.87
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		1 980 524.87	1 980 524.87

TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		3 554 164.87	3 554 164.87

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	44 492.48	50 000.00	50 000.00	50 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	250 000.00	185 000.00	185 000.00	185 000.00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		294 492.48	235 000.00	235 000.00	235 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	40 554.99	32 219.13	32 219.13	32 219.13
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	36 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 000.00			
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		376 047.47	277 219.13	277 219.13	277 219.13
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 009 445.01	396 420.87	396 420.87	396 420.87
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	900 000.00	900 000.00	900 000.00	900 000.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		1 909 445.01	1 296 420.87	1 296 420.87	1 296 420.87
<b>TOTAL</b>		2 285 492.48	1 573 640.00	1 573 640.00	1 573 640.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	1 573 640.00
---	--------------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	1 339 000.00	1 423 640.00	1 423 640.00	1 423 640.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		1 339 000.00	1 423 640.00	1 423 640.00	1 423 640.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		1 339 000.00	1 423 640.00	1 423 640.00	1 423 640.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	150 000.00	150 000.00	150 000.00	150 000.00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		150 000.00	150 000.00	150 000.00	150 000.00
<b>TOTAL</b>		1 489 000.00	1 573 640.00	1 573 640.00	1 573 640.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	1 573 640.00
---	--------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 146 420.87
--	--------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	201 445.01	10 000.00	10 000.00	10 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 000.00			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 066 026.27	1 295 689.09	1 295 689.09	1 295 689.09
	Total des opérations d'équipement				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 326 471.28</b>	<b>1 305 689.09</b>	<b>1 305 689.09</b>	<b>1 305 689.09</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	338 102.00	302 575.78	302 575.78	302 575.78
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>338 102.00</b>	<b>302 575.78</b>	<b>302 575.78</b>	<b>302 575.78</b>
4581	Total des opérations pour compte de tiers	407 044.94	172 260.00	172 260.00	172 260.00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 071 618.22</b>	<b>1 780 524.87</b>	<b>1 780 524.87</b>	<b>1 780 524.87</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	150 000.00	150 000.00	150 000.00	150 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	750 000.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>900 000.00</b>	<b>200 000.00</b>	<b>200 000.00</b>	<b>200 000.00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>3 971 618.22</b>	<b>1 980 524.87</b>	<b>1 980 524.87</b>	<b>1 980 524.87</b>
--------------	--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 980 524.87
---	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	352 991.00	307 896.00	307 896.00	307 896.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	130 102.00	153 948.00	153 948.00	153 948.00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>483 093.00</b>	<b>461 844.00</b>	<b>461 844.00</b>	<b>461 844.00</b>
106	Réserves	13 076.64			
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>13 076.64</b>			
4582	Total des opérations pour compte de tiers	348 666.67	172 260.00	172 260.00	172 260.00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>844 836.31</b>	<b>634 104.00</b>	<b>634 104.00</b>	<b>634 104.00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	1 009 445.01	396 420.87	396 420.87	396 420.87
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	900 000.00	900 000.00	900 000.00	900 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	750 000.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 659 445.01</b>	<b>1 346 420.87</b>	<b>1 346 420.87</b>	<b>1 346 420.87</b>

<b>TOTAL</b>		<b>3 504 281.32</b>	<b>1 980 524.87</b>	<b>1 980 524.87</b>	<b>1 980 524.87</b>
--------------	--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 980 524.87
---	--------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 146 420.87
--	--------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 000.00		50 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	185 000.00		185 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	32 219.13		32 219.13
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000.00		10 000.00
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.		900 000.00	900 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		396 420.87	396 420.87
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>277 219.13</b>	<b>1 296 420.87</b>	<b>1 573 640.00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 573 640.00</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		150 000.00	150 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	302 575.78		302 575.78
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	10 000.00		10 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)		50 000.00	1 345 689.09
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	1 295 689.09		172 260.00
45x-1	Total des opérations pour compte de tiers	172 260.00		172 260.00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>1 780 524.87</b>	<b>200 000.00</b>	<b>1 980 524.87</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 980 524.87</b>
---	---------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	1 423 640.00		1 423 640.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		150 000.00	150 000.00
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>1 423 640.00</b>	<b>150 000.00</b>	<b>1 573 640.00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 573 640.00</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	307 896.00		307 896.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	153 948.00		153 948.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		50 000.00	50 000.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		900 000.00	900 000.00
45x-2	Total des opérations pour compte de tiers	172 260.00		172 260.00
021	Virement de la section d'exploitation		396 420.87	396 420.87
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>634 104.00</b>	<b>1 346 420.87</b>	<b>1 980 524.87</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	
------------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 980 524.87</b>
---	---------------------

## SECTION D'EXPLOITATION

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>44 492.48</b>	<b>50 000.00</b>	<b>50 000.00</b>
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	17 000.00		
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
	SUR BIENS MOBILIERS			
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	10 000.00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	2 000.00		
618	DIVERS	5 000.00		
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	27 492.48	50 000.00	50 000.00
6226	HONORAIRES	6 492.48		
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ANNONCES ET INSERTIONS	1 000.00	50 000.00	50 000.00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	20 000.00		
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>250 000.00</b>	<b>185 000.00</b>	<b>185 000.00</b>
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	250 000.00	185 000.00	185 000.00
	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	250 000.00	185 000.00	185 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b> (a)=011+012+014+65		<b>294 492.48</b>	<b>235 000.00</b>	<b>235 000.00</b>
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>40 554.99</b>	<b>32 219.13</b>	<b>32 219.13</b>
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	40 554.99	32 219.13	32 219.13
	CHARGES D'INTERETS			
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	41 000.00	32 945.16	32 945.16
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-445.01	-726.03	-726.03
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>36 000.00</b>	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	36 000.00	10 000.00	10 000.00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPERATIONS DE GESTION			
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION	5 000.00		
	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	30 000.00		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00	10 000.00	10 000.00
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>5 000.00</b>		
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 000.00		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
6815	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES DE FONCTIONNEMEN DOTAT.PROV. POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPL	5 000.00		
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022</b>		<b>376 047.47</b>	<b>277 219.13</b>	<b>277 219.13</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 009 445.01	396 420.87	396 420.87
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 009 445.01	396 420.87	396 420.87
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	900 000.00	900 000.00	900 000.00
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	900 000.00	900 000.00	900 000.00
6811	DOTAT. AMORT. ET PROV. DOTAT. AMORT.	900 000.00	900 000.00	900 000.00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 909 445.01</b>	<b>1 296 420.87</b>	<b>1 296 420.87</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 909 445.01</b>	<b>1 296 420.87</b>	<b>1 296 420.87</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>2 285 492.48</b>	<b>1 573 640.00</b>	<b>1 573 640.00</b>
<b>RESTES A REALISER N-1</b>				
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>				<b>1 573 640.00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	7908.33
Montant des ICNE de l'exercice N-1	8634.36
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-726.03

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
<b>70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES</b>	<b>1 339 000.00</b>	<b>1 423 640.00</b>	<b>1 423 640.00</b>
- 70 -	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES	1 339 000.00	1 423 640.00	1 423 640.00
70611 7068	PRESTATIONS DE SERVICES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	1 300 000.00	1 423 640.00	1 423 640.00
7087	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES REMBOURSEMENTS DE FRAIS	39 000.00		
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>			
- 74 - 748	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>			
- 75 - 7588	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE Autres			
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013</b>		<b>1 339 000.00</b>	<b>1 423 640.00</b>	<b>1 423 640.00</b>
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
7711	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GESTION DEDITS ET PENALITES PERCUES			
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78</b>		<b>1 339 000.00</b>	<b>1 423 640.00</b>	<b>1 423 640.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	150 000.00	150 000.00	150 000.00
- 77 - 777	PRODUITS EXCEPTIONNELS QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	150 000.00 150 000.00	150 000.00 150 000.00	150 000.00 150 000.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>150 000.00</b>	<b>150 000.00</b>	<b>150 000.00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>	1 489 000.00	1 573 640.00	1 573 640.00
--	--------------	--------------	--------------

<b>RESTES A REALISER N-1</b>	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>	<b>1 573 640.00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>201 445.01</b>	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	201 445.01	10 000.00	10 000.00
2031	FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	65 000.00	5 000.00	5 000.00
2033	FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION	55 000.00	5 000.00	5 000.00
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	81 445.01		
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>59 000.00</b>		
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 000.00		
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	59 000.00		
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>2 066 026.27</b>	<b>1 295 689.09</b>	<b>1 295 689.09</b>
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 066 026.27	1 295 689.09	1 295 689.09
2315	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			
2315601	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES réseaux ste genevieve	1 887 615.99	1 295 689.09	1 295 689.09
2315602	réseaux rive droite	2 817.97 25 592.31		
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES / CDE IMMO. CORP.	150 000.00		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>2 326 471.28</b>	<b>1 305 689.09</b>	<b>1 305 689.09</b>
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>338 102.00</b>	<b>302 575.78</b>	<b>302 575.78</b>
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	338 102.00	302 575.78	302 575.78
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EURO	246 102.00	227 431.33	227 431.33
1681	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES AUTRES EMPRUNTS	92 000.00	75 144.45	75 144.45
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>338 102.00</b>	<b>302 575.78</b>	<b>302 575.78</b>
4581001	travaux riverains	54 231.63	172 260.00	172 260.00
4581002	Rue gerot preuilly senons	18 372.66		
4581003	travaux champlys	194 540.65		
4581004	txv riverains rue louis braill	139 900.00		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>407 044.94</b>	<b>172 260.00</b>	<b>172 260.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>3 071 618.22</b>	<b>1 780 524.87</b>	<b>1 780 524.87</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	150 000.00	150 000.00	150 000.00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	150 000.00	150 000.00	150 000.00
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	150 000.00	150 000.00	150 000.00
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU COMPTE D			
139111	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AGENCE DE L'EAU	150 000.00	150 000.00	150 000.00
	<i>Charges transférées</i>			
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS			
2315	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	750 000.00	50 000.00	50 000.00
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	700 000.00		
16419	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT Emprunts	700 000.00		
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000.00	50 000.00	50 000.00
23159	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS travaux	50 000.00	50 000.00	50 000.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>900 000.00</b>	<b>200 000.00</b>	<b>200 000.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>		<b>3 971 618.22</b>	<b>1 980 524.87</b>	<b>1 980 524.87</b>
<b>RESTES A REALISER N-1</b>				
<b>D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>				<b>1 980 524.87</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>352 991.00</b>	<b>307 896.00</b>	<b>307 896.00</b>
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	352 991.00	307 896.00	307 896.00
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
13111	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX AGENCE DE L'EAU	352 991.00	307 896.00	307 896.00
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>130 102.00</b>	<b>153 948.00</b>	<b>153 948.00</b>
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	130 102.00	153 948.00	153 948.00
	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
1641	EMPRUNTS EN EURO		153 948.00	153 948.00
	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
1681	AUTRES EMPRUNTS	130 102.00		
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>483 093.00</b>	<b>461 844.00</b>	<b>461 844.00</b>
<b>10</b>	<b>DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>13 076.64</b>		
- 10 -	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	13 076.64		
	RESERVES			
1068	AUTRES RESERVES	13 076.64		
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		<b>13 076.64</b>		
4582001	travaux riverains	58 441.67	172 260.00	172 260.00
4582002	rue gerot preuilly senons	10 325.00		
4582003	travaux champlys	140 000.00		
4582004	tvx riverains r louis braille	139 900.00		
<b>TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>348 666.67</b>	<b>172 260.00</b>	<b>172 260.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>844 836.31</b>	<b>634 104.00</b>	<b>634 104.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
021	Virement de la section d'exploitation	1 009 445.01	396 420.87	396 420.87
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 009 445.01	396 420.87	396 420.87
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	900 000.00	900 000.00	900 000.00
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	900 000.00	900 000.00	900 000.00
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
281532	AMORT.INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTIL. RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	900 000.00	900 000.00	900 000.00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>1 909 445.01</b>	<b>1 296 420.87</b>	<b>1 296 420.87</b>
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	750 000.00	50 000.00	50 000.00
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	700 000.00		
16819	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES Autres Emprunts	700 000.00		
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000.00	50 000.00	50 000.00
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES / CDE IMMO. CORP.	50 000.00	50 000.00	50 000.00
2389	avances sur travaux			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 659 445.01</b>	<b>1 346 420.87</b>	<b>1 346 420.87</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>		<b>3 504 281.32</b>	<b>1 980 524.87</b>	<b>1 980 524.87</b>
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>				<b>1 980 524.87</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :

Libellé :

POUR INFORMATION

Aucune Opération

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>		<b>A2.1</b>

**A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2019	Montant des tirages 2018	Montant des remboursements 2018		Encours restant dû au 01/01/2019
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
201101 - 090655	28/12/2009	1 590 000,00	0,00	5 929,11	0,00	1 590 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>1 590 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 929,11</b>	<b>0,00</b>	<b>1 590 000,00</b>

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

## A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)		Profit d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N			
								Niveau de taux (5)	Taux actuel								
163 Emprunts obligataires (Total)																	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 571 376,33												
1641 Emprunts en euros (total)					5 571 376,33												
200504 - 04301800	Agence de l'eau Seine Normandie	09/08/2005	09/08/2005	25/08/2006	134 640,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O			A-1	
200606 - 04305600	Agence de l'eau Seine Normandie	04/05/2006	04/05/2006	04/05/2007	24 572,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O			A-1	
200706 - 04305600	Agence de l'eau Seine Normandie	04/04/2007	04/04/2007	04/04/2008	44 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O			A-1	
200707 - 04305600	Agence de l'eau Seine Normandie	04/04/2007	04/04/2007	04/04/2008	99 100,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O			A-1	
200708 - 04305600	Agence de l'eau Seine Normandie	04/04/2007	04/04/2007	04/04/2008	12 600,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O			A-1	
200805 - 04301801	Agence de l'eau Seine Normandie	21/02/2008	21/02/2008	21/02/2009	5 409,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O			A-1	
200806 - 04301801	Agence de l'eau Seine Normandie	21/02/2008	21/02/2008	21/02/2009	35 775,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O			A-1	
200807 - 04301801	Agence de l'eau Seine Normandie	21/02/2008	21/02/2008	21/02/2009	13 797,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O			A-1	
200808 - 04301801	Agence de l'eau Seine Normandie	03/04/2008	03/04/2008	03/04/2009	37 057,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O			A-1	
200809 - 1000898	Agence de l'eau Seine Normandie	03/04/2008	03/04/2008	03/04/2009	19 350,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O			A-1	
200904	Agence de l'eau Seine Normandie	10/03/2009	10/03/2009	10/03/2010	45 440,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O			A-1	
201001	Agence de l'eau Seine Normandie	18/03/2010	18/03/2010	18/03/2012	54 007,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O			A-1	
201002	Agence de l'eau Seine Normandie	27/08/2010	27/08/2010	27/08/2012	31 502,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O			A-1	
201101 - 090655	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	28/12/2009	30/12/2009	15/03/2011	2 650 000,00	V	TAM(Positif) + 0.7	1,22	1,24	EUR	X	X	O			A-1	
201204 - AN096685	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2012	28/12/2012	10/04/2013	500 000,00	F	Taux fixe à 3,37 %	3,37	3,41	EUR	T	P	O			A-1	



IV  
A2.2IV – ANNEXES  
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annuité de l'exercice		ICM de l'exercice
							Index (13)	Capital		Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)				3 550 804,64						302 575,78	32 945,16	7 864,77
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				3 550 804,64						302 575,78	32 945,16	7 864,77
1641 Emprunts en euros (total)										8 976,00	0,00	
200504 - 04301800	N		A-1	17 952,00	1,65	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	1 638,13	0,00	0,00
200606 - 04305600	N		A-1	4 914,40	2,34	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	2 960,00	0,00	0,00
200706 - 04305600	N		A-1	11 840,00	3,26	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	6 606,67	0,00	0,00
200707 - 04305600	N		A-1	26 426,66	3,26	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	840,00	0,00	0,00
200708 - 04305600	N		A-1	3 360,00	3,26	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	360,60	0,00	0,00
200805 - 04301801	N		A-1	1 803,00	4,14	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	2 386,00	0,00	0,00
200806 - 04301801	N		A-1	11 925,00	4,14	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	1 149,75	0,00	0,00
200807 - 04301801	N		A-1	2 299,50	1,14	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	2 470,46	0,00	0,00
200808 - 04301801	N		A-1	12 352,32	4,26	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	1 290,00	0,00	0,00
200809 - 100898	N		A-1	6 450,00	4,26	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	3 029,33	0,00	0,00
200904	N		A-1	18 176,00	5,19	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	3 600,47	0,00	0,00
201001	N		A-1	25 203,27	6,21	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	2 100,13	0,00	0,00
201002	N		A-1	14 700,93	6,65	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	132 500,00	5 360,17	3 996,63
201101 - 090655	N		A-1	1 590 000,00	11,21	V	TAM(Positive) + 0,7	0,34	0,34	21 636,40	12 829,20	2 749,24
201204 - AN096685	N		A-1	388 745,59	14,02	F	Taux fixe à 3,37 %	3,41	0,00	5 037,20	0,00	0,00
201205 convention 1034400	N		A-1	45 334,80	8,97	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	9 868,20	0,00	0,00
201206 convention 11035760	N		A-1	88 813,80	8,97	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	3 543,00	0,00	0,00
201207 convention 1030602	N		A-1	31 887,00	8,97	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	10 873,37	0,00	0,00
201208	N		A-1	86 987,05	7,28	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	3 918,47	0,00	0,00
201209	N		A-1	35 266,20	8,14	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	4 497,67	0,00	0,00
201310 - 10410771	N		A-1	44 976,66	9,46	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	73 294,93	14 755,79	1 136,91
201502 - MON503118EUR	N		A-1	1 081 390,47	13,42	F	Taux fixe à 1,4 %	1,41				
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												



<b>IV – ANNEXES</b>											<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>											<b>A2.3</b>

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : indice zone euro / 2 : indices initiation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits 26 % de l'encours 100,00% Montant en euros 3 762 908 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2019	Date de fin du contrat	Organisme contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swap/option).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		
A2.5		

**A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
<b>Taux fixe (total)</b>									
<b>Taux variable simple (total)</b>									
<b>Taux complexe (total) (2)</b>									
<b>Total</b>						0,00		0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		A2.6

**A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 01/01 DE L'EXERCICE	ANNUITE A PAYER AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES</b>		<b>A2.7</b>

**A2.7 - AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANT INITIAL DE LA DETTE</b>	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>DETTE RESTANTE</b>
[...]			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

	Délégation du
<b>Biens de faible valeur</b>	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-2 du CGCT) : 609.80 €	126 du 24/05/96 23 du 31/01/97
	195 du 24/10/2006

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	M492031 - 2031 - M49 - FRAIS D'ETUDES	50	01/01/2000
Linéaire	M4921532 - 21532 - M49 - RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	50	01/01/2000

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.1 A3.2</b>

**A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</b>						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges .....						
Provisions pour pertes de change .....						
Autres provisions pour risques .....						
.....						
<b>Dépréciations (2)</b>						
- des immobilisations .....						
- des stocks .....						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges .....						
Provisions pour pertes de change .....						
Autres provisions pour risques .....						
.....						
<b>Dépréciations (2)</b>						
- des comptes de tiers .....						
- des comptes financiers .....						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>						

- (1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.  
 (2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

**A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provisions constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

- (1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

DETAIL DES DEPENSES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>452 575.78</b>	<b>452 575.78</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>302 575.78</b>	<b>302 575.78</b>
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros	227 431.33	227 431.33
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts	75 144.45	75 144.45
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	<b>Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)</b>	<b>150 000.00</b>	<b>150 000.00</b>
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>	150 000.00	150 000.00
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	452 575.78			452 575.78

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 296 420.87</b>	<b>1 296 420.87</b>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		
10222	FCTVA		
10228	Autres fonds		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>	<b>1 296 420.87</b>	<b>1 296 420.87</b>
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations	900 000.00	900 000.00
281532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	900 000.00	900 000.00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations		
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
021	Virement de la section de fonctionnement	396 420.87	396 420.87

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R106	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 296 420.87				1 296 420.87

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 452 575.78
Ressources propres disponibles	IV 1 296 420.87
Solde (IV - II)	V 843 845.09

<b>ANNEXES</b>	IV
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES</b>	A5.1
<b>SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>50 000.00</b>
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	
	ENTRETIEN ET REPARATIONS	
61558	SUR BIENS MOBILIERS AUTRES BIENS MOBILIERS	
617	ETUDES ET RECHERCHES	
618	DIVERS	
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	50 000.00
6226	HONORAIRES	
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ANNONCES ET INSERTIONS	50 000.00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>185 000.00</b>
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	185 000.00
6215	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	185 000.00
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>32 219.13</b>
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	32 219.13
66111	CHARGES D'INTERETS	32 945.16
66112	INTERETS REGLES A L'EACHEANCE INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-726.03
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>10 000.00</b>
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000.00
6718	CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPERATIONS DE GESTION AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION	
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000.00
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
6815	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES DE FONCTIONNEMEN DOTAT.PROV. POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPL	

<b>ANNEXES</b>	IV
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	A5.1
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chapitre / Article	Libellé	Montant
--------------------	---------	---------

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>277 219.13</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	396 420.87
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	396 420.87
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	900 000.00
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	900 000.00
6811	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES DE FONCTIONNEMENT DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	900 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 296 420.87</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>	<b>1 573 640.00</b>
--	---------------------

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>	<b>1 573 640.00</b>

<b>ANNEXES</b>	IV
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	A5.1
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	1 423 640.00
- 70 -	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES	1 423 640.00
70611	PRESTATIONS DE SERVICES	
7068	REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	1 423 640.00
7087	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES REMBOURSEMENTS DE FRAIS	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
- 74 - 748	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
- 75 - 7588	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE Autres	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
7711	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GESTION DEDITS ET PENALITES PERCUES	
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>1 423 640.00</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	150 000.00
- 77 - 777	PRODUITS EXCEPTIONNELS QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSFEREES RESULTAT	150 000.00 150 000.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>150 000.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>		<b>1 573 640.00</b>

RESTES A REALISER N-1	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>	<b>1 573 640.00</b>

<b>ANNEXES</b>	IV
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES</b>	A5.1
<b>SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>10 000.00</b>
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000.00
2031	FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	5 000.00
2033	FRAIS D'ETUDES	5 000.00
2051	FRAIS D'INSERTION	
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>1 295 689.09</b>
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 295 689.09
2315	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	1 295 689.09
2315601	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	
2315602	réseaux sie genevieve	
	réseaux rive droite	
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES / CDE IMMO. CORP.	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>1 305 689.09</b>
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>302 575.78</b>
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	302 575.78
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EURO	227 431.33
1681	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES AUTRES EMPRUNTS	75 144.45
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>302 575.78</b>
4581001	travaux riverains	172 260.00
4581002	Rue gerot preuilly senons	
4581003	travaux champlys	
4581004	txx riverains rue louis brail	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>172 260.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>1 780 524.87</b>

<b>ANNEXES</b>	IV
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES</b>	A5.1
<b>SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	150 000.00
Reprises sur autofinancement antérieur		150 000.00
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	150 000.00
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU COMPTE D	
139111	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AGENCE DE L'EAU	150 000.00
Charges transférées		
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	
2315	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000.00
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
16419	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT Emprunts	
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000.00
23159	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS travaux	50 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>200 000.00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>	<b>1 980 524.87</b>
--	---------------------

RESTES A REALISER N-1	
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>	<b>1 980 524.87</b>

<b>ANNEXES</b>	IV
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES</b>	A5.1
<b>SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>307 896.00</b>
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	307 896.00
13111	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX AGENCE DE L'EAU	307 896.00
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>153 948.00</b>
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	153 948.00
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EURO	153 948.00
1681	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES AUTRES EMPRUNTS	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>461 844.00</b>
<b>10</b>	<b>DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	
- 10 -	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	
1068	RESERVES AUTRES RESERVES	
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		
4582001 4582002 4582003 4582004	travaux riveains rue gerot preully senons travaux champlys tvx riveains r louis braille	172 260.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>172 260.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>634 104.00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>396 420.87</b>
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>396 420.87</b>
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>900 000.00</b>
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	900 000.00

<b>ANNEXES</b>	IV
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES</b>	A5.1
<b>SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
281532	AMORT.INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTIL. RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	900 000.00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>1 296 420.87</b>
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000.00
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
16819	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES Autres Emprunts	
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000.00
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES / CDE IMMO. CORP.	
2389	avances sur travaux	50 000.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 346 420.87</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>		<b>1 980 524.87</b>

RESTES A REALISER N-1	
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>	<b>1 980 524.87</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES</b> <b>SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>A5.1.1</b>

**Service....(1)**  
**(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**

**A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
011	Charges à caractère général	
...	...	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
...	...	
014	Atténuations de produits	
...	...	
65	Autres charges de gestion courante	
...	...	
66	Charges financières	
...	...	
67	Charges exceptionnelles	
...	...	
68	Dotations aux prov. et aux dépréciat. (4)	
...	...	
022	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre section</i>	
...	...	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>	
...	...	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>D 002 (5)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		

**A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES**

<b>RECETTES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
013	Atténuations de charges	
...	...	
70	Ventes de produits fabriqués, ...	
...	...	
7061	Redevance d'assainissement collectif	
7062	Redev. d'assainissement non collectif	
...	...	
74	Subventions d'exploitation	
...	...	
75	Autres produits de gestion courante	
...	...	
76	Produits financiers	
...	...	
77	Produits exceptionnels	
...	...	
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	
...	...	
<b>Total des recettes réelles</b>		
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	
...	...	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>	
...	...	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>R 002 (5)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>		

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

**Service....(1)**  
**(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**

**A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
20	Immobilisations incorporelles (hors op.)	
...	...	
21	Immobilisations corporelles (hors op.)	
...	...	
22	Immob. reçues en affect. (hors op.)	
...	...	
23	Immobilisations en cours (hors op.)	
...	...	
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par op.)		
...	...	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
18	Compte de liaison : affectation à ...	
...	...	
26	Particip. et créances rattachées à ..	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...	...	
020	Dépenses imprévues	
4581	Op. c/ de tiers n°... (1 ligne par op.)	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	
...	...	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
...	...	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>D 001 (4)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		

**A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

<b>RECETTES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
20	Immobilisations incorporelles	
...	...	
21	Immobilisations corporelles	
...	...	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
...	...	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
106	Réserves	
...	...	
18	Compte de liaison : affectation à ...	
...	...	
26	Particip. et créances rattachées à ...	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...		
4582	Op. c/ de tiers n°... (1 ligne par op.)	
	<b>Total des recettes réelles</b>	
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	
...	...	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
...	...	
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>R 001 (4)</b>	
	<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>	

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants, soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>ANNEXES</b>	IV
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU NON COLLECTIF</b>	A5.2
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>50 000.00</b>
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	
	ENTRETIEN ET REPARATIONS	
61558	SUR BIENS MOBILIERS AUTRES BIENS MOBILIERS	
617	ETUDES ET RECHERCHES	
618	DIVERS	
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	50 000.00
6226	HONORAIRES	
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ANNONCES ET INSERTIONS	50 000.00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>185 000.00</b>
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	185 000.00
6215	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	185 000.00
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>32 219.13</b>
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	32 219.13
66111	CHARGES D'INTERETS	32 945.16
66112	INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-726.03
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>10 000.00</b>
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000.00
6718	CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPERATIONS DE GESTION AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION	
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000.00
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
6815	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES DE FONCTIONNEMEN DOTAT.PROV. POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPL	

<b>ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU NON COLLECTIF</b>	<b>A5.2</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chapitre / Article	Libellé	Montant
--------------------	---------	---------

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>277 219.13</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	396 420.87
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	396 420.87
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	900 000.00
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	900 000.00
6811	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES DE FONCTIONNEMEN DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	900 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 296 420.87</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>	<b>1 573 640.00</b>
--	---------------------

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>	<b>1 573 640.00</b>

<b>ANNEXES</b>	IV
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU NON COLLECTIF</b>	A5.2
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
<b>70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES</b>	<b>1 423 640.00</b>
- 70 -	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES	1 423 640.00
70611	PRESTATIONS DE SERVICES	1 423 640.00
7068	REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	
7087	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES REMBOURSEMENTS DE FRAIS	
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	
- 74 - 748	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	
- 75 - 7588	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE Autres	
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
7711	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GESTION DEDITS ET PENALITES PERCUES	
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>1 423 640.00</b>
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>150 000.00</b>
- 77 - 777	PRODUITS EXCEPTIONNELS QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	150 000.00 150 000.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>150 000.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>		<b>1 573 640.00</b>

RESTES A REALISER N-1	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>	<b>1 573 640.00</b>

<b>ANNEXES</b>	IV
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU NON COLLECTIF</b>	A5.2
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>10 000.00</b>
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000.00
2031	FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	5 000.00
2033	FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION	5 000.00
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>1 295 689.09</b>
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 295 689.09
2315	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	1 295 689.09
2315601	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES réseaux ste genevieve	
2315602	réseaux rive droite	
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES / CDE IMMO. CORP.	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>1 305 689.09</b>
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>302 575.78</b>
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	302 575.78
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EURO	227 431.33
1681	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES AUTRES EMPRUNTS	75 144.45
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>302 575.78</b>
4581001	travaux riverains	172 260.00
4581002	Rue gerot preully senons	
4581003	travaux champlys	
4581004	txv riverains rue louis brail	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>172 260.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>1 780 524.87</b>

<b>ANNEXES</b>	IV
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU NON COLLECTIF</b>	A5.2
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	150 000.00
<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>		150 000.00
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	150 000.00
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU COMPTE D	
139111	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AGENCE DE L'EAU	150 000.00
<i>Charges transférées</i>		
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	
2315	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000.00
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
16419	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT Emprunts	
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000.00
23159	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS travaux	50 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>200 000.00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>	<b>1 980 524.87</b>
--	---------------------

RESTES A REALISER N-1	
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>	<b>1 980 524.87</b>

<b>ANNEXES</b>	IV
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU NON COLLECTIF</b>	A5.2
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>307 896.00</b>
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	307 896.00
13111	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX AGENCE DE L'EAU	307 896.00
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>153 948.00</b>
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	153 948.00
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EURO	153 948.00
1681	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES AUTRES EMPRUNTS	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>461 844.00</b>
<b>10</b>	<b>DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	
- 10 -	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	
1068	RESERVES AUTRES RESERVES	
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		
4582001	travaux riverains	172 260.00
4582002	rue gerot preully senons	
4582003	travaux champlys	
4582004	tvx riverains r louis braille	
<b>TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>172 260.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>634 104.00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>396 420.87</b>
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>396 420.87</b>
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>900 000.00</b>
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	900 000.00

<b>ANNEXES</b>	IV
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU NON COLLECTIF</b>	A5.2
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
281532	AMORT.INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTIL. RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	900 000.00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>1 296 420.87</b>
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000.00
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
16819	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES Autres Emprunts	
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000.00
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES / CDE IMMO. CORP.	50 000.00
2389	avances sur travaux	50 000.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 346 420.87</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>		<b>1 980 524.87</b>

RESTES A REALISER N-1	
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>	<b>1 980 524.87</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES</b> <b>SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF</b>	<b>A5.2.1</b>

**Service....(1)**  
**(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**

**A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
011	Charges à caractère général	
...	...	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
...	...	
014	Atténuations de produits	
...	...	
65	Autres charges de gestion courante	
...	...	
66	Charges financières	
...	...	
67	Charges exceptionnelles	
...	...	
68	Dotations aux prov. et aux dépréciat. (4)	
...	...	
022	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre section</i>	
...	...	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>	
...	...	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>D 002 (5)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		

**A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES**

<b>RECETTES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
013	Atténuations de charges	
...	...	
70	Ventes de produits fabriqués, ...	
...	...	
7061	Redevance d'assainissement collectif	
7062	Redev. d'assainissement non collectif	
...	...	
74	Subventions d'exploitation	
...	...	
75	Autres produits de gestion courante	
...	...	
76	Produits financiers	
...	...	
77	Produits exceptionnels	
...	...	
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	
...	...	
<b>Total des recettes réelles</b>		
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	
...	...	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>	
...	...	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>R 002 (5)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>		

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF</b>	<b>A5.2.2</b>

**Service....(1)**  
**(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**

**A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
20	Immobilisations incorporelles (hors op.)	
...	...	
21	Immobilisations corporelles (hors op.)	
...	...	
22	Immob. reçues en affect. (hors op.)	
...	...	
23	Immobilisations en cours (hors op.)	
...	...	
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par op.)		
...	...	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
18	Compte de liaison : affectation à ...	
...	...	
26	Particip. et créances rattachées à ..	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...	...	
020	Dépenses imprévues	
4581	Op. c/ de tiers n°... (1 ligne par op.)	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
...	...	
041	Opérations patrimoniales	
...	...	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>D 001 (4)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		

## A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
20	Immobilisations incorporelles	
...	...	
21	Immobilisations corporelles	
...	...	
22	Immobilisations reçues en affectation	
...	...	
23	Immobilisations en cours	
...	...	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
106	Réserves	
...	...	
18	Compte de liaison : affectation à ...	
...	...	
26	Particip. et créances rattachées à ...	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...	...	
4582	Op. c/ de tiers n°... (1 ligne par op.)	
	<b>Total des recettes réelles</b>	
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	
...	...	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
...	...	
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>R 001 (4)</b>	
	<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>	

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants, soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération :	
					Total (4)	
	<b>DEPENSES (a)</b>					
[...]	<i>Travaux divers</i>					
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)					
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	Annulations sur dépenses (c) (6)					
	<b>Dépenses nettes (a – c)</b>			172 260 €		172 260 €
	Financement par le tiers (7)					
	Financement par d'autres tiers (7)					
040	Financement par le service (contrepartie 6742)					
041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)					
	Annulations sur recettes (d) (6)					
	<b>Recettes nettes (b - d)</b>			172 260 €		172 260 €

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice en (8)	
								Taux ... (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux ... (3)	Index (4)	Niveau de taux de taux			en (8)	en capital
<b>Totaux généraux</b>																	
<b>Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des établissements publics</b>																	
...																	
<b>Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics</b>																	
...																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).  
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).  
 (5) Taux annuel, tous frais compris.  
 (6) Taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV – ANNEXES

IV

B1.2

## ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.2 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions ... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.4</b>
<b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.5</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.7</b>

**B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	
	Mobilier : ... Immobilier : ...										
	Mobilier : ... Immobilier : ...										
	Mobilier : ... Immobilier : ...										

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

**B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

**B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités.....						
...							
8018	Autres engagements donnés.....						
	Au profit d'organismes publics.....						
...							
	Au profit d'organismes privés (1).....						
...							
<b>TOTAL.....</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) : L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 1/1/N " correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie

**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL.....</b>							
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus.....						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises.....						
	Engagements reçus des entreprises.....						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé
------------------------	---	------------------------------	-----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé
------------------------	---	------------------------------	-----------------

## IV – ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b> Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article C-1 de la loi n°84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
[...]							
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
[...]							
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
[...]							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
[...]							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
[...]							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
[...]							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
[...]							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
[...]							
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							
[...]							
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>							
[...]							
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

## IV – ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indexe (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
[...]						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
[...]						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C. Les personnes détachées sur un emploi fonctionnel doivent également être comptabilisées dans leur filière d'origine.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats paritaires devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret n° 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE  
RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel vue de l'exploitation du service.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>
<b>DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à ..... (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Autres. ...				

- (1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement  
 (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).  
 (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

**C3 – LISTES DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière						

REPUBLIQUE FRANCAISE

21890024900481 VILLE D'AUXERRE

POSTE COMPTABLE DE ...

SERVICE PUBLIC LOCAL  
COMMUNE  
dont la population est de 3500 habitants et plus

M4

**BUDGET PRIMITIF**

CREMATORIUM

ANNEE 2019

**SOMMAIRE**

Pages	
	<b>I - Informations générales</b> - Modalités de vote du budget <b>II- Présentation générale du budget</b> A1- Vue d'ensemble - Sections A2- Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1- Balance générale du budget - Dépenses B2- Balance générale du budget - Recettes <b>III - Vote du budget</b> A1- Section d'exploitation - Détail des dépenses A2- Section d'exploitation - Détail des recettes B1- Section d'investissement - Détail des dépenses B2- Section d'investissement - Détail des recettes B3- Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

<b>IV - ANNEXES</b>			
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1- Etat de la dette 1.1- Détail des crédits de trésorerie 1.2- Répartition par nature de dette 1.3- Répartition des emprunts par structure de taux 1.4- Typologie de la répartition de l'encours 1.5- Détail des opérations de couverture 1.6- Autres dettes A2- Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1- Etat des provisions et des dépréciations A3.2- Etalement des provisions A4.1- Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2- Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1.1- Etats dépenses, recettes services eau et assainissement - Exploitation A5.1.2- Etats dépenses, recettes services eau et assainissement - Investissement A5.2.1- Etats dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec. - Exploitation A5.2.2- Etats dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec. - Investissement A6- Etat des charges transférées A7- Détail des opérations pour le compte de tiers		
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1- Etat des emprunts garantis par la régie B1.2- Calcul du ratio d'endettement B1.3- Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4- Etat des contrats de crédit - bail B1.5- Etat des contrats de partenariat public - privé B1.6- Etat des autres engagements donnés B1.7- Etat des engagements reçus B2.1- Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2- Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	<b>C - Autres éléments d'information</b>		
	C1.1- Etat du personnel C1.2- Personnel de l'étab. de rattach. employé par la régie C2- Liste des organismes avec engagements financiers pris C3- Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	<b>D - Arrêté et signatures</b>		
	D - Arrêté et signatures		

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1).
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
  - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :

- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - cumulé - de l'exercice précédent (2).  
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires en cours

V - Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".  
(2) Rayer la mention inutile

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	30 000.00	30 000.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		30 000.00	30 000.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 000.00	3 000.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		3 000.00	3 000.00
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET		33 000.00	33 000.00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
011 65	CHARGES A CARACTERE GENERAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	148 210.91 366.08		20 850.91 5 500.00	20 850.91 5 500.00	20 850.91 5 500.00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		148 576.99		26 350.91	26 350.91	26 350.91
66	CHARGES FINANCIERES	5 789.09		649.09	649.09	649.09
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		154 366.08		27 000.00	27 000.00	27 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 000.00		3 000.00	3 000.00	3 000.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		8 000.00		3 000.00	3 000.00	3 000.00
<b>TOTAL</b>		162 366.08		30 000.00	30 000.00	30 000.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	30 000.00
---	-----------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 000.00		30 000.00	30 000.00	30 000.00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		30 000.00		30 000.00	30 000.00	30 000.00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		30 000.00		30 000.00	30 000.00	30 000.00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>						
<b>TOTAL</b>		30 000.00		30 000.00	30 000.00	30 000.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	30 000.00
---	-----------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 000.00
--	----------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 000.00		3 000.00	3 000.00	3 000.00
<b>Total des dépenses financières</b>		8 000.00		3 000.00	3 000.00	3 000.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		8 000.00		3 000.00	3 000.00	3 000.00

<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>						
--	--	--	--	--	--	--

<b>TOTAL</b>		8 000.00		3 000.00	3 000.00	3 000.00
--------------	--	----------	--	----------	----------	----------

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
------------------------------------	--	--	--	--	--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)</b>						3 000.00
--	--	--	--	--	--	----------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
106	Réserves	3 000.00				
<b>Total des recettes financières</b>		3 000.00				
4582	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		3 000.00				
021	Virement de la section d'exploitation	8 000.00		3 000.00	3 000.00	3 000.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		8 000.00		3 000.00	3 000.00	3 000.00

<b>TOTAL</b>		11 000.00		3 000.00	3 000.00	3 000.00
--------------	--	-----------	--	----------	----------	----------

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
------------------------------------	--	--	--	--	--	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)</b>						3 000.00
--	--	--	--	--	--	----------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					3 000.00	
--	--	--	--	--	----------	--

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 850.91		20 850.91
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 500.00		5 500.00
66	CHARGES FINANCIERES	649.09		649.09
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 000.00	3 000.00
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>27 000.00</b>	<b>3 000.00</b>	<b>30 000.00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

30 000.00

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000.00		3 000.00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>3 000.00</b>		<b>3 000.00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 000.00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 000.00		30 000.00
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>30 000.00</b>		<b>30 000.00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>30 000.00</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
021	Virement de la section d'exploitation		3 000.00	3 000.00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>3 000.00</b>	<b>3 000.00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	
------------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 000.00</b>
---	-----------------

## SECTION D'EXPLOITATION

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>148 210.91</b>	<b>20 850.91</b>	<b>20 850.91</b>
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	22 927.00	11 850.91	11 850.91
6064	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES FOURNITURES ADMINISTRATIVES	22 927.00	11 850.91	11 850.91
- 61 - 617	SERVICES EXTERIEURS ETUDES ET RECHERCHES		5 000.00 5 000.00	5 000.00 5 000.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	122 000.00		
6226	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES HONORAIRES	122 000.00		
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 283.91	4 000.00	4 000.00
63512	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.) IMPOTS DIRECTS (SAUF SUR BENEFICES) TAXES FONCIERES	3 283.91	4 000.00	4 000.00
65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>366.08</b>	<b>5 500.00</b>	<b>5 500.00</b>
- 65 - 658	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	366.08 366.08	5 500.00 5 500.00	5 500.00 5 500.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65</b>	<b>148 576.99</b>	<b>26 350.91</b>	<b>26 350.91</b>
66	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>5 789.09</b>	<b>649.09</b>	<b>649.09</b>
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	5 789.09	649.09	649.09
66111 66112	CHARGES D'INTERETS INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	5 800.00 -10.91	660.00 -10.91	660.00 -10.91
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022</b>	<b>154 366.08</b>	<b>27 000.00</b>	<b>27 000.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 000.00	3 000.00	3 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 000.00	3 000.00	3 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>8 000.00</b>	<b>3 000.00</b>	<b>3 000.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>162 366.08</b>	<b>30 000.00</b>	<b>30 000.00</b>
<b>RESTES A REALISER N-1</b>				
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>				<b>30 000.00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	57.27
Montant des ICNE de l'exercice N-1	68.18
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-10.91

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 000.00	30 000.00	30 000.00
- 75 - 757	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE REDEV. VERSEES PAR FERMIERS ET CONCESSIONAIRES	30 000.00 30 000.00	30 000.00 30 000.00	30 000.00 30 000.00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		30 000.00	30 000.00	30 000.00
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		30 000.00	30 000.00	30 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		30 000.00	30 000.00	30 000.00
RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				30 000.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 000.00	3 000.00	3 000.00
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 000.00	3 000.00	3 000.00
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EURO	8 000.00	3 000.00	3 000.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>8 000.00</b>	<b>3 000.00</b>	<b>3 000.00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>8 000.00</b>	<b>3 000.00</b>	<b>3 000.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>				

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>	<b>8 000.00</b>	<b>3 000.00</b>	<b>3 000.00</b>
--	-----------------	-----------------	-----------------

<b>RESTES A REALISER N-1</b>	
<b>D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>	<b>3 000.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 000.00		
- 10 -	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 000.00		
1068	RESERVES AUTRES RESERVES	3 000.00		
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		<b>3 000.00</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>3 000.00</b>		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	8 000.00	3 000.00	3 000.00
021	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	8 000.00	3 000.00	3 000.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>8 000.00</b>	<b>3 000.00</b>	<b>3 000.00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>		<b>11 000.00</b>	<b>3 000.00</b>	<b>3 000.00</b>
<b>RESTES A REALISER N-1</b>				
<b>R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>				<b>3 000.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :

Libellé :

POUR INFORMATION

Aucune Opération ..

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>		<b>A2.1</b>

**A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2019	Montant des tirages 2018	Montant des remboursements 2018		Encours restant dû au 01/01/2019
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV  
A2.2

## A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Néture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)															
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					60 000,00										
1641 Emprunts en euros (total)					60 000,00										
200502 - 3029828	CAISSE D'ÉPARGNE	13/02/2005	05/02/2005	25/05/2005	60 000,00	F	Taux fixe à 3,74 %	3,74	3,79	EUR	T	C	O	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (total)															
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)															
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)															
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)															
1678 Autres emprunts et dettes (total)															
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)															
1681 Autres emprunts (total)															
1682 Bons à moyen terme négociables (total)															
1687 Autres dettes (total)															
<b>Total général</b>					<b>60 000,00</b>										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

### A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 7/0/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICINE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				18 750,00					3 000,00	659,18		57,27
1641 Emprunts en euros (total)				18 750,00					3 000,00	659,18		57,27
200502 - 3028828	N		A-1	18 750,00	6,15	F	Taux fixe à 3,74 %	3,79	3 000,00	659,18		57,27
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
<b>Total général</b>		0,00		18 750,00					3 000,00	659,18	0,00	57,27

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts décaissés » et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>										<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>										<b>A2.3</b>

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant du
Change de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indice	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	18 750 €					
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)													
Instrument de couverture													
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture					Primes éventuelles				
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2019	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00		0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, trimer, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

## A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/688	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
<b>Taux fixe (total)</b>									
<b>Taux variable simple (total)</b>									
<b>Taux complexe (total) (2)</b>									
<b>Total</b>					0,00	0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		A2.6

**A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 01/01 DE L'EXERCICE	ANNUITE A PAYER AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES</b>		<b>A2.7</b>

**A2.7 - AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-2 du CGCT) : 609.80 €	126 du 24/05/96 23 du 31/01/97
	195 du 24/10/2006

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.1 A3.2</b>

**A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</b>						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges .....						
Provisions pour pertes de change .....						
Autres provisions pour risques .....						
.....						
<b>Dépréciations (2)</b>						
- des immobilisations .....						
- des stocks .....						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges .....						
Provisions pour pertes de change .....						
Autres provisions pour risques .....						
.....						
<b>Dépréciations (2)</b>						
- des comptes de tiers .....						
- des comptes financiers .....						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>						

- (1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.  
 (2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

**A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provisions constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

- (1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

## DETAIL DES DEPENSES

Art.	Libellé	Propositions Nouvelles	VOTE
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>3 000.00</b>	<b>3 000.00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>3 000.00</b>	<b>3 000.00</b>
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros	3 000.00	3 000.00
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	<b>Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)</b>		
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 000.00			3 000.00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Propositions Nouvelles	VOTE
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>3 000.00</b>	<b>3 000.00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>			
10222	FCTVA		
10228	Autres fonds		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>		<b>3 000.00</b>	<b>3 000.00</b>
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations		
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
021	Virement de la section de fonctionnement	3 000.00	3 000.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R106	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 000.00				3 000.00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 000.00
Ressources propres disponibles	IV 3 000.00
Solde (IV - II)	V

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	[...] Intitulé de l'opération :	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération :	
					Total (4)	
	<b>DEPENSES (a)</b>					
I..1 (5)						
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)					
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	Annulations sur dépenses (c) (6)					
	<b>Dépenses nettes (a – c)</b>					
	Financement par le tiers (7)					
	Financement par d'autres tiers (7)					
040	Financement par le service (contrepartie 6742)					
041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)					
	Annulations sur recettes (d) (6)					
	<b>Recettes nettes (b - d)</b>					

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Année	Profil	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice en (8)	
										Taux ... (3)	Index (4)	5) Taux actuariel	Taux ... (3)	Index (4)	Niveau de taux			en (8)	en capital
<b>Totaux généraux</b>																			
<b>Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des établissements publics</b>																			
...																			
<b>Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics</b>																			
...																			

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).  
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR, 3 mois ...).  
 (5) Taux annuel, tous frais compris.  
 (6) Taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV – ANNEXES

IV

B1.2

## ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV -- ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.2 -- SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions ... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.4</b>
<b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.5</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.7</b>

**B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier : ... Immobilier : ...									
	Mobilier : ... Immobilier : ...									
	Mobilier : ... Immobilier : ...									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

**B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

**B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités.....						
...							
8018	Autres engagements donnés.....						
	Au profit d'organismes publics.....						
...							
	Au profit d'organismes privés (1).....						
...							
<b>TOTAL.....</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) : L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 1/1/N " correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie

**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL.....</b>							
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus.....						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises.....						
	Engagements reçus des entreprises.....						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé
------------------------	---	------------------------------	-----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé
------------------------	---	------------------------------	-----------------

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b> Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
[...]							
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
[...]							
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
[...]							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
[...]							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
[...]							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
[...]							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
[...]							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
[...]							
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							
[...]							
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>							
[...]							
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.



<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE  
RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel  
vue de l'exploitation du service.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN</b>	<b>C2</b>
<b>ENGAGEMENT FINANCIER</b>	
<b>DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN  
ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à ..... (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Autres. ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

**C3 – LISTES DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière						

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

**N°2019 - 024 – Budget primitif 2019 – Budget Assainissement**

**Rapporteur : Pascal HENRIAT**

Le Budget Primitif 2019 du service assainissement est arrêté en dépenses et recettes comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 573 640 €</b>	<b>1 573 640 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>1 980 524 €</b>	<b>1 980 524 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- D'adopter le Budget Primitif 2019 du service assainissement tel que présenté ci-dessus.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances :

---

**Vote du conseil municipal :**

voix pour (unanimité) : 28

voix contre :

abstention(s) : 8 Isabelle Joaquina,  
Elisabeth Gérard-Billebault, Patrick

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 15/04/19

---

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

Tuphé, Michèle Bourhis, Guillaume  
Larrivé, Jean-Pierre Bosquet, Stéphane  
Azamar-Krier, Virginie Delorme

absent(s) lors du vote : 3 Marc  
Guillemain, Rita Daubisse, Malika Ounes

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



---

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

**N°2019 - 025 – Budget primitif 2019 – Budget Crématorium**

**Rapporteur : Pascal HENRIAT**

Le Budget Primitif 2019 du Crématorium est arrêté en dépenses et recettes comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>3 000 €</b>	<b>3 000 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- d'adopter le Budget Primitif 2019 du Crématorium tel que présenté ci-dessus.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
  - . commission des finances :
- 

**Vote du conseil municipal :**

voix pour (unanimité) : 28

voix contre :

abstention(s) : 8 Isabelle Joaquina,  
Elisabeth Gérard-Billebault, Patrick  
Tuphé, Michèle Bourhis, Guillaume  
Larrivé, Jean-Pierre Bosquet, Stéphane  
Azamar-Krier, Virginie Delorme

absent(s) lors du vote : 3 Marc  
Guillemain, Rita Daubisse, Malika Ounes

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général  
des collectivités territoriales)*

Publiée le : 15/04/19

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

**N°2019 - 026 – Fiscalité directe locale - Taux 2019**

**Rapporteur : Pascal HENRIAT**

Les taux votés en 2018 s'élevaient à :

Taxe d'habitation	21,14 %
Foncier bâti	24,76 %
Foncier non bâti	74,27 %

Pour l'année 2019, les taux proposés à l'approbation du conseil municipal s'établissent à :

Taxe d'habitation	21,14 %
Foncier bâti	24,76 %
Foncier non bâti	74,27 %

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- D'adopter les taux de fiscalité locale pour 2019 tels que proposés ci-dessus.
- 

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
  - . commission des finances :
- 

**Vote du conseil municipal :**

voix pour (unanimité) : 36

voix contre :

abstention(s) :

absent(s) lors du vote : 3 Marc  
Guillemain, Rita Daubisse, Malika Ounes

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général  
des collectivités territoriales)*

Publiée le : 15/04/19

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019

**N°2019 - 027 – Autorisations de Programme / Crédits de Paiement – Modification  
– Création**

**Rapporteur : Pascal HENRIAT**

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales permettent aux communes de plus de 3 500 habitants d'inscrire des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) dans leur section d'investissement.

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les caractéristiques de ces AP/CP (montant, ventilation prévisionnelle des crédits de paiement) sont décrites dans le tableau joint en annexe de la délibération.

Il est proposé d'ouvrir 4 autorisations de programme pour les opérations suivantes :

. **Les travaux d'optimisation des équipements publics de Saint-Siméon.** Ce projet a pour objectifs d'optimiser et d'harmoniser l'offre de lecture publique, d'enseignement primaire, de centre de loisirs et de cohésion sociale tout en maîtrisant le foncier. Le montant de ce projet est arrêté à 1 300 000 € TTC sur 4 ans.

. **L'aménagement de la place de l'Arquebuse.** Ce projet a pour de moderniser le marché et le parking souterrain pour les rendre plus attractifs, et de requalifier les espaces publics constituant leur environnement. Cette rénovation s'inscrit dans la démarche engagée par la Ville pour la redynamisation commerciale du centre-ville. Le montant de ce projet est arrêté à 5 390 000 € TTC sur 6 ans.

. **L'aménagement de la Place des Cordeliers** qui est un des projets emblématiques des prochaines opérations de cœur de ville. Affectée aujourd'hui essentiellement à un usage de parking, la place des Cordeliers doit faire l'objet d'une requalification prochaine de manière à renforcer l'attractivité globale du centre-ville d'Auxerre et à redonner de la centralité à cette place. Le montant de ce projet n'est pas arrêté. L'autorisation de programme est ouverte avec le montant des premiers diagnostics qui interviendront sur 2019.

**L'aménagement du Site des Montardoins** sur la base d'un programme urbain de la Ville durable. Ce programme aura pour dessein de faire revenir les habitants en ville, de

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

repenser les usages, de viser l'économie sociale et solidaire ainsi que l'environnement décarbonné dans toutes ses dimensions. Le montant de ce projet n'est pas arrêté. L'autorisation de programme est ouverte avec le montant des diagnostics et de la mission de conception urbaine et architecturale qui doit intervenir sur 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- De modifier le montant des crédits de paiement et des durées des autorisations de programme selon le tableau ci-joint,
- D'ouvrir quatre autorisations de programme pour les travaux d'optimisation des locaux Saint-Siméon, l'aménagement de la place de l'Arquebuse, de la Place des Cordeliers et du Site des Montardoins,
- De dire que les Crédits de Paiement seront proposés au vote du conseil municipal lors du vote du Budget primitif pour 2019.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances :

---

**Vote du conseil municipal :**

voix pour (unanimité) : 28

voix contre :

abstention(s) : 8 Isabelle Joaquina,  
Elisabeth Gérard-Billebault, Patrick  
Tuphé, Michèle Bourhis, Guillaume  
Larrivé, Jean-Pierre Bosquet, Stéphane  
Azamar-Krier, Virginie Delorme

absent(s) lors du vote : 3 Marc  
Guillemain, Rita Daubisse, Malika Ounes

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général  
des collectivités territoriales)*

Publiée le : 15/04/19

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019

**N°2019 - 028 – Attributions des subventions 2019 aux associations et organismes**

**Rapporteur : Pascal HENRIAT**

Un règlement d'intervention en matière de subventions aux associations et organismes a été adopté lors du conseil municipal du 25 juin 2015 par la délibération n° 2015-070.

Ce règlement permet :

- de donner un cadre commun aux relations entre les bénéficiaires de subvention et la collectivité ;
- de rappeler un certain nombre d'obligations législatives ;
- de clarifier les conditions d'attribution et de versement des subventions par la collectivité vis-à-vis des bénéficiaires ;
- de préciser les engagements de la collectivité et des bénéficiaires.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention, il est proposé d'attribuer un ensemble de subventions à divers organismes et associations locales pour un montant total de 5 492 200 € (tableau joint en annexe).

Il convient par ailleurs, d'annuler des subventions 2018 attribuées par délibération n° 2017-154 du 21 décembre 2017, à savoir :

- C.I.C.L.O. (organisation du cyclo cross urbain) pour un montant de 400 €  
Manifestation non organisée en 2018,
- Auxerre Foot (subvention de fonctionnement) pour un montant de 150 €  
Pas d'activité en 2018,
- Saint-Siméon (association sportive) pour un montant de 600 €  
Pas d'activité en 2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

d'attribuer les subventions selon le tableau ci-dessous,

de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019,

d'autoriser le maire à signer toutes les conventions nécessaires au versement de ces subventions,

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

D'annuler les subventions 2018 tel que précisé ci-dessus.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
  - . commission des finances :
- 

**Vote du conseil municipal :**

voix pour (unanimité) : 24

voix contre :

abstention(s) : 12 Jacques Hojlo, Guy Paris, Yves Biron, Olivier Bourgeois, Elodie Roy, Sarah Degliame Pelhate, Nadine Droeghmans, Isabelle Poifol Ferreira, Sylevette Detrez, Didier Michel, Jean-Paul Soury, Philippe Aussavy

absent(s) lors du vote : 3 Marc Guillemain, Rita Daubisse, Malika Ounes

---

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 15/04/19

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

**N°2019 - 029 – Contentieux SDIS – Communication de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes**

**Rapporteur : Guy FERREZ**

Dans le cadre du litige avec la commune d'Auxerre concernant les contributions financières, le SDIS a saisi la chambre régionale des comptes, le 30 janvier 2019 puis le 11 février 2019, en vue d'une demande d'inscription au budget de la commune d'Auxerre d'une dépense de 2 700 610,09 € correspondant à la contribution au titre de l'exercice 2017 ainsi que d'une dépense de 2 437 132,30 € pour l'exercice 2018.

Au cours de l'instruction, la commune a produit toutes les pièces demandées par les magistrats et a formulé des observations relatives à la défense de ses intérêts.

La chambre régionale des comptes a rendu son avis le 12 mars 2019.

Elle décide de ne pas mettre en demeure la commune d'Auxerre d'inscrire à son budget les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses qui ont déjà donné lieu à paiement pour la contribution 2017 et à mandatement pour la contribution 2018.

Selon l'article L.1612-19 du Code général des collectivités territoriales, l'avis formulé par la Chambre Régionale des Comptes est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale à son assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

Cet avis est joint à la présente délibération.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- De prendre acte de l'avis du 12 mars 2019 formulé par la Chambre Régionale des Comptes.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
  - . commission des finances :
- 

**Vote du conseil municipal :**

voix pour (unanimité) :

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

voix contre :

Publiée le : 15/04/19

abstention(s) :

absent(s) lors du vote :

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019



Plénière

Avis n° 19.CB.03 et 19.CB.04

Séance du 12 mars 2019

**COMMUNE D'AUXERRE**

*(Département de l'Yonne)*

*Article L. 1612-15  
du code général des collectivités territoriales*

**LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-15 et L. 1612-19 ;

**Vu** le code des juridictions financières ;

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** les lois et règlements relatifs aux budgets et à la comptabilité des communes ;

**Vu** l'arrêté n° 2019-01 du président de la chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté relatif aux formations de délibéré et aux attributions des sections de la chambre ;

**Vu**, premièrement, la lettre du 29 janvier 2019, enregistrée au greffe le 30 janvier 2019, par laquelle Maître Philippe Petit, avocat associé agissant au nom du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Yonne, a saisi la chambre régionale des comptes en vue de l'inscription au budget de la commune d'Auxerre d'une dépense obligatoire correspondant au paiement des contributions de cette commune au fonctionnement dudit établissement ;

**Vu** la lettre du 7 février 2019, enregistrée au greffe le 11 février 2019, par laquelle le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne demande à la chambre de bien vouloir accepter le retrait de la requête susvisée ;

**Vu**, deuxièmement, la lettre du 11 février 2019, enregistrée au greffe le 12 février 2019, par laquelle Maître Philippe Petit, avocat associé agissant au nom du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne, a saisi la chambre régionale des comptes d'une demande d'inscription au budget de la commune d'Auxerre d'une dépense obligatoire relative au paiement de la contribution de la collectivité pour les exercices 2017 et 2018 ;

**Vu** la lettre du président de la chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté en date du 14 février 2019, informant le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne de la procédure en cours ;

**Vu** la lettre du 14 février 2019 par laquelle le président de la chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté a invité le maire de la commune d'Auxerre à présenter ses observations ;

**Vu** l'ensemble des pièces du dossier à l'appui ;

**Après avoir entendu** M. Bernard Perraud, premier conseiller, en son rapport et M. Jérôme Dossi, procureur financier, en ses conclusions ;

## **ÉMET L'AVIS SUIVANT**

### **SUR LA JONCTION DES SAISINES**

**Considérant** que les saisines susvisées ont été formulées pour la même collectivité et portent sur une même demande ; qu'il y a lieu de les joindre pour y répondre par un seul avis ;

### **SUR LA SAISINE DU 30 JANVIER 2019**

**Considérant** que par lettre enregistrée le 30 janvier 2019 au greffe, Maître Philippe Petit, avocat associé agissant au nom du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Yonne, a saisi la chambre régionale des comptes d'une demande d'inscription au budget de la commune d'Auxerre d'une dépense obligatoire correspondant au paiement des contributions de cette commune au fonctionnement dudit établissement ;

**Considérant** que par lettre du 7 février 2019, enregistrée le 11 février 2019 au greffe de la chambre, le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de l'Yonne s'est désisté de la saisine introduite par la lettre précitée ;

**Considérant** que rien ne s'oppose à ce que la chambre donne acte au président du conseil d'administration du SDIS de l'Yonne de son désistement ;

### **SUR LA SAISINE DU 12 FÉVRIER 2019**

#### **Sur la recevabilité de la saisine**

**Considérant** qu'aux termes de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales « la chambre régionale des comptes saisie, soit par le représentant de l'État dans le département, soit par le comptable public concerné, soit par toute personne y ayant intérêt, constate qu'une dépense obligatoire n'a pas été inscrite au budget ou l'a été pour une somme insuffisante. Elle opère cette constatation dans le délai d'un mois à partir de sa saisine et adresse une mise en demeure à la collectivité territoriale concernée (...) » ;

**Considérant** qu'aux termes de l'article R. 1612-34 du code général des collectivités territoriales « la chambre régionale des comptes se prononce sur la recevabilité de la demande. Elle constate notamment la qualité du demandeur et, s'il y a lieu, l'intérêt qu'il a à agir » ;

**Considérant** que par lettre du 11 février 2019, enregistrée au greffe le 12 février 2019, Maître Philippe Petit, avocat associé, agissant au nom du SDIS de l'Yonne, a saisi la chambre régionale des comptes au titre de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales pour l'inscription au budget de la commune d'Auxerre de ses contributions au SDIS pour les exercices 2017 et 2018 ;

**Considérant** que le président du conseil d'administration du SDIS de l'Yonne a donné mandat le 7 février 2019 à la SELARL Cabinet d'avocats Philippe Petit pour représenter l'établissement devant la chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de la requête introduite au titre de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales pour l'inscription d'une dépense obligatoire au budget de la commune d'Auxerre ; que Maître Philippe Petit a donc qualité pour agir aux termes de l'article R. 1612-15 précité du code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que le SDIS de l'Yonne possède un intérêt lui donnant qualité pour saisir la chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté d'une demande d'inscription au budget de la commune d'Auxerre de crédits correspondant à une ressource pour son propre budget ;

**Considérant** qu'aux termes de l'article R. 1612-32 du code général des collectivités territoriales « la saisine de la chambre régionale des comptes prévue à l'article L. 1612-15 doit être motivée, chiffrée et appuyée de toutes justifications utiles, et notamment du budget voté et, le cas échéant, des décisions qui l'ont modifié » ;

**Considérant** qu'en l'absence de transmission du budget primitif de l'exercice 2018 accompagné de toutes ses annexes et de la délibération relative à son adoption, de toutes les décisions modificatives à ce budget et des délibérations relatives à leur adoption, telles que prévues par l'article R. 1612-32 précité, ces documents ont été demandés à la commune d'Auxerre par courrier électronique en date du 13 février 2019 ; qu'ils ont été communiqués à la chambre le 22 février 2019 ;

**Considérant** qu'après ces adjonctions à la demande de la chambre, la saisine de Maître Philippe Petit, formulée au nom du président du conseil d'administration du SDIS de l'Yonne, apparaît motivée, chiffrée et appuyée de toutes justifications utiles ; que ladite saisine est donc recevable à compter du 22 février 2019 ;

### **Sur la contribution de la commune d'Auxerre au titre de l'exercice 2017.**

**Considérant** qu'après la mutualisation départementale mise en œuvre par la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, le SDIS de l'Yonne a fixé des critères de répartition des contributions en 1998 ; que par une délibération du 10 novembre 2015, le SDIS de l'Yonne a adopté de nouvelles modalités de calcul et de répartition de ces contributions ;

**Considérant** que par une délibération en date du 10 octobre 2016, le conseil d'administration du SDIS de l'Yonne a fixé les contributions dues par les communes au titre de l'année 2017 ; que, pour la commune d'Auxerre, la contribution 2017 s'élève à 2 700 610,09 euros ; que le maire d'Auxerre en a été informé par courrier du 15 décembre 2016 ;

**Considérant** que le titre n° 389 d'un montant de 2 700 610,09 euros a été émis le 23 janvier 2017 par le SDIS de l'Yonne envers la commune d'Auxerre ; que la commune d'Auxerre a payé la somme correspondante par mandat n° 3860 du 2 juin 2017 ;

**Considérant** que la commune d'Auxerre a introduit un recours devant le tribunal administratif de Dijon le 20 juin 2017, demandant l'annulation de l'avis des sommes à payer émis par le SDIS au titre de sa contribution 2017, au motif que le titre ne mentionnait pas les bases et éléments de calcul sur lesquels il se fondait, pas plus que n'était annexé à ce titre un document permettant de connaître ces bases ; que par son jugement n° 1701552 du 28 septembre 2018, le tribunal administratif de Dijon a prononcé l'annulation dudit titre en considérant que celui-ci devait être regardé comme insuffisamment motivé ;

**Considérant** qu'en application de ce jugement, le SDIS de l'Yonne a annulé son titre n° 389 du 23 janvier 2017, par mandat n° 5346 du 6 novembre 2018 d'un montant de 2 700 610,09 euros ; qu'il a toutefois émis, le même jour, un nouveau titre n° 646 du même montant, soit 2 700 610,09 euros, pour régulariser la perception de la contribution de la commune d'Auxerre au titre de l'exercice 2017 ;

**Considérant** que la prise en charge de l'annulation du titre n° 389 du 23 janvier 2017 a généré un excédent de versement au profit de la ville d'Auxerre de 2 700 610,09 euros ; que cet excédent a été imputé immédiatement sur le nouveau titre n° 646 du 6 novembre 2018 ; que, de ce fait, les écritures relatives à la contribution 2017 de la commune d'Auxerre au fonctionnement du SDIS de l'Yonne sont soldées dans les comptes de cet établissement ;

**Considérant** que le fait que ce titre n° 646 du 6 novembre 2018 soit contesté par la commune d'Auxerre devant le tribunal administratif de Dijon par un nouveau recours introduit le 5 décembre 2018 dans le cadre d'un contentieux toujours pendant à la date d'émission du présent avis est sans incidence sur l'existence du paiement constaté ci-dessus et sur l'encaissement de la somme correspondante par le SDIS de l'Yonne ;

**Considérant** qu'il résulte de ce qui précède que la contribution de la commune d'Auxerre au fonctionnement du SDIS de l'Yonne pour l'exercice 2017 a été payée ; que la procédure prévue par l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales précité a pour objet de demander à la chambre de « constate[r] qu'une dépense obligatoire n'a pas été inscrite au budget ou l'a été pour une somme insuffisante » ; que compte tenu du paiement déjà intervenu de la somme dont s'agit, il n'y a plus lieu à statuer sur le caractère obligatoire de la dépense en cause, non plus que sur la nécessité d'ouvrir des crédits au budget de la commune d'Auxerre ;

### **Sur la contribution de la commune d'Auxerre au titre de l'exercice 2018**

**Considérant** qu'une délibération du conseil d'administration du SDIS de l'Yonne en date du 17 octobre 2017 a fixé la contribution de la commune d'Auxerre pour l'exercice 2018 ; qu'un titre exécutoire n° 25 a été émis le 4 janvier 2018 pour un montant de 2 810 989,73 euros correspondant à cette contribution ;

**Considérant** que la délibération du 17 octobre 2017 a été annulée par le jugement n° 1800444 du tribunal administratif de Dijon du 9 octobre 2018 ; que ledit jugement précise en particulier que le principe du préciput, selon lequel les communes sièges de centres de secours professionnels en 1998 conservent 80 % de la masse salariale des effectifs recrutés avant la départementalisation et les 20 % restant sont versés au « pot commun » propre aux autres communes, introduit, en tenant compte des recrutements réalisés avant l'adoption de la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, une différence de traitement dépourvue d'un rapport direct, avec l'objet du service et ses conditions d'exploitation en 2018 ; que le tribunal administratif de Dijon en déduit que, « dans les circonstances de l'espèce, la commune d'Auxerre est fondée à soutenir que le principe du préciput méconnaît le principe d'égalité devant les charges publiques ; que cette illégalité, qui affecte l'économie générale de la délibération litigieuse, doit entraîner l'annulation totale de ladite délibération » ;

**Considérant** que le jugement n° 18004000 du tribunal administratif de Dijon du 9 octobre 2018 a prononcé l'annulation du titre n° 25 émis le 4 janvier 2018 au motif qu'un titre exécutoire doit indiquer les bases de liquidation de la dette ; qu'en application de ce principe, le tribunal administratif de Dijon, constatant que le titre exécutoire en litige, qui comporte pour seule mention « contributions 2018 SDIS 89 - 04/01/2018 », ne renvoie, ni dans ses énonciations ni dans une pièce annexée, à un document antérieurement adressé à la commune et comportant les bases de liquidation de la contribution ; qu'il a, par ailleurs, considéré que la circonstance que la délibération du 17 octobre 2017 précisant les bases de calcul sur lesquelles s'est fondé le SDIS de l'Yonne aurait été annexée au courrier adressé à la commune d'Auxerre en décembre 2017 ne suffit pas à faire regarder le titre en litige comme suffisamment motivé ; qu'en conséquence l'avis des sommes à payer correspondantes a été annulé ;

**Considérant** que le SDIS de l'Yonne, suite à ces jugements, a pris une nouvelle délibération en date du 12 novembre 2018 afin de fixer les contributions 2018 amenant à modifier les contributions de toutes les communes du département ; que cette délibération précise les critères de répartition des contributions communales et comprend une annexe qui en fixe les montants par commune ; qu'au regard de cette nouvelle délibération, la contribution de la commune d'Auxerre pour l'exercice 2018 s'élève à 2 437 132,30 euros ;

**Considérant** qu'à la suite de ces décisions juridictionnelles et de sa nouvelle délibération du 12 novembre 2018, le SDIS de l'Yonne a annulé par titre correctif n° 96 daté du 19 novembre 2018 le titre de recettes précédemment mentionné n° 25, d'un montant de 2 810 989,73 euros, émis le 4 janvier 2018 à l'encontre de la commune d'Auxerre ; qu'un nouveau titre n° 1078 a été émis le 19 novembre 2018 à l'encontre de la commune d'Auxerre, pour un montant de 2 437 132,30 euros, conforme à celui validé par la délibération du 12 novembre 2018 ;

**Considérant** que la commune d'Auxerre a entendu honorer ce nouveau titre en procédant au paiement de sa contribution 2018 par mandat n° 10671 daté du 3 décembre 2018 d'un montant de 2 437 132,30 euros ; qu'il n'y a donc pas lieu à mettre en demeure la commune d'Auxerre d'inscrire cette dépense à son budget ;

**Considérant**, toutefois, que la commune d'Auxerre, au reçu du jugement précité du tribunal administratif de Dijon n° 1701552 du 28 septembre 2018 prononçant l'annulation du titre concernant la contribution de la commune d'Auxerre pour l'exercice 2017, a annulé, par titre n° 2095 du 15 octobre 2018, son mandat n° 3860 du 31 mai 2017 par lequel elle avait payé sa contribution due au titre de l'exercice 2017 ; que cette annulation a généré un ordre de reversement à l'encontre du SDIS de l'Yonne ;

**Considérant** que le comptable public assignataire de la commune d'Auxerre a imputé le mandat n° 10671 du 3 décembre 2018 réglant la contribution 2018 de la commune sur ce dernier ordre de reversement au titre de 2017 ; que, de ce fait, la contribution de la commune d'Auxerre pour 2018 n'apparaît pas soldée dans les écritures du SDIS de l'Yonne mais est effectivement mandatée dans celles de la commune d'Auxerre ;

**Considérant** que l'article L. 2311-1 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que « Les biens des personnes publiques mentionnées à l'article L. 1 sont insaisissables. » ; que l'article L. 1 dudit code inclut les biens et droits à caractère mobilier ou immobilier appartenant aux collectivités territoriales ; que l'instruction codificatrice n° 11-022-M0 du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements oubliés locaux précise qu'en application de ces dispositions

combinées « les créances des organismes publics étant par nature insaisissables, les créanciers de l'État et des collectivités et établissements publics locaux ne peuvent imposer à leur débiteur public un règlement par compensation... » ; qu'au regard du différend qui les oppose, le SDIS de l'Yonne et la commune d'Auxerre n'ont pas choisi de recourir à une compensation conventionnelle ; que, de ce fait, la compensation effectuée par le comptable public apparaît irrégulière et ne permet pas l'imputation définitive des sommes correspondant à la contribution de la commune d'Auxerre pour 2018 dans les comptes du SDIS de l'Yonne ; qu'au surplus, la nouvelle contestation portée devant le tribunal administratif de Dijon le 5 décembre 2018 par la commune d'Auxerre concernant la validité du dernier titre du SDIS relatif à sa contribution 2017 étant actuellement pendante, la compensation ainsi effectuée préjuge de la décision de la juridiction saisie ;

**Considérant** que, pour régulariser cette situation, la chambre demande à la commune d'Auxerre de procéder à l'annulation de son titre n° 2095 du 15 octobre 2018 relatif au reversement de sa contribution due au titre de l'exercice 2017, ce qui permettra l'exécution du mandat n° 10671 du 3 décembre 2018 ;

### PAR CES MOTIFS

**Article 1** **DONNE ACTE** au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de l'Yonne de son désistement de la saisine introduite, au nom du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne, par Maître Philippe Petit, le 29 janvier 2019 ;

**Article 2** **DÉCLARE** recevable à compter du 22 février 2019 la saisine introduite, au nom du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne, par Maître Philippe Petit, le 11 février 2019 ;

**Article 3** **CONSTATE** que les écritures relatives à la contribution de la commune d'Auxerre au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne pour 2017 sont soldées dans les comptes de cet établissement, la somme correspondante ayant été encaissée, et qu'il n'y a plus lieu de statuer sur le caractère obligatoire de la dépense correspondante et sur la nécessité d'ouvrir des crédits au budget de la commune d'Auxerre ;

**Article 4** **CONSTATE** que le paiement de la contribution de la commune d'Auxerre au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne pour 2018 a fait l'objet d'un mandat n° 10671 daté du 3 décembre 2018 d'un montant de 2 437 132,30 euros et qu'il n'y a donc pas lieu de mettre en demeure la commune d'Auxerre d'inscrire cette dépense à son budget ;

**Article 5** **DEMANDE** à la commune d'Auxerre de procéder à l'annulation du titre n° 2095 émis en 2018 envers le service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne relatif au reversement de sa contribution pour l'exercice 2017, afin de permettre l'imputation définitive de la contribution de la commune d'Auxerre pour 2018 dans les comptes du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne ;

**Article 6** **DIT** que le présent avis sera notifié au maire de la commune d'Auxerre, au président du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne, à Maître Philippe Petit, au préfet de l'Yonne et aux comptables assignataires de la commune d'Auxerre et du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne sous couvert du directeur départemental des finances publiques de l'Yonne ;

**Article 7 RAPPELLE** que le conseil municipal de la commune d'Auxerre et le conseil d'administration du service d'incendie et de secours de l'Yonne doivent être tenus informés du présent avis, dès leur plus proche réunion, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 susvisé du code général des collectivités territoriales. k

Fait et délibéré en plénière à la chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté.

Le douze mars deux mille dix-neuf.

**Présents** : M. Pierre VAN HERZELE, président, Mme Dominique SAINT CYR, présidente de section, Mmes Milada PANTIC et Audrey CAVAILLIER, premières conseillères et M. Bernard PERRAUD, premier conseiller, rapporteur.

Le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned above the printed name.

**Pierre VAN HERZELE**

Voies et délais de recours (article R. 421-1 du code de justice administrative) : la présente décision peut être attaquée devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa notification.



**N°2019 - 030 – Délégation de Service Public du réseau de chaleur des Hauts d'Auxerre – Avenant n°4**

**Rapporteur : Denis ROYCOURT**

Par délibération en date du 5 décembre 2013, la Ville, autorité concédante, a attribué la Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain de la ville pour une durée de 24 ans à la société Coriance, pour exécution à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Par avenant n°1, pris par délibération n° 2014-140, la société Auxev, société d'exploitation dédiée, s'est substituée à la société Coriance.

Par avenant n°2, deux modifications tarifaires ont été réalisées :

- répercussion dès le 1<sup>er</sup> septembre 2015 de l'accompagnement financier de 3 322 670 € de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) dans le cadre du fonds chaleur dans le terme R24 des formules tarifaires applicables aux abonnés afin de faire bénéficier les usagers de l'aide financière obtenue ;
- modification de la redevance annuelle d'occupation du domaine public de la chaufferie bois liée à la mise à disposition d'une parcelle plus grande pour installer le bassin de rétention d'eaux pluviales.

Par avenant n°3, deux modifications tarifaires sur le prix de vente de la chaleur ont été réalisées :

- actualisation des formules d'indexation du bordereau de prix ainsi que des termes R21 et R23 suite à des suppressions ou modifications d'indices par l'INSEE ;
- modification du R1gaz suite au passage obligatoire sur le marché dérégulé du gaz pour les consommations annuelles supérieures à 30 MWh.

## VILLE D'AUXERRE (YONNE)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019

---

L'avenant n°4 annexé à la présente délibération vient permettre les éléments suivants :

1/ une mise en service de la cogénération en mode « continu » 3 mois par an, et non plus en mode « dispatching », à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019. De plus, la cogénération pourra fonctionner un à deux mois supplémentaires après autorisation de la Ville. Cette modification vient impacter le taux d'énergie renouvelables du réseau de chaleur, provisoirement, passant de 82 % à 70 % minimum. Ce taux de 70 % minimum augmentera de nouveau :

- une fois les extensions restantes à faire sur le périmètre initial de la DSP terminées,
- et une fois que le projet d'extension en cours de réflexion par le concessionnaire sera terminé, puisqu'il ajoutera une production de biomasse sur le réseau afin de retrouver le taux initialement envisagé.

L'Annexe 25-6 du contrat de DSP est modifiée par l'ajout du chapitre 4.3. Voir Annexe à la présente Délibération.

2/ développer le réseau de chaleur au-delà du périmètre, défini à l'article 8.1 du contrat, par une modification du périmètre prévu initialement afin de raccorder les sites suivants au réseau de chaleur :

- le 89
- l'Agence Domanys
- les bureaux du Conseil Départemental situés avenue du 4<sup>ème</sup> RI
- le collège Denfert Rochereau

L'article 36.1 du décret 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession, stipule que sur les modifications qu'il est possible d'apporter au contrat de concession «Lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ont été prévues dans les documents contractuels initiaux », celles-ci peuvent être apportées.

L'article 9 de la DSP prévoit que «L'Autorité Concédante, lorsque les considérations techniques ou économiques le justifient, a la faculté d'inclure ou d'exclure, dans le périmètre du service concédé, après consultation du Concessionnaire, toute partie de son territoire déjà urbanisé ou faisant l'objet d'une opération nouvelle d'urbanisme ou de construction non prévue à l'origine du contrat. »

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

L'extension de périmètre proposée vérifie bien ces conditions puisque :

- économiquement, l'extension du périmètre de DSP n'entraîne pas d'augmentation du prix de la chaleur,
- techniquement, l'extension permet de remplacer certains besoins manquants et permettront de mieux valoriser les installations biomasse.

Le périmètre de l'Annexe 1 au contrat de DSP est ainsi modifié. Voir Annexe à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

D'accepter l'avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public du réseau de chauffage urbain de la ville d'Auxerre ;

D'autoriser le Maire à le signer.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
  - . commission des finances :
- 

**Vote du conseil municipal :**

voix pour (unanimité) : 36

voix contre :

abstention(s) :

absent(s) lors du vote : 3 Marc  
Guillemain, Rita Daubisse, Malika Ounes

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général  
des collectivités territoriales)*

Publiée le : 15/04/19

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019

## **AVENANT N°4**

# **A LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE CHALEUR**

**ENTRE**

### **LA VILLE D'AUXERRE**

Ayant son siège en Mairie d'Auxerre, 14, place de l'Hôtel de Ville à Auxerre (89000),

Représentée par Monsieur le Maire, Guy FERREZ, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2014,

Désignée ci-après par « **La Collectivité** » ou par « **L'Autorité Concédante** »,

**DE PREMIERE PART,**

**ET :**

### **AUXERRE ENERGIE VERTE - AUXEV**

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros, ayant son siège social 1, boulevard de Montois à Auxerre (89000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre sous le n° 800 507 816,

Représentée par Monsieur Sébastien MILORIAUX, Président, dûment habilité aux fins des présentes,

Désignée ci-après par « **AUXEV** » ou par « **Le Concessionnaire** »,

**DE SECONDE PART,**

Les soussignées ci-après conjointement désignées « **Les Parties** »,

**IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Par une délibération en date du 5 décembre 2013, la Collectivité a attribué à la société Coriance le contrat de délégation de service public du réseau de chaleur de la ville d'Auxerre (ci-après « le Contrat »), pour une durée de 24 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Plusieurs événements étant survenus au cours de l'exécution de la délégation, il a été nécessaire d'adapter ou de compléter certains articles du Contrat par trois avenants successifs :

- Un avenant n°1, signé en date du 30 juin 2014 et notifié au contrôle de légalité en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014, a principalement eu pour objet de substituer la société AUXEV, entité dédiée au service public de chauffage urbain de la ville d'Auxerre, à la société Coriance, conformément aux dispositions de l'article 5.2 du Contrat.
- Un avenant n°2, signé le 2 juin 2016 et notifié au contrôle de légalité en date du 25 juillet 2016, a permis d'intégrer le montant des subventions obtenues par le Concessionnaire dans la formule tarifaire du terme R2 du Contrat et de définir les modalités de mise à disposition au profit du Concessionnaire d'une parcelle de terrain permettant l'implantation d'un bassin de rétention d'eaux pluviales, dans le cadre de la réalisation de la chaufferie biomasse prévue au Contrat.
- Un avenant n°3, signé le 4 juillet 2018 et notifié au contrôle de légalité en date du 28 juin 2018, a autorisé l'actualisation des indices utilisés dans les formules de révision récemment supprimés ou substitués, avec la mise à jour corrélative du règlement de service, ce dernier intégrant également des dispositions prenant en compte de récentes évolutions réglementaires applicables au Concessionnaire dans ses relations avec les abonnés.

Depuis lors, pour tenir compte d'un assouplissement dans la réglementation relative aux modes de fonctionnement des installations de cogénération, les Parties ont souhaité saisir l'opportunité d'intégrer au Contrat une plus grande flexibilité dans la gestion des différentes sources d'énergies alimentant le réseau de chaleur d'Auxerre, en ouvrant au Concessionnaire la possibilité, pendant la période hivernale, d'alterner d'un mois à l'autre le mode de fonctionnement (« dispatchable » ou « continu ») de l'unité de cogénération.

En outre, conformément aux dispositions prévues à l'article 9 du Contrat, et au vu des analyses techniques et économiques présentées par le Concessionnaire, l'Autorité Concédante a décidé d'inclure dans le périmètre du service concédé, une partie de son territoire déjà urbanisé, de façon à contribuer au développement du réseau de chauffage urbain délégué au Concessionnaire, hors du périmètre convenu initialement en annexe 1 au Contrat.

C'est dans ces conditions que les Parties ont convenu du présent avenant n°4 au Contrat.

**IL A EN CONSEQUENCE ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant au Contrat a pour objet, d'une part d'apporter des précisions sur le mode de fonctionnement de l'installation de cogénération alimentant le réseau de chaleur et, d'autre part d'étendre le périmètre de la concession initialement prévu au Contrat.

## **ARTICLE 2 - ADAPTATION DU MODE DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION DE COGENERATION**

Pour tenir compte de la possibilité ouverte par l'article 4 de l'arrêté du 11 octobre 2013 modifiant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations de cogénération, les Parties ont souhaité assouplir le mode de fonctionnement de l'installation de cogénération alimentant le réseau de chaleur, en conformité avec l'article 36-5° du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession.

**2.1** - En conséquence, les dispositions du dernier alinéa de l'article 50.1 - Choix des combustibles du Contrat, sont remplacées par les dispositions suivantes :

« [...] Les caractéristiques des installations sont les suivantes :

- une chaufferie biomasse centralisée,
- une centrale de cogénération gaz,
- une chaufferie gaz centralisée en appoint et secours. »

**2.2** - Par ailleurs, à l'annexe 25-6 - Descriptif technique chaufferie gaz d'appoint secours / cogénération gaz du Contrat, il est inséré l'article 4.3 suivant, à la suite des dispositions de l'article 4.2:

« 4.3. Mode de fonctionnement de la cogénération

*A compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, le Concessionnaire aura la possibilité de faire fonctionner l'installation de cogénération en mode « continu » pour une période pouvant aller jusqu'à trois (3) mois sur une année calendaire (hors appels EDF), conformément à la possibilité offerte par l'arrêté du 11 octobre 2013 modifiant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations de cogénération. Il pourra toutefois, sous réserve d'obtenir une autorisation écrite du Délégué, faire fonctionner l'installation de cogénération un ou deux mois supplémentaires.*

*Il est entendu que cette modification du mode de fonctionnement pourra impacter provisoirement le taux d'ENR du réseau prévu au contrat de délégation, sachant que le Concessionnaire est tenu de conserver un taux d'ENR minimum de 70% et qu'à défaut, il sera fait application des pénalités prévues à l'article 83.2.4 du contrat de concession. »*

## **ARTICLE 3 -MODIFICATION DU PERIMETRE CONCEDE**

Dans le respect des dispositions prévues à l'article 9 du Contrat, et au vu des analyses techniques et économiques présentées par le Concessionnaire, l'Autorité Concédante a décidé d'inclure dans le périmètre du service concédé, une partie de son territoire déjà urbanisé, de façon à permettre au Concessionnaire de développer le réseau de chaleur au-delà du périmètre prévu initialement.

En effet, l'article 36.1 du décret 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession, stipule que sur les modifications qu'il est possible d'apporter au contrat de concession «Lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ont été prévues dans les documents contractuels initiaux », celles-ci peuvent être apportées.

L'article 9 de la DSP prévoit que «L'Autorité Concédante, lorsque les considérations techniques ou économiques le justifient, a la faculté d'inclure ou d'exclure, dans le périmètre du service concédé, après consultation du Concessionnaire, toute partie de son territoire déjà urbanisé ou faisant l'objet d'une opération nouvelle d'urbanisme ou de construction non prévue à l'origine du contrat. »

L'extension de périmètre à 4 sites (le 89, l'Agence Domanys, les bureaux du Conseil Départemental situés avenue du 4<sup>ème</sup> RI et le collège Denfert Rochereau) vérifie bien ces conditions puisque :

- économiquement, l'extension du périmètre de DSP n'entraîne pas d'augmentation du prix de la chaleur,
- techniquement, l'extension permet de remplacer certains besoins manquants et permettront de mieux valoriser les installations biomasse.

En conséquence, le périmètre du service de production et de distribution d'énergie calorifique défini à l'article 8.1 du Contrat et repris sur le plan joint en annexe n°1 au Contrat est mis à jour, en conformité avec l'article 36-1° du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession.

L'annexe n°1 jointe au présent avenant se substitue à l'annexe n°1 du Contrat initial.

#### **ARTICLE 4 - PRISE D'EFFET DE L'AVENANT**

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification au Concessionnaire, après signature par les Parties et transmission au contrôle de légalité.

#### **ARTICLE 5 - CLAUSE D'EXECUTION**

Toutes les clauses et conditions du Contrat et de ses avenants n°1 à n°3 non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

## ARTICLE 6 - DOCUMENTS ANNEXES

L'article 95 du Contrat – Documents annexés au Contrat, est modifié par la mise à jour des deux annexes suivantes, jointes au présent avenant et qui annulent et remplacent les annexes jointes au Contrat initial :

- 1- Annexe 1 : Plan du périmètre de concession (mis à jour 2019)
- 2- Annexe 25-6 : Descriptif technique chaufferie gaz d'appoint secours/ cogénération gaz

Fait à Auxerre, le 2019

En trois exemplaires originaux, comportant chacun 2 annexes,  
dont un pour chacune des Parties et un pour le contrôle de légalité.

Pour AUXEV

Pour la Collectivité

Sébastien MILORIAUX

Guy FERREZ

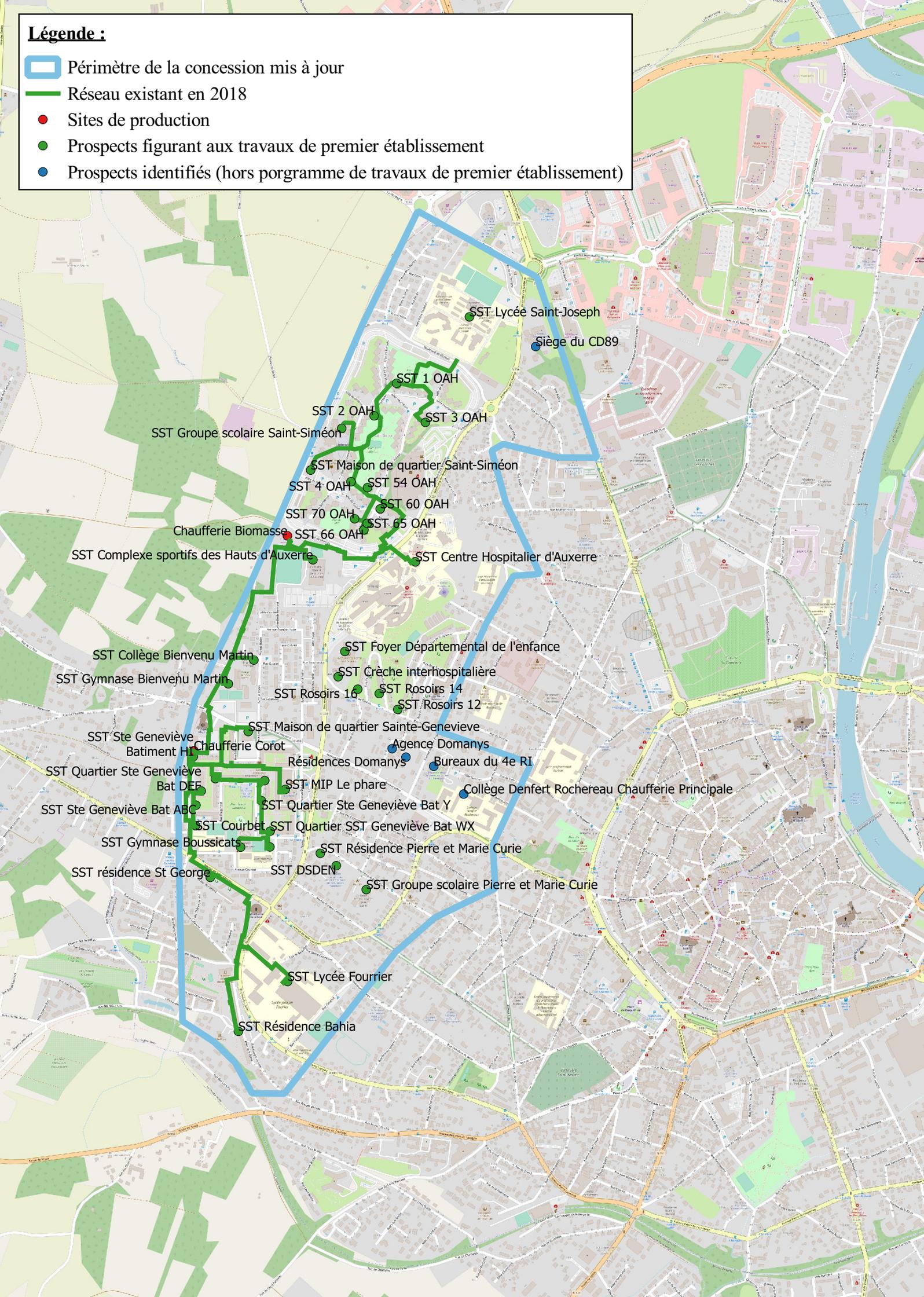


## **Avenant n°4 – Annexe 1**

# **Plan du périmètre de concession (mis à jour 2019)**

## Légende :

-  Périmètre de la concession mis à jour
-  Réseau existant en 2018
-  Sites de production
-  Prospects figurant aux travaux de premier établissement
-  Prospects identifiés (hors programme de travaux de premier établissement)





## **Avenant n°4 – Annexe 25-6**

# **Descriptif technique Chaufferie gaz d'appoint secours Cogénération gaz**

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Générateurs d'eau chaude GN/FOD .....</b>	<b>3</b>
2.1	Descriptif du générateur .....	4
2.2	Brûleurs « Bas-Nox » .....	5
2.3	Ventilateur d'air comburant séparé du brûleur.....	5
2.4	Robinetterie et dispositifs réglementaires de sécurité et d'alarme .....	5
2.5	Equipement électrique .....	6
2.6	Régulation de combustion .....	6
2.6.1	Charge générateur.....	6
2.6.2	Optimisation de la combustion .....	6
2.6.3	Régulation en cascade.....	7
2.7	Structure support, plates-formes, escaliers et échelles	7
2.8	Cheminées.....	8
2.9	Emissions atmosphériques .....	8
2.10	Niveaux sonores .....	8
<b>3</b>	<b>Courants faibles.....</b>	<b>9</b>
3.1	Téléphone.....	9
3.2	Contrôle d'accès .....	9
3.3	Contrôle-commande .....	9
3.4	Câblage.....	10
3.5	Instrumentation en ligne .....	11
3.5.1	Mesure de pression.....	11
3.5.2	Mesure de niveau .....	11
3.6	Mesure de débit .....	11
3.6.1	Mesure de température.....	11
3.7	Armoires automates.....	12
<b>4</b>	<b>Moteurs de cogénération.....</b>	<b>13</b>
4.1	Contexte.....	13
4.2	Travaux de réfection .....	14

## 1

### Préambule

La chaufferie d'appoint-secours gaz existante, située Place Corot au cœur du quartier St Geneviève, est constituée de 3 générateurs de 5,5 ; 4,5 et 8,0 MW.

Seront mises en place 2 chaudières gaz/fioul neuves de puissance thermique adaptée au mode de fonctionnement avec chaufferie bois.

L'utilisation du fioul domestique sera pérennisée en écrêtage du contrat gaz : sa place dans le mix énergétique global sera cependant très faible.

Le projet industriel intègre également la mise en place d'un système complet de GTC avec supervision qui est indispensable pour assurer une gestion optimisée des installations et une bonne qualité de service, ainsi qu'une régulation en cascade des chaudières gaz/fioul.

## 2

### Générateurs d'eau chaude GN/FOD

Les générateurs retenus sont des générateurs d'eau chaude à tubes de fumées, d'une puissance unitaire de **7,4 MW et 3,5 MW utiles**, et équipés de brûleurs mixtes fonctionnant au gaz naturel et au fioul domestique.

Chaque générateur est dimensionné pour produire de l'eau chaude à 95°C

La pression maximale de service des générateurs est de 6 bars.

Le rendement sur PCI à 100 % de la charge est de **91,0%**.

**La chaufferie Sainte Geneviève aura une puissance installée inférieure à 20 MW PCI, et restera soumise au régime ICP 2910- Déclaration.**

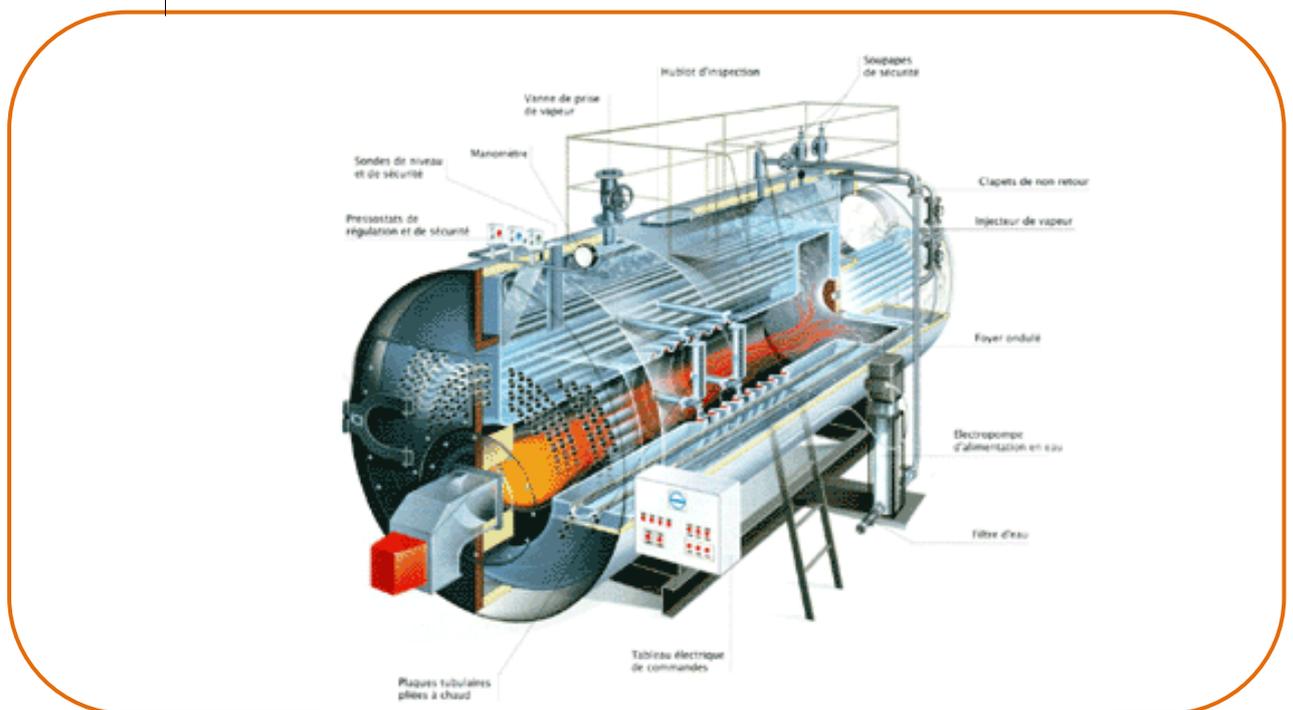
Les brûleurs respecteront les limites de valeurs d'émission de l'arrêté du 25 juillet 1997 et son projet d'arrêté (voir paragraphe 2.9)

## 2.1 Descriptif du générateur

Les générateurs seront de type à 3 parcours, de marque VEISSMANN, GUILLOT, ou équivalent.

Chaque générateur est constitué par :

- le générateur d'eau chaude proprement dit, à trois parcours,
- le foyer avec le brûleur en façade et sa panoplie gaz,
- le groupe ventilateur de soufflage d'air comburant avec son silencieux,
- une pompe de recirculation avec sa régulation,
- les robinetteries et dispositifs réglementaires de sécurité et d'alarme,
- l'équipement électrique,
- le système de contrôle commande de l'ensemble et l'instrumentation associée,
- le carneau arrière et sa gaine de ventilation vers la cheminée auto stable,
- un analyseur d'O<sub>2</sub>, CO, NO<sub>x</sub> et poussières avec prise de mesure sur la plate-forme de la cheminée,
- les passerelles, escaliers et échelles.



## 2.2 Brûleurs « Bas-Nox »

Chaque chaudière sera équipée d'un **brûleur mixte** de marque WEISHAUPT ou équivalent à air soufflé, au **gaz naturel et fioul domestique**, dont les caractéristiques seront adaptées à la chaudière qu'il dessert.

Les brûleurs seront automatiques et modulants, à faibles émissions de NOx (« Bas Nox »), et seront livrés avec les équipements suivants :

- Groupe moto-ventilateur
- Kit de télégestion
- Armoire de commande

## 2.3 Ventilateur d'air comburant séparé du brûleur

La chaudière est équipée d'un ventilateur de soufflage entraîné par un moteur électrique. Le ventilateur délivre l'air nécessaire à la combustion sous une pression suffisante pour vaincre la résistance de la chaudière et de ses équipements. La vitesse du moteur est de 3 000 tr/mn.

## 2.4 Robinetterie et dispositifs réglementaires de sécurité et d'alarme

Le matériel suivant sera installé :

- un manomètre indicateur à cadran,
- un thermomètre indicateur à cadran,
- une vanne de vidange.

La sécurité excès de température est assurée par une sonde PT 100 reliée à un indicateur avec relais à seuil. La sécurité de manque de circulation est assurée par un transmetteur de pression différentiel associé à un diaphragme de mesure et relié à un indicateur avec relais à seuil.

## 2.5 Equipement électrique

Le coffret de puissance et de commande, conforme à la norme NFC 15 100 et installé sur le châssis du générateur et comprend :

- un interrupteur général,
- un transformateur d'isolement,
- le relais programmeur,
- les relais d'automatisme,
- les contacteurs disjoncteurs avec la protection thermique des moteurs,
- les coupes circuits et les fusibles pour la force motrice et l'automatisme,
- les boutons poussoir et témoins lumineux,
- un témoin sonore.

## 2.6 Régulation de combustion

Le système de régulation comprend deux boucles :

- la charge du générateur,
- l'optimisation de la combustion.

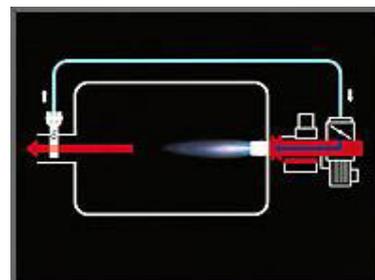
### 2.6.1 Charge générateur

Il s'agit d'une boucle ouverte dans laquelle la mesure est la température départ et la consigne la température souhaitée. La consigne peut être interne (réglage par l'opérateur) ou externe (issue d'un autre dispositif par exemple fonction de la température extérieure). Le signal de sortie agit directement sur la puissance brûleur.

### 2.6.2 Optimisation de la combustion

Cette boucle permet d'ajuster l'excès d'air en fonction des variations de PCI de gaz ou de la température d'air comburant.

Il s'agit d'une boucle ouverte dans laquelle la mesure est la teneur en oxygène dans les fumées et la consigne la teneur en oxygène. Le signal de consigne est fonction de la charge car l'excès d'air varie en fonction de l'allure du brûleur.



### 2.6.3

## Régulation en cascade

Cette cascade pilotera les pompes de recyclage des générateurs et leur électrovanne d'isolement / régulation.

Le principe de fonctionnement est le suivant :

- une des chaudières est irriguée en permanence,
- la mise en route de la seconde chaudière est commandée en fonction des besoins, par action en tout ou rien sur la pompe correspondante,
- un commutateur permet d'inverser l'ordre de priorité de fonctionnement des générateurs,
- l'arrêt d'une pompe de recyclage implique la mise hors tension du brûleur correspondant,
- la panne d'une pompe ou d'un brûleur entraîne automatiquement le basculement sur une autre chaudière avec déclenchement d'une alarme.

Cette cascade sera télé-surveillée par le système de G.T.C. de l'ensemble du site.

Pour réaliser les boucles de régulation, la fourniture des matériels suivants est prévue :

- un régulateur multi-boucles ou plusieurs régulateurs mono boucle,
- un capteur de température départ chaudière type PT 100 avec convertisseur 4-20 mA dans la tête,
- un analyseur d'oxygène FUJI ou équivalent.

## 2.7

## Structure support, plates-formes, escaliers et échelles

Chaque chaudière est équipée de toutes les plates-formes, escaliers et échelles nécessaires pour la conduite et la maintenance.

Toutes les plates-formes de conduite seront accessibles par escalier et comporteront une échelle de fuite. Les plates-formes de maintenance seulement seront accessibles par échelle.

Les platelages de plates-formes et les marches d'escaliers seront en acier galvanisé à chaud.

## 2.8 Cheminées

La cheminée existante ainsi que les carneaux de fumée cheminant sous voirie seront réutilisés.

## 2.9 Emissions atmosphériques

La combustion de l'ensemble chaudière/brûleur doit assurer une combustion propre avec de faibles émissions de polluants dont les valeurs réglementaires (Arrêté du 25 juillet 1997 et son projet de modification connu au 03/2013) sont les suivantes (à 3% d'O<sub>2</sub> sur sec) :

Chaufferie gaz naturel (à 3% d'O<sub>2</sub>) :

Poussières	mg/Nm <sup>3</sup>	5
SO <sub>2</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	35
NOX	mg/Nm <sup>3</sup>	100

Chaufferie fioul domestique (à 3% d'O<sub>2</sub>) :

Poussières	mg/Nm <sup>3</sup>	50
SO <sub>2</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	170
NOX	mg/Nm <sup>3</sup>	150

## 2.10 Niveaux sonores

Le niveau sonore admissible suivra les indications de l'article 8 – Bruit et Vibration de l'arrêté du 25 juillet 1997 (modifié par l'arrêté du 10 août 1998 et le 15 août 2000) relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à Déclaration sous la rubrique n° 2910 : Combustion.

## 3 Courants faibles

### 3.1 Téléphone

L'installation téléphonique comprend outre les postes téléphoniques installés dans les locaux techniques les équipements suivants :

- télé-relevage de la production et de la consommation de l'énergie électrique
- télé-relevage de la consommation gaz
- renvoi des systèmes de surveillance

### 3.2 Contrôle d'accès

Les accès à la centrale de production et aux locaux techniques attenants sont sécurisés par un contrôle d'accès.

Le contrôle d'accès est composé de :

- lecteur de badges à chaque accès extérieur de la centrale (associé à une autorisation d'ouverture de porte) à l'exception du local HTA (accès conforme aux exigences de la norme NFC 13.100),
- lecteur de badges à l'entrée de chacun des accès des locaux techniques (associé à une autorisation d'ouverture de porte),
- contacts de feuillure aux accès ci dessus mentionnés ainsi que sur chacun des ouvrants vers l'extérieur,
- de radars (5) à l'intérieur de la centrale, et dans les locaux techniques (3) afin de détecter des mouvements.

Une centrale de contrôle assure le regroupement des informations, le stockage et la signalisation à distance.

### 3.3 Contrôle-commande

Le système de contrôle-commande a pour fonctions principales :

- la centralisation en salle de contrôle des commandes d'exploitation des équipements de process,
- la centralisation en salle de contrôle des interfaces hommes/machines,
- la supervision en salle de contrôle de toutes les packages permettant à un opérateur d'avoir une vision instantanée et générale des différents équipements,
- l'automatisation des fonctions de gestion et suivi des installations.

Le système de contrôle-commande de l'installation est composé :

- d'un automate centralisateur ayant les fonctions de :
  - contrôle des installations « package » tel que chaudière, etc., par l'intermédiaire d'un réseau fédérateur (réseau de terrain, profibus, ou équivalent)
  - contrôle et commande des autres équipements (pompes, aéro-refroidisseurs, etc.).
- d'un superviseur assurant les fonctions de commande et suivi de l'installation
- des alarmes regroupées (urgente, non urgente, pour info, etc.)

Ces informations pourront être traitées, soit en « câblé », soit via un réseau de communication automate.

Les équipements suivants font partie de la fourniture :

- les capteurs et actionneurs (vanne de régulation) installés en dehors des packages fournisseurs (tels que chaudière, compresseurs, etc.)
- le câblage vers les entrées sorties de l'automate utilités
- l'automate y compris les outils de programmation
- le réseau vers la supervision
- la supervision constituée d'un poste de conduite et supervision
- une imprimante reliée au poste de supervision

## 3.4 Câblage

On distingue 4 types de liaisons comme suit :

- les alimentations 220 V
- les liaisons de télécommande et télésignalisation
- les liaisons de mesures et contrôle (transmission de signaux analogique - 4/20 mA de préférence - ou de bas niveau)
- les liaisons informatiques (réseaux, fibres optiques, etc.)

Les liaisons des deux premières catégories pourront cheminer dans le même « chemin de câbles ». Il est utilisé des câbles de la série U1000 RO2V ou équivalent.

Les liaisons des deux autres catégories pourront cheminer dans le même « chemin de câbles ». Il est utilisé des câbles en cuivre massif associés par paires (avec blindage paire par paire) pour les câbles de la troisième catégorie, pour la quatrième on utilise un câble adapté aux signaux transmis (fibre optique, catégorie 5, etc.).

## 3.5 Instrumentation en ligne

### 3.5.1 Mesure de pression

L'échelle est choisie pour que la pression nominale se situe entre 50 % et 70 % de l'étendue de mesure. Les pressostats sont équipés de contacts inverseurs. Le seuil est réglable de 0 à 100 % de l'échelle. Les transmetteurs comportent un ajustement d'échelle et un dispositif d'ajustement du zéro. Le signal de sortie est 4-20 mA (2 fils).

### 3.5.2 Mesure de niveau

Les indicateurs de niveau à glace ne sont utilisés que pour des mesures locales (eau, huile, etc.).

Les contacts de niveau sont équipés de contacts inverseurs. Le seuil est réglable.

## 3.6 Mesure de débit

La détermination, le calcul et l'installation des organes déprimogènes sont faits en accord avec les normes NF X 10 102 et 104.

Les débitmètres électromagnétiques sont utilisés pour des mesures de débit avec rangeabilité importante.

### 3.6.1 Mesure de température

L'échelle est choisie pour que la température normale de fonctionnement se situe entre 50 % et 75 % de l'étendue d'échelle. Les PT 100 sont du type 3 fils.

Les transmetteurs sont choisis pour que la température normale de fonctionnement se situe entre 50 % et 75 % de l'étendue d'échelle. Toutes les mesures sont converties, le convertisseur est installé au plus près des sondes dans une boîte de jonction.

## 3.7

### Armoires automatés

Les automatés sont intégrés en armoire métallique standard avec accès avant et arrière.

Le découpage en rack et l'affectation des entrées-sorties sont effectués en tenant compte de l'organisation de l'installation.

Les entrées-sorties sont isolées galvaniquement.

Les cartes peuvent être retirées à tout moment du rack sans générer de perturbation dans le traitement de l'unité centrale.

Le raccordement des capteurs et actionneurs sur les automatés se fait par l'intermédiaire de borniers « image » situés dans les armoires entrées-sorties automate.

Le principe est le suivant :

- un bornier est réservé pour le raccordement des câbles issus du site. La disposition de ces bornes est l'image des câbles multi,
- un bornier est réservé aux raccordements des cartes entrées et sorties automate. La disposition de ces bornes est à l'image des cartes,
- un jartissage assure les liaisons entre les deux borniers.

## 4 Moteurs de cogénération

### 4.1 Contexte

La centrale de cogénération existante est constituée de 3 moteurs à gaz CAT de 1999 aux caractéristiques unitaires suivantes :

- Modèle : 3516 G
- Puissance électrique : 1 005 kWé
- Puissance thermique : 1 233 kWth
- Puissance gaz entrante : 2 707 kWPCI

Cette cogénération est surdimensionnée par rapport aux besoins actuels du réseau ; et son fonctionnement continu selon un contrat d'obligation d'achat EDF type C01-R est incompatible avec l'objectif d'un taux d'EnR de 80,0%.

**Cependant, la rénovation de la centrale de cogénération existante pour un fonctionnement en mode dispatchable (fonctionnement à la demande d'EDF) permet d'optimiser les tarifs, tout permettant d'atteindre l'objectif d'un taux d'EnR supérieur à 80%.**

Le contrat d'achat précédent étant arrivé à son terme en mars 2012 ; la cogénération a été déclassée par le Délégué sortant ; et la chaufferie centrale Sainte Geneviève est passée du régime ICPE de l'Autorisation, à celui de la Déclaration (puissance totale installée inférieure à 20,0 MWPCI).

Ce passage au régime de Déclaration est bénéfique pour la délégation (plus de gestion quotas de CO2 ni de TGAP) : **nous maintenons ce régime déclaratif en limitant la puissance installée sur le site de Sainte Geneviève à 20,0 MWPCI.**

**Notre offre intègre donc la rénovation à l'identique des 3 moteurs de la centrale de cogénération existante dès 2014, pour un fonctionnement pendant 12 ans.**

Le fournisseur de la cogénération (ENERIA), que nous avons contacté, propose une rénovation avec les nouvelles performances suivantes :

- Modèle (x3) : **G3516 A**
- Puissance électrique net HTA centrale : **3 000 kWé**
- Puissance thermique garantie centrale : **3 720 kWth**
- Consommation totale gaz garantie centrale : **8 460 kWPCI**
- Rendement électrique : **35,5%**
- Rendement thermique : **44,0%**

## 4.2 Travaux de réfection

La rénovation de l'unité de cogénération sera effectuée par la société ENERIA.

Les travaux de rénovation de la centrale de cogénération seront réalisés en vertu de l'Arrêté du 14 décembre 2006 relatif « à la rénovation des installations de cogénération d'électricité et de chaleur telles que visées à l'article 3 du décret n°2000-1196 du 6 décembre 2000 ».

Ce texte formalise les dispositions à adopter par un cogénérateur pour lui permettre de bénéficier d'un contrat avec obligation d'achat avec EDF C01-RENOV qui permet le fonctionnement en mode dispatchable.

Une installation rénovée peut être réputée mise en service pour la première fois à condition que le cumul des investissements réalisés soit d'au moins de 350 €HT/kWé, en date de valeur décembre 2006.

Ce niveau d'investissement minimal à réaliser, actualisé à juin 2013, est égal à **410 €HT/kWé**.

La souscription d'un tel contrat impose d'engager les démarches suivantes :

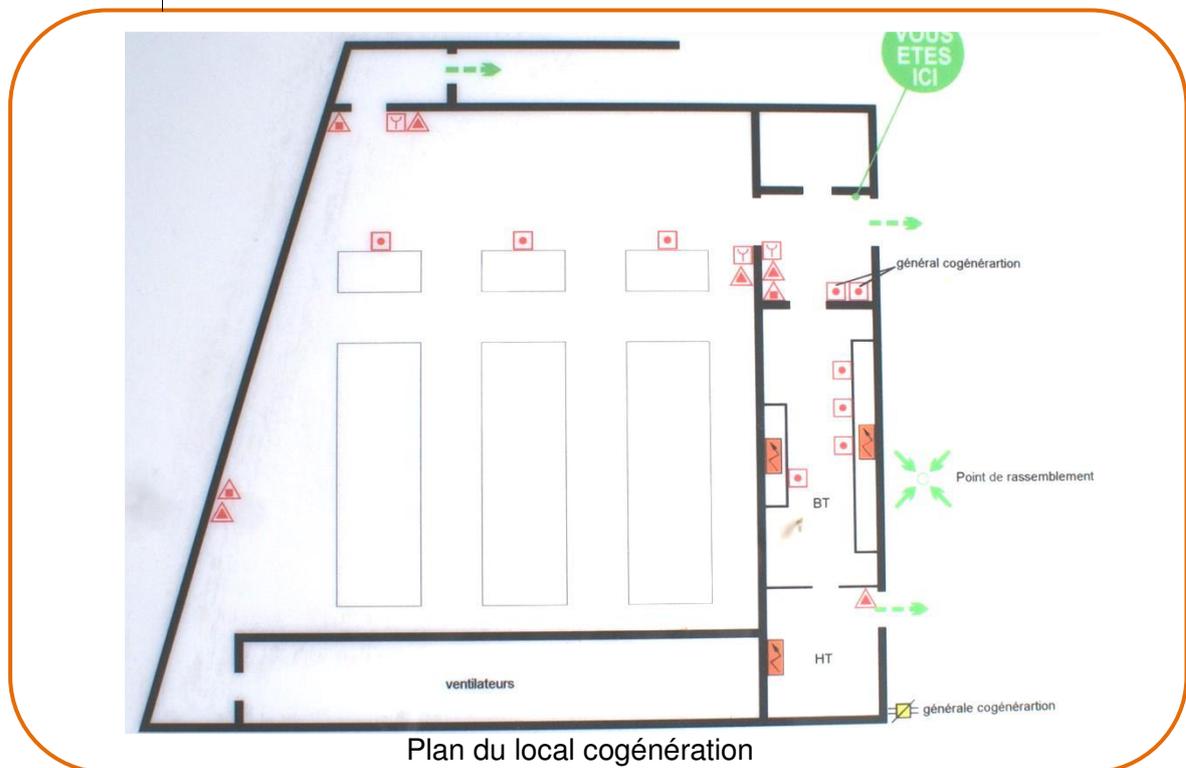
- déclaration au titre des installations classées auprès de la DREAL,
- déclaration d'une installation de production d'électricité auprès de la DGEC,
- demande de raccordement auprès d'ERDF,
- demande de certificat ouvrant droit à obligation d'achat auprès de la DREAL,
- demande de contrat d'achat auprès d'EDF Branche Energie.

Ces démarches seront engagées dès la prise de service.

Les travaux de rénovation de la centrale de cogénération, pour lesquels Coriance sera Maître d'Ouvrage, se dérouleront durant tout l'été 2014 et s'achèveront **au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2014**.

Les travaux engagés sont les suivants :

- Vidange des circuits et retraitement
- Démontage électrique et mécanique
- Manutention des groupes
- Transport des groupes dans nos ateliers
- Rénovation des groupes électrogènes
- Remplacement des silencieux d'échappement
- Remplacement de la chaudière de récupération
- Mise en place d'un déshuileur neuf par moteur
- Remplacement des automates
- Fourniture d'un coffre DEIE et d'un coffret Ep
- Remplacement des coffrets moteurs
- Fourniture de batteries de démarrage neuves
- Nettoyage des échangeurs à plaques
- Nettoyage des extracteurs d'air
- Transport retour des groupes
- Manutention, tuyautage et câblages électriques
- Calorifuge de l'échappement
- Mise en service de la centrale
- Prestations HTA (rénovation transformateurs)
- Remplacement de compteurs gaz
- Modification Détection Gaz / Détection Incendie
- Mise en conformité (rétention local, acoustique...)



Plan du local cogénération

## 4.3 Mode de fonctionnement de la cogénération

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, le Concessionnaire aura la possibilité de faire fonctionner l'installation de cogénération en mode « continu » pour une période pouvant aller jusqu'à trois (3) mois sur une année calendaire, conformément à la possibilité offerte par l'arrêté du 11 octobre 2013 modifiant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations de cogénération. Il pourra toutefois, sous réserve d'obtenir une autorisation écrite du Délégué, faire fonctionner l'installation de cogénération un ou deux mois supplémentaires.

Afin de pallier le défaut temporaire de sécurisation de l'approvisionnement de chaleur du réseau, le Concessionnaire est autorisé de modifier le mode de fonctionnement de la cogénération. Il est entendu que cette modification du mode de fonctionnement pourra impacter provisoirement le taux d'ENR du réseau prévu au contrat de délégation, sachant que le Concessionnaire est tenu de conserver un taux d'ENR minimum de 70% et qu'à défaut, il sera fait application des pénalités prévues à l'article 83.2.4 du contrat de concession.

**N°2019 - 031 – Rapport égalité hommes-femmes**

**Rapporteur : Jean-Paul SOURY**

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a adopté plusieurs mesures visant à mettre en œuvre le principe de parité consacré dans la Constitution française.

Ainsi, les collectivités territoriales et leurs établissements publics de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, doivent désormais, par l'intermédiaire de leur exécutif, présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances :

---

**Vote du conseil municipal :**

voix pour (unanimité) :

voix contre :

abstention(s) :

absent(s) lors du vote :

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 15/04/19

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019

# **ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES**

**RAPPORT PRÉALABLE AU BUDGET 2019  
LOI DU 4 AOÛT 2014**

## **PLAN**

**I) La politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

**A) Caractéristiques démographiques**

**B) Emploi**

**C) Déroulement de carrière**

**D) Temps de travail**

**E) Formations**

**F) Rémunération**

**II) Les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes telles que définies à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 4 août 2014**

**A) En matière d'action sociale**

**B) A travers la commande publique**

# I) LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DE LA COMMUNE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

## A) Les caractéristiques démographiques

Le rapport est basé sur les effectifs permanents au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, la Ville d'Auxerre compte :

- **737 agents permanents** (stagiaires, titulaires, contractuels)
  - \* 689 agents stagiaires et titulaires dont 3 agents sur emplois fonctionnels de direction
  - \* 48 agents non titulaires sur emplois permanents
  
- **229 agents non titulaires sur emplois non permanents :**
  - \* 3 collaborateurs de cabinet ;
  - \* 226 agents horaires non titulaires.
  
- **11 emplois d'insertion**

### 1. Taux de féminisation

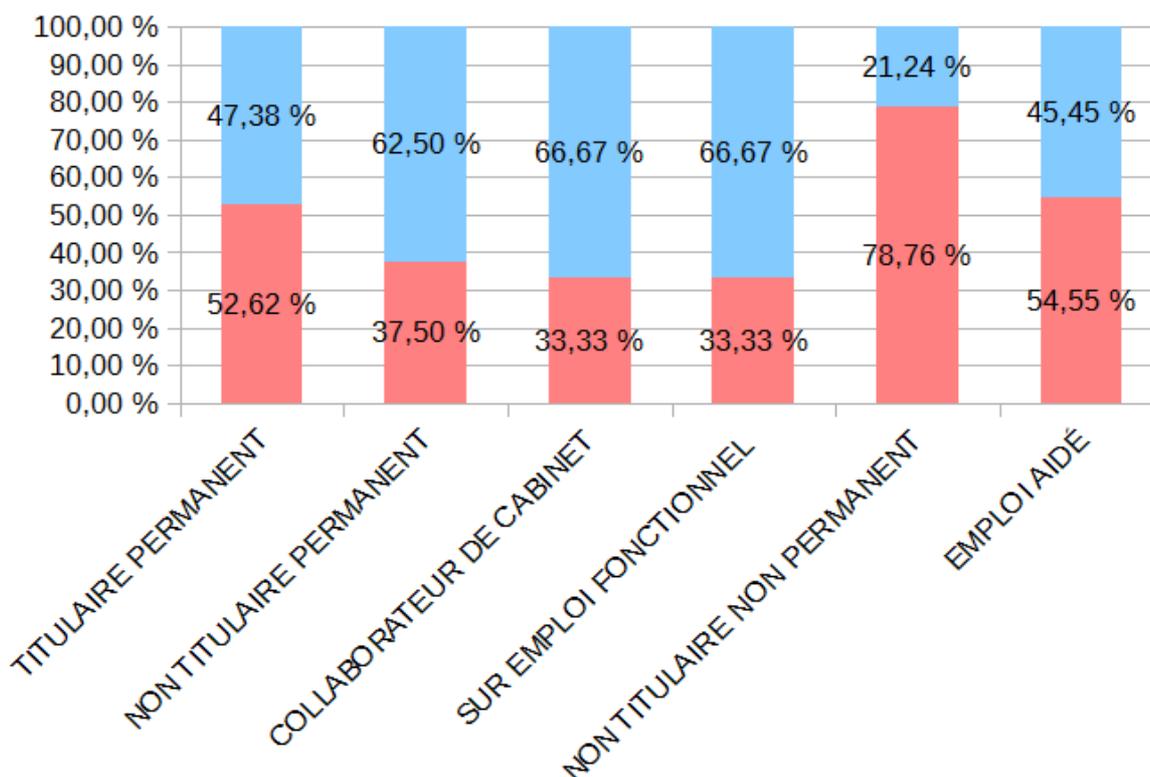
A la Ville d'Auxerre, le taux de féminisation pour l'ensemble des agents permanents est stable depuis 2013. Il s'élève en 2017 à 52,62 %.

Ce taux est de 58% pour l'ensemble des agents permanents et non permanent.

En 2015, dans la fonction publique territoriale le taux de féminisation des titulaires est de 61 %.

### ➤ RÉPARTITION PAR STATUT ET PAR GENRE DES EFFECTIFS AU 31/12/2017

STATUT	GENRE				TOTAL
	FEMME	PART (%)	HOMME	PART (%)	
TITULAIRE PERMANENT	361	52,62%	325	47,38%	686
NON TITULAIRE PERMANENT	18	37,50%	30	62,50%	48
COLLABORATEUR DE CABINET	1	33,33%	2	66,67%	3
SUR EMPLOI FONCTIONNEL	1	33,33%	2	66,67%	3
NON TITULAIRE NON PERMANENT	178	78,76%	48	21,24%	226
EMPLOI AIDÉ	6	54,55%	5	45,45%	11
<b>TOTAL</b>	<b>565</b>	<b>58%</b>	<b>412</b>	<b>42%</b>	<b>977</b>



## 2.

Le personnel de la collectivité est majoritairement féminin (57,83 % contre 42,17 % tous statuts confondus). Au 31 décembre 2017, le personnel permanent est composé de 355 hommes et de 379 femmes, 2 hommes et 1 femme sur un emploi fonctionnel de direction soit 51,56 % de femmes.

### Répartition H/F selon les filières

Filières	Ville d'Auxerre	Collectivités territoriales
Activité Physique et Sportive	28,57 %	27,00 %
Administrative	83,12 %	83,00 %
Animation	73,21 %	71,00 %
Culturelle	59,14 %	62,00 %
Police Municipale	30,00 %	21,00 %
Sanitaire et Sociale	100,00 %	96,00 %
Technique	26,35 %	41,00 %

La représentation féminine au sein des différentes filières à la Ville d'Auxerre est sensiblement identique à celle de 2016. Il faut noter une très forte représentativité des femmes au sein des filières sanitaire et sociale (100 %), administrative (83,12 %), animation (73,21 %). En revanche, au sein des filières Activités Physiques et Sportives, et technique, les femmes sont sous-représentées (respectivement 28,57 % et 26,35 %).

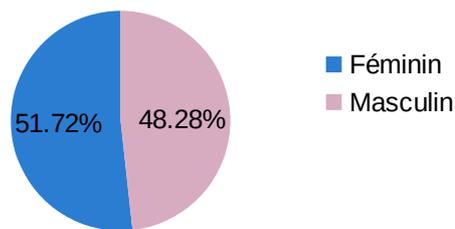
**. Répartition H/F selon la catégorie hiérarchique**

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Féminin	38	72	270	<b>380</b>
Masculin	43	62	252	<b>357</b>
Total	<b>81</b>	<b>134</b>	<b>522</b>	<b>737</b>

La parité hommes-femmes selon les catégories hiérarchiques est plutôt bien respectée à la Ville d'Auxerre.

A la Ville d'Auxerre, 46,91 % des agents de catégorie A sont des femmes. Cette part est inférieure à celle de la fonction publique territoriale puisqu'elle était de 64,00 % en 2015.

**Répartition Femmes-Hommes cat C**



53,73 % des agents de catégorie B sont des femmes, contre 63 % pour l'ensemble de la fonction publique territoriale en 2015.

51,72 % de l'effectif de catégorie C est composé de femmes. Dans la fonction publique territoriale, ce chiffre s'élève à 56 % en 2015.

#### **4. Répartition H/F selon le niveau de responsabilités**

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>	<b>% Femmes</b>	<b>% Hommes</b>
<b>DGS</b>	0	1	1	0,00%	100,00%
<b>DGA</b>	1	1	2	50,00%	50,00%
<b>Directeur</b>	5	7	12	41,67%	58,33%
<b>Responsable de service</b>	17	16	33	51,52%	48,48%
<b>Cadre spécialisé</b>	3	0	3	100,00%	0,00%
<b>Coordonnateur avec encadrement</b>	12	15	27	44,44%	55,56%
<b>Coordonnateur sans encadrement</b>	7	9	16	43,75%	56,25%
<b>Chef d'équipe encadrant moins de 5 agents</b>	4	12	16	25,00%	75,00%
<b>Chef d'équipe encadrant 5 agents ou plus</b>	5	16	21	23,81%	76,19%
<b>Total</b>	54	77	131	41,22%	58,78%

A la ville d'Auxerre, le taux de féminisation a légèrement augmenté pour les postes à responsabilité : 41,22 % de ces postes sont occupés par des femmes contre 37,6 % en 2016.

Pour les postes de direction (directeur, DGA, DGS), les femmes représentent 40 %.

Aussi, les femmes sont plus nombreuses que les hommes sur le niveau responsable de service : 51,52 % contre 48,48 %.

Par ailleurs, c'est sur les niveaux de chef d'équipe encadrant 5 agents ou moins que la part des femmes est la plus faible (25 %). A noter toutefois que ce taux est en augmentation . En effet en 2016 il ne représentait que 14,29%. Plus globalement ce pourcentage s'explique par le fait que les chefs d'équipe appartiennent majoritairement à la filière technique dans laquelle les femmes sont sous représentées.

Globalement, à la ville d'Auxerre, au regard de l'effectif global, de l'effectif par filière et par catégorie hiérarchique, la répartition hommes/femmes est équilibrée. L'analyse par niveau de responsabilité nuance ce constat et fait apparaître des disparités qui s'expliquent néanmoins par les caractéristiques propres à certaines catégorie d'encadrants.

## **B) L'emploi**

En 2017, il y a eu 26 mises en stage dont 9 qui ont concerné des femmes.

Pour 2017 il est compté 99 prises de poste dont 54 ont été obtenus par des femmes.

## C) Le déroulement de carrière

En 2017, 52 agents ont bénéficié d'un avancement de grade, d'une promotion interne ou ont été nommés sur un grade d'avancement suite à réussite à concours.

La répartition des avancements de grade et promotions internes selon le sexe pour l'année 2017 est la suivante :

	Avancement de grade	Promotion interne	Nomination suite réussite concours
Hommes	26	4	2
Femmes	19	1	0

## D) Le temps de travail

Les emplois permanents à temps complet regroupent :

- l'activité à temps plein,
- l'activité à temps partiel, lorsque l'agent, recruté sur un poste à temps plein, choisit de travailler moins, selon une quotité de travail comprise entre 50 % et 90 %.

Les emplois permanents à temps non complet regroupent les emplois créés pour une durée inférieure à la durée hebdomadaire de référence (moins de 35 heures).

A la Ville d'Auxerre, la répartition est la suivante :

### **1. Temps complet - temps non complet**

	HOMMES	FEMMES
TEMPS COMPLET	344	307
TEMPS NON-COMPLET	13	73
TOTAL	357	380

La part des agents à temps non complet est plus importante chez les femmes (19,2 % des femmes) que chez les hommes (3,6 %).

➤ **RÉPARTITION DES AGENTS SUR EMPLOIS PERMANENT A TEMPS COMPLET PAR CATÉGORIE ET PAR SEXE**

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
<b>CATÉGORIE A</b>	38	35	<b>73</b>
<b>CATÉGORIE B</b>	56	61	<b>117</b>
<b>CATÉGORIE C</b>	250	211	<b>461</b>
<b>TOTAL</b>	<b>344</b>	<b>307</b>	<b>651</b>

La part des des femmes dans la catégorie A est de 47,94% , elle est de 52,13% pour la catégoeir B et de 45,77% pour la catégorie C.

➤ **RÉPARTITION DES AGENTS SUR EMPLOIS PERMANENT EXERCANT A TEMPS PLEIN PAR CATÉGORIE ET PAR SEXE**

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
<b>CATÉGORIE A</b>	38	31	<b>69</b>
<b>CATÉGORIE B</b>	54	57	<b>111</b>
<b>CATÉGORIE C</b>	244	179	<b>423</b>
<b>TOTAL</b>	<b>336</b>	<b>267</b>	<b>603</b>

Les agents exerçant une activité à temps plein (sans temps partiel) sont représentés à 44,27 % par des femmes et 55,72 % par des hommes. Parmi les agents permanents ayant une activité à temps plein, la répartition hommes/femmes par catégorie est la suivante :

- Catégorie A = 55,07 % sont des hommes et 44,92 % sont des femmes
- Catégorie B = 48,65 % sont des hommes et 51,35 % sont des femmes
- Catégorie C = 57,68 % sont des hommes et 42,32% sont des femmes

C'est dans la catégorie C que l'activité à temps plein est la plus représentée par des hommes. Ce qui s'explique par la forte représentativité de la filière technique au sein de cette catégorie.

## **2. Le temps partiel**

A la Ville d'Auxerre, la part des agents travaillant à temps partiel est stable. Elle s'élève à 6,51 %. 83,3 % des temps partiels sont effectués par des femmes.

	<b>QUOTITÉ TEMPS PARTIEL</b>	<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>CATÉGORIE A</b>	80,00%	0	2	<b>2</b>
	90,00%	0	2	<b>2</b>
<b>CATÉGORIE B</b>	50,00%	1	0	<b>1</b>
	80,00%	0	2	<b>2</b>
	90,00%	1	2	<b>3</b>
<b>CATÉGORIE C</b>	50,00%	0	3	<b>3</b>
	60,00%	0	1	<b>1</b>
	70,00%	1	0	<b>1</b>
	80,00%	4	18	<b>22</b>
	90,00%	1	10	<b>11</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>40</b>	<b>48</b>

## **E) Formations**

Sur les 1 062 actions de formation suivies en 2017 par les agents permanents, 550 ont été suivies par des femmes et 512 par des hommes. Les femmes ont suivi 6 090 heures de formation et les hommes 5 628 heures.

## **F) Rémunération**

La rémunération est un élément de la situation statutaire et réglementaire de l'agent ; elle est donc essentiellement déterminée en fonction de son statut, qui établit des règles communes à tous les agents placés dans la même situation.

L'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, qui fixe les éléments de rémunération auxquels ont droit, après service fait, les fonctionnaires, est applicable aux fonctionnaires de l'Etat, territoriaux et hospitaliers.

Les éléments obligatoires (traitement indiciaire brut, indemnité de résidence, Supplément Familial de Traitement) sont calculés de façon identique quelle que soit la fonction publique d'appartenance.

Pour ce qui est du régime indemnitaire, l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dispose qu'il est fixé par l'assemblée délibérante ou le conseil d'administration, dans la limite de celui dont bénéficient les différents services de l'Etat. A la Ville d'Auxerre le régime indemnitaire est défini par la délibération n° 2018-163. Le régime indemnitaire varie en fonction des grades, métiers et responsabilités.

Enfin, les conditions d'attribution d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) aux fonctionnaires territoriaux sont déterminées par des dispositions qui leur sont spécifiques.

## **II) LES POLITIQUES MENÉES PAR LA COMMUNE SUR SON TERRITOIRE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES TELLES QUE DÉFINIES À L'ARTICLE 1<sup>ER</sup> DE LA LOI DU 4 AOÛT 2014**

### **A) En matière d'action sociale**

De nombreuses activités sont proposées par les équipements de quartier, labellisés "Centres sociaux" de la Ville d'Auxerre. Leur objectif est notamment de viser la mixité des publics, que celle-ci soit sociale, de génération ou en terme de genre.

Les centres sociaux se doivent d'être au service de tous et attentifs à toute forme d'intolérance et de discrimination quelle qu'elle soit. Ces structures ont pour mission de créer du lien social, d'accompagner les usagers vers l'autonomie, grâce notamment une participation active à la vie de leur quartier. Différents supports d'animations sont proposées à partir des besoins et attentes des habitants, pour répondre à ces grands objectifs.

Sont ainsi proposées des actions visant à rompre l'isolement, à favoriser l'activité physique, à lutter contre la précarité des femmes, ou encore à favoriser le lien parent-enfant.

Sont repris ci-dessous plusieurs exemples de participation des femmes dans ces activités.

Ainsi l'équipement de territoire Centre Ville Conches Clairions a organisé en 2018 différents types d'activités :

- L'activité cuisine a enregistré 140 participations de femmes, la couture 40 participations, la relaxation 76 et le yoga 130,
- D'autre part, les actions parents/enfants sont très majoritairement fréquentées par des femmes soit 177 participations,
- Enfin, il est à noter que l'équipement a proposé pour la 1ère fois un mini-camp famille, ouvert aux parents et à leurs enfants (soit 14 participants), ainsi qu'une sortie qu'entre mamans sans enfants, gardés par la famille (4 mamans concernés).

L'équipement de territoire Rive Droite propose plusieurs des activités précisés ci-dessus, mais aussi des activités sportives :

- ainsi la nouvelle activité marche du mardi matin, proposée par un animateur depuis septembre, accueille 99 % de femmes, âgées de 35 à 82 ans (pour une moyenne d'âge de 50 ans),
- la structure propose deux créneaux de Futsal au gymnase Mésonnes pour les adolescents : un mixte le mardi soir (5/6 filles sur 15 participants) et un que pour les filles le vendredi soir (une dizaine de participantes).

L'équipement de territoire Sainte Geneviève-Brichères-Boussicats a organisé comme chaque année une semaine des droits de la femme du 5 au 9 mars 2018 :

- des réunions pour préparer la semaine et s'appuyer sur la participation des habitants ont été organisées mobilisant 7 femmes différentes sur 3 temps d'échanges
- ont été proposés lundi, mardi et vendredi des ateliers coiffure, maquillage, manucure auxquels ont participé 51 personnes différentes
- Jeudi 8 mars, journée de la femme ont été organisés un cours de zumba, un repas partagé et une visite guidée d'Auxerre : 46 personnes y ont participé

Différentes activités visant un public mixte sont proposées tout au long de la semaine aux Rosoires :

\* Autour d'activités manuelles et culturelles : ainsi, le lundi, l'atelier Scrapbooking regroupe une quinzaine de femmes, quand la chorale réunit 6 femmes et un homme ; l'activité peinture du vendredi accueille en moyenne 14 femmes et 4 hommes.

\* Autour d'activités sportives : la randonnée organisée, le mardi, avec le service des Sports rassemble 21 femmes et 4 hommes. L'activité Vélo du jeudi regroupe elle, aux beaux jours, 15 femmes et 4 hommes. La balade pédestre du vendredi matin réunit 14 femmes et 2 hommes, et la gm douce de l'après-midi 25 femmes et 3 hommes

\* Autour d'ateliers d'échanges : ainsi le coin café est fréquenté par 8 femmes et 4 hommes ; celui réservé aux parents d'élèves de l'école maternelle des Rosoires regroupe exclusivement des femmes (entre 6 et 10) ; l'atelier Bone mine réunit 10 femmes quand celui des sur l'estime de soi regroupe 8 femmes et un homme.

Quant à l'équipement de territoire des Piedalloues – La Noue – St Julien St Amatre, il propose notamment des ateliers pour le 3ème et 4ème âge, travaux d'aiguilles et couture, fréquentés exclusivement par des femmes. La plupart vivent seules et sortent peu. Elles sont parfois non véhiculées, et ce sont les membres de l'équipe qui se rendent à leur domicile pour les amener sur le lieu de l'activité.

Les conseils de quartier sont coordonnés par le service quartier citoyenneté par le biais principalement des responsables d'équipements de territoire. Les membres ont été renouvelés en novembre et décembre 2018 et on compte parmi eux 65 femmes sur 110 conseillers et invités permanents, réparties équitablement sur les 11 conseils de la Ville d'Auxerre.

## **B) A travers la commande publique**

L'article 16 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a pour objet d'inciter les opérateurs économiques au respect des dispositions relatives à l'égalité entre les sexes. Afin d'assurer l'effectivité de celles-ci, c'est la voie de la sanction qui a été privilégiée, avec l'ajout de trois nouvelles interdictions de soumissionner à la commande publique attachées à la méconnaissance de la législation en la matière.

### **1. Les contrats concernés**

Cet article s'applique à l'essentiel des contrats de la commande publique puisque le texte adopté couvre les marchés publics, les Délégations de Service Public ainsi que les marchés de partenariat.

### **2. Les nouvelles interdictions de soumissionner**

Les nouveaux cas d'exclusion de la commande publique retenus par l'article 16 de la loi du 4 août 2014 visent les personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pénale pour des faits liés à la violation des dispositions sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sont ainsi interdites de soumissionner les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour discrimination, au sens de l'article 225-1 du Code pénal ; infraction qui couvre naturellement les discriminations opérées entre les personnes à raison de leur sexe, mais également, et bien au-delà, toute distinction opérée entre les personnes à raison de leur

origine, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur orientation ou identité sexuelle ou encore, notamment, de leurs opinions politiques ou de leur état de santé.

Sont également exclues des contrats de la commande publique les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire, en application des dispositions de l'article L.1146-1 du Code du travail, pour méconnaissance des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévues par les articles L.1142-1 et L.1142-2 du Code du travail.

Ces articles interdisent, sous réserve de quelques exceptions, de mentionner ou de faire mentionner dans une offre d'emploi le sexe ou la situation de famille du candidat recherché, de refuser d'embaucher une personne, de prononcer une mutation, de résilier ou refuser de renouveler un contrat de travail d'un salarié en considération du sexe, de la situation de famille ou de la grossesse sur la base de critères de choix différents selon le sexe, la situation de famille ou la grossesse, ou encore de prendre en considération du sexe ou de la grossesse toute mesure, notamment en matière de rémunération, de formation, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle ou de mutation.

Sont par ailleurs exclues les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, n'ont pas mis en œuvre l'obligation de négociation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévue à l'article L.2242-8 du Code du travail et qui, à la date à laquelle elles soumissionnent, n'ont pas réalisé ou engagé la régularisation de leur situation.

### **3. Modalités de contrôle**

La Ville d'Auxerre applique donc ces nouvelles modalités depuis leur publication.

A ce titre, au niveau de la phase candidatures, elle vérifie l'attestation sur l'honneur des candidats de bien respecter les dispositions du Code du travail précitées et de n'avoir pas fait l'objet d'une condamnation à ce sujet au cours des 5 années précédentes.

Pour ce faire, c'est le formulaire DC 1 (Déclaration du Candidat) qui est utilisé. Les candidats le remplissent et la Ville contrôle les informations avant d'attribuer le marché.

Cela répond ainsi à la double exigence de renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes d'une part, mais aussi, de ne pas complexifier encore davantage l'accès à la commande publique, notamment pour les PME, d'autre part.

**N°2019 - 032 – Création des emplois saisonniers**

**Rapporteur : Jean-Paul SOURY**

Comme chaque année, l'effectif du personnel permanent de la Ville doit être complété par des agents non titulaires pour faire face à des besoins saisonniers.

Plusieurs services sont concernés :

La direction culture/ sport/événement

Le Musée d'Art et d'Histoire attire plus de touristes durant la saison estivale. Le renfort de l'équipe des médiateurs de salle est incontournable sur cette période. Ces emplois sont ouverts à des candidats en capacité d'assurer des fonctions d'accueil. Il est nécessaire de mettre en place :

- Du 1er juillet au 31 juillet, quatre emplois saisonniers.
- Du 1er août au 31 août, cinq emplois saisonniers.

Ces emplois saisonniers sont créés en faisant référence au grade d'adjoint du patrimoine. La rémunération de ce personnel sera calculée sur la base horaire du 1er échelon de l'échelle C1.

Le service des Événements organise l'opération "Lézards des Arts", qui nécessite, afin de respecter les normes d'encadrement, la mise en place d'emplois saisonniers :

- Du 23 avril au 26 avril deux emplois saisonniers
- Du 15 avril au 19 avril un saisonnier.
- Du 10 au 25 août, de deux emplois saisonniers.

Ils seront recrutés au grade d'adjoint d'animation sur la base horaire du 1er échelon de l'échelle C1.

Le réseau lecture publique propose pendant la période estivale une plus grande ouverture des bibliothèques et organise un travail de fond sur les collections permettant un nettoyage et un réaménagement des ouvrages.

Le renfort permettrait de faciliter l'organisation de l'accueil du public et le travail de fond sur les collections. Cet emploi serait ouvert à des candidats en capacité d'assurer des fonctions d'accueil.

## VILLE D'AUXERRE (YONNE)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019

---

Il est nécessaire de mettre en place :

- Du 2 juillet au 31 juillet 2019, un emploi saisonnier
- Du 1er août au 31 août 2019, un emploi saisonnier

Ces emplois saisonniers sont créés en faisant référence au grade d'adjoint administratif. La rémunération de ce personnel sera calculée sur la base horaire du 1er échelon de l'échelle C1.

Le Muséum :

Durant la période estivale le muséum accueille beaucoup plus de public. Afin d'assurer l'accueil sur cette période la mise en place de saisonniers est indispensable.

Il est nécessaire de mettre en place :

- Du 8 juillet 2019 au 4 août 2019 un emploi saisonnier
- Du 1er août 2019 au 25 août 2019 un emploi saisonnier
- Du 21 au 22 septembre 2019 un emploi saisonnier

Ces emplois saisonniers sont créés en faisant référence au grade d'adjoint administratif. La rémunération de ce personnel sera calculée sur la base horaire du 1er échelon de l'échelle C1.

L'Abbaye Saint Germain :

Cette année l'Abbaye prend en charge l'exposition d'été qui aura pour thématique : « l'Art et le numérique »

Cette exposition a pour support du matériel numérique qui nécessite d'être vérifié, contrôlé et accompagner dans son utilisation aux visiteurs.

Afin de pouvoir accompagner au mieux les visiteurs et par soucis du respect du matériel prêté, il est nécessaire de mettre en place :

- Du 22 juin au 1er septembre de 3 emplois saisonniers.

Ces emplois saisonniers sont créés en faisant référence au grade d'adjoint administratif. La rémunération de ce personnel sera calculée sur la base horaire du 1er échelon de l'échelle C1.

Le service sport, vie sportive :

Le service prend en charge la gestion de vacances à la ville à partir de cet été 2019.

Afin d'assurer l'encadrement des différentes activités, il est important de compléter l'équipe des éducateurs sportifs par le biais de vacataires. Ces emplois sont ouverts à des candidats en capacité de savoir gérer et organiser des séances d'animations sportives et titulaires d'un diplôme reconnu lié à l'encadrement d'activités sportives.

Il est nécessaire de mettre en place :

- Du 8 juillet au 26 juillet : 2 emplois saisonniers
- du 29 juillet au 14 août : 1 emploi saisonnier

## VILLE D'AUXERRE (YONNE)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019

---

Ces emplois saisonniers sont créés en faisant référence au grade d'adjoint d'animation. La rémunération de ce personnel sera calculée sur la base horaire du 1er échelon de l'échelle C1.

La Direction du Temps de l'Enfant :

Les Centres de loisirs permanents accueillent lors des vacances d'été un nombre plus important d'enfant que le reste de l'année. D'autres centres ne sont ouverts que pendant la période estivale.

Ces saisonniers recrutés doivent majoritairement être titulaires du BAFA.

En conséquence et pour respecter les normes d'encadrement, il est nécessaire de faire appel à du personnel saisonnier :

- Du 8 juillet 2019 au 2 août 2019 : 4 emplois saisonniers,
- Du 29 juillet 2019 au 14 août 2019 : 1 emploi saisonnier
- Du 29 juillet au 17 août 2019 : 1 emploi saisonnier
- Du 5 août 2019 au 23 août 2019 : 1 emploi saisonnier

Ces emplois saisonniers sont créés en faisant référence au grade d'un adjoint d'animation. La rémunération sera calculée sur la base horaire du 1er échelon de l'échelle C1.

#### **Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- De créer des emplois saisonniers, tels qu'ils sont définis ci-dessus, pour renforcer les équipes de permanents ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget 2019.

---

#### **Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances :

---

#### **Vote du conseil municipal :**

voix pour (unanimité) : 36  
voix contre :

#### **Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 15/04/19

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

absent(s) lors du vote : 3 Marc  
Guillemain, Rita Daubisse, Malika Ounes

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019

**N°2019 – 033 – Actualisation de la participation aux repas et avenant à la convention**

**Rapporteur : Jean-Paul SOURY**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, un système de restauration est proposé aux agents dans le cadre d'une convention avec les Résidences Jeunes de l'Yonne qui disposent d'un restaurant administratif, proche du boulevard Vaublanc.

Des formules de repas équilibré sont proposées :

Les différentes formules sont les suivantes :

- formule complète : entrée – plat principal – fromage – dessert
- formule intermédiaire : plat principal – 2 périphériques
- formule allégée : plat principal – 1 périphérique

La Ville participe financièrement au prix des repas consommés par les agents, à hauteur de 3 € par repas. L'agent s'acquitte du prix du repas déduction faite de la participation versée ensuite par la Ville aux Résidences Jeunes de l'Yonne sur présentation de facture accompagnée des bons de réduction des agents.

Lorsque la ville d'Auxerre organise des formations internes avec repas, elle prend en charge la totalité du coût du repas pour les agents concernés.

Une adhésion annuelle forfaitaire est à acquitter par la ville chaque début d'année pour permettre aux agents de bénéficier de ce service.

Environ 4000 repas sont consommés par les agents municipaux chaque année représentant un budget de 12 000 € par an environ.

Le prix du repas n'avait pas évolué depuis 2015.

Les tarifs ont été revus récemment et une augmentation du prix de chacune des formules a été décidée par l'organe de direction des Résidences Jeunes de l'Yonne.

Ainsi, le prix de la formule allégée passera au 01/04/2019 de 8 à 9 €, la formule intermédiaire de 8,40 € à 10 € et la formule complète de 8,95 € à 11 €.

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

Afin de limiter l'impact pour les agents, il est proposé de revaloriser la participation de la Ville au prix du repas et de la passer à 4 € par repas quelle que soit la formule.

Ainsi, le prix maximum payé par un agent sera de 7 € pour un repas complet et celui du repas allégé sera inchangé.

Un avenant à la convention avec les résidences jeunes de l'Yonne doit être signé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

D'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention avec les résidences jeunes de l'Yonne et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,  
De revaloriser la participation au prix du repas à hauteur de 4 euros par repas,  
de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances :

---

**Vote du conseil municipal :**

voix pour (unanimité) : 36

voix contre :

abstention(s) :

absent(s) lors du vote : 3 Marc  
Guillemain, Rita Daubisse, Malika Ounes

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général  
des collectivités territoriales)*

Publiée le : 15/04/19

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019

**N°2019 – 034 – Rattachement aux Commissions administratives paritaires communes entre la Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre**

**Rapporteur : Jean-Paul SOURY**

Les commissions administratives paritaires sont des instances consultatives compétentes à l'égard des agents fonctionnaires.

La Communauté et la Ville d'Auxerre, dont l'organisation des services est à présent mutualisée, peuvent décider, par délibérations concordantes, de créer une CAP commune, compétente à l'égard des fonctionnaires des deux structures.

L'intérêt est de faciliter la mise en œuvre d'une politique d'avancements, de promotions et de gestion des situations professionnelles commune aux deux entités.

Il est proposé d'instituer de rattacher les agents de la Ville aux commissions administratives communes placées à la Communauté de l'Auxerrois.

Des élections seront organisées fin 2019 afin d'élire les représentants du personnel.

La Ville et la communauté de l'Auxerrois se répartiront les sièges des représentants de l'administration par moitié.

Ce dispositif sera opérationnel en janvier 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

le rattachement des agents de la Ville d'Auxerre aux commissions administratives paritaires communes placées à la Communauté de l'Auxerrois selon les modalités ci-dessus,

d'autoriser le Maire à signer les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

---

**Avis des commissions :**

. commission des travaux:

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

. commission des finances :

---

**Vote du conseil municipal :**

voix pour (unanimité) : 36

voix contre :

abstention(s) :

absent(s) lors du vote : 3 Marc  
Guillemain, Rita Daubisse, Malika Ounes

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général  
des collectivités territoriales)*

Publiée le : 15/04/19

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019

**N°2019 – 035 – Rattachement aux Commissions consultatives paritaires communes entre la Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre**

**Rapporteur : Jean-Paul SOURY**

Les commissions consultatives paritaires sont des instances consultatives compétentes à l'égard des agents contractuels de droit public.

La Communauté et la Ville d'Auxerre, dont l'organisation des services est à présent mutualisée, peuvent décider, par délibérations concordantes, de créer une CCP commune, compétente à l'égard des agents contractuels des deux structures.

L'intérêt est de faciliter la mise en œuvre d'une gestion cohérente et commune des situations professionnelles des agents contractuels qu'ils soient municipaux ou communautaires.

Il est proposé d'instituer de rattacher les agents de la Ville aux commissions consultatives paritaires communes placées à la Communauté de l'Auxerrois.

Des élections seront organisées fin 2019 afin d'élire les représentants du personnel.

La Ville et la communauté de l'Auxerrois se répartiront les sièges des représentants par moitié.

Ce dispositif sera opérationnel en janvier 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- le rattachement des agents de la Ville d'Auxerre aux commissions consultatives communes placées à la Communauté de l'Auxerrois selon les modalités ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

---

**Avis des commissions :**

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

- . commission des travaux:
  - . commission des finances :
- 

**Vote du conseil municipal :**

voix pour (unanimité) : 36

voix contre :

abstention(s) :

absent(s) lors du vote : 3 Marc  
Guillemain, Rita Daubisse, Malika Ounes

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général  
des collectivités territoriales)*

Publiée le : 15/04/19

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019

**N°2019 – 036 – Personnel municipal – Rattachement au Comité technique commun entre la Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre**

**Rapporteur : Jean-Paul SOURY**

Suite à la mise en place d'une organisation des services mutualisée entre la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre, les effectifs ont fortement varié et un nouveau comité technique doit être créé à la Communauté d'Agglomération.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une communauté de communes, d'une communauté d'agglomération, d'une métropole ou d'une communauté urbaine et de l'ensemble ou d'une partie des communes membres, de créer un comité technique compétent pour tous les agents desdites collectivités lorsque l'effectif global concerné est au moins égal à cinquante agents.

Les effectifs occupés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont les suivants :

*Communauté d'Agglomération* = 433..... agents,

*Ville d'Auxerre* = .....467..... agents,

*soit un total de ...900 agents*

Ils permettent la création d'un Comité Technique commun.

Il est proposé le rattachement des agents de la Ville d'Auxerre au Comité technique commun qui sera créé et placé auprès de la Communauté de l'Auxerrois lors des élections professionnelles qui seront organisées fin 2019.

Au regard des effectifs des deux collectivités, le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé à 6 et en nombre égal celui des représentants suppléants.

Le paritarisme numérique est maintenu. Le nombre de représentants de l'administration est égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants et le recueil de l'avis de chaque collège est organisé.

La répartition des sièges entre la Communauté d'Agglomération et la Ville d'Auxerre est fixée comme suit

- 3 sièges pour la Communauté de l'Auxerrois,
- 3 sièges pour la Ville d'Auxerre

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

Ce dispositif sera opérationnel en janvier 2020.

**Après en avoir délibéré, la municipalité décide :**

- le rattachement des agents de la Ville d'Auxerre au Comité technique Commun placé auprès de la Communauté de l'Auxerrois selon les modalités ci dessus à compter des élections professionnelles qui seront organisées fin 2019.
  
- d'autoriser le Maire à signer les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances :

---

**Vote du conseil municipal :**

voix pour (unanimité) : 36

voix contre :

abstention(s) :

absent(s) lors du vote : 3 Marc  
Guillemain, Rita Daubisse, Malika Ounes

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général  
des collectivités territoriales)*

Publiée le : 15/04/19

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019

**N°2019 – 037 – Personnel municipal – Rattachement au Comité technique commun entre la Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre**

**Rapporteur : Jean-Paul SOURY**

Depuis 2010, la ville d'Auxerre est assurée pour son personnel appartenant au régime spécial de sécurité sociale, à savoir les fonctionnaires stagiaires et titulaires à 28 heures hebdomadaires minimum.

Le contrat d'assurance arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Dans le cadre des compétences du centre de gestion définies par l'article 26 de la loi 84-53 le centre de gestion organise en 2019, une consultation pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Cette consultation demeure libre et sans engagement.

Ainsi, la ville d'Auxerre charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Cette convention devra couvrir les risques, pour les agents affiliés à la CNRACL, décès, frais et soins médicaux en cas d'accident du travail et maladie professionnelle.

Cette convention devra avoir une durée de contrat de 4 ans avec une prise d'effet à 4 ans et un régime à capitalisation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- de charger le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
  - . commission des finances :
-

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

**Vote du conseil municipal :**

voix pour (unanimité) : 36

voix contre :

abstention(s) :

absent(s) lors du vote : 3 Marc  
Guillemain, Rita Daubisse, Malika Ounes

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général  
des collectivités territoriales)*

Publiée le : 15/04/19

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019

## VILLE D'AUXERRE (YONNE)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019

---

#### N°2019 – 038 – Actes de gestion courante

#### Rapporteur : Guy FERREZ

Par délibération n° 2017-061 du 8 juin 2017, le conseil municipal a donné délégation au Maire, pour la durée de son mandat, pour assurer diverses tâches de gestion courante, telles qu'énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du même Code, le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises du 15 Mars 2019 au 26 mars 2019 telles qu'énumérées ci-après.

#### Arrêtés

Numéro	Objet
16	Portant demande de subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche compté pour une opération de récolement au musée d'art en 2019-2020
17	Portant demande de subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche compté pour l'aide au salaire d'un chargé de mission convention ville et pays d'art et d'histoire 2019-2020

#### Conventions

Numéro	Objet
2019-020	Convention de prestations de services la ville d'Auxerre et Delphine Boudinet (Thérapie corporelle) la maison de quartier Saint Siméon
2019-021	Convention de prestations de services la ville d'Auxerre et cirque star « le petit Launay » représenté par M . Philibert Stéphane
2019-022	convention de prestations de services la ville d'Auxerre et « Bille de sucre » présenté par Sophie Billon
2019-023	Convention de mise à disposition de locaux entre la ville d'Auxerre et la caisse d'allocations familiales de l'Yonne représenté par la directrice Mme Marie-France

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

	Barras
2019-024	Convention de prestations de services la Ville d'Auxerre et l'association Formatc, représenté par M. Denis Bertoux, « Apprentissage de l'outil informatique » Saint Siméon
2019-025	Convention de prestations de services la ville d'Auxerre et l'association Capoiera Auxerre, représenté par Loic Fidahoussen « Arts » intervention auprès du public accueilli par le centre de loisirs Rive Droite et Gulli Vert
2019-026	Convention de prestations de services la ville d'Auxerre et l'association Cruzy Doum Compagnie représenté par Mme Élise Reygrobellet « Arts » « percussion » le centre de loisirs des Brichères et Rive Droite
2019-027	Convention de mise à disposition de locaux entre la ville d'Auxerre et la caisse d'allocations familiales de l'Yonne représenté par la directrice Mme Marie-France Barras »Salle du centre de loisirs des Brichères »
2019-028	Convention de prestations de services la ville d'Auxerre et Passiflore Laura JOVASEVIC « Art floral » Saint Siméon
2019-029	Avenant n°2 à la convention d'objectifs ville d'Auxerre – Stade Auxerrois 2018-2023- dans la limite des crédits votés annuellement par le conseil municipal
2019-030	Convention de mise à disposition de locaux (occupation régulière ou ponctuelle à titre gracieux) entre la ville d'Auxerre et Syndicat de copropriété du Midi quartier ST Siméon
2019-031	Convention de mise à disposition de locaux (occupation régulière ou ponctuelle à titre gracieux) entre la ville d'Auxerre et Syndicat de copropriété du Midi quartier ST Siméon
2019-032	Conventions de prestations de services entre la ville d'Auxerre et L'association Format C, M. Denis Bertoux (l'apprentissage de l'outil informatique) l'équipement de territoire Saint Siméon
2019-033	Convention d'occupation et d'utilisation d'un jardin partagé quartier Saint-Siméon convention parcelle n°9 contenance 60m <sup>2</sup> (Mme Legrand Jean Marie)
2019-034	Convention d'occupation et d'utilisation d'un jardin partagé quartier Saint-Siméon convention parcelle n°12 contenance 40m <sup>2</sup> (Vignon Serge)
2019-035	Convention classe à horaires aménagés musique (Cham) à l'école élémentaire d'application des Rosoirs l'éducation nationale de l'Yonne présenté par Mme Partouche
2019-036	Avenant n°3 à la convention d'objectifs ville d'Auxerre – Stade Auxerrois 2018-2023 présenté par le président François Prudent (Association)
2019-037	Convention d'occupation et d'utilisation d'un jardin partagé quartier Saint-Siméon convention parcelle n°5 contenance 70m <sup>2</sup> M. et Mme Pichou Maitre Véronique

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

2019-038	Convention d'occupation et d'utilisation d'un jardin partagé quartier Saint-Siméon convention parcelle n°1 contenance 90m <sup>2</sup> M. et Mme Salle Lionel
2019-039	Convention d'occupation et d'utilisation d'un jardin partagé quartier Saint-Siméon convention parcelle n°10 contenance 90m <sup>2</sup> M. et Mme Salle Lionel
2019-040	Convention d'occupation et d'utilisation d'un jardin partagé quartier Saint-Siméon convention parcelle n°6 contenance 70m <sup>2</sup> M. et Mme Saubier Laurent
2019-041	Convention d'occupation et d'utilisation d'un jardin partagé quartier Saint-Siméon convention parcelle n°2 contenance 90m <sup>2</sup> M. et Mme Saubier Laurent
2019-042	Convention d'occupation et d'utilisation d'un jardin partagé quartier Saint-Siméon convention parcelle n°15 contenance 70m <sup>2</sup> M. et Mme Filali Toufike
2019-043	Convention entre sites et cites remarquables de France et la Ville d'Auxerre pour la campagne de promotion touristique présenté par M. Martin Malvy président
2019-044	convention de mise à disposition de locaux entre la ville d'Auxerre et la Pyramide patronage Laïque Paul Bert Passage Souflot (la grande salle du centre du loisirs des Brichères) présenté par Stéphanie Giffard
2019-045	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures la commune de Accolay et Cravant
2019-046	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Montholon, la commune de Aillant sur Tholon
2019-047	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Appoigny
2019-048	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Arcy Sur Cure
2019-049	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Branches

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

2019-050	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Charbuy
2019-051	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Charentenay
2019-052	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Chitry
2019-053	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Escamps
2019-054	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Escolives
2019-055	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Gy l'Evêque
2019-056	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Hauterive
2019-057	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Lindry
2019-058	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Moneteau
2019-059	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Montigny la Resle
2019-060	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Perrigny
2019-061	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Saint Bris Le Vineux

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

2019-062	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Saint Georges sur Blaulche
2019-063	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Seignelay
2019-064	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Sivosc DE Mailly la Ville
2019-065	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Trucy sur Yonne
2019-066	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Val de Mercy
2019-067	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Villefargeau
2019-068	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de le montant de participation pour l'année scolaire de Vincelles
2019-069	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Montholon 2017/2018
2019-070	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de d'Appoigny 2017/2018
2019-071	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Branches 2017/2018
2019-072	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Charbuy 2017/2018
2019-073	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Chitry 2017/2018

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

2019-074	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de d'Accolay et la commune de Cravant 2017/2018
2019-075	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Gurgy 2017/2018
2019-076	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Gy Leveque 2017/2018
2019-077	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Hauterive 2017/2018
2019-078	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de d'Hery 2017/2018
2019-079	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Lindry 2017/2018
2019-080	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Moneteau 2017/2018
2019-081	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Perrigny 2017/2018
2019-082	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Saint Bris le Vineux 2017/2018
2019-083	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Saint Georges sur Baulche 2017/2018
2019-084	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Seignelay 2017/2018
2019-085	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Sivosc de Mailly la Ville 2017/2018

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

2019-086	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Villefargeau 2017/2018
2019-087	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures le maire de Vincelles 2017/2018
2019-088	Convention de répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre accueillent des enfants des communes extérieures
2019-089	Convention d'occupation et d'utilisation d'un jardin partagé quartier Saint-Siméon convention parcelle n°3 contenance 90m <sup>2</sup> (Vignon Serge)
2019-090	Convention d'occupation et d'utilisation d'un jardin partagé quartier Saint-Siméon convention parcelle n°7 contenance 70 m <sup>2</sup> (Vignon Serge)
2019-091	Convention d'occupation et d'utilisation d'un jardin partagé quartier Saint-Siméon convention parcelle n°13 contenance 70 m <sup>2</sup> (Vignon Serge)
2019-092	Avenant n°2 à la convention d'objectifs ville d'Auxerre – Aclag section Judo 2018-2019
2019-093	Conventions de prestations de services l'équipement de territoire Saint Siméon souhaite proposer une activité pour adulte (culinaire)
2019-094	Conventions de prestations de services l'équipement de territoire Saint Siméon souhaite proposer une activité pour parents et enfants (culinaire)
2019-095	Conventions de prestations de services l'équipement de territoire Saint Siméon souhaite proposer une activité pour objectif de favoriser le développement personnel et l'estime de soi du public accueilli présenté par Marie Paule
2019-096	Conventions de prestations de services l'équipement de territoire Saint Siméon souhaite proposer une activité pour objectif de favoriser le développement personnel et l'estime de soi du public accueilli présenté par Marie-Christine BAILLIET
2019-097	Conventions de prestations de services l'équipement de territoire Saint Siméondes, activité ( langues vivantes ) présenté par Asmaa NIASS, Présidente de l'Association,
2019-098	Conventions de prestations de services l'équipement de territoire Saint Siméondes, activité ( d'être autonome dans leurs démarches administratives ) présenté par Denis BERTOUX, Président de l'Association

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

2019-099	Conventions de prestations de services l'équipement de territoire Saint Siméon souhaite proposer une activité pour objectif de favoriser le développement personnel et l'estime de soi du public accueilli présenté par Docteur Christian RIGAUD, sophrologue
2019-100	Conventions de prestations de services l'équipement de territoire Saint Siméon souhaite proposer une activité pour objectif de favoriser le développement personnel et l'estime de soi du public accueilli présenté par Amélie MONCEAU
2019-101	Conventions de prestations de services « les vacances sportives » stade Auxerre Omnisports présenté par M. François PRUDENT
2019-102	Conventions de prestations de services « les vacances sportives » stade Auxerre Omnisports présenté par Madame Stéphanie GIFFARD
2019-103	Convention d'objectifs ville d'Auxerre-Auxerre Aquatic Club 2019-2023
2019-104	Convention de mise à disposition de locaux (occupation régulière ou ponctuelle à titre gracieux maison de quartier Saint Siméon) l'association présenté par Youssef Dekaki
2019-105	Contrat de cession de spectacle l'association BE-ONE s'engage à mettre à disposition de la mairie d'Auxerre, l'animation musicale « le bal de coquins »
2019-106	Convention de prestations de services la ville d'Auxerre et vélo club Auxerre présenté par M. William BOURIQUET « les vacances sportives »
2019-107	Convention de prestations de services la ville d'Auxerre Stade Auxerrois Omnisports présenté par M. François Prudent « les vacances sportives »
2019-108	Convention de prestations de services la ville d'Auxerre rugby club Auxerrois présenté par M. Jean-François Bersan et Stéphane Robert
2019-109	Convention de prestations de services la ville d'Auxerre Patronage Laïque Paul Bert représenté par Mme Stéphanie Giffard
2019-110	Convention de prestations de services la ville d'Auxerre Auxerre sports de contacte st arts martiaux présenté par M. Farouk Bourbouba
2019-111	Convention de prestations de services la ville d'Auxerre club de plongée Paul Bert présenté par M. Jérôme Chardon
2019-112	Convention de prestations de services la ville d'Auxerre Auxerre Piends Poings présenté par M. Francis Beuchet

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

2019-113	Convention de prestations de services la ville d'Auxerre AJA Omnisports Mme Marie -Françoise Malcuy
2019-114	Convention de prestations de services la ville d'Auxerre 1er compagnie d'Arc présenté par M. Guillaume Chataigne

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances :

---

**Vote du conseil municipal :**

voix pour (unanimité) : 28

voix contre :

abstention(s) : 8 Isabelle Joaquina,  
Elisabeth Gérard-Billebault, Patrick  
Tuphé, Michèle Bourhis, Guillaume  
Larrivé, Jean-Pierre Bosquet, Stéphane  
Azamar-Krier, Virginie Delorme

absent(s) lors du vote : 3 Marc  
Guillemain, Rita Daubisse, Malika Ounes

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général  
des collectivités territoriales)*

Publiée le : 15/04/19

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019

**N°2019 – 039 – Vente d'un logement social allée du Maine - Avis de la commune**

**Rapporteur : Guy PARIS**

Les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent aliéner des logements qu'ils ont construits ou acquis depuis plus de dix ans, comme le prévoit l'article L 443-17 du code de la construction et de l'habitation.

L'Office Auxerrois de l'Habitat a délibéré, le 13 décembre 2018, sur la politique de vente de logements qui répondent à ce critère et aux normes d'habitabilité, en proposant aux locataires d'accéder à la propriété en faisant l'acquisition du logement qu'ils occupent.

Dans ce cadre, l'Office Auxerrois de l'habitat a proposé, à l'ensemble des locataires, la vente d'un logement vacant et sollicite conformément aux articles L 443-7 et L 443-12 du code de la Construction et de l'Habitat, l'avis de la commune sur ce projet et les modalités.

Il s'agit d'un pavillon vacant avec garage accolé situé 25 allée du Maine de type T4 de 97m2 au prix de vente de 125 000 euros.

Les modalités de cession sont fixées en cohérence avec les avis de France domaine.

Cette décision de vendre des logements répondant aux critères définis par le code de la construction, contribue au parcours résidentiel des locataires et s'inscrit dans une démarche de renouvellement du patrimoine locatif du bailleur social.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- D'émettre un avis favorable à la vente de ces logements aux conditions mentionnées.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances :

---

**Vote du conseil municipal :**

voix pour (unanimité) : 36

voix contre :

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 15/04/19

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

abstention(s) :

absent(s) lors du vote : 3 Marc  
Guillemain, Rita Daubisse, Malika Ounes

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019

**N°2019 – 040 – Vœu du maire contre la fermeture du collège Bienvenu Martin**

**Rapporteur : Guy Férez**

Depuis plusieurs années et de manière répétée, le collège Bienvenu-Martin subit des attaques visant à sa fermeture.

A aucun moment n'a été pris en compte ce qui fait la spécificité du collège.

Établissement tête de pont d'un Réseau d'Éducation Prioritaire unique dans la ville, il porte un projet éducatif et pédagogique reconnu, marqué par :

- une mixité sociale forte et gage de réussite scolaire ;
- des équipes enseignantes mobilisées dans la durée pour un collège d'excellence ;
- un lien et un dialogue permanents avec les partenaires, réseau de soutien et d'accompagnement des adolescents ;
- une réussite scolaire indéniable, gage de cohésion sociale et d'intégration républicaine.
- Une relation indispensable et construite avec les familles.

Ainsi, le collège Bienvenu-Martin remplit-il, dans les meilleures conditions, sa mission au service de l'éducation et sait se doter des moyens et des compétences pour un collège d'excellence.

La ville d'Auxerre confirme son accompagnement financier, aux côtés du département par un double engagement :

- des crédits sur son propre budget, mobilisables à tout moment et à hauteur de 500 mille euros.
- Des crédits à négocier avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine, à hauteur de 25 % du montant des travaux.

Ainsi, la charge du Département en serait d'autant réduite.

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

---

**Le conseil municipal de la ville d'Auxerre décide :**

- de demander aux conseillers départementaux, réunis le 12 avril 2019, de rejeter le projet de délibération qui dit de ne pas engager de travaux de réhabilitation sur le collège Bienvenu-Martin.
- de demander au préfet de l'Yonne, à qui revient, in fine et au nom de l'État garant de la bonne exécution du service public de l'éducation, de maintenir, d'abord sa décision initiale : le refus de la fermeture du collège et, ensuite, de demander au département, conformément à la loi, l'inscription obligatoire, dans son budget, des crédits nécessaires aux travaux de réhabilitation du collège.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances :

---

**Vote du conseil municipal :**

voix pour (unanimité) : 33

voix contre :

abstention(s) : 3 Isabelle Joaquina,  
Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-  
Krier,

absent(s) lors du vote : 3 Marc  
Guillemain, Rita Daubisse, Malika Ounes

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général  
des collectivités territoriales)*

Publiée le : 15/04/19

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/04/2019